CHRIST CHURCH LIBRARY,
NAPLES.
No. 2252182

VITT. EM. III

RULES
of the

CHRIST CHURCH LIBRARY,

NAPLES

1. A **minimum** Subscription of five francs per annum entitles the Subscriber to take out three volumes at a time, and to keep them for one month.

2. Subscribers of more than five francs are entitled to privileges in proportion to their Subscriptions.

3. Fifty centimes per volume is charged to Non-Subscribers on the same conditions.

4. Visitors are admitted as monthly subscribers on payment of two francs per month.

5. All books must be returned to the Library, and not lent or transferred to others, excepting by the Librarians.

6. Subscribers are responsible for the value of any book not duly returned.

7. A General meeting of the Subscribers is held in January to audit the accounts and appoint a Committee.

The Library is **open** all the year on **Sundays** from 10.15 to 10.45.
From January 1 to April 30 it is open also on Thursday from 2.45 to 3.15 p.m.

Digitized by Google

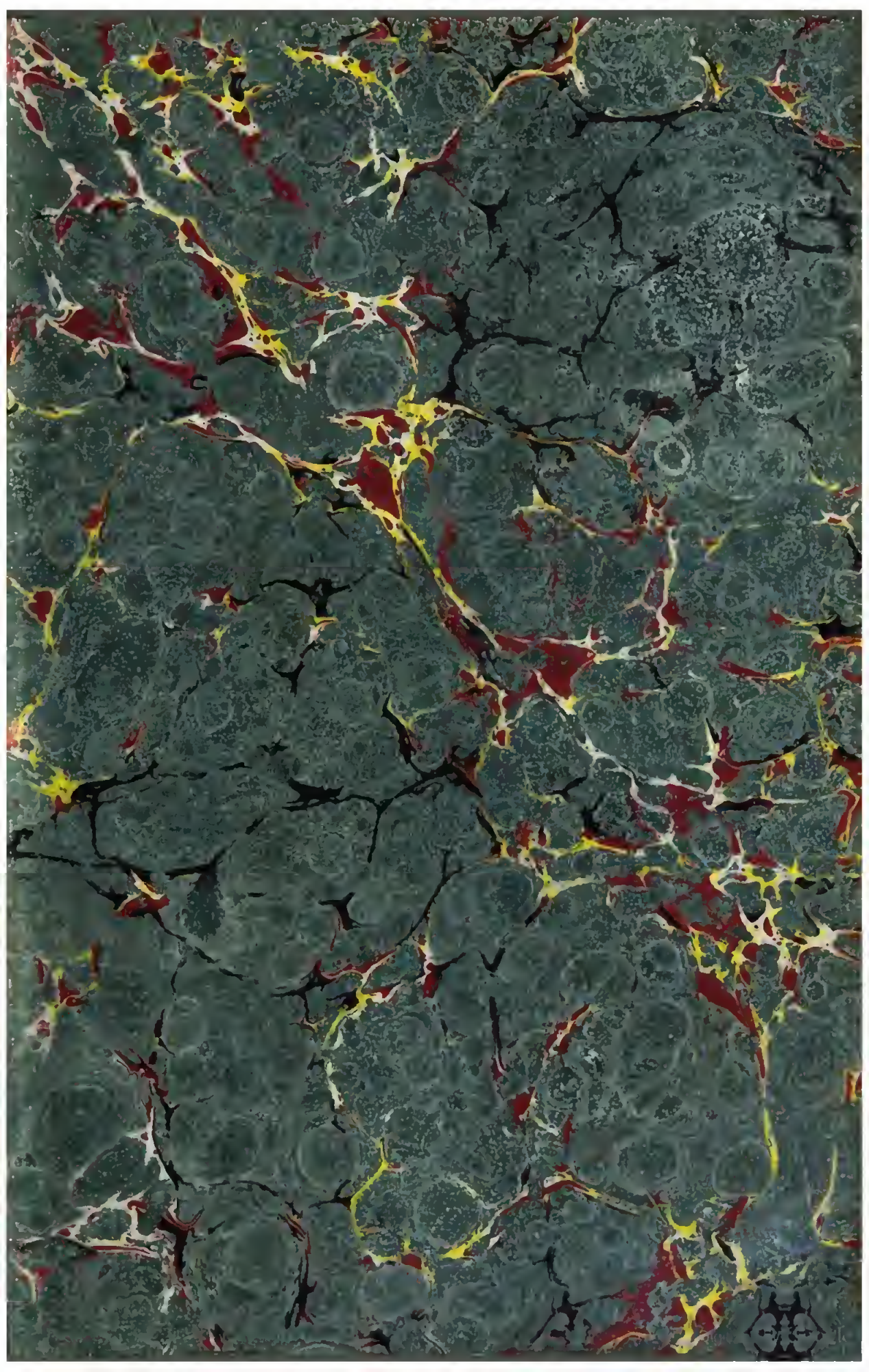

BIBLIOTECA
S.A.R.
DVCHESSA HÉLÈNE D'AOSTA
CAPODIMONTE

B
II
37

Digitized by Google

BIBLIOTECA NACIONAL
Fondo
Honor Sevis Lopez
Napoli

Digitized by Google

Digitized by Google

CHRIST CHURCH LIBRARY
& MUSEUM

HISTOIRE

DE

FRANÇOIS Ier.

Digitized by Google

DE L'IMPRIMERIE DE P. DIDOT, L'AINÉ,
CHEVALIER DE L'ORDRE ROYAL DE SAINT MICHEL,
IMPRIMEUR DU ROI.

Digitized by Google

5h6920

HISTOIRE

DE

FRANÇOIS IER,

ROI DE FRANCE,

PAR M. GAILLARD,

DE L'ACADÉMIE FRANÇAISE,
ET DE CELLE DES INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES.

TOME QUATRIÈME.

A PARIS,
CHEZ J. J. BLAISE, LIBRAIRE DE S. A. S. MADAME
LA DUCHESSE D'ORLÉANS DOUAIRIÈRE,
QUAI DES AUGUSTINS, N° 61, A LA BIBLE D'OR.
M D CCC XIX.

Digitized by Google

AVERTISSEMENT.

Si je n'avois entrepris qu'une vie particulière de François I, j'aurois trop à m'excuser auprès de mes lecteurs sur la longueur de cet ouvrage, ou plutôt cette longueur seroit inexcusable; mais c'est l'histoire du règne de François I que j'ai prétendu faire, et le nom imposant de ce grand roi ne me sert, pour ainsi dire, que d'occasion et de prétexte pour décrire les grandes révolutions en tout genre dont son règne est l'époque. Je remonte à la source de ces révolutions dans les temps antérieurs, je descends même quelquefois dans les temps postérieurs jusqu'à certaines suites éloignées, mais remarquables, de ces mêmes révolutions; enfin je m'attache à rendre chaque tableau entier et complet autant que je le peux, sans trop m'écarter de mon objet principal.

Ainsi en traitant du concordat, je montre quelle a été dans les divers temps la discipline, soit de l'église en général, soit de l'église de France en particulier sur la dispensation des bénéfices. Je détaille un peu plus l'histoire de la pragmatique, si intimement unie à celle du concordat; mais cette dernière est la seule que je développe avec une certaine étendue.

Je commence l'histoire de la réforme par un chapitre

particulier où je prends le luthéranisme dans son berceau, je le suis dans tous ses progrès, je peins le caractère des premiers réformateurs, j'expose leurs vues ou leur défaut de vues. Tout cela, si l'on veut, appartient plus à l'Allemagne qu'à la France, mais tout cela certainement appartient au règne de François I, et même à son histoire particulière. La réforme, dès sa naissance, bouleverse l'Europe, change les points de vue politiques, produit de nouveaux intérêts où la France a la meilleure part après l'Allemagne. Ainsi ce chapitre, qui n'est pas un simple préliminaire, envisage la réforme dans ses rapports avec la politique extérieure et générale, les chapitres suivants la considèrent dans ses rapports avec la politique intérieure et particulière.

Après avoir prévenu les lecteurs sur la longueur et l'importance de ce chapitre, je dois les prévenir encore sur la brièveté sèche d'un autre chapitre, dont le titre pourroit les tromper en paroissant promettre beaucoup. Les gens sages sentiront pourquoi je l'ai presque réduit à une notice et à des dates. Ce chapitre du moins n'ennuiera guère; et, s'il ne satisfait pas tout le monde, il ne blessera personne, c'est tout ce qu'on peut raisonnablement exiger sur un pareil article. Ce chapitre termine l'histoire ecclésiastique, objet du septième livre, qui est le premier livre de cette seconde et dernière partie de l'ouvrage entier.

Le huitième livre est consacré à l'histoire littéraire.

Pour rendre complet le tableau du renouvellement des sciences et des arts sous François I, je l'ai fait précéder d'un chapitre où j'expose succinctement l'état des sciences en France dans les divers siècles de la monarchie; j'ai caractérisé, autant que je l'ai pu, l'esprit de chaque siècle; j'ai marqué le progrès ou la décadence des lumières de siècle en siècle; enfin j'ai montré dans quel état François I avoit reçu les lettres, et dans quel état il avoit remis ce dépôt à ses successeurs.

Le neuvième et dernier livre contient la vie privée de François I, et quelques détails sur les mœurs, coutumes et usages; ces détails sont liés et forment un ensemble sous les titres particuliers auxquels ils se rapportent; mais comme dans un si grand ouvrage il échappe toujours quelques traits, quelques anecdotes qu'on n'a pu ranger à leur place, ou qui même n'ont point de place marquée dans l'arrangement général, et dont cependant le lecteur ne doit pas être privé, je les ai rassemblés à la fin sous le titre d'*anecdotes détachées*, sans prétendre mettre une liaison inutile et impossible entre ces traits, que leur brièveté et leur singularité invite toujours assez à lire, tout isolés qu'ils sont.

Digitized by Google

HISTOIRE

DE

FRANÇOIS IER.

HISTOIRE ECCLÉSIASTIQUE.

LIVRE SEPTIÈME.

CHAPITRE PREMIER.

Du Calvinisme.

Le luthéranisme, étranger à la France, y avoit été porté, avec le zuinglianisme, par les prédicants que Luther et Zuingle y avoient envoyés; le calvinisme est né en France. Jean Cauvin, dit Calvin (1) naquit à Noyon le 10 juillet 1509. Gérard Cauvin, son père, fut d'abord tonnelier à Pont-l'Évêque, ensuite procureur fiscal de l'évêque de Noyon; Jeanne Le Franc sa mère, étoit fille d'un cabaretier de Cambray. Destiné par ses

(1) Son nom *Cauvin*, traduit en latin, fit *Calvinus*, et retraduit en français, fit Calvin.

parents à l'état ecclésiastique, Calvin eut à douze ans une chapelle dans la cathédrale de Noyon; à seize ans, la cure de Marteville, qu'il permuta deux ans après pour celle de Pont-l'Évêque, qu'il garda près de cinq ans [a]. Deux fois curé, il ne fut jamais prêtre; ce désordre, ce relâchement scandaleux dans la discipline, doit être compté parmi les abus qui décréditoient alors l'église romaine et qui favorisèrent la réforme. Pendant qu'il étoit curé à Marville ou à Pont-l'Évêque, il faisoit à Paris ses humanités au collége de La Marche et sa philosophie au collége de Montaigu; il apprenoit les lois à Orléans sous Pierre de l'Étoile (1); et à Bourges sous le célèbre Alciat. Dans la même université de Bourges Melchior Wolmar, Allemand, lui enseignoit le grec, et lui inspiroit les principes du luthéranisme. Le roi avoit donné à la reine de Navarre sa sœur l'usufruit du Berry, et c'étoit elle qui remplissoit l'université de Bourges de ces hommes illustres; mais selon son usage elle s'informoit plus de leur mérite que de leur foi. Calvin n'eut jamais d'autre maître de théologie que son parent Robert Olivétan, et que le grammairien Wolmar. Instruit par leurs leçons, il couroit les répandre de village en village, et le seigneur de Linières, qui prenoit plaisir à l'entendre, disoit : *Du moins celui-ci nous dit quelque chose de nouveau.* A vingt-un ou vingt-deux ans Calvin donna une consultation en faveur du divorce de Henri VIII. Mais il voulut détourner ce prince du projet d'un second mariage, et il se déclara hautement contre la suprématie. Il vendit sa cure et sa

[a] 21 mai 1521. 27 septembre 1529. 5 juillet 1529.

(1) Depuis président au parlement.

chapelle, et vint dogmatiser à Paris; l'affaire du recteur Cop l'obligea d'en sortir [a]. C'étoit le temps des plus fortes persécutions contre les protestants. Sur le bruit que fit le sermon prêché aux Mathurins le jour de la Toussaint 1533, le lieutenant criminel Morin alla au collége de Fortet pour arrêter Calvin qui y demeuroit, et qui se sauva promptement à Angoulême, comme Nicolas Cop (1) à Bâle. La reine de Navarre, qui connoissoit Calvin et qui estimoit ses talents, apaisa ce premier orage. Calvin séduisit pour un temps Louis du Tillet, chanoine de la cathédrale d'Angoulême, frère du greffier en chef et de l'évêque de Meaux; il erra ensuite de ville en ville, soit dans le royaume, soit hors du royaume, laissant par-tout des traces de son passage. Poitiers, dit-on, et Nérac l'accueillirent et l'écoutèrent. A Bourges, où il avoit reçu et donné ses premières leçons, les augustins Marlorat et de l'Epine, le jacobin Jean de Bosco, sur-tout le bénédictin Jean Michel prêchoient publiquement en son nom; ce dernier prêchant un jour dans une paroisse de Bourges, qui porte le nom singulier de Notre-Dame du four chaud, le peuple qu'il traînoit en foule à ses sermons, chassa, pour l'entendre à une heure commode, les prêtres qui venoient célébrer l'office. Jean Michel supprima la salutation angélique qu'on récite à la fin de l'exorde, il y substitua l'oraison dominicale en français selon le nouvel usage des protestants. Bonnin, procureur-général du grand conseil, qui se trouvoit à ce sermon, voulut s'opposer à cette innovation et réciter tout haut

[a] 4 mai 1534.

(1) Voir le chapitre précédent.

l'Ave Maria; toutes les chaises furent levées sur lui à l'instant, il eut de la peine à se sauver. Le dominicain inquisiteur Matthieu Ory voulut informer de ce scandale, l'official Guillaume de La Porte prétendit que c'étoit son droit; pendant qu'ils disputoient sur leur juridiction, Jean Michel prêchoit, il portoit à Sancerre les semences de la nouvelle doctrine, pour laquelle cette ville opiniâtre et malheureuse souffrit quarante ans après de si cruelles extrémités (1). Erasme, dit-on, prévit ces maux [a]. Calvin jeune encore lui ayant été présenté par Bucer, à Bâle selon Florimond de Remond, à Strasbourg selon le P. Maimbourg, Erasme, après s'être entretenu avec lui sur les principaux points de sa doctrine, s'écria : *Je vois une grande peste s'élever dans l'église contre l'église* (2). Jean Michel prêcha tant qu'enfin le parlement l'envoya au supplice; Calvin, qui, se croyant oublié du lieutenant criminel Morin, avoit osé revenir à Paris, se hâta d'en sortir, y voyant les bûchers dressés contre les sectateurs de Luther et contre les siens; il retrouva la même rigueur dans tout le royaume, il quitta ce royaume, et alla chercher un asile à Ferrare auprès de la duchesse Renée, femme

(1) Siége de Sancerre, en 1573. La famine fut horrible dans la place. « On y mangea, dit Mézerai, les bêtes les plus immondes, « les herbes dont les bêtes mêmes ne mangent point, les cuirs, les « parchemins; et, pour tout dire, on y surprit un père et une mère « mangeant leur propre fille qui étoit morte de faim. » Mézerai, abr. chronolog., année 1573.

[a] Hist. de l'hérésie. Hist. du calvinisme.

(2) Ce fait, peu important d'ailleurs, n'est pas trop avéré. Voy. Bayle, art. Calvin, et M. de Burigny, vie d'Érasme, t. 1, p. 454, t. 2, p. 383 et 384.

de Hercule d'Est, fille de Louis XII. Cette princesse haïssoit la mémoire de Jules II, qui avoit persécuté son père, et elle n'aimoit guère les successeurs de Jules. Elle avoit puisé à la cour de François I son beau-frère le goût des lettres, qui entraînoit au moins l'indulgence pour les opinions nouvelles ; elle avoit écouté les luthériens, elle écouta Calvin, elle s'attacha Marot, elle attira les savants, elle recueillit les hérétiques exilés, elle avoit la philosophie (1) et la bienfaisance de la reine de Navarre, avec qui l'amitié l'unissoit encore plus que le sang ; elle se déclara plus hautement pour les nouvelles opinions, et Calvin la fixa dans sa secte. Le roi Henri II son neveu, qui surpassa François I en zéle outré contre l'hérésie, invita le duc de Ferrare (2) à persécuter Renée; il vouloit qu'on l'enfermât dans son appartement, sans lui permettre de voir personne; je m'étonne qu'il ne proposât point de la brûler. Après la mort de Henri II et du duc de Ferrare, elle revint en France, et tint sa cour à Montargis, où le souvenir de ses bienfaits vit encore; il est vrai qu'elle les répandoit sur les sectaires par préférence, mais sans exclusion.

Le nom de Calvin étoit déja d'une célébrité suspecte en Italie. Pendant son séjour à Ferrare, il se déguisa sous le nom de Heppeville, mais ses talents et sa doc-

(1) Elle savoit des mathématiques, de l'astronomie, elle avoit des notions de la philosophie de son temps, et vouloit en avoir de la théologie.

(2) Voir dans Le Laboureur, additions à Castelnau, t. 1, p. 747, l'instruction donnée au docteur Oriz, allant à Ferrare de la part de Henri II.

trine le trahirent; l'inquisition le menaça, il revint en France, puis il voulut passer en Allemagne, où il parut dans la suite aux diètes et aux conférences avec un éclat toujours effacé par Luther, dont il modifioit la doctrine et dont il détestoit la tyrannie, n'étant pas moins tyran lui-même. Il lui falloit un empire particulier, il s'en fit un à Genève. Arrêtons-nous à considérer cette époque qui donne au calvinisme une consistance propre et distinguée du luthéranisme.

La révolution commença par la Suisse, sur-tout par le canton de Berne. Diverses circonstances avoient préparé les succès de Zuingle dans ce canton. Dès le commencement du seizième siècle une grande fourberie de moines, pareille à celle des cordeliers d'Orléans, avoit révolté les Bernois contre le monachisme, et avoit disposé à la réforme ces esprits simples et droits.

Les jacobins de Berne, beaucoup moins simples, avoient voulu que la vierge prononçât contre elle-même en faveur de son fils, c'est-à-dire contre les cordeliers en faveur des jacobins, dans l'affaire de l'immaculée conception; ils avoient parmi eux un jeune moine fort crédule, nommé Jetser, ils lui firent apparoître pendant la nuit des ames du purgatoire qu'il délivra en restant couché en croix dans une chapelle pendant toute la messe à la vue du peuple; puis sainte Barbe à laquelle il avoit beaucoup de dévotion et qui lui annonça qu'il étoit destiné à de grandes choses; enfin la Vierge elle-même, qui lui donna trois gouttes de sang qu'elle lui dit être trois larmes que son fils avoient répandues sur Jérusalem, et ces trois larmes signifioient que la Vierge étoit restée trois heures dans le péché

originel; elle chargea Jetser de publier que les cordeliers étoit les plus grands ennemis de son fils. On ne s'en tint pas là, on enivra ce moine avec un breuvage assoupissant, et on le stigmatisa : il s'avisa d'apercevoir quelque ressemblance entre la voix du sous-prieur et celle de la sainte Vierge; on jugea qu'il falloit l'empoisonner et avec une hostie : l'arsenic dont elle étoit couverte la lui ayant fait rejeter, on l'enferma comme sacrilége; il trouva le moyen de s'échapper et révéla tout. Rome fit punir ce raffinement de crime, il en coûta la vie à quatre dominicains; ils furent brûlés le 31 mars 1509, à la porte de Berne; mais le malheur de ces grandes profanations, c'est que le scandale reste et que la réparation s'oublie; les réformateurs qui parurent peu d'années après, persuadèrent aisément au peuple que ces fourberies tenoient et à l'esprit particulier du monachisme et à l'esprit général de l'église romaine. Zurich se sépara de cette église en 1523, Berne en 1528, Bâle et Schaffouse en 1529.

En Allemagne c'étoit le changement de religion qui avoit produit les troubles politiques; à Genève, comme dans les États du Nord, ce furent les troubles politiques qui amenèrent le changement de religion. Genève vouloit être libre, ses évêques prétendoient l'asservir, et les comtes de Genevois avoient la même prétention; les droits de ces derniers, quelle qu'en fût la valeur, avoient passé aux comtes et aux ducs de Savoie; de plus, l'évêque, Jean de Savoie, avoit cédé les siens au duc Charles III, qui voulut les faire valoir; les Genevois implorèrent contre lui les secours de la France et de la Suisse, ils se liguèrent sur-tout avec le canton de

Berne, le plus puissant des treize. Les Bernois affranchirent Genève du joug du duc de Savoie, mais ils ne se bornèrent point à ce service, ils voulurent encore la délivrer du joug de Rome; avec leurs soldats ils envoyèrent leurs prédicants, et bientôt le zuinglianisme divisa toute la ville; les Français réfugiés y abondèrent; les Farel, les Saunier, les Viret, les Froment, les Olivétan, y prêchèrent à loisir. Ce dernier, ami et parent de Calvin, est auteur de la première traduction (1) française de la Bible, que les protestants adoptèrent. Guillaume Farel, non moins ami de Calvin, est le même que nous avons vu, dans le chapitre précédent, chassé de Meaux pour ses opinions; après avoir prêché la nouvelle doctrine et excité des troubles à Grenoble, à Gap, à Bâle, à Strasbourg, à Metz, à Montbelliard, à Lausanne, à Neufchâtel, dans la ville d'Aigle, dans le bailliage de Morat, dans l'abbaye de Gorze, il acquit assez d'autorité à Genève pour y renverser les autels et briser les images (2) en plein jour, sans que ce transport d'iconoclaste parût scandaliser. Il arracha au milieu d'une procession une statue de saint Antoine des mains du prêtre qui la portoit et la jeta dans la rivière; il arrêtoit dans les rues les prêtres qu'il trouvoit portant le viatique aux malades, et il les avertissoit que ce qu'ils portoient avec tant de solennité n'étoit que du pain. Les prédicateurs catholiques étoient publiquement et impunément insultés, on les interrompoit dans leurs sermons,

(1) C'est la fameuse *version* de Genève que Bochard appeloit *l'aversion des* savants.

(2) Une statue de Charlemagne, placée au frontispice de la principale église, ne fut pas plus respectée que les autres.

on leur donnoit des démentis; les deux partis en venoient souvent aux mains; tout étoit en combustion dans la ville. Les cordeliers du couvent de la Rive, déja entraînés par les nouvelles opinions, ouvrirent une thèse publique, où tout le monde eut la liberté de tout dire, et où les magistrats assistèrent pour prononcer entre l'église romaine et la réforme, comme on avoit fait à Zurich et à Berne. Le premier effet de cette dispute fut que le P. Bernard, gardien des cordeliers et président de la thèse, se maria et vola son couvent pour assigner un douaire à sa femme; mais un effet beaucoup plus important de cette même conférence, ce fut la proscription solennelle de la religion romaine, faite par le gouvernement le 27 août 1535. L'année suivante Genève consacra cet événement par une inscription qu'elle fit graver sur une table d'airain conservée dans l'hôtel-de-ville :

« En mémoire de la grace que Dieu nous a faite d'a-
« voir secoué le joug de l'ante-christ, aboli la superstiti-
« tion, et recouvré notre liberté. »

Le clergé séculier, les moines, sortirent de la ville, les religieuses de sainte Claire furent invitées par un sermon de Farel à quitter le voile et à se marier. Farel prit pour texte : *exurgens Maria abiit in montana.* Les religieuses ne crurent point qu'il leur fût permis de courir les champs, parceque Marie avoit été visiter sa cousine Élisabeth sur les montagnes de Judée. Toutes, excepté une seule nommée la sœur Blaisine, refusèrent la liberté qu'on leur offroit. Les magistrats les firent conduire sous une bonne escorte et avec toute sorte d'égards jusqu'aux frontières de la république; elles se

retirèrent à Annecy, ou le duc de Savoie avoit fait préparer un monastère pour les recevoir.

Catholiques et protestants, tous blâmèrent l'indolence de l'évêque de Genève, Pierre de La Baume-Monrevel, qui dans cette occasion abandonna le gouvernement de son église, pour mener une vie molle dans ses terres de Franche-Comté. Il voulut depuis engager Charles-Quint à le rétablir sur son siége. C'étoit en 1536, dans le temps où cet empereur passoit du Piémont en Provence, méditant les plus vastes projets de conquête. Charles lui dit : *Je vais d'abord conquérir la France, et je vous rétablirai ensuite.* L'évêque tâcha de persuader à l'empereur de ne conquérir la France qu'après l'avoir rétabli. « Vous faites bien du bruit, lui dit « Charles-Quint, pour la perte d'une seule ville, qui « même n'étoit pas à vous; ma maison a perdu la Suisse « entière, qui lui appartenoit incontestablement, et je « ne dis mot. » Cette plaisanterie amère fut tout ce que l'évêque put en tirer; mais en 1538 il tira du pape le chapeau de cardinal par forme de dédommagement. Ses successeurs ont conservé les titres d'évêques et de princes de Genève, sans pouvoir en être citoyens; leur résidence est aussi à Annecy sur les terres du duc de Savoie.

Cette nécessité de donner un asile à l'évêque et aux religieuses de Genève fut tout le fruit que le duc de Savoie tira de ses entreprises sur cette ville. C'est, dit-on, à propos de ces entreprises et de cette révolution que le nom de *Huguenots* fut donné aux protestants. Les Genevois qui s'allièrent avec les Suisses, contre le duc de Savoie, furent nommés Eignots, du mot allemand

Eidgnossen, qui signifie : *alliés par serment* ou *confédérés*, et comme ces confédérés finirent par être protestants, le nom d'*Eignots* ou *Huguenots* fut donné aux protestants de Genève, et fut ensuite étendu aux protestants de France. Telle est l'étymologie la plus vraisemblable de ce nom, sur lequel il y a eu tant d'opinions différentes (1).

Farel qui d'abord avoit été accueilli à Genève, qui ensuite en avoit été chassé, en devint le principal mi-

(1) Les uns l'ont dérivé de Jean Hus, les protestants, selon eux, n'étant que les singes ou les *guenons* de *Hus*; les autres de *Hugues* Capet, parcequ'au temps de la ligne les huguenots défendoient la maison de Bourbon, issue de *Hugues* Capet, contre la maison de Guise, qu'on disoit issue de Charlemagne. D'autres faisoient venir ce nom d'un ancien hérétique sacramentaire, nommé *Hugues*; d'autres d'une petite monnoie de *Hugues* Capet, nommée *Huguenote*, et qui valoit une maille, valeur des *huguenots* suivant les catholiques; d'autres disent que des députés suisses haranguant un roi de France, commencèrent leur discours par ces mots, HUC NOS *venimus*, et restèrent courts après les deux premiers; d'autres disent la même chose d'un Allemand, interrogé par le cardinal de Lorraine sur la conjuration d'Amboise; d'autres prétendent qu'un roi *Hugon*, qui n'exista jamais, couroit toutes les nuits dans les rues de Tours, au grand effroi de la populace, et que les protestants, allant la nuit dans leurs prêches, furent souvent pris pour le roi *Hugon*; d'autres enfin disent au hasard que les *huguenots* furent ainsi nommés parcequ'ils s'assembloient près d'une porte nommée *Hugon*.

Selon l'opinion qui dérive le nom de *huguenots* de celui d'*Eignots*, ce nom n'avoit rien d'injurieux dans son origine. Mais un nom indifférent ou honorable devient injurieux par l'intention de celui qui l'emploie. Les trois cantons, Schwits, Uri, Undervald, qui s'unirent les premiers contre la tyrannie des seigneurs, prirent le nom d'*Eignots*; les *Eignots* de Genève donnoient aux partisans du duc de Savoie le nom de *Mamelus*, parceque, disoient-ils, ces mauvais citoyens vouloient se rendre esclaves du duc de Savoie, comme les *Mamelus* l'étoient du soudan d'Égypte.

nistre ; il engagea Calvin à partager les travaux de son apostolat ; Calvin avoit peu de grace et de facilité à parler, il laissa prêcher et se mit à enseigner la théologie, qu'il n'avoit pourtant point apprise dans les écoles et qu'il n'en savoit peut-être que mieux ; Farel tonnoit en chaire contre l'église romaine, Calvin écrivoit contre elle avec force et avec goût ; il fortifioit et augmentoit la révolution qui s'étoit faite sans lui ; mais ayant voulu changer trop brusquement des rits auxquels Genève tenoit encore, et ayant fait manquer la céne à Pâques par son obstination à ne vouloir point d'hosties, il se fit chasser de Genève ainsi que Farel. Celui-ci alla prêcher à Bâle, puis à Neufchâtel ; Calvin alla enseigner à Strasbourg, où, pour se consoler, il épousa Idelette de Bure. Elle étoit veuve d'un anabaptiste, il la convertit à sa secte, il en eut un fils (1) qui mourut jeune ; mais combien il me reste d'enfants dans toute la chrétienté ! disoit-il dans la suite [a].

Calvin avoit un grand parti dans Genève, il y fut rappelé ; bientôt son crédit éclipsa tout autre crédit, il donna seul à la religion de Genève sa forme définitive,

(1) On a dit que ce fils ayant été mordu d'un chien enragé, Calvin l'avoit recommandé à saint Hubert, qui guérit ce fils à-la-fois de la rage et du calvinisme. On a dit qu'on avoit proposé à Calvin lui-même de se convertir, et qu'il avoit répondu en soupirant : « Il est « trop tard, je me suis engagé trop avant, mais si c'étoit à recom- « mencer, je ne quitterois point la foi de mes pères. » On a dit que Calvin, ayant voulu faire accroire qu'il savoit ressusciter les morts, un fripon qui contrefaisoit le mort pour contrefaire ensuite le ressuscité, se trouva mort réellement et ne ressuscita point. On a dit... que n'a-t-on pas dit ?

[a] Respons. ad Balduin. inter opusc. Calvini, p. 370.

il en régla la doctrine et la discipline, il fut le chef presque absolu de cette église ; il eut aussi la plus grande influence sur le gouvernement civil; il régna en un mot, d'autant plus despotiquement à Genève, qu'il n'y paroissoit que zélateur de la liberté.

François I avoit secouru les Genevois contre le duc de Savoie alors son ennemi (1). C'étoit sa destinée d'être l'allié des ennemis de sa religion. Pour comble de contradiction, ces gens qu'il protégeoit à Genève, étoient pour la plupart ses propres sujets qu'il auroit brûlés en France, et qui s'étoient rangés en foule sous les drapeaux de Calvin. Telles étoient les inconséquences d'un zèle persécuteur mis aux prises avec la politique. Calvin attiroit, rassembloit ces Français fugitifs, il les substituoit aux catholiques que la réforme chassoit de Genève, il leur assuroit une patrie et la liberté, il les attachoit à sa doctrine particulière, il s'enrichissoit des pertes volontaires de François I; et cependant il avoit donné à ce roi imprudent des conseils utiles, il lui avoit dédié son livre de *l'institution* où dans sa préface il plaidoit avec éloquence (2) la cause des persécutés et avec adresse la cause de la réforme. Rien de plus séduisant que cette préface, elle semble dictée par la raison et par l'humanité, elle est faite sur le modèle des anciennes apologies

(1) Voir le chap. 1 du liv. 4 de cette histoire.

(2) On connoît ce distique hyperbolique de Paul Thurius sur le mérite du livre de l'Institution :

Præter epistolicas, post Christi tempora, chartas,
Huic peperere libro sæcula nulla parem.

Florimond de Remond appelle ce livre l'*alcoran* ou le *talmud* de l'hérésie.

de la religion chrétienne présentées aux empereurs qui la persécutoient; rien de plus ingénieux que ce que l'auteur y dit des pères de l'église, soit pour les rapprocher de la réforme, soit pour excuser la réforme de s'éloigner d'eux quelquefois. Le livre de l'Institution a de la méthode et de l'ensemble, c'est un corps de doctrine, mérite qui manque et à chacun des ouvrages de Luther en particulier, et à l'assemblage entier de ses écrits, qui n'offre presque rien de systématique. L'Institution est un des livres dont la réforme se glorifie le plus et avec le plus de raison. Le parlement de Paris fit brûler ce livre le 14 février 1543. Le jésuite Gautier y trouvoit cent hérésies tout juste, le cordelier Feu-Ardent en trouvoit 1400. Ces sortes de calculs ne sont jamais bien exacts.

Les écrits polémiques de Calvin, d'un côté contre le concile de Trente et les catholiques, de l'autre contre les luthériens et les diverses sectes de la réforme, sans avoir le mérite de l'Institution, ont bien plus de grace et de douceur que ceux de Luther; Calvin paye pourtant trop souvent encore le tribut de grossièreté que le genre polémique sembloit exiger au seizième siécle. M. Bossuet a remarqué que les adversaires de Calvin ne sont jamais que *des fripons, des fous, des méchants, des ivrognes, des furieux, des enragés, des taureaux, des ânes, des chiens, des pourceaux*; que l'école de Vestphale, luthérien célèbre, est *une puante étable à pourceaux*; que la céne des luthériens est un banquet de cyclopes, où l'on voit une barbarie digne des Scythes; qu'après ces apostrophes un peu violentes, adressées à un de ses adversaires : *M'entends-tu, chien? m'entends-*

tu bien, grosse bête? Calvin déclare qu'il *ne sait point répondre aux injures dont on l'accable.* Tout cela est bien du ton de Luther et des disputeurs de ce temps-là, mais M. Bossuet donne un peu dans l'excès, lorsqu'il dit : *auprès de cette violence Luther étoit la douceur même.* Il est certain que cette violence si familière à Luther est infiniment plus rare chez Calvin, mais personne ne savoit alors l'éviter en disputant; dans des siécles plus polis l'ironie et l'aigreur ont pris la place des injures; et trouveroit-on beaucoup d'exemples de disputes soutenues long-temps sans cet assaisonnement fatal?

Tout est contradiction et inconséquence chez les hommes. Ce Calvin, qui pour son premier ouvrage avoit commenté le traité de Sénéque sur la clémence, et qui, dans son livre de l'Institution, faisoit rougir François I de brûler des hommes pour des opinions, est le même qui fit brûler (1) Servet à Genève pour des opinions folles sur la Trinité [a]; il fit trancher la tête à Perrin (2), citoyen distingué de Genève, parcequ'il s'alarmoit de l'affluence des Français dans cette ville; ou plutôt il les fit mourir tous deux, parcequ'ils

(1) On dit que ce malheureux Servet resta deux heures dans le feu sans pouvoir être consumé ni étouffé, parceque le vent agitoit trop les flammes. On l'entendoit crier: « Quoi! je ne pourrai mou-« rir! Quoi! avec cent pièces d'or et le riche collier qu'on m'a pris, « on n'a pas pu acheter assez de bois pour me consumer plus promp-« tement! » Sandius, p. 8. Spond., hist. de Genève, t. 2, p. 37.

[a] 27 octobre 1553.

(2) On dit que, lors de la révolution de Genève, ce Perrin avoit fait transporter dans la place destinée aux supplices la pierre du grand autel de la cathédrale, pour la faire servir aux exécutions, et qu'elle servit d'abord à la sienne. Ces contes, qui font périr les inventeurs

étoient ses ennemis ; mais les violences que les passions exercent dans leur fureur passent avec ces passions ; celles que le préjugé commet de sang-froid et par principe, n'ont ni bornes ni remède [a]. L'humanité auroit donc eu plus à craindre de l'erreur de François I et de ses docteurs que des emportements de Calvin, si Calvin n'eût pas donné la même erreur pour base à ses violences, et n'eût pas joint une théorie sanguinaire à une pratique cruelle ; il soutint, ainsi que Théodore de Bèze, contre Castalion, qu'il falloit punir de mort les hérétiques, et il fit ôter à ce Castalion (1), qu'il ne trouvoit ni assez docile ni assez inhumain, une chaire qu'il lui avoit procurée dans le collége de Genève, puis il le persécuta et le calomnia.

Le même Calvin fit emprisonner et bannir un médecin, carme apostat, nommé Bolsec, pour avoir osé le contredire sur la prédestination ; il voulut même engager les Suisses à le faire mourir.

Mais quels furent les fruits de cette violence? Car

de supplices par les supplices qu'ils ont inventés ou par les instruments de mort qu'ils ont fournis, sont trop fréquents dans nos histoires. De pareils phénomènes ne sauroient arriver si souvent ; ce sont des fables dont la morale est celle qu'Ovide en a tirée.....

Neque enim lex æquior ulla est,
Quàm necis artifices arte perire suâ.

[a] Florim. de Rem., l. 7, c. 17. Bolsec, vit. Calvin. Spond., ad ann. 1535.

(1) Ce Castalion, un des plus savants hommes et des plus sages de la réforme, vécut toujours pauvre et mourut de faim. Scaligérana, p. *M.* 46. Montaigne, essais, l. 1, c. 34, p. *M.* 353. Son nom étoit *Sébastien Casteillon ;* il avoue qu'il prit celui de *Castalion* à cause de la fontaine de Castalie.

voilà ce qu'il y a d'utile à considérer ici. Bolsec jugea qu'il n'avoit pas dû quitter la religion de ses pères pour retrouver l'intolérance dans la réforme, il rentra dans le sein de l'église et diffama Calvin et Bèze en écrivant leur vie. Jacques de Bourgogne (1), seigneur de Falais, protecteur de Bolsec, s'étoit réfugié à Genève pour quelques persécutions qu'il avoit essuyées dans les Pays-Bas, il quitta Genève pour les persécutions qu'y essuyoit Bolsec; Calvin, pour le punir d'avoir empêché Bolsec d'être brûlé, supprima le nom de Falais, en faisant réimprimer un commentaire sur la première épître aux Corinthiens, qu'il avoit dédié dix ans auparavant à ce même Falais.

Cet esprit de dispute et d'intolérance fit échouer le projet que Calvin avoit formé d'établir au Brésil une colonie de sa secte. C'étoit sur la fin du régne de Henri II. L'amiral de Coligny, encore catholique à l'extérieur, mais déja calviniste dans l'ame, seconda ce projet, et fit partir quelques vaisseaux sous la conduite de Durand de Villegagnon, chevalier de Malte, vice-amiral de Bretagne, nouveau calviniste.

Les ministres disputèrent tant, et sur mer et sur terre, qu'ils scandalisèrent la colonie, qui se fit catholique, aussi-bien que Villegagnon. Ainsi l'intolérance produisit par-tout son effet; celle de François I faisoit des calvinistes, celle de Calvin faisoit des catholiques; Genève se peuploit de Français en ouvrant ses portes aux persécutés; elle se fût dépeuplée, si elle eût continué à persécuter elle-même.

(1) Petit-fils de Beaudouin, qui étoit fils naturel de Philippe-le-Bon, duc de Bourgogne.

Le voisinage de Genève et l'alliance de François I avec les Suisses fournissoient aux prédicants calvinistes des facilités pour pénétrer en France et y répandre leur doctrine. Quand la persécution devenoit trop forte, ils s'enfuyoient à Genève et à Berne. Le calvinisme effaçoit peu-à-peu le luthéranisme. La plupart des villes de France quittèrent une hérésie qui vieillissoit et qui venoit de trop loin, pour une hérésie voisine et nouvelle. Lyon, Langres, Bourges, Angers, Poitiers, Autun, Troie, Issoudun, Rouen, Agen, Meaux, devenoient calvinistes. Les parlements signaloient à l'envi leur zèle contre cette secte qui s'établissoit par-tout. On brûloit à Paris un nommé Séraphin, qui avoit fait des prosélytes à Langres. On arrêtoit à Meaux soixante personnes, parmi lesquelles étoit Pierre Leclerc, parent de celui qui avoit été brûlé à Metz en 1523. De ces soixante on en brûla quatorze (1), on bannit les autres, ceux-ci allèrent prêcher dans d'autres villes et finirent par être presque tous brûlés. Le parlement de Bordeaux n'en faisoit guère moins brûler dans Agen, il inquiétoit Scaliger, il chassoit le précepteur de son fils, nommé Philibert Sarrasin. A Sens, un avocat nommé Jean l'An-

(1) Théodore de Bèze les nomme : Pierre Leclerc, ministre, François Leclerc, Jacques Bouchebet, Jean Brise-Barre, Henri Hutinot, Thomas Honoré, Jean Baudouin, Jean Flesche, Jean et Pierre Piquery, Jean Mataflon, Philippe Petit, Michel Calllon, Etienne Mangin. Ce dernier ayant eu d'abord la langue coupée, dit par trois fois à haute et intelligible voix : *le nom de Dieu soit béni.* C'est la répétition de l'histoire connue de saint Réparat et de ses compagnons sous la persécution de Huneric en Afrique, au cinquième siècle ; mais quand de son autorité privée on rapporte de pareils faits, n'a-t-on pas bonne grace d'insulter aux miracles de l'église romaine ?

glois, fut brûlé à la poursuite de son oncle, nommé Barville, archidiacre de la cathédrale, qui fit les frais de son procès. A Tournay, un ministre nommé Pierre Brusly, étant recherché par les magistrats, ses amis, pour le sauver, le descendoient pendant la nuit avec une corde le long du rempart; une grosse pierre se détachant de la muraille, lui fracassa la cuisse, la garde accourt aux cris que la douleur lui arrache, il est arrêté et brûlé à petit feu. Mais la plus importante de ces victimes (1) du zèle, fut le fameux Étienne Dolet, ce grand cicéronien, ce violent ennemi d'Érasme, qu'il déchira vivant, et qu'il ne loua qu'après sa mort. Dolet s'étoit fait un nom par des écrits estimables pour son temps. La hardiesse de son esprit et ses liaisons avec les réformés ont fait croire qu'il avoit été brûlé comme protestant, on assure qu'il le fut comme impie (2). L'évêque de Mâcon, Castelan, fit ce qu'il put pour sauver la vie

(1) C'est toujours dans Théodore de Bèze qu'il faut en chercher la liste, hist. des égl. réf. de France, l. 1.

(2) Etienne Dolet subit son supplice le 3 août 1546 avec assez de courage. On prétend qu'en allant à la mort, il crut voir des marques de douleur parmi le peuple qui s'empressoit pour le voir, et qu'à l'instant il fit ce mauvais vers pentamètre :

Non dolet ipse Dolet, sed pia turba dolet.

On ajoute que le docteur qui l'exhortoit n'eut pas honte d'insulter à son malheur, en retournant ce vers de cette manière :

Non pia turba dolet, sed dolet ipse Dolet.

On a cru Dolet bâtard de François I, mais Bayle a détruit cette idée. Présomptueux comme tous les auteurs de ce temps, voici les vers qu'il adressoit à François I. Il sembleroit qu'il y auroit prévu sa fin.

Vivre je veux pour l'honneur de la France,
Que je prétends, *si ma mort on n'avance*,

à Dolet. C'est à cette occasion qu'il eut avec les intolérants (1) la dispute dont nous avons parlé.

La Sorbonne censuroit les psaumes de Marot, exigeoit des rétractations de tous les docteurs qui s'avançoient trop, opposoit au calvinisme un formulaire de foi, contre lequel Calvin ne manqua pas d'écrire [a]. Telle étoit alors la vigilante autorité de la Sorbonne, qu'elle se mêloit de donner des avis aux prélats négligents, et qu'ils étoient obligés d'y avoir égard. Le cardinal de Bourbon, archevêque de Sens, possédant avec sa métropole six évêchés et huit ou neuf abbayes, embrassoit toutes sortes d'affaires, excepté celles de son diocèse, croyant que ce qui avoit été permis à Duprat, son prédécesseur, pouvoit l'être à un prince du sang; la Sorbonne lui écrivit pour l'avertir de veiller sur son troupeau, que son absence laissoit exposé à la séduction; il fallut que le cardinal de Bourbon allât résider à Sens. Sa présence dissipa, dit-on, l'hérésie qui s'intro-

Tant célébrer, tant orner par écrits,
Que l'étranger n'aura plus à mépris
Le nom français, et bien moins notre langue,
Laquelle on tient pauvre en toute harangue.

(M. de Burigny, vie d'Érasme, t. 1, p. 574, 575.)

(1) On ne devroit jamais perdre de vue, d'un côté, cette maxime de l'évêque vivant que nous avons déja cité :

« La religion ne demande point aux magistrats le supplice effrayant « des imitateurs d'un Diagoras et d'un Vanini. »

De l'autre, ces deux vers de Boileau :

A la fin tous ces jeux, que l'athéïsme élève,
Conduisent tristement le plaisant à la Grève.

[a] D'Argentr., collect. jud., t. 1, p. 412, 413.

duisoit dans son diocèse; apparemment il ne persécuta point [a].

La plupart des ordres religieux augustins, cordeliers, dominicains, entraînés par la scolastique même dans des erreurs réprouvées par la scolastique, dogmatisoient, innovoient et scandalisoient; la Sorbonne réprime les uns, censure les autres, écrit au général des augustins Séripandi, de veiller sur son ordre et de le réformer, ce qui fut fait [b]. Ce zèle ne fut pas toujours heureux; le cordelier Pernocel, irrité d'une de ces censures, alla se faire ministre à Genève. Ce zèle ne fut pas toujours éclairé; la Sorbonne condamna trop durement le doux et docile Claude Guilliaud, qui la confondit par l'excès de sa soumission; elle fit une querelle un peu gratuite au fameux Claude Despence, en l'accusant de mépriser les saints, parcequ'il avoit donné à la *légende dorée* le nom de *légende ferrée*. Vers le même temps Melchior Canus, évêque des Canaries, faisoit la même plaisanterie, sans qu'on soupçonnât sa foi [c].

Le cardinal de Tournon, le chancelier Poyet animoient tour-à-tour le zèle des parlements et de la Sorbonne contre les hérétiques; le premier étoit sévère, le second étoit dur, aussi presque personne ne regreta Tournon lors de sa retraite, ni ne plaignit Poyet lors de sa disgrace; mais si l'on veut voir un exemple des ténèbres que l'esprit de parti répand sur les yeux les plus sages, Sadolet dit que Poyet fut trouvé innocent

[a] Lettre de la faculté, du 18 mars 1543.

[b] Lett. de la fac., du 2 mai 1544. Hist. de Paris, p. 1014, 1015.

[c] Acte de la faculté, du 7 juin 1543. Théod. de Bèze, hist. eccl., l. 1. D'Argentr., collect. jud., t. 1, in ind., p. 13.

de tous les crimes dont on l'accusoit, et il le voit plus grand, plus respecté dans sa disgrace, qu'il ne l'avoit été dans l'éclat de la puissance et dans l'administration des affaires [a].

Le roi, échauffé par Tournon et par Poyet, abaissoit son attention jusque sur les moindres débats théologiques ou littéraires. Il entend parler d'un curé de Sainte-Croix en la cité à Paris, nommé Landry, qui prêchoit contre le purgatoire, et qui ne disoit point la messe, parcequ'il ne pouvoit, disoit-il, boire de vin; il voulut l'interroger lui-même. Landry, intimidé par la présence du prince, ne put proférer un seul mot, le roi le renvoie avec mépris, en lui ordonnant de se rétracter. Landry se rétracta, et se fit hypocrite.

Le fameux Ramus ou de La Ramée, fils d'un charbonnier de Picardie, et d'abord valet au collége de Navarre, mais devenu par son mérite principal du collége de Presle et professeur au collége Royal, cultivoit l'éloquence et les mathématiques; il avoit fondé une chaire pour enseigner cette dernière science, mais il ne goûtoit point Aristote, et il osa l'écrire. Un péripatéticien portugais, nommé Antoine de Govéa, établi dans l'université de Paris, l'accusa de cette irrévérence, au châtelet, puis au parlement; on plaida, le roi évoqua cette affaire et la mit en arbitrage, les arbitres furent pour Aristote et pour Govéa; on déclara que *témérairement et insolemment* Ramus s'étoit élevé contre le prince des philosophes, on condamna les livres de Ramus (1),

[a] Lib. 13, ep. 10.

(1) Un de ces livres avoit pour titre, *Aristotelicæ animadversiones;* un autre, *Institutiones dialecticæ.*

et on lui défendit d'enseigner la philosophie ; Pierre Galland prétend même que François I vouloit envoyer Ramus aux galères ; le dépit le saisit, il se fit calviniste, et fut compris dans le massacre de la Saint-Barthélemi. Nous aurons occasion de parler de lui dans l'Histoire des Lettres.

Toute secte tend à se subdiviser, parceque chacun veut se signaler, et le chef de la secte principale n'a point de plus grands ennemis que ses enfants rebelles. La liberté indéfinie d'expliquer l'Écriture, accordée à tous les hommes par Luther, avoit fait naître du luthéranisme les sectes anabaptiste et sacramentaire, toutes deux combattues par Luther ; cette même liberté, encore étendue par Calvin, fit naître aussi du calvinisme des sectes, dont quelques unes ne sont connues que par la peine que Calvin a prise de les combattre. Telle est, par exemple, la prétendue secte, dite *des libertins*. C'étoient des raisonneurs assez paisibles, quiétistes dans le dogme, épicuriens dans la conduite, qui n'étoient chrétiens qu'en ce qu'ils fondoient sur l'Écriture très librement interprétée leur paresse dans cette vie et leur indifférence pour l'autre. Il est ridicule de chercher une origine moderne à une pareille secte ; elle est de tous les temps, on la trouve dans toutes les religions, elle tient au caractère plus qu'à l'esprit, c'est une affaire de tempérament plutôt que de persuasion. Cependant Calvin prétend qu'elle naquit à Lille au seizième siècle ; il nomme pour ses fondateurs deux hommes du peuple, Chopin et Quintin ; il assure qu'elle fit des progrès sensibles en France, il s'emporte beaucoup contre un cordelier qui, en prêchant le *libertinisme* ou

le *libertinage*, avoit séduit les dames de Rouen [a]. L'austère Calvin dit même quelques injures à ces dames. Il permettoit d'interpréter l'Écriture, pourvu qu'on l'interprétât comme lui; il enlevoit à Luther une partie de son empire, mais il ne vouloit pas perdre la moindre partie du sien.

Une autre secte plus connue qui naquit du calvinisme, et à laquelle le calvinisme et toute la réforme viennent insensiblement se réduire à mesure qu'ils se relâchent, c'est le socinianisme, ainsi nommé de Lélio Socin, né à Sienne en 1525, et de Fauste Socin son neveu. C'est, de toutes les sectes qui reconnoissent Jésus-Christ, celle qui le reconnoît le moins; elle enseigne un arianisme beaucoup plus fort que l'ancien; elle renouvelle presque toutes les opinions hérétiques, les multiplie, et borne à l'infini les articles de foi; elle ne croit point l'éternité des peines. Le socinien est proprement un incrédule qui fonde son incrédulité sur l'évangile, au lieu de l'étendre jusqu'à l'évangile même. On conçoit que les calvinistes et les autres réformés attaquoient cette secte avec d'autant plus de fureur, qu'elle rendoit témoignage contre eux, en poussant seulement un peu plus loin les conséquences du grand principe de la réforme, qui consiste à braver l'autorité de l'église et de la tradition.

Les apôtres de cette secte sous Lélio Socin furent Grégoire Pauli, George Blandrata, piémontais, Valentin Gentilis, calabrois, Paul Alciat, milanais, parent du jurisconsulte et du cardinal de ce nom. La crainte de l'inquisition ayant chassé ces docteurs de l'Italie, ils allè-

[a] Lettre de Calvin à ses disciples de Rouen, du 20 août 1547.

rent répandre leurs opinions dans la Pologne, le roi de Pologne (Sigismond Auguste) les ayant aussi chassés, ils se dispersèrent, et la plupart cherchèrent un asile dans la Suisse protestante; ils la supposoient tolérante, parcequ'elle combattoit l'intolérance catholique. Gentilis eut la tête tranchée à Berne [a]. Socin pensa être pendu à Zurich, où il mourut pourtant de sa mort naturelle à trente-sept ans, en 1572. Gentilis monta gaiement sur l'échafaud, en disant : « Les autres martyrs ont donné leur vie pour le fils, j'aurai l'honneur d'être le premier qui la perdrai pour le père. » Paul Alciat rencontrant la persécution dans toute la chrétienté, prit le parti de se faire mahométan chez les Turcs. Grégorio Pauli représentoit l'église romaine sous l'emblème d'un temple; Luther en abattoit le toit, Calvin en démolissoit les murailles, Pauli et Socin en sapoient les fondements. Fauste Socin, comme son oncle l'avoit prévu, étendit beaucoup le socianisme, qu'il alla aussi prêcher en Pologne, où il mourut en 1604, âgé de soixante-cinq ans, dans un bourg à trois lieues de Cracovie. On mit sur son tombeau deux vers latins, qui contiennent l'emblème de Pauli :

Tota licet Babylon, destruxit tecta Lutherus,
Muros Calvinus, sed fundamenta Socinus.

Pour qu'une secte, telle que le socianisme, naquît en Italie, il falloit que la réforme y eût fait bien des progrès; à la vérité l'inquisition souffroit peu d'hérétiques dans le sein même de l'Italie, mais cette contrée perdoit beau-

[a] 1566.

coup d'habitants. Nous voyons vers le milieu de ce siècle une église italienne établie à Zurich sous la direction du fameux Bernardin Ochin, natif de Sienne, qui d'abord cordelier, ensuite capucin et général de cet ordre alors naissant, s'enfuit, en 1542, de l'Italie avec une fille qu'il alla épouser à Genève. Le Florentin Vermilly, dit Pierre Martyr, son ami, calviniste non moins célèbre, le suivit de près. En 1547, ils allèrent ensemble en Angleterre, où Thomas Crammer, archevêque de Cantorbéry les appeloit pour travailler avec lui à la réforme qui se fit sous Édouard. Leur ouvrage fut détruit sous le règne de Marie; ils quittèrent alors l'Angleterre, et se retirèrent à Strasbourg. Ils y trouvèrent Zanchius, chanoine régulier d'Italie, que les leçons et l'exemple de Vermilly son maître avoient séduit, en 1555. Ochin prit la direction de l'église italienne réformée de Zurich; il en fut chassé en 1563, à l'âge de soixante-seize ans; il se retira en Pologne; il en fut chassé encore; il s'enfuit en Moravie, où il mourut de la peste avec son fils et ses deux filles. Pierre Martyr mourut à Zurich en 1562. C'étoit un jurisconsulte espagnol nommé Jean Valdès, qui, avec un poëte italien nommé Marc-Antoine Flaminius, avoit attiré Ochin et Vermilly au parti de la réforme; il avoit établi dans le royaume de Naples une église réformée, l'inquisition la dissipa. Un Mantouan, nommé François Stancarus, en établit une en Pologne l'an 1550, d'abord sous la protection d'un gentilhomme, nommé Nicolas Olesniki, ensuite sous la protection plus puissante de Nicolas Radziwil, palatin de Vilna, grand maréchal et chancelier de Lithuanie.

Le concile de Trente étoit ouvert dès l'an 1543, mais

il fit peu de décrets sous le règne de François I; il n'y avoit alors au concile que quatre évêques français; c'étoient l'archevêque d'Aix, Antoine Imbert; l'évêque de Clermont, Guillaume Duprat, fils du cardinal chancelier; l'évêque d'Agde, Claude de La Guiche; l'évêque de Rennes, Claude Dodieu. L'évêque d'Agde, transféré pendant son absence à l'évêché de Mirepoix, fut le seul qui resta au concile; les trois autres étoient revenus avant la mort de François I. Les ambassadeurs de ce prince au concile, Claude d'Urfé, Jacques de Linière, Pierre Danès, obtinrent la préséance sur ceux du roi des Romains, qui se retirèrent sous prétexte qu'il suffisoit de ceux de l'empereur, qui avoient le pas sur ceux du roi de France. Ce fut Pierre Danès qui porta la parole au nom du roi pour les trois ambassadeurs. Il parla beaucoup de réformer la cour de Rome. On sait qu'un évêque italien (Sébastien Vance, évêque d'Orviette) traitant ce discours de chanson, dit avec dérision: *Gallus cantat*, à quoi Danès répliqua sur-le-champ: *Utinam ad Galli cantum Petrus resipisceret* (1)! Mais on jugera par le trait suivant si la réforme de l'église étoit une chose facile, et si la France s'y prêtoit mieux que Rome. Un des premiers décrets du concile ordonnoit aux évêques la résidence, et défendoit la pluralité des bénéfices à charge d'ames; on regarda ce décret comme une déclaration de guerre faite aux évêques de France (2), et sur-

(1) D'autres placent ce petit fait dans un autre temps, et disent que c'étoit Nicolas Psaume, évêque de Verdun, qui parloit contre les abus de la cour de Rome, mais ce fut toujours Danès qui fit la réplique.

(2) Depuis le concordat, les évêques résidoient beaucoup moins

tout aux cardinaux français, qui, depuis le séjour des papes dans Avignon, n'avoient jamais été si riches ni si nombreux. On en comptoit jusqu'à treize (1). C'étoit une décoration que François I jugeoit convenable à la cour d'un roi chrétien. Il y avoit tel de ces cardinaux qui possédoit jusqu'à dix évêchés, sans compter les abbayes, et plusieurs d'entre eux, tels que du Bellai, Tournon, d'Annebaut, avoient le plus grand crédit. Le moyen d'attaquer un décret aussi juste que celui qui condamnoit cette accumulation de bénéfices? On ne l'attaqua point d'abord, mais une maladie contagieuse ou d'autres raisons ayant obligé de transférer le concile de Trente à Bologne, on fit naître en France mille obstacles à la translation; on ne négligea rien pour faire dissoudre le concile, et le concile ayant prévalu, on obtint du roi Henri II qu'il demandât au pape une dispense de ce décret qui obligeoit les prélats de ne posséder qu'un évêché, et d'y résider [a]; il paroît que la dispense fut accordée.

La députation au concile avoit été précédée en France de la conférence de Melun, où douze docteurs nommés par le roi avoient été chargés de présenter des mémoires sur tous les points de division entre l'église catholique et les églises protestantes.

Luther avoit commencé d'écrire contre le concile [b],

parcequ'ils brignoient à la cour des bénéfices, dont la distribution ne dépendoit plus que d'elle.

(1) Savoir, les cardinaux de Bourbon, de Lorraine, de Châtillon, de Givry, du Bellai, de Boulogne, Le Veneur, de Meudon, de Lénoncourt, d'Annebaut, d'Amboise, d'Armagnac, de Tournon.

[a] Ribier, p. 213. [b] 1545.

Calvin continua; on diroit qu'il se crut obligé de se monter au ton de Luther: même violence, mêmes injures, mêmes sarcasmes, mêmes équivoques et de la même valeur. On se doute bien que tous les pères du concile sont des *anes mitrés*, des *pourceaux*, des *enfants de la grande prostituée;* ces épithètes sont vieilles et communes; on se doute bien de la plaisanterie que Calvin pouvoit faire sur le nom du docteur Dominique *Soto;* mais on ne se douteroit point que le pape fût *Neptune*, et les évêques des *Tritons*, et que tout cela fût fondé sur ce que le nom latin de la ville de Trente signifie un *trident;* on ne se douteroit point que le provincial des carmes de Lombardie fût frère de Vénus, parcequ'il se nommoit Antoine *Marinier*, et que Vénus étoit née de la mer. Et sur cela Théodore de Bèze dit que Calvin *frotte bien ces révérends pères.*

Calvin aimoit à plaisanter sur les noms et quelquefois il en tiroit des arguments contre ceux qui les portoient. Robert Cénal, évêque d'Avranches, un des plus savants prélats de son temps, s'étoit trouvé d'un avis différent du sien sur l'*interim* de Charles-Quint; Calvin, après avoir traité Cénal de *chien*, de *fripon*, de *Cyclope*, finit par le renvoyer à la cuisine, parcequ'il se nommoit *Cénal; ut nomini suo respondeat Cenalis, ad culinam revertitur* [a]. Il lui arrivoit quelquefois de ne pas respecter plus que Luther les têtes couronnées; irrité des succès de l'empereur contre la ligue de Smalcalde, il se permet quelques imprécations contre lui, il lui souhaite au moins la goutte; ce prince est un *Antiochus*, Ferdinand son frère un *Sardanapale.*

[a] Calvin, t. 8.

Le reste de la vie de Calvin est étranger à l'histoire de François I. Il continua de régner à Genève, d'écrire, de disputer, de persécuter; il livra la France aux furies sous les régnes foibles de François II et de Charles IX. Il y alluma la guerre civile comme Luther l'avoit allumée en Allemagne. La conjuration d'Amboise, le massacre de Vassy, la bataille de Dreux, l'assassinat du duc de Guise et ses suites furent les fruits de sa doctrine et de ses intrigues. Il mourut au milieu de ces horreurs le 27 mai 1564, à Genève, âgé de cinquante-six ans. On sait assez quels troubles ses disciples causèrent dans la suite en Angleterre et en Écosse sous le nom de puritains.

« On parle toujours des flatteurs des princes, dit « M. Bossuet [a], et on ne dit rien des flatteurs des peu- « ples. Tout flatteur, quel qu'il soit, est toujours un « animal traître et odieux: mais s'il falloit comparer les « flatteurs des rois avec ceux qui vont flatter dans le « cœur des peuples ce secret principe d'indocilité et « cette liberté farouche, qui est la cause des révoltes, « je ne sais lequel seroit le plus honteux. »

Voilà de ces mots qui caractérisent l'éloquence et la philosophie de Bossuet, et voilà le trait fatal de conformité entre Luther et Calvin, fondateurs des deux sectes principales de la réforme; ils ont par-tout allumé la discorde et détruit la subordination. Ils ont d'ailleurs eu de commun tout ce qui appartenoit à leur siècle et à leur métier de disputeurs, l'arrogance, l'intolérance, ce besoin ridicule de se vanter, ce besoin grossier de dire

[a] Cinquième avertissement sur les lettres de M. Jurieu.

des injures. Calvin sur ces deux articles s'observoit plus que Luther, qui ne s'observoit sur rien ; Calvin recherchoit la gloire de la modération et celle de la modestie; Luther fougueux dans sa *jactance* comme dans ses injures, outroit l'arrogance comme il outroit tout ; les louanges que Calvin se donnoit, dit M. Bossuet, sortoient par force du fond de son cœur et rompoient violemment toutes les barrières. Quant aux injures, le même M. Bossuet dit qu'il eût aimé mieux essuyer la colère impétueuse et insolente de Luther, que la froide amertume et la profonde malignité de Calvin. Celui-ci étoit un raisonneur plus exact, plus méthodique, un écrivain plus correct, plus précis, plus élégant, plus sage ; il appartient à l'histoire littéraire de son siècle ; Luther, étranger à toute littérature, ne peut être réclamé que par l'école. M. Bossuet lui trouve pourtant plus de génie, quelque chose de plus original et de plus vif; il croit que Calvin ne l'emporte sur lui que par l'étude, il doute que le génie de Calvin eût été aussi propre à échauffer les esprits et à émouvoir les peuples que celui de Luther. En effet, on doit reconnoître entre ces deux hommes la même différence qui se trouve, dans tous les arts, soit libéraux, soit mécaniques, entre le génie qui invente et le génie qui perfectionne. Le second plaît davantage, mais sans le premier il n'eût peut-être pas existé.

Quant aux mœurs et au caractère, le premier étoit plus aimable et avoit plus d'amis que le second, il cultivoit la société, il se permettoit la gaieté, il goûtoit les plaisirs, sur-tout ceux de la table; Calvin, toujours malade, chagrin, plein d'humeur, rongé de vapeurs, étoit

sobre et chaste, vivoit retiré, ne connoissoit d'autre plaisir que d'écrire et de dominer. Sa religion sèche et sévère n'accordoit rien aux sens ni à la foiblesse; sa vie austère et uniforme n'accordoit rien à la société; Genève, sous sa direction, étoit un grand séminaire où rien de libre ni de gai n'étoit admis; persécuteur atroce à l'égard de ses ennemis, précepteur toujours triste à l'égard de ses disciples, on put se piquer d'être de ses amis par vanité, on n'y fut jamais porté par aucun attrait. En comparant son aigreur sauvage, sa sécheresse caustique et atrabilaire avec la douceur affable et enjouée de Théodore de Bèze, son plus constant ami (1), on disoit qu'on aimeroit mieux être en enfer avec celui-ci, qu'en paradis avec Calvin. N'oublions pas d'observer que le désintéressement de Calvin (2) égala au moins celui de Luther, et qu'on ne trouve guère cette vertu dans un pareil degré que chez les gens en qui l'ambition de dominer sur les esprits absorbe toutes les facultés, et anéantit tout autre desir.

Il y a peu d'apparence qu'un homme du caractère de Calvin ait jamais été voluptueux; ainsi puisque le P. Maimbourg veut bien ne pas croire qu'il ait eu le fouet et la fleur de lis à Noyon, où il n'a presque point vécu, et cela pour un crime infame que le P. Maimbourg

(1) Il a écrit la vie de Calvin.

(2) Il n'eut jamais que cent écus de gages, et n'en voulut pas avoir plus. Lorsqu'il quitta Strasbourg pour retourner à Genève, ceux de Strasbourg voulurent lui conserver, avec le droit de bourgeoisie, le revenu d'une prébende qui lui avoit été assigné chez eux pour ses leçons; il le refusa, et n'accepta que la continuation du droit de bourgeoisie. Beza, in vit. Calv., p. 370, ad ann. 1541.

n'ose nommer, ne le croyons pas non plus (1). Du reste on peut choisir de croire, ou avec le protestant Théodore de Bèze, qui étoit à Genève, que Calvin expira paisiblement en louant Dieu, ou avec le catholique Florimond, qui étoit à Bordeaux, qu'il mourut désespéré, en blasphémant Dieu, en invoquant le diable, en se maudissant lui-même.

CHAPITRE II.

Dogmes de Luther et de Calvin; leur conformité, leur différence.

Sans entrer ici dans des détails théologiques, qui seroient infinis, nous ne prétendons que marquer succinctement les différences principales et caractéristiques qui se trouvent, soit entre l'église catholique et l'église

(1) Le cardinal de Richelieu, dans sa méthode pour convertir ceux qui se sont séparés de l'église, l. 2, c. 10, p. 319, a bien mal-à-propos adopté ce conte, inventé par Bolsec, qui cite pour tout garant un certain Berthelier, condamné à mort pour des crimes peut-être à la vérité un peu arbitraires; c'étoit *pour sédition et conspiration contre la religion de Genève*; mais qu'entendoit-on à Genève du temps de Calvin par *conspiration contre la religion?* (V. Bayle, art. Bertelier et art. Bolsec.) On a fait sur Théodore de Bèze le même conte à-peu-près que sur Calvin, et le cardinal de Richelieu l'a encore répété, *méthode*, l. 2, c. 10. La haine calomnie aisément, et le faux zèle croit aisement les calomnies. Observons que si Bolsec mérite peu d'être cru sur Calvin et Théodore de Bèze, ses ennemis, Théodore de Bèze ne doit être cru qu'avec précaution sur Bolsec et Bertelier.

réformée, soit entre les deux partis de cette dernière église, c'est-à-dire entre Luther et Calvin. Les opinions que nous allons rapporter sont jugées depuis longtemps, ou elles ne le seront jamais. Nous ne ferons sur cela qu'une observation générale. L'esprit humain reconnoît deux arbitres, la raison et l'autorité. Une des plus nobles fonctions de la raison est d'apercevoir elle-même ses bornes, et d'avouer le besoin qu'elle a souvent de l'autorité. En matière de religion, la raison seule n'iroit point au-delà de la religion naturelle, les mystères sont au-dessus d'elle, et la raison ne les admet que comme des objets de foi décidés par une autorité divine. La raison nous conduit à cette autorité, en nous prouvant, 1° qu'elle est nécessaire, 2° qu'elle doit avoir des caractères visibles, auxquels on puisse la reconnoître, auxquels même on ne puisse pas la méconnoître. Remis ainsi par la raison même entre les mains de l'autorité, avec ce guide infaillible, nous pénétrons dans les dogmes et dans les mystères, nous entrons sous l'empire de la foi. Si l'incrédule rejette ces dogmes et ces mystères, uniquement parcequ'il ne les comprend pas, je ne vois en lui qu'un téméraire qui, ayant besoin de deux guides, s'obstine à n'en prendre qu'un, quoique ce guide l'avertisse lui-même d'en prendre un plus sûr; il s'égare, parcequ'il donne trop à la raison, en ne reconnoissant rien au-delà du domaine de cette raison bornée; mais il n'est ni absurde ni inconséquent. Il ne l'est pas du moins au même degré que le théologien raisonneur, qui, avouant l'insuffisance de la raison et le besoin de l'autorité, qui recevant des dogmes, des mystères, combat cette autorité, altère ces

dogmes, modifie ces mystères, de manière qu'ils restent toujours mystères, mais qu'ils cessent d'être appuyés sur une autorité suffisante. Il faut opter. Si l'on ne doit rien admettre au-delà de la raison, s'il n'est pas vrai qu'elle nous avertisse elle-même de nous soumettre à l'autorité, il faut rejeter entièrement les dogmes, les mystères, et donner gain de cause à l'incrédule. S'il faut admettre l'autorité, il n'est pas permis de toucher à ses oracles; il faut adorer les mystères sans restriction, sans modification : l'homme ne peut toucher à l'ouvrage de Dieu. Quand Luther me propose de substituer la consubstantiation à la transsubstantiation, à quel tribunal me renvoie-t-il? Est-ce à celui de l'autorité? Elle lui est contraire. Est-ce à celui de la raison? En quoi ma raison comprend-elle mieux la consubstantiation que la transsubstantiation? Quand un autre raisonneur me dit que Jésus-Christ n'est présent dans l'eucharistie que par la foi, qu'est-ce que c'est qu'une *présence par la foi?* Il est présent ou il ne l'est pas; s'il ne l'est pas, ma foi ne peut pas le rendre présent, et j'ai tort de le croire présent; s'il est réellement présent, ma foi ne fait rien à cela, et il est également présent, soit que j'aie la foi, soit que je ne l'aie pas. Que prétendez-vous donc? Si vous n'affranchissez point ma raison, si vous la laissez sous le joug, que ce soit donc sous un joug sacré, non sous votre joug profane. Mystère pour mystère, je ne puis croire que celui qui m'est proposé par une autorité légitime. Vous entreprenez trop et trop peu. Ou ne retranchez rien, ou retranchez tout ce que la raison ne comprend pas, si la raison elle-même peut y consentir. Les incrédules s'é-

loignent plus que vous de la voie du salut, mais ils sont plus près d'y rentrer; ils raisonnent déja mieux, et dès qu'ils sentiront le besoin de l'autorité, ils s'y soumettront entièrement, sans toutes vos ridicules réserves.

Voilà sous quel point de vue nous envisageons les idées vagues des hérétiques et ces changements si peu philosophiques qu'il a plu à Luther, à Calvin et à leurs disciples d'apporter à la doctrine de l'église.

Il semble que le nombre des erreurs soit borné comme celui des vérités; c'est que l'esprit humain l'est extrêmement, même dans le mal; les modernes répètent les anciens sur les hérésies comme sur toute autre chose. La Sorbonne, dans sa censure, fit voir que Luther renouveloit beaucoup d'erreurs déja proscrites; celles des montanistes, en rejetant l'autorité de l'église, des iconoclastes, en brisant les images; des manichéens, en niant le libre arbitre; des hussites, en dédaignant la contrition et les dispositions nécessaires pour le sacrement de pénitence; des wicléfites, en abolissant la confession (1); des albigeois, en retranchant du nombre des sacrements la confirmation et l'ordre; des héracléonites, en retranchant de même l'extrême-onction du nombre des sacrements; des vaudois, en communiquant aux laïcs le pouvoir des clefs; des aëriens et des artotyrites, en défendant d'offrir la messe pour les

(1) Ce que la Sorbonne remarque ici de la conformité de la doctrine de Luther avec celle des albigeois, des wiclefites, des hussites, ne s'accorde point parfaitement avec ce que M. Bossuet nous apprend des erreurs de ces hérétiques (variat., l. 11); mais il est toujours vrai que plusieurs des opinions de Luther avoient été avancées et condamnées avant lui.

péchés, pour les satisfactions, pour les morts, pour quelques besoins que ce soit; des jovinianistes, en soutenant que toutes les œuvres sont égales devant Dieu. Calvin n'a pas moins renouvelé de vieilles erreurs. M. Bossuet a même montré que, comme les extrémités se touchent, les protestants qui semblent donner tout à la grace et ôter tout à la liberté, n'ont pas été exempts des excès contraires, c'est-à-dire de semi-pélagianisme et même de pélagianisme, tant les contradictions les plus grossières deviennent naturelles et communes dès qu'on s'écarte de ce point fixe, de ce centre d'autorité, qui ne se trouve que dans l'église!

On juge bien qu'en donnant ainsi dans les extrémités opposées, les protestants n'étoient pas plus d'accord avec eux-mêmes qu'avec l'église. A plus forte raison leurs différentes sectes n'étoient-elles point d'accord entre elles; c'est ce qui les a forcées de diminuer extrêmement avec les sociniens le nombre des articles de foi, afin de pouvoir être toutes comprises dans une même communion et y comprendre les sociniens mêmes, s'il étoit possible. La haine de Rome réunissoit toutes ces sectes [a]; elles s'accordoient sur plusieurs points importants.

1° Sur le pape, qu'elles fouloient toutes aux pieds.

2° Sur le principe de ne reconnoître d'autre juge de la foi que l'Écriture Sainte.

3° Toutes en rejetoient quelques livres, les unes plus, les autres moins; toutes s'accordoient assez à rejeter les Machabées.

[a] Voir le premier avertissement de M. Bossuet sur les lettres de M. de Jurieu.

4° Toutes retranchoient plusieurs sacrements.

5° Toutes avançoient des nouveautés ou renouveloient d'anciennes erreurs sur la grace et la liberté.

6° Toutes rejetoient le purgatoire, les indulgences, les images, le culte des saints et plusieurs cérémonies de l'église.

Quant aux objets sur lesquels les deux grands partis de la réforme (les luthériens et les calvinistes) étoient divisés (car nous ne nous engagerons point dans l'examen des petites différences des petites sectes), on peut les réduire à deux principaux, la justification et l'eucharistie.

La justification est une matière tout entourée de difficultés qu'il ne s'agit pas de résoudre. Dieu d'un côté est tout-puissant, de l'autre il est souverainement bon, et cependant il existe du mal physique et du mal moral, comme s'il n'avoit pas pu, ou s'il n'avoit pas voulu l'empêcher. Il ne l'a pas voulu, cela est évident, ainsi la difficulté ne roule plus sur la toute-puissance, mais sur la bonté infinie. Dieu a la prescience de tout, et cependant l'homme est libre. L'homme ne peut rien sans la grace, et cependant il peut mériter ou démériter par ses œuvres; il ignore quelle est l'action de Dieu sur lui, et cependant il peut par son libre arbitre coopérer ou résister à cette action. L'église reconnoît toutes ces vérités, dont la co-existence est un abyme de mystères, elle reconnoît cette co-existence et ne l'explique pas. L'école prétend l'expliquer, la philosophie même a fait quelques vains efforts pour cela; pour Luther, c'est en scolastique seulement qu'il a défini ces matières. Il a ôté à l'homme la liberté et le mérite des

œuvres. Comment donc se fait la justification du pécheur? c'est uniquement parceque Dieu nous impute la justice de Jésus-Christ, car pour nous, jamais nous n'avons de justice qui nous soit propre. Mais comment la justice de Jésus-Christ nous est-elle rendue propre? par la foi. Il faut croire d'une foi ferme et sûre qu'on est justifié par la justice de Jésus-Christ, et l'on est justifié. Nous ne relevons pas les inconvénients frappants de cette doctrine, ce seroit faire un traité théologique. Voilà le système de Luther, voilà ce qu'on appelle la *justice imputative*.

Calvin n'a fait que modifier ce système, ou plutôt qu'en tirer trois conséquences que Luther n'avoit pas admises.

1° Il a cru que la certitude de la justification entraînoit celle du salut, et que puisqu'il falloit croire d'une foi ferme qu'on étoit justifié, il falloit croire aussi qu'on étoit sauvé. Luther n'avoit jamais voulu admettre cette conséquence à cause de la présomption qu'inspire cette certitude du salut, présomption qui suffit seule pour mettre le salut en danger; mais Calvin fit voir que cette conséquence étoit nécessaire; ainsi un parfait calviniste ne sauroit douter de son salut. Aussi l'électeur palatin Fréderic III disoit-il expressément dans sa profession de foi: « Je n'ai point à appréhender les jugements de Dieu [a]. Je sais très certainement que je « serai sauvé, et que je comparoîtrai avec un visage « gai devant le tribunal de Jésus-Christ (1). »

[a] Boss., hist. des var., l. 9. Synt. Gent., part. 2, p. 149, 156.

(1) Jean Islébe, ou Agricola, disciple et compatriote de Luther, tiroit de la doctrine de son maître une autre conséquence pareille-

2° La seconde conséquence que Calvin tiroit du système de la justice imputative, c'est qu'une fois acquise, elle ne pouvoit plus se perdre. Cette seconde conséquence ne paroît pas aussi nécessaire que l'autre, car la justice de Jésus-Christ ne nous étant imputée que par la foi, si cette foi venoit à se ralentir ou à se perdre, pourquoi ne pouvions-nous pas perdre la justice? Quoi qu'il en soit, telle étoit l'idée de Calvin, et c'est ce qu'on appelle *l'inamissibilité de la grace.*

3° Troisième conséquence. Le baptême n'étoit point nécessaire au salut. Les enfants des fidèles naissoient dans l'alliance, le baptême ne faisoit que la sceller en eux, le baptême n'en étoit que le signe, et on ne pouvoit refuser le signe à ceux qui par le droit de leur naissance ayant la chose signifiée, auroient pu se passer du signe. Ainsi le baptême ne conféroit plus la grace, le baptême n'étoit plus un sacrement, du moins de la manière dont l'entend l'église romaine.

Tels sont les trois changements que Calvin crut devoir faire au système de Luther sur la justification.

L'eucharistie est l'autre objet de division entre les deux sectes.

L'église catholique croit que dans l'eucharistie le pain et le vin sont tellement changés au corps et au sang de Jésus-Christ, qu'il n'en reste plus que les espèces ou apparences. C'est ce qu'on appelle la *transsubstantiation.*

ment nécessaire, c'est que la foi opérant seule la justification, et les œuvres étant inutiles, la loi qui ne règle que les œuvres, devenoit inutile aussi. On appela ses sectateurs particuliers *Anoméens*, c'est-à-dire, *sans loi.*

Luther n'en vouloit point, mais il admettoit la présence réelle. Dieu survenoit, le pain restoit, Dieu étoit avec le pain, dans le pain, sous le pain, *in, cum, sub;* comme le vin est dans et sous le tonneau, ou, encore mieux, comme le feu est avec le fer brûlant. C'est ce qu'on appelle la *consubstantiation luthérienne.*

« J'entends, disoit Osiandre, Jésus-Christ s'impane, « il s'invine comme il s'est incarné. » Point du tout. Luther ne voulut point entendre parler d'impanation ni d'invination, et Osiandre ne voulut point se brouiller avec lui pour cela. Quand il fut établi à Konisberg, il impana, il invina tant qu'il voulut, tout cela ne prit point pour lors, et encore un coup comment une autorité purement humaine prétend-elle faire croire à tous ces vains systèmes que l'église rejette également?

Carlostad imagina que quand Jésus-Christ avoit dit: *Ceci est mon corps*, il touchoit en effet son corps et se montroit lui-même à ses disciples assis à table avec eux; on se moqua de Carlostad, et c'étoit une liberté qu'on prenoit assez souvent avec lui.

Pour Zuingle, il ne vit dans l'eucharistie qu'une présence par la foi. On s'unissoit à Jésus-Christ par la foi. Rien de plus simple, et les Suisses protestants trouvoient si claires cette présence et cette union par la foi, qu'ils ne pouvoient souffrir qu'on parlât de mystère, quand on parloit de l'eucharistie; cette présence par la foi est ce qui constitue *l'opinion sacramentaire.*

Calvin sembla vouloir réunir la présence réelle et la présence par la foi; il est tour-à-tour luthérien et sacramentaire, il voudroit être l'un et l'autre à-la-fois, il n'est ni l'un ni l'autre, mais ses disciples, en l'inter-

prétant, l'ont réduit à n'être que sacramentaire, du moins ils ne sont que cela. Au colloque de Poissy en 1561, Théodore de Bèze, fidèle disciple de Calvin, soutint devant toute la cour que Jésus-Christ étoit aussi éloigné de la cène que le ciel l'est de la terre, et on l'accusa d'avoir fait ce mauvais jeu de mots, qui n'en est plus un en français : que Jésus-Christ n'étoit pas plus *in cœnâ quàm in cœno*, dans la cène que dans la boue.

L'idée des sacramentaires, celle des luthériens, celle même d'Osiandre, n'avoient rien de nouveau. Au onzième siècle, Bérenger, archidiacre d'Angers, trésorier et écolâtre de Saint-Martin de Tours, fut le premier auteur de l'hérésie sacramentaire, que ses disciples mêlèrent les uns de consubstantiation, les autres d'impanation, d'autres de quelques autres visions [a]; mais l'opinion sacramentaire fut la seule qui se fit remarquer. Il en étoit vraisemblablement resté quelques traces en France jusqu'à la fin du quinzième siècle et au commencement du seizième; car sous Charles VIII en 1492, le lendemain de la fête du saint-sacrement, on avoit vu un prêtre, entendant la messe à Notre-Dame, arracher l'hostie au célébrant après la consécration, la jeter à terre, et marcher dessus. Un prêtre qui commet une pareille profanation doit être bien fou; on aima mieux traiter celui-ci comme un scélérat, on lui arracha la langue, et on le brûla vif au marché aux cochons. En 1502 sous Louis XII un jeune écolier natif d'Abbeville renouvelle la même profanation [b], dans la Sainte-Chapelle, le jour de Saint-Louis; on lui coupa le poing

[a] Bossuet, hist. des variat., l. 15.
[b] Mézerai, abr. chron., hist. de l'église du seizième siècle.

sur le lieu, et on le brûla vif aussi au marché aux cochons. Ces restes de l'ancienne hérésie des sacramentaires, joints au mélange perpétuel du zuinglianisme avec le peu de luthéranisme qui pénétra en France avant le temps de Calvin, furent cause que dans ce royaume on ne fit nulle attention à la présence réelle de Luther, et que les luthériens mêmes y furent sacramentaires.

Luther avoit surchargé son système sur l'eucharistie d'une idée qui peut-être lui étoit propre. L'humanité de Jésus-Christ, disoit-il [a], est unie à la Divinité, donc l'humanité est par tout aussi-bien qu'elle. Jésus-Christ, comme homme, est assis à la droite de Dieu; la droite de Dieu est par-tout. C'est ce qu'on appelle *l'ubiquité*.

En vain Mélancthon observoit :

1° Que c'étoit confondre les deux natures de Jésus-Christ, et leur accorder également à toutes deux l'immensité.

2° Que c'étoit détruire le mystère de l'Eucharistie, qui ne seroit plus rien, si Jésus-Christ n'y étoit présent que comme il l'est dans le bois ou dans la pierre; il eut beau avoir raison, l'ubiquité resta. A la mort de Luther, Illyric, Brentius, Smidelin, Chytré, l'appuyèrent de tout leur pouvoir en haine de Mélancthon qui les effaçoit tous; et après la mort de celui-ci, presque tout le luthéranisme adopta cette rêverie, mais elle fut constamment rejetée par les calvinistes.

[a] Serm. *quòd verba stent*, t. 3. Jen. Conf. Maj., t. 4. Jen. Calix. Jud., n. 40 et seq. Boss., hist. des variat., l. 2.

Telles étoient les principales différences entre Luther et Calvin par rapport au dogme.

Il y en avoit une assez importante sur la discipline, c'est celle qui regarde les cérémonies. Luther les croyoit nécessaires à la religion; il n'avoit supprimé que celles qu'il jugeoit incompatibles avec les principes de sa réforme; il avoit laissé au service divin toute sa solennité. Les ornements, les cloches, les orgues, les cierges, tout subsistoit, on mêloit seulement aux prières latines de la messe quelques prières en langue vulgaire. Les luthériens disputèrent un peu entre eux sur ces cérémonies. Les zélés crioient que c'étoit un reste de papisme, Mélancthon les jugeoit indifférentes, Calvin les abrogea toutes, il voulut une religion sèchement spirituelle, il en retranscha tout ce qui parle à l'imagination, tout ce qui attache les sens.

En général la réforme de Calvin étoit triste et austère, aussi plusieurs des peuples qui l'ont adoptée quant aux dogmes en ont adouci la discipline par un mélange de celle de Luther, ou plutôt par des restes de la discipline romaine.

Ces docteurs disposoient à leur gré de la religion, ils en changeoient la forme; mais une seule question, qui s'appliquoit également à toutes ces sectes, les embarrassoit beaucoup. Cette question est celle que Luther lui même faisoit aux anabaptistes : *Qui êtes vous? Qui vous a envoyés? Où étoit l'église avant vous?* Il a fallu faire bien de la théologie pour bien mal répondre à cela.

D'abord les réformés convenoient du principe de la visibilité perpétuelle de l'église; il est avoué dans la

confession d'Ausbourg, dans l'apologie, même dans les articles de Smalcalde, dans la confession saxonique, dans celle de Virtemberg, dans la confession de Bohême, dans celle de Strasbourg, dans deux confessions de Bâle, dans la grande confession helvétique [a].

Mais ce principe les condamnoit trop manifestement, il fallut recourir au système d'une église presque invisible, puis invisible tout-à-fait. On remarqua que Dieu avoit eu des amis hors du peuple d'Israël, que pendant la captivité de Babylone le peuple juif avoit été soixante ans sans sacrifices, que du temps d'Élie et d'Achab les sept mille qui n'avoient point fléchi le genou devant Baal conservoient seuls l'alliance.

Au système de l'église invisible on joignit celui de la vocation extraordinaire par laquelle Dieu pousse intérieurement au ministère, et on crut avoir expliqué la vocation des premiers réformateurs; mais il ne s'agit pas d'être poussé intérieurement, tout novateur se sentira intérieurement poussé, il s'agit de montrer aux autres la source de cette vocation. L'église ordonne ses ministres, voilà leur vocation, où est celle des inspirés? A chaque difficulté nouveau système; on appela l'histoire au secours de la théologie; on fit des efforts aussi prodigieux qu'inutiles d'érudition et d'esprit pour trouver une succession d'église demi-cachée, demi-visible; on rassembla tous ceux qui dans les divers temps s'étoient élevés contre les pratiques de l'église romaine, on en voulut former la véritable église, et, avec toutes les erreurs possibles de chronologie et de critique, on

[a] 1530, 1537, 1551, 1552, 1554, 1530, 1532, 1536, 1566.

ne vint à bout de rien; les lacunes étoient trop vastes, les sutures trop grossières. Au quatrième siècle, Vigilance combat le culte des saints, Vigilance est seul l'église universelle. Quand on peut s'accrocher à un corps entier d'hérétiques, aux iconoclastes, par exemple, on triomphe, voilà une église. Bérenger, Wiclef, Jean Hus, viennent continuer la succession, et avec quelques intervalles d'invisibilité, d'obscurcissement, de régne de Satan, d'affliction que Dieu envoie à son épouse chérie, on gagne, comme on peut, le seizième siècle. Ce fut là comme la première ébauche du système; on le perfectionna dans la suite, et avec la seule église des vaudois que l'on confondoit à dessein avec les albigeois, et qui, disoit-on, s'étoient séparés au quatrième siècle de l'église romaine, corrompue par les bienfaits de Constantin, on trouva toute la succession dont on avoit besoin. Cette idée étoit ingénieuse. « Vous nous reprochez, disoit-on aux catholiques, « notre conformité avec des gens qu'il vous plaît d'ap- « peler hérétiques; cette conformité fait notre gloire. « Nous continuons la chaîne des vrais fidèles qui se sont « séparés d'une église adultère, lorsqu'au commence- « ment du quatrième siècle vous acceptâtes ces dons « empoisonnés, ces dotations illégitimes, ces grandeurs « temporelles, anathématisées par l'Évangile; nous al- « lâmes sous le nom de vaudois pleurer dans le silence « et dans la solitude la dépravation de l'église, la chute « du pape Sylvestre I, et le culte simple et pur de nos « pères, profané par tant de cérémonies païennes. « Nous nous sommes cachés à vos yeux; quand vous « avez pu nous découvrir, vous nous avez persécutés:

« nous n'en avons que mieux ressemblé aux premiers « chrétiens et vous à leurs bourreaux. Nous protestons « aujourd'hui plus que jamais sous d'autres noms con- « tre votre idolâtrie et votre tyrannie; et parceque nous « vous rappelons à la pureté de l'Évangile, vous nous « appelez novateurs, comme si vous aviez pu prescrire « contre l'Evangile, comme s'il y avoit d'autre nou- « veauté que d'abandonner cette loi sainte. »

Les vaudois ne se contentoient pas d'une origine fixée au temps de Constantin, ils imaginèrent une tradition qui remontoit jusqu'à l'an 120 de l'ère chrétienne, époque où l'église étoit une, parcequ'elle étoit pure. Depuis ce temps leurs prédécesseurs n'avoient cessé de s'opposer aux abus qui dès-lors commençoient à se glisser dans l'église, et eux seuls étoient restés entièrement purs. Ainsi les protestants remontoient par les vaudois jusqu'au commencement du second siècle, et là ils se confondoient avec la primitive église.

Mais un souffle du savant Bossuet renverse tous ces châteaux de cartes. Il fait voir aux protestants :

1° Que les vaudois n'ont rien de commun avec les albigeois ; que les albigeois ou petro-brusiens, ou henriçiens, ou toulousains, ou bulgares, ou cathares, ou poplicains, ou pathariens, car ils ont eu tous ces noms, sont de vrais manichéens; il demande aux protestants s'ils veulent l'être, et si le manichéisme est cette chaîne de vérités prolongée jusqu'à eux ?

Il leur montre :

2° Que la secte des vaudois, ou insabbatés, ou pauvres de Lyon, ne remonte qu'à l'an 1160. Or que gagneroient les protestants à remonter jusque-là? il reste-

roit toujours cette embarrassante question : *Où étoit l'église avant* 1160 ?

3° M. Bossuet fait voir aux protestants des différences si énormes entre leur doctrine et celle des vaudois, qu'il n'est pas possible de rapporter les uns et les autres à la même église.

Il leur enlève de même les wiclefites, qui d'ailleurs ne sont que du quatorzième siécle, les hussites, soit taborites, soit calixtins, qui ne sont que du quinzième, et les frères de Bohême, nés de ceux-ci en 1457 seulement, de sorte qu'il les réduit à leur origine connue du seizième siécle.

A la vanité des systèmes et à la folie des fables la réforme ajouta le ridicule des prédictions. Luther avoit prédit la chute de l'empire papal, mais comme il lui plaisoit de rejeter l'Apocalypse, il s'aidoit comme il pouvoit de Daniel et de saint Paul. Les calvinistes, admettant l'Apocalypse (1), se trouvoient bien plus au large pour prédire. Joseph Méde en Angleterre, Jurieu en France, se mirent à interpréter ce livre, et l'avenir devint plus clair que le passé. C'étoit en 1685 et 1686, temps de la révocation de l'édit de Nantes, que Jurieu prophétisoit : il falloit consoler ses frères et les encourager par l'espérance d'une prompte délivrance. Jurieu trouva dans l'Apocalypse [*a*] que la persécution

(1) Si l'on en croit Bodin (méth. hist., c. 7, p. M. 416), Calvin ne faisoit pas grand cas de l'Apocalypse; il prétendoit qu'on n'en connoissoit pas l'auteur, et il avouoit ingénuement qu'il ne l'entendoit pas. C'étoit alors un mérite si rare de ne point commenter l'Apocalypse, que Scaliger (in Scaligeranis, p. M. 41) loue expressément Calvin de cette modération.

[*a*] Apocal. 11, 12, 3.

de l'ante-christ devoit durer douze cent soixante jours. Les jours sont des années, comme on sait, et l'ante-christ étoit le pape sans aucune difficulté. Mais il y avoit des papes depuis plus de douze cent soixante ans; tous n'avoient point été des ante-christs; il falloit donc marquer l'époque où avoit commencé l'idolâtrie papale. On trouva précisément dans Daniel [a] que l'ante-christ devoit adorer le dieu Maozin, *Maozin* c'est la *messe;* voilà qui est lumineux. Mais, selon les réformés, Rome n'avoit adoré l'eucharistie tout au plus tôt qu'au onzième siècle, et c'étoit pour cela que Bérenger s'étoit séparé d'une église devenue idolâtre; cette époque étoit bien récente. Si l'anti-christianisme commençoit si tard, il finiroit bien tard aussi, il restoit bien des jours de tribulation; il fallut donc faire commencer l'idolâtrie à quelque autre rit de l'église romaine, par exemple, au culte des saints. Ce culte, selon les catholiques, étoit aussi ancien que l'église; mais les protestants ne l'entendoient pas ainsi, et c'étoit l'affaire d'un système que d'en fixer l'époque. On parut d'abord vouloir s'arrêter à l'an 500, car bien d'autres *caractères de la bête*, qu'on avoit encore trouvés dans l'Apocalypse, convenoient assez à cette époque; mais elle étoit sujette à deux difficultés. 1° Luther et Calvin avoient appelé saint Grégoire *le dernier évêque de Rome;* après lui ce n'étoient que papes et ante-christs, mais saint Grégoire et tout ce qui précède est pur: or le pontificat de saint Grégoire ne commence qu'en 590 et ne finit qu'en 604. Passe pour cette difficulté, on en auroit été quitte pour

[a] Dan. 11, 38.

sacrifier saint Grégoire et tous ses prédécesseurs en remontant jusqu'à l'an 500. Mais 2° voici une difficulté contraire et beaucoup plus grande; la persécution n'eût fini qu'en 1760. Cela est encore trop long; il faut remonter plus haut, faire main-basse sur les plus saints évêques de Rome, en disant seulement que c'étoient des *ante-christs commencés*, afin de ménager un peu le jugement de Luther et de Calvin.

On fit encore quelques fautes, parcequ'on vouloit être conséquent; on trouvoit des raisons de remonter jusqu'à 393, même jusqu'à 360. Mais voici un inconvénient horrible. On étoit en 1685: la persécution devoit être finie, et cette année 1685 étoit une époque mémorable de persécution. L'année 430 plut beaucoup d'abord, la persécution eût fini en 1690. Il ne falloit plus qu'un peu de patience; mais aussi le terme étoit bien proche. C'étoit le compte des fidèles, ce n'étoit pas celui du prophète, il avoit sa gloire prophétique à ménager. Il recula sensément la fin des maux de l'église, et choisissant l'époque de 450 ou 455 il fixa irrévocablement la fin de la persécution anti-chrétienne à l'an 1710 ou 1715 plus ou moins; *car*, dit-il, *Dieu dans ses prophéties n'y regarde pas de si près*, et après tout Jurieu ne voulut pas marquer le jour précis de la mort de Louis XIV. M. Bossuet a daigné réfuter tout cela presque sérieusement [*a*].

Ce furent les calvinistes qui firent tous ces efforts, soit pour se donner une succession légitime dans l'église, soit pour ériger en système l'anti-christianisme

[*a*] Hist. des variat., l. 13.

papal et en fixer la durée et la fin. Pour Luther, il n'avoit prédit que vaguement et pour la forme; sans entrer dans ces discussions et ces calculs, il s'en tenoit au principe qu'il avoit posé de ne reconnoître pour juge de la doctrine que l'Évangile et lui. D'ailleurs il laissoit soutenir et soutenoit quelquefois lui-même par caprice la visibilité perpétuelle de l'Église. On a pu voir dans ce chapitre et dans tout le cours de cette histoire que Luther avoit jeté au hasard tous les principes de la réforme, mais sans en avouer toutes les conséquences, soit qu'il ne les vît pas, soit que, par une sorte de réserve, il ne voulût pas les admettre formellement. Calvin n'inventa rien, il reprit seulement ces principes, il en développa les conséquences, et quelque dures qu'elles fussent, il osa les avouer quand le principe lui convenoit, car il en a modifié quelques uns, et en a rejeté d'autres.

CHAPITRE III.

Expédition de Cabrières et de Mérindol.

C'est ici le plus horrible monument de persécution qui ait souillé le règne de François I; on assure qu'il en eut des remords, qu'il le déclara en mourant; il dut en avoir sans doute. Egorger son peuple innocent ou coupable est un malheur ou un crime qui doit empoisonner la vie et troubler la mort. Voyons comment ce roi clément fut poussé à une telle barbarie, et apprenons à craindre le faux zèle.

Ces vaudois dont nous avons parlé dans le chapitre précédent étoient une secte formée en 1160 par un marchand de Lyon, nommé Pierre Valdo, qui leur donna son nom. Cet homme étant dans une assemblée de riches marchands, un d'entre eux mourut subitement à ses yeux. Ce coup le frappa; nous avons vu (1) qu'une pareille aventure avoit jeté Luther dans le cloître. Valdo ne se fit pas moine, mais il étudia l'évangile; il y vit par-tout l'éloge de la pauvreté, il jugea que la vie apostolique avoit disparu de la terre, il voulut la renouveler. Il vendit tout son bien, le donna aux pauvres, se fit pauvre lui-même et prit des sandales. Plusieurs Lyonnois s'unirent à lui et prirent des sandales, d'où ils furent nommé *insabbatés;* on les nomma aussi les *pauvres de Lyon*. Des sandales portées par une pauvreté forcée peuvent humilier, portées par une pauvreté volontaire et théologique, on sait qu'elles peuvent enorgueillir; on reprocha quelque orgueil à ces *insabbatés* qui se piquoient fort d'humilité. Les apôtres n'étoient pas seulement pauvres, ils étoient encore prédicateurs, les vaudois voulurent l'être [*a*]. Le pape Luce III les condamna; on les voit pourtant en 1212, soumis au saint-siége, solliciter l'approbation d'Innocent III. Ce fut, dit-on, pour opposer à ces pauvres orgueilleux des pénitents vraiment pauvres et humbles de cœur, qu'Innocent III approuva en 1215, au concile de Latran, l'institut des frères mineurs ou cordeliers [*b*]. Ce fut apparemment aussi pour opposer à ces

(1) Chapitre III de ce septième livre.

[*a*] De 1181 à 1185.

[*b*] Conr. Ursp., ad ann. 1212.

prédicateurs sans mission des prédicateurs envoyés qu'il approuva au même concile l'ordre des frères prêcheurs ou dominicains. Ces deux ordres rivaux remplirent les chaires, présidèrent aux tribunaux d'inquisition, dirigèrent les consiences des rois, troublèrent le monde dans des siécles d'ignorance par leur fausse science, par leurs ridicules querelles soit entre eux, soit d'ordre à ordre, sur l'union hypostatique du sang de Jésus-Christ versé dans la passion, sur l'immaculée conception, sur le propre, sur l'étoffe et la forme de leurs habits et de leurs capuchons; toutes questions qui ont coûté du sang, causé des supplices et presque ébranlé des Empires, tandis que les vaudois, toujours ignorants, toujours ignorés dans leurs erreurs paisibles, cachés au fond des vallées, couverts de l'ombre des bois, pauvres et laborieux, pasteurs et laboureurs, défrichant, fertilisant des terres abandonnées, et lisant quelquefois l'évangile, s'éloignoient d'un monde livré à toutes ces disputes; leur secte est remarquable entre toutes les autres par cette obscurité même, qui atteste leur douceur tranquille, comme la célébrité de tant d'autres accuse leur turbulence. Il faut savoir gré à une secte religieuse de ne pas ravager la terre, il faut savoir gré à celui-ci de l'avoir cultivée avec succès; leurs seigneurs qu'ils enrichissoient en prenant leurs landes à cens; les rois auxquels ils procuroient par leur travail de nouveaux impôts bien payés, n'avoient garde de se plaindre d'eux; mais les prêtres dont ils s'éloignoient un peu, murmuroient, et les inquiétoient.

La doctrine des vaudois, à peine connue d'eux-mêmes, étoit ou devint une espéce de donatisme qui

faisoit dépendre l'effet des sacrements de la vertu des ministres. Un mauvais prêtre ne pouvoit ni absoudre ni consacrer. Un mauvais prêtre n'étoit point un prêtre. En revanche tout laïc vertueux étoit prêtre essentiellement; mais pour être vertueux il falloit être pauvre. Tout prêtre qui conservoit quelque propriété étoit déchu du sacerdoce; aussi quoique les vaudois parussent soumis à l'église, ils aimoient mieux se faire absoudre par leurs barbes, (c'étoient leurs ministres laïcs) que par les ministres ecclésiastiques. Ils avoient encore une autre erreur, qu'il n'appartient pas à tout le monde d'avoir; ils ne croyoient pas qu'il fût permis de punir de mort les criminels; ils ne fondoient cette idée sur aucun motif philosophique ni politique, mais sur l'évangile. Dieu a dit : *Je ne veux point la mort du pécheur*, il falloit donc le laisser vivre : *La vengeance m'appartient*, il falloit donc la lui réserver. *Laissez croître l'ivraie jusqu'à la moisson*, il ne falloit donc pas prévenir ce temps. Le reste de leurs errenrs est resté assez obscur, leur schisme ne fut jamais formel. Pour éviter la persécution, ils recevoient les sacrements de la main des prêtres, mais leurs ministres leur faisoient demander pardon à Dieu de cette foiblesse.

Le jacobin Renier, écrivain du treizième siècle, d'autant plus zélé catholique qu'il avoit été dix-sept ans hérétique, rend témoignage aux vertus des vaudois, à leur sobriété, à la pureté de leurs mœurs sans austérité, à leur modestie, à leur équité. Toujours cachés, à peine les aperçoit-on dans l'histoire depuis 1212 jusqu'en 1487; on les croit seulement désignés dans un canon du concile de Tarragone en 1242, et il faut

avouer qu'en 1375, poussés à bout par les inquisiteurs jacobins, ils en massacrèrent quelques uns. Il y avoit plus de deux siécles qu'ils vivoient retirés dans les vallées de la Savoie, du Dauphiné, de la Provence, et jusqu'aux environs du Comtat, lorsqu'en 1487 un Albert Catanée, archidiacre de Crémone, délégué par le pape Innocent VIII pour les instruire, voulut les chasser et en fit tuer plusieurs. En 1495, on procéda contre eux par enquêtes dans les vallées de Pragelas et d'Angrogne. En 1501, Laurent Bureau, évêque de Sisteron, confesseur de Louis XII, bienfaisant comme lui, les interrogea, les prêcha, fut content de leur soumission, et les déroba aux poursuites rigoureuses que des zélateurs commençoient à faire contre eux. On prétend que Louis XII, passant en Italie, fit sur sa route un grand carnage des vaudois; nous ne le reconnoissons pas à cette cruauté inutile. En 1517, Claude de Seyssel, archevêque de Turin, voulut les connoître pour les convertir; mais les persécuteurs suivent de trop près les convertisseurs, qui ne convertissent pas toujours.

Cependant la réforme éclata, mais rien n'éclatoit pour les heureux vaudois, que leur genre de vie éloignoit de tout; ce ne fut qu'en 1530, que le bruit des succès de la réforme parvint jusqu'à eux; il leur restoit de leurs premières opinions beaucoup d'éloignement pour l'église romaine, ils entendoient dire la même chose des réformés. Ou ils les recherchèrent, ou ils en furent recherchés; ils conférèrent avec Bucer et avec Œcolampade. Leurs questions, leurs objections, leurs raisonnements, annoncent beaucoup de simplicité, d'ignorance et de douceur. En 1536, ils consultèrent Ge-

néve, et Farel se chargea de les instruire; dans toutes ces conférences, ils paroissent plus raisonnables que leurs nouveaux maîtres; ils eurent d'abord quelque répugnance à recevoir plusieurs dogmes qui contredisoient leur ancienne doctrine, ils trouvoient que c'étoit insulter à la mémoire de ceux qui les avoient conduits jusqu'alors; mais, trompés par leur docilité, ils crurent tout ce qu'ils purent et firent tout ce qu'on voulut; la réforme les adopta, et depuis ce temps-là on ne peut guère les regarder que comme des calvinistes plus doux et plus paisibles que les autres. Depuis ce temps-là aussi on les remarque davantage ; on les voit plus empressés à s'étendre , à s'assembler ; on prétend qu'en 1538 on comptoit jusqu'à dix mille maisons de vaudois, tant en Provence que dans le Comtat. C'étoit une raison de veiller sur eux, mais de les protéger pour qu'ils fussent toujours utiles à l'État, on trouva plus simple et plus court de les persécuter ; le parlement d'Aix, par arrêt du 18 novembre 1540, en condamna dix-neuf au feu, bannit leurs femmes, leurs enfants, leurs domestiques; confisqua leurs biens, ordonna qu'on détruiroit le bourg de Mérindol, leur principale retraite. Les archevêques d'Aix et d'Arles avoient sollicité cet arrêt, le fameux Barthélemi Chassanée avoit beaucoup contribué à le faire rendre, et c'est une grande tache à sa mémoire ; du moins il ne l'exécuta point. Les malheureux vaudois s'armèrent pour empêcher l'exécution, ils ne commirent aucune hostilité, ils attendirent seulement les armes à la main celles dont on les menaçoit; cruelle extrémité! Mais quel attentat contre le roi et contre le peuple que de les armer ainsi l'un contre

l'autre! On voit quels étoient les premiers coupables.

Au milieu de ces bourreaux fanatiques et de ces victimes révoltées, Sadolet parut comme un Dieu sauveur envoyé du ciel pour faire du bien aux hommes, son diocèse de Carpentras étoit environné de vaudois; il conjura l'orage prêt à fondre sur eux de la part du vice-légat d'Avignon, il contint les persécuteurs, il consola les persécutés, il les instruisit, il les protégea. Calvin leur procura une protection plus puissante et plus dangereuse, celle des Suisses et des protestants d'Allemagne, qui écrivirent à François I en faveur des vaudois [a]. François I leur accorda une amnistie, à condition qu'ils abjureroient dans trois mois. Les vaudois ne voulurent point être hypocrites. Les remontrances de Sadolet et celles du sage du Bellai-Langey, qui commandoit en Piémont, obtinrent diverses prorogations de ce terme, et l'arrêt meurtrier de 1540 resta cinq ans sans exécution; mais Sadolet étant à Rome et Langey étant mort, le cardinal de Tournon, impatient de venger Dieu, irritoit le roi et pressoit le carnage; le parlement d'Aix se faisoit un point d'honneur de l'exécution de son arrêt; Jean Meynier, baron d'Oppéde, premier président, successeur de Chassanée (1), aussi zélé que lui, plus dur, avide d'ailleurs et espérant la dépouille des vaudois (2) établis dans ses terres, couvroit ses intérêts et sa cruauté du masque d'un faux zèle pour la justice et pour la religion; l'avocat-général Guérin étoit

[a] Le 18 février 1541.

(1) Il y en avoit eu un autre entre eux deux.

(2) Quelques uns d'entre eux s'étoient enrichis, malgré leurs principes.

altéré de sang : la fortune s'étoit trompée en le faisant magistrat, elle lui devoit l'emploi de bourreau, il saisissoit l'occasion de l'être ; les évêques provençaux fatiguoient la cour de leurs plaintes, ils demandoient la guerre, et offroient de fournir à la dépense, tant l'exemple des guerres contre les albigeois et contre les hussites leur paroissoit séduisant. Tous ces efforts réunis agissoient puissamment sur le roi ; on lui alléguoit tous les jours quelque profanation, quelque entreprise nouvelle, car on dit que les vaudois, instruits par les calvinistes et persécutés par les catholiques, en avoient enfin pris l'intolérance. On les représentoit toujours plus nombreux, plus puissants, plus mutins ; leurs liaisons avec les Suisses et les protestants d'Allemagne furent érigées en crime d'État ; on avoit remarqué que le roi avoit été blessé de l'intervention de ces puissances entre lui et ses sujets [a] ; on envenimoit cette plaie, on peignoit les vaudois redoutables, ils étoient déja, disoit-on, en armes au nombre de seize mille, ils vouloient surprendre Marseille, ils attendoient des secours étrangers. Le roi crut voir une puissance rebelle, prête à partager la France avec lui, comme Luther partageoit l'Allemagne avec Charles-Quint ; il ordonna la proscription des vaudois, comme Assuérus celle des Juifs, et il ne révoqua point, comme Assuérus, cet ordre sanguinaire. Le fameux capitaine Paulin, baron de La Garde, digne de s'illustrer par d'autres exploits, conduisit en Provence contre les vaudois les troupes qui venoient de combattre avec les Turcs contre des chrétiens catholi-

[a] Sleid., comment., l. 16. Thuan. Histor., l. 5.

ques, il eut ordre d'obéir au premier président, commandant des troupes de la province en l'absence du comte de Grignan, qui aima mieux aller servir le roi en Allemagne que de commander en Provence contre ses sujets. Le parlement ayant renouvelé son arrêt de 1540, et ayant eu soin d'y ajouter que tous les hérétiques seroient exterminés, nomma des commissaires pour l'exécution. Ces commissaires, du nombre desquels étoit Guérin (1), furent autant d'officiers généraux de l'armée destinée à détruire la province. Il faut remarquer qu'on trouva les vaudois sans défense. Comme depuis cinq ans on les avoit laissés respirer, ils avoient quitté les armes et ne s'alarmoient point des armements qu'ils voyoient faire à Marseille, parcequ'on parloit d'un grand embarquement pour l'Angleterre, avec laquelle on étoit en guerre, et qu'on alla effectivement insulter cette année (2).

D'Oppéde et le baron de La Garde se partagent, l'un va saccager cinq ou six bourgs, l'autre va brûler autant de villages le long de la Durance entre Aix et Apt; les habitants avoient fui dans les bois et dans les montagnes. On voyoit de loin les vieillards, les malades se traîner douloureusement vers les déserts et jeter de temps en temps des regards effrayés sur les flammes qui dévoroient leur patrie; les femmes échevelées fuyoient, revenoient, s'égaroient; on les entendoit pousser des gémissements affreux qui retentissoient dans les rochers et les montagnes; on les voyoit courir çà et là, empor-

(1) Les autres commissaires étoient François de La Font, président, Honoré de Tributils et Bernard Badet, conseillers.

(2) Voir le c. 7 du l. 6 de cette histoire.

tant leurs enfants dans leurs berceaux, ou les tenant serrés dans leurs bras et renversés sur leur sein; on en voyoit qui, succombant à la fatigue et au désespoir, jetoient par terre ce précieux fardeau, et tomboient et mouroient à côté. Ce spectacle eût attendri des tigres, il animoit d'Oppède et sa suite, tout ce qu'on put atteindre fut massacré; moins on trouva de résistance, plus on exerça de cruautés, la fureur fanatique lâcha la bride à toute la licence militaire; au défaut d'hérétiques, on égorgea des catholiques, Guérin s'enivra de toute espèce de sang, et les soldats commirent dans les églises beaucoup plus de profanations qu'on n'en avoit jamais reproché aux vaudois.

D'Oppède et La Garde crurent devoir réunir leurs forces pour marcher à Mérindol, principal objet de cette expédition. On y trouva toutes les maisons abandonnées, on les brûla toutes de fond en comble, mais c'étoit du sang que vouloit Guérin. On rencontre dans la campagne un jeune homme seul et désarmé (1), on l'a rencontré, le voilà criminel, on l'attache à un olivier, on va le faire passer par les armes. Quelques soldats en ont pitié et demandent grace, Guérin frémit, il tremble qu'une victime ne lui échappe; *tolle*, *tolle*, s'écrie-t-il, et il le fait tuer à coups d'arquebuse.

On entre ensuite dans le Comtat, et l'on se joint aux troupes du vice-légat, car il falloit une grande réunion de forces pour brûler des murs et massacrer des (2) mal-

(1) Il se nommoit Maurice Leblanc.

(2) Le père Maimbourg (hist. du calvin., l. 2) traite ces infortunés avec un mépris bien barbare. Il devoit du moins respecter en eux le malheur.

heureux sans défense qui se rendoient par-tout à discrétion. Le désespoir leur fournit pourtant des ressources, et, quoiqu'ils ne fussent que soixante hommes et trente femmes, ils firent quelque défense dans Cabrières (1). Ce fut pour d'Oppède et Guérin un beau prétexte de les passer tous au fil de l'épée.

On retrouva plusieurs des habitants dans les réduits où ils s'étoient cachés. Nouvelles victimes. On en étrangla un grand nombre dans une vaste prairie. On avoit pourtant réservé quelques femmes et quelques enfants qu'on prétendoit convertir, on les avoit enfermés pour cela dans une église, on changea d'avis et on trouva plus court d'aller les y égorger, car, disoit-on, l'arrêt l'ordonnoit expressément. D'autres femmes furent menées dans une grange, et d'Oppède y fit mettre le feu. Si ces malheureuses paroissoient à la fenêtre pour se jeter en bas, on les repoussoit à coups de fourche, ou on les recevoit sur les pointes des hallebardes. Le baron de La Garde, qui avoit fait la guerre avec le corsaire Barberousse et avec ses Turcs, admiroit la froide rage de ces chrétiens, ministres de paix, il n'avoit jamais rien vu de semblable. Un soldat ne put y tenir, il monta sur la côte la plus élevée, il fit du bruit, il roula au fond des vallées de grosses pierres pour avertir de l'approche de l'ennemi ceux des vaudois qui pouvoient y être cachés, il poussa l'imprudence de la compassion jusqu'à leur crier de toute sa force de se sauver au plus tôt [a].

(1) On prétend que d'Oppède étoit sur-tout animé contre Cabrières, parcequ'un de ses fermiers, qui ne l'avoit pas payé, y avoit trouvé un asile.

[a] Sleid., comment., l. 16.

Les habitants de la Côte et de Mussy étoient restés paisibles dans leurs maisons sur la foi de leurs seigneurs, qui avoient seulement exigé qu'ils apportassent toutes leurs armes au château, et qu'ils abattissent eux-mêmes leurs murailles; ils avoient satisfait à tout, ils n'en furent pas moins massacrés, brûlés, leurs femmes, leurs filles violées, puis égorgées.

On parcourut ainsi tout le Comtat, et une partie de la Provence, en faisant main-basse sur tout ce qui parut suspect. Tous les ennemis de d'Oppède et de Guérin étoient incontestablement vaudois; on rasoit leurs châteaux, on brûloit leurs granges, on coupoit leurs vignes, on abattoit leurs bois. Vingt-deux ou vingt-quatre villages ou bourgs furent brûlés, quatre mille personnes furent massacrées; il en périt encore un plus grand nombre dans les forêts, où on leur avoit coupé les vivres de toutes parts. Privés de leurs femmes, de leurs enfants, de tout asile, de toute subsistance, ces malheureux ne pouvoient plus qu'implorer la mort.

On se lassa enfin du carnage, parcequ'on se lasse de tout. Il restoit environ mille prisonniers dont on ne savoit que faire, mais qu'il n'y avoit pas moyen d'épargner, puisque l'arrêt ne le vouloit pas, on en pendit environ trois cents pour varier cette scène d'horreurs, et on envoya les sept cents autres aux galères.

Quand on voit de pareils crimes commis par esprit de justice et de religion, inspirés par des évêques, commandés, exécutés par des magistrats, autorisés par un roi qui vouloit être humain, dans un pays déja poli, dans un siècle qui n'étoit plus barbare; quand on songe qu'il ne tient qu'à un petit degré d'erreur et d'efferves-

cence que tout cela ne se renouvelle, le sang s'aigrit, la tête s'échauffe, le cœur bondit, on pleure d'indignation et de pitié, l'homme devient à l'homme un objet d'horreur et d'effroi, et la tentation dont une âme sensible a le plus à se défendre est celle de haïr les humains à force d'aimer l'humanité.

La dame de Cental, dont les terres avoient été ravagées et les vassaux égorgés, demanda justice à François I de ces violences, et voulut lui montrer la vérité; mais le président La Font, qui fut député par le parlement d'Aix pour rendre compte à la cour de cette expédition, calomnia si hautement les malheureux qu'on avoit opprimés, que François I, qui étoit encore dans toute la force du préjugé, et qui en croyoit trop le cardinal de Tournon, approuva par des lettres-patentes [a] la conduite du parlement d'Aix, et lui ordonna de continuer la poursuite des hérétiques.

Cependant depuis cette expédition, les chagrins, la maladie, et sans doute les remords, consumèrent lentement ce roi trompé. On assure [b] qu'à sa mort il chargea son fils devant Dieu d'examiner de nouveau cette affaire, qu'il eût fallu examiner davantage avant de l'entreprendre. De tous les avis de François I à Henri II celui-là fut le seul suivi; ce qui pourroit faire douter qu'il ait été donné; et ce qui pourroit en faire douter encore, c'est la faveur où le cardinal de Tournon et le baron de La Garde étoient encore auprès de François I à sa mort (1) Ce prince en expirant crut devoir un témoignage authentique aux vertus du cardinal de Tour-

[a] Du 18 août 1545. [b] De Thou, l. 5.
(1) Voir le c. 10 du l. 6 de cette histoire.

non; mais qu'importe à la France que cet homme ait eu des vertus de prélat, puisqu'il a fait tant de mal comme ministre? Quoi qu'il en soit, le cardinal de Tournon ayant été éloigné des affaires sous Henri II, celle de Cabrières et de Mérindol fut soumise à l'examen du parlement de Paris, où elle tint cinquante audiences. Sans doute la cause de l'humanité y fut foiblement défendue. Le président d'Oppède plaida lui-même la sienne, il parla en fanatique comme il avoit agi, il prit un texte et ce fut ce verset du psaume : *Judica me, Deus, et discerne causam meam de gente non sanctâ.* Il prouva qu'il avoit fallu égorger tous les vaudois, parceque Dieu avoit ordonné à Saül d'exterminer tous les Amalécites. Ses raisons furent apparemment jugées bonnes; du moins il fut renvoyé absous, et continua d'exercer sa charge, il mourut de la pierre en 1558. Les protestants disent que ce fut une vengeance divine, les catholiques que ce fut une vengeance humaine, et qu'un chirurgien protestant lui causa cette mort douloureuse, en le sondant avec une sonde empoisonnée.

Le baron de La Garde, pour la part qu'il avoit eue à l'expédition de Cabrières et de Mérindol, garda la prison pendant quelques mois; l'avocat du roi Guérin paya pour tous, il fut pendu en 1554; encore dit-on que ce fut pour des faussetés et des concussions étrangères à l'affaire de Mérindol, car les plus grands attentats contre la nature sont quelquefois les moins punis.

CHAPITRE IV.

Établissement des Jésuites.

C'est en France et c'est sous le règne de François I que s'est formé cet établissement, dont un des principaux objets étoit, dit-on, de combattre toutes les sectes qui s'élevoient alors contre l'Eglise. En effet beaucoup de jésuites ont disputé contre beaucoup de sectaires; mais saint Ignace, leur fondateur, ne disputa contre personne, et empêcha ses disciples de disputer. C'étoit un gentilhomme, d'abord plus brave que pieux et instruit; il étoit né en 1491 au château de ses pères, nommé Loyola, dans la province de Guipuscoa en Espagne. Nous avons dit (chap. II du livre II de cette Histoire) comment sa valeur, admirée des Français ses ennemis, lui attira en 1521 au siége de Pampelune deux blessures qui le mirent dans le plus grand danger. Le monde, la guerre, les plaisirs, avoient jusque-là partagé son ame dissipée, mais vertueuse. Trop soigneux de plaire, même aux yeux, et jaloux de conserver ses moindres avantages extérieurs, mais courageux jusque dans ces vaines recherches de coquetterie, on dit [a] qu'il se fit casser une seconde fois sa jambe (1) déja

[a] Ribadeneira, vit. Ignac., c. 1.

(1) Brantôme, *discours de la beauté de la jambe*, rapporte la même chose d'une belle femme qui vivoit du temps de François I, et on trouve dans un des premiers mercures galants le trait d'un jeune

cassée au siége de Pampelune, et qui de la manière dont elle étoit remise, avoit quelque difformité; on dit qu'il se la faisoit tirer violemment avec une machine de fer, dans la crainte qu'elle ne restât plus courte que l'autre; on dit qu'il se fit scier un os qui avançoit désagréablement au-dessous du genou. Pendant sa convalescence il voulut lire quelque roman pour se désennuyer, on n'en trouva pas sous la main; l'Imitation de Jésus et la Vie des Saints s'offrirent, il les lut, la grace le toucha et le temps le guérit; il fit des pélerinages dans l'Espagne, à Rome, à la Terre-Sainte (1). Si ses historiens n'ont point chargé le tableau de ses mortifications, il semble qu'on pourroit y trouver un peu d'excès; ils disent que pour expier sa première mollesse, il avoit passé à une recherche de malpropreté si dégoûtante, de difformité si effrayante, que les enfants le poursuivoient à coups de pierres; ils disent qu'il habitoit des cavernes, qu'il mendioit son pain, et se faisoit chasser par-tout comme un pauvre importun; ils disent qu'il fut de dessein formé sept jours sans boire ni manger; ils disent qu'il se déclara solennellement le *chevalier de la Vierge;* ce dernier trait

homme si passionné pour la danse, qu'ayant une jambe un peu cagneuse, il se la fit casser pour qu'en la remettant on corrigeât ce défaut, et qu'il pût danser de meilleure grace.

(1) Le père Le Brun, jésuite breton du dix-septième siècle, a fait un Ovide chrétien et un Virgile chrétien. Le Virgile chrétien consiste dans des églogues spirituelles, des géorgiques aussi spirituelles, qu'il appelle *Psychurgique*, c'est-à-dire *culture de l'ame*, et pour poëme héroïque, au lieu de l'Énéide, c'est *l'Ignatiade*, c'est-à-dire l'histoire du pélerinage de saint Ignace à Jérusalem, et de la fondation de la société à Paris.

pouvoit tenir aux mœurs de son pays et de son temps.

Ignace sentoit son ignorance, il voulut s'instruire, quoiqu'un peu tard. A trente-trois ans il alla étudier la grammaire à Barcelone, puis la philosophie à Alcala; il eut dès-lors quelques disciples, non pour les sciences, où à trente-six ans à peine étoit-il lui-même un disciple qu'on pût avouer, mais pour la piété, où il étoit déja un grand maître. Il dirigeoit aussi quelques dévotes [a]; ces dévotes firent quelques folies, on s'en prit à Ignace et on l'enferma dans les prisons d'Alcala. Son innocence fut reconnue, on le mit en liberté, il alla étudier à Salamanque. Là, comme il continuoit de prêcher et de diriger, quoique laïc et ignorant, on le poursuivit comme hérétique; on le mit au cachot, on le chargea de chaînes. Toutes ces persécutions (grande leçon pour ses disciples de ne persécuter jamais) lui firent quitter l'Espagne; il vint en France [b], il y fut volé et persécuté de nouveau, on le dénonça au prieur des jacobins, alors inquisiteur, qui l'interrogea, et fut content de sa foi.

Les études d'Espagne n'avoient fait que le rendre plus ignorant; il recommença ses humanités au collége de Montaigu, sa philosophie au collége de Sainte-Barbe, toujours écolier médiocre quant aux études, mais grand maître dans la piété, et faisant quelquefois négliger aux autres écoliers leur travail ordinaire pour des exercices spirituels. Cette conduite fut mal interprétée par ses maîtres, qui voulurent le châtier à quarante ans comme on a tort peut-être de châtier les enfants. Résolu de

[a] Ribadeneira, vit. Ignac., l. 1, c. 14. [b] En 1528.

subir cette humiliation, il crut pourtant devoir avant tout s'expliquer avec le principal, qui, touché de ses raisons, convertit en réparation publique l'injure publique qu'il avoit voulu lui faire. Ignace, reçu maître-ès-arts, fit sa théologie aux jacobins, où, se livrant plus que jamais au penchant qu'il avoit toujours eu pour s'associer des disciples, il commença en 1534 de former à Paris le plan de sa société. Ses compagnons furent d'abord au nombre de six : Pierre Le Fèvre, de Savoie; Simon Rodriguès, de Portugal; Jacques Laynès, Alphonse Salmeron, Nicolas Bobadilla et François Xavier, Espagnols. Ce dernier avoit les mêmes avantages qu'Ignace du côté de la naissance, et avoit eu d'abord la même indifférence pour son salut; la grace le changea [a], comme elle avoit fait Ignace, qui fut l'heureux instrument de la conversion de son ami.

Le jour de l'Assomption 1534, Ignace mène ses compagnons à Montmartre, ils entendent la messe, ils communient et se lient par des vœux solennels, qu'ils eurent soin de renouveler tous les ans à pareil jour. Ces vœux étoient d'aller à Jérusalem, ou dans tous les lieux où il plairoit au pape de les envoyer pour travailler à la conversion des infidèles; leur ministère devoit être absolument gratuit, car ils avoient été frappés du reproche que les luthériens faisoient aux catholiques de trafiquer des choses saintes.

En 1535 Ignace alla en Espagne terminer les affaires temporelles de ses disciples et les siennes, c'est-à-dire, consommer le sacrifice qu'ils faisoient tous de tous leurs

[a] 1534.

biens. Pendant son absence, Le Fèvre qui étoit comme le chef de cette petite société, y admit trois autres compagnons; Claude Le Jay, du diocèse de Genève; Pasquier Broët de Bétancourt, près d'Amiens; et Jean Codure, d'Embrun.

C'étoit à Venise qu'Ignace avoit donné rendez-vous à ses disciples; il s'y rendit, il y fut encore un peu persécuté et fortement calomnié; mais le cardinal Caraffe, qui fut pape depuis sous le nom de Paul IV, voulut l'attirer à la congrégation des Théatins, qu'il venoit de fonder avec saint Gaëtan de Thiène; Ignace aima mieux être lui-même fondateur d'ordre; il reçut la prêtrise, ainsi que tous ses disciples. Enfin, étant venu à Rome, il parvint, après bien des traverses et des contradictions, à faire approuver par le pape Paul III son nouvel ordre sous le titre d'*Institut des clercs réguliers de la Compagnie de Jésus* (1). Cette approbation fut confirmée par les papes suivants et par le concile de Trente.

Le roi de Portugal Jean III n'avoit pas attendu l'approbation de Paul III pour demander quelques uns des compagnons de saint Ignace, qu'il vouloit envoyer prêcher la foi dans les Indes. Il en demandoit six, on ne lui en envoya que deux, Rodriguès et Xavier. On sait quels furent les travaux et les succès de ce dernier dans cette mission, et comment son zèle l'emporta jusqu'à la Chine et au Japon (2). Rodriguès resta en

(1) Le pape Pie II avoit donné le même titre de *compagnie de Jésus*, en 1459, à un ordre militaire, dont l'objet étoit de combattre les Turcs, comme l'objet de la nouvelle compagnie de Jésus étoit de combattre l'hérésie et l'infidélité par les armes spirituelles.

(2) Il mourut à la Chine le 2 décembre 1552. Paul V le béatifia

Portugal, où l'on eût voulu les retenir tous deux. Le pape distribua les autres en différentes provinces de la chrétienté : Salmeron et Broët en Irlande, Laynès à Venise, Le Fèvre à Madrid, Bobadilla à Vienne, Le Jay à Ratisbonne. Le Jay, Laynès et Salmeron, assistèrent et figurèrent au concile de Trente; le premier y représentoit le cardinal d'Ausbourg, que diverses raisons empêchoient de se trouver au concile; les autres y avoient le titre de théologiens du saint-siége. Ignace resta dans Rome, il avoit été solennellement élu premier général de son ordre. Ses tardives études n'avoient pas laissé que d'étendre et de régler son esprit naturellement juste et qui n'avoit besoin que de culture. Tout ce qu'une piété plus ardente qu'éclairée avoit pu d'abord lui inspirer d'excessif et de bizarre avoit été corrigé par la réflexion; ses vues s'étoient tournées vers le bien public; il fit dans Rome plusieurs établissements que leur utilité sensible a fait subsister.

Ce fut en 1542 que parurent les constitutions des jésuites dressées par saint Ignace. Cet ordre eut bientôt des accroissements considérables en Italie, en Espagne, en Allemagne, dans les Pays-Bas. François de Borgia (1), duc de Gandie, vice-roi de Catalogne sous Charles-Quint, depuis jésuite, et troisième général des jésuites après saint Ignace et Laynès, leur donna dans sa

le 25 octobre 1619. Grégoire 15 le canonisa le 12 mars 1622. Urbain VIII publia, en 1623, la bulle de canonisation. Saint François Xavier y est qualifié *apôtre des Indes*.

(1) Cet Espagnol, si différent d'Alexandre VI, son bisaïeul, et de César de Borgia, son grand-oncle, fut béatifié par Urbain VIII en 1624, et canonisé par Clément X en 1671.

ville de Gandie le premier collége où ils aient enseigné publiquement [a]. Le roi de Portugal Jean III leur donna aussi un collége à Conimbre; à Rome on leur avoit donné l'église de Sainte-Marie *de Strata*, mais sous François I ils n'eurent point d'établissement fixe en France, où leur premier établissement s'étoit formé. Tout le zéle du cardinal de Tournon pour eux n'alla point jusqu'à leur en procurer sous ce régne, et le zéle plus efficace du cardinal de Lorraine (1) et de l'évêque de Clermont, Guillaume Duprat, sous le régne suivant, éprouva les plus fortes oppositions.

Saint Ignace mourut le 31 juillet 1556. Paul V le béatifia en 1609. Grégoire XV le mit au nombre des saints en 1622 (2). Urbain VIII le plaça dans le Martyrologe romain au 31 juillet; Innocent X rendit sa fête semi-double le 29 octobre 1644. Clément IX la rendit double le 11 octobre 1667.

Nous ne parlerons point de ses successeurs; notre objet est rempli par le peu que nous venons de dire. L'Histoire de François I ne tenoit que par ce fil à l'Histoire de cette société.

[a] en 1546.

(1) Charles, frère de François, duc de Guise.

(2) Les jésuites célébrèrent cette canonisation par des fêtes et des jeux solennels; ils firent représenter un drame pieux, dont le sujet étoit les travaux de leur fondateur. Jules Mazarin, depuis cardinal et premier ministre en France, alors âgé de vingt ans, fit le rôle de saint Ignace avec un succès qui fut le premier degré de sa réputation et de sa fortune.

FIN DU LIVRE SEPTIÈME.

HISTOIRE

DE

FRANÇOIS IER.

HISTOIRE LITTÉRAIRE.

LIVRE HUITIÈME.

AVERTISSEMENT.

C'est ici la partie brillante du règne de François I. Ce grand prince va jouir d'une gloire qui lui est propre, qui le distingue parmi les rois de France, et qui l'élève au-dessus des souverains de son temps, si nous exceptons le seul Léon X, qui eut l'honneur de lui donner l'exemple. Voyons d'abord en quel état les prédécesseurs de François I lui avoient remis le dépôt des lettres.

CHAPITRE PREMIER.

Histoire de la littérature en France avant François I.

PREMIÈRE RACE.

Cinquième siècle.

Sous la première race la France n'eut presque point de littérature; on étoit occupé d'affaires réputées plus importantes, on s'égorgeoit, on s'empoisonnoit, on n'avoit pas le temps de s'instruire ni d'instruire les autres. Quelques moines, quelques prélats, quelques docteurs luttent avec peu d'avantage contre la barbarie; les poésies historiques de Sidoine Apollinaire, évêque de Clermont, le poëme théologique de saint Prosper sur la grace, l'Histoire Sacrée de Sulpice Sévère, et quelques traités de Salvien, prêtre de Marseille, sont presque les seuls monuments littéraires que la Gaule nous offre au cinquième siècle; mais ce sont plutôt des restes de la littérature romaine que des commencements de la littérature française.

Sixième siècle.

Nous en dirons autant, pour le sixième siècle, des poésies de Fortunat, évêque de Poitiers, et de l'Histoire de Grégoire de Tours. Ce dernier prélat, reconnu pour le père de l'Histoire de France, ne doit point être

confondu parmi les chroniqueurs qui l'ont suivi; il n'a point leur briéveté sèche et stérile, qui avertit simplement des faits sans les exposer; sa narration est claire, développée, quelquefois même intéressante: s'il ignore l'art de lier les faits, il paroît que cet art étoit inconnu de son temps. Son continuateur Frédégaire lui est bien inférieur, et n'est pourtant pas sans mérite.

Dans ce siècle, Chilpéric voulut être théologien, il fut sabellien; il voulut être bel esprit, il fut ridicule; il voulut enrichir l'alphabet gaulois des lettres doubles des Grecs, et il fit un édit pour cela, belle matière à édits! Grégoire de Tours le traita d'insensé de son vivant, et l'appela *Néron* après sa mort.

Septième et huitième siècle.

Les septième et huitième siècles sont l'époque des grands établissements monastiques en France, c'est l'âge d'or du monachisme. Les vertus claustrales y brillent de leur éclat modeste, et portent sur un fonds d'utilité, qui les rend plus respectables. Ce fonds, c'est le travail. Ces mains pures ne se lassoient point de réparer les ravages que des brigands guerriers ne se lassoient point d'exercer. Les champs que le démon de la destruction venoit de parcourir la flamme à la main renaissoient et fructifioient par les efforts du zèle et de la charité. Tandis que les soldats pilloient et brûloient, les religieux défrichoient [a]; par eux les landes produisoient, le sable devenoit fertile, les marais se changeoient en jardins, les eaux mortes et croupissantes en canaux vivi-

[a] Mézer., abr. chron., hist. de l'égl. du septième siècle.

fiants; les déserts se couvroient de bâtiments nécessaires à la culture. Le travail étoit pour les moines, le fruit du travail pour les pauvres. Ces richesses qu'une frugalité laborieuse, qu'une tempérante activité arrachoient à la terre, la charité les répandoit dans le sein des malheureux; on rendoit la liberté au prisonnier, on assuroit la subsistance à l'infirme, des soulagements à la veuve, des secours à l'orphelin; on nourrissoit jusqu'au barbare dont les bras énervés par l'âge n'avoient plus la force de détruire; la charité se vengeoit de la fureur par des bienfaits; tel fut le monachisme naissant. Sainte et vénérable institution, si l'esprit qui l'anima dans ses beaux jours n'eût jamais fait place aux relâchements qui l'ont défigurée, si jamais le travail et la pauvreté n'eussent fui de ces saints asiles!

A cette utilité première que les lettres n'égalent point sans doute, mais dont elles ne cessent d'exalter le prix et de nourrir le principe, les religieux joignoient encore ce mérite des lettres, qui tient de si près à la retraite, à la tempérance, à la pauvreté; c'est à eux principalement qu'on doit la connoissance des premiers temps de l'histoire moderne. Cette histoire, à la vérité, telle qu'ils nous l'ont transmise, n'est qu'une liste sèche (1) des miracles mal avérés de quelques moines et des crimes plus certains de quelques princes; mais il importe de connoître tous les hommes et tous les temps, et il est des hommes et des temps qu'on n'a pu connoî-

(1) Frédégaire avoue que les talents sont éteints, et que l'éloquence n'est plus; il s'en prend à la vieillesse du monde, *mundus senescit jam*, mais le monde se renouvelle, et les lettres tombées avec l'empire romain devoient s'élever avec l'empire français.

tre que par les moines. Comment retrouveroit-on le fil de l'histoire des deux premières races et des commencements de la troisième, sans Hunibalde, Jonas, Réginon, Aimoin, Sigebert, Glaber, Helgaud, etc.?

La littérature a dû dans la suite sa renaissance au soin que les moines ont pris de conserver et de multiplier les manuscrits de l'antiquité. Que l'ignorance, qui n'est frappée que des abus, et qui ne voit rien au-delà du présent, les accable de déclamations aussi frivoles qu'excessives, ce n'est point aux lettres à les outrager, et l'histoire ne peut que leur être favorable; mais en justifiant leur institution, elle leur en retrace l'esprit, elle les rappelle à la pureté de leur origine. Que les religieux dans les campagnes soient des cultivateurs charitables, que dans les villes ils soient des littérateurs laborieux, que par-tout ils soient occupés et vertueux, qui pourra les accuser d'inutilité?

SECONDE RACE.

Neuvième siècle.

Quand Pepin-le-Bref eut ôté la couronne au foible Childéric, trop peu digne de la porter, quand il eut affermi le trône usurpé, Charlemagne son fils, si supérieur à Pepin et au reste du monde, voulut que les lettres et les lois triomphassent de la barbarie, comme ses armes triomphoient des Saxons et des Maures. Ses trésors appelèrent de tous côtés les talents et les arts. Ses capitulaires, ses divers établissements, la réforme portée sous son règne dans toutes les parties de l'administration, son goût pour toutes les sciences, ses bon-

tés pour Eginhard, son secrétaire et son historien, les bienfaits par lesquels il sut enlever à l'Angleterre le fameux Alcuin (1), le savant le plus universel de ce temps, et que plusieurs regardent comme le fondateur de l'université de Paris, honorent plus Charlemagne, aux yeux des sages, que ses conquêtes trop vastes, ses guerres trop continuelles et la violence employée pour la conversion des Saxons ne le dégradent.

La description que fait Eginhard du palais construit par Charlemagne à Aix en Westphalie, et de la chapelle dont le nom est resté à cette ville, suppose dans ce prince un degré de magnificence, et dans les arts de ce temps un degré de perfection bien difficile à concevoir. L'étude qu'on faisoit alors de Vitruve suffit-elle pour résoudre le problème? Au reste, les matériaux venoient de Ravenne et de Rome, et les architectes, ainsi que les peintres, pouvoient venir de la Grèce.

Charlemagne répandit la lumière autant qu'il le put, il créa des savants, mais l'ignorance étoit invétérée, il eut beau faire, il resta encore plus de devins et de sorciers qui croyoient l'être et qui étoient les premières dupes de leur art. On étoit bien sûr qu'ils avoient le diable à leurs ordres, qu'il disposoient de toutes les puissances de l'enfer, et cependant on osoit les envoyer au supplice. Il est vrai qu'on supposoit qu'ils perdoient tout leur pouvoir quand ils étoient entre les mains de la

(1) Théodulfe, évêque d'Orléans, l'appeloit :

Nostrorum gloria vatum,
Qui potis est lyrico multa boare pede,
Quique sophista potens est, quique poeta melodus.
Lib. 3, carm. 1.

justice ; ainsi l'on passoit par deux erreurs contraires pour arriver à la vérité.

Charlemagne et Louis-le-Débonnaire, tous deux grands astronomes, avoient peur, ainsi que tous leurs astrologues, des éclipses et des comètes. Les sorts des saints (1), le jugement de la croix et les autres épreuves usitées alors et qui l'ont été si long-temps, n'annoncent pas de grands progrès dans la raison humaine. On croyoit que Dieu ne pouvoit point abandonner l'innocence ; cette idée n'étoit pas injurieuse à l'Être Suprême, mais elle supposoit une connoissance de ses desseins, qui ne nous est point accordée. Depuis, en admettant la preuve testimoniale, on a supposé que deux hommes pris au hasard ne pouvoient être ni menteurs ni visionnaires. Peut-être l'art de découvrir la vérité des faits n'est-il pas susceptible d'une certaine perfection chez les hommes.

L'anarchie carlovingienne eût séché jusqu'aux moindres racines des lettres, sans la faveur dont jouissoit le clergé. Le mérite personnel, le mérite littéraire étoit un degré pour s'élever aux premières dignités de l'église et de l'État, c'étoit un moyen de se distinguer dans ce corps toujours nécessaire, et alors redoutable aux rois mêmes. Cette émulation donne à la France des prélats savants dans le neuvième siècle ; à Lyon, un Leidrade [a], placé par Charlemagne, un Agobard,

(1) Espèce de divination qui consistoit à ériger en présage de l'avenir le premier passage qui se présentoit à l'ouverture d'un livre ; c'étoit la Bible qu'on y employoit le plus souvent, mais on y employoit aussi des livres profanes, et il y a eu les *sortes Homericæ*, et les *sortes Virgilianæ*, comme les *sorts des apôtres et des saints*.

[a] Hist. litt. de la France, t. 4.

théologien et poëte, que son église compte parmi ses saints, quoiqu'il ait eu trop de part à la déposition de Louis-le-Débonnaire son bienfaiteur, et qu'il ait écrit contre ses adversaires avec une vivacité trop aigre; un Amulon, digne successeur d'Agobard; un Remi, égal à tous les deux par ses connoissances, supérieur par ses vertus; et sous ces trois prélats, un théologal, nommé Florus (1), connu par quelques ouvrages de religion; à Reims, ce savant mais violent archevêque Hincmar, si dur à l'égard du moine Gottescalque, si sévère à l'égard de son propre neveu; à Laon, ce même neveu, cet autre Hincmar presque aussi savant que celui de Reims, mais ingrat envers son oncle, ingrat envers Charles-le-Chauve son maître, et qui mérita que son oncle lui-même le fît déposer; à Vienne, Adon fameux par sa chronique et par la sainteté de sa vie; à Orléans, Théodulphe, placé par Charlemagne, et auteur de divers ouvrages (2), entre autres de l'hymne qu'on chante le jour des Rameaux à la procession :

Gloria, laus et honor tibi sit, rex Christe redemptor, *etc.*

Elle charma, dit-on, Louis-le-Débonnaire, elle ne charme plus personne, mais elle est conservée; Jonas, successeur de Théodulphe, la terreur des iconoclastes et des hérétiques de son temps. Les conciles pro-

(1) Remarquons comme une rareté de ce siècle un traité philosophique d'Abogard et de Florus, *des erreurs populaires sur la cause du tonnerre.*

(2) C'est le même dont nous avons parlé dans une note précédente, et qui fut avec Leidrade le plus utile coopérateur d'Alcuin dans la restauration des lettres.

vinciaux d'Aix-la-Chapelle en 816, de Paris en 829, de Meaux en 845, de Valence en 855, font des canons pour l'accroissement des études, et le concile d'Aix-la-Chapelle consacre cette grande vérité : *que l'étude détourne du vice et invite à la vertu.* Un capitulaire de l'an 823 charge les *Missi Dominici* de veiller sur les écoles naissantes.

Dans ce même siécle, Hilduin, abbé de Saint-Denis, composa la vie de ce saint par ordre de Louis-le-Débonnaire, et cette vie est la source de l'opinion qui a long-temps confondu l'apôtre de la France avec saint Denis l'aréopagite. La critique étoit peu commune alors; Hilduin fut pourtant contredit par trois de ses contemporains, Usuard, Adon et Notker. On connoît les Épîtres de Loup Servais, abbé de Ferrières, monument utile de l'histoire de son temps; Henri, moine de Saint-Germain-d'Auxerre, écrivit en vers la vie de saint Germain; Abbon, moine de Saint-Germain-des-Prés, fit, aussi en vers, une histoire du siége de Paris par les Normands en 886 et 887. Nous avons une Histoire des guerres du neuvième siécle entre les enfants de Louis-le-Débonnaire, par Nithard, abbé de Saint-Riquier, l'un des deux fils qu'Angilbert, dit Homère, avoit eus de Berthe, fille de Charlemagne. Nous avons aussi divers ouvrages tant en prose qu'en vers, de Raban Maur, de Walafrid Strabon, de Wandelbert, de Candide et de beaucoup d'autres. On s'éloignoit alors par principe du goût de l'antiquité. L'esprit de dévotion faisoit préférer à Homère et à Virgile des poëtes chrétiens et modernes; Notker, moine de Saint-Gal, célèbre dans l'Histoire littéraire de ce siécle, défendoit à ses disciples la lec-

ture de Virgile, et traitoit fort mal ceux qu'il appeloit *Virgiliens;* Alcuin pensoit comme Notker, ceux qui donnèrent à Angilbert le nom d'*Homère* prétendoient lui reprocher une admiration païenne pour ce poëte; on a fait un crime à Loup de Ferrières de son goût pour les humanités et de son attention à bien écrire; Théodulfe croyoit faire un aveu hardi, en disant:

Legimus et crebrò gentilia scripta Sophorum.

On n'avoit point de talents agréables, ou l'on en faisoit un usage ridicule. Un flatteur (1) maladroit de Charles-le-Chauve fit, à la louange des chauves, un poëme de trois cents vers hexamètres, dont tous les mots commençoient par la lettre *C*, niaiserie difficile, par où l'on peut juger de l'esprit des poëtes et du goût des amateurs de ce temps-là. Le même Charles-le-Chauve honoroit d'une amitié particulière Jean Scot (2), dit Érigène, bel-esprit, philosophe et théologien; Charles ne pouvoit se passer de sa conversation, il le faisoit coucher dans sa chambre. Ce Jean Scot avoit composé sur l'eucharistie un livre qui l'a fait regarder par quelques uns comme le premier auteur de l'hérésie sacramentaire, Bérenger s'appuyoit fort sur cette autorité; le concile de Rome, tenu en 1059, près de deux siècles après la mort de Jean Scot, obligea Bérenger à jeter ce livre au feu, de peur d'y être jeté lui-même.

On avoit beaucoup disputé au neuvième siècle sur la présence réelle [a]. Les écrits polémiques de Pas-

(1) Le moine Hucbaud.
(2) Nommé Scot, parcequ'il étoit Ecossais de nation.
[a] Hist. littér. de la France, t. 4 et 5.

chase Ratbert et de Ratramne sur ce sujet avoient été fameux et le sont devenus encore plus par les disputes du seizième et du dix-septième siécle. Ces deux moines de Corbie avoient le mérite que le temps comportoit. Ils sont auteurs de beaucoup d'autres ouvrages théologiques. On disputa fort sur la grace et la prédestination, témoin la fameuse querelle d'Hincmar et de Gottescalque. Jean Scot, qui avoit été sacramentaire sur l'eucharistie, fut pélagien sur la grace; Prudence, évêque de Troie, le réfuta. Le schisme des Grecs donna lieu encore à plusieurs écrits polémiques. Agobard et Amalaire disputèrent aussi sur l'office divin et sur les antiphoniers.

Dixième siècle.

Le dixième siécle a mérité les noms de *siècle de fer et de plomb;* les princes carlovingiens achèvent de se déchirer et de se précipiter du trône; les Normands, les Hongrois, les Sarrasins, inondent la France; la barbarie étouffe les monuments de l'esprit, la destruction régne, les monastères sont abandonués, les livres disparoissent. Les princes ne savoient pas lire, les possessions ne se connoissoient que par l'usage, on n'en avoit point de titres. Point de contrats de mariage: les alliances, les degrés de parenté, n'étoient connus que par une tradition incertaine. De là tant de répudiations, tant de mariages cassés au hasard sur une allégation vague de parenté; de là aussi l'énorme crédit du clergé, qui seul conservoit encore quelque ombre de connoissances. On vante dans ce siécle la science d'Hervé, archevêque de Reims, mais on ne peut vanter sa recon-

noissance envers Charles-le-Simple, qui l'avoit fait son chancelier, et dont il couronna dans Reims le compétiteur Robert, fils de Robert-le-Fort, et frère du roi Eudes. Aimoin et Flodoard, connus par leurs chroniques, appartiennent à ce siècle, ainsi qu'Abbon, abbé de Fleury ou Saint-Benoit-sur-Loire, dont Aimoin a écrit la vie, et qui a lui-même écrit celle de saint Edmond, roi d'Angleterre, et composé quelques autres ouvrages.

Les premiers romanciers français parurent dans ce siècle; leurs ouvrages furent nommés *Romans*, parcequ'ils étoient écrits en langue romance, c'est-à-dire dans le mauvais français qu'on parloit alors. Les auteurs de l'Histoire littéraire de la France observent que les fictions furent chez les Grecs les fruits de la politesse, et chez les Français les fruits de la grossièreté; mais avons-nous les premières fictions vraisemblablement assez grossières des Grecs, et la postérité connoîtra-t-elle d'autres fictions des Français que celles qui lui seront recommandées par le goût et par le génie?

Gerbert parut comme un phénomène dans ce siècle; il avoit été en Espagne, où il avoit tiré des Sarrasins toutes les lumières qu'ils étoient en état de fournir; revenu en France, il eut pour disciple le roi Robert, fils de Hugues-Capet; il en eut dans la suite un autre non moins auguste, l'empereur Othon III [a]. Gerbert étoit mathématicien, le peuple (1) le crut magicien; il devint pape, le peuple dit qu'il avoit fait un pacte avec le diable. Ce fut lui, à ce qu'on croit, qui introduisit en

[a] Hist. littér. de la France, t. 6.

(1) Il faut observer que ce peuple est le peuple des auteurs.

France le chiffre arabe ou indien, que les Sarrasins lui avoient fait connoître. Ce fut lui aussi qui construisit la première horloge à roues. Avant d'être pape, sous le nom de Sylvestre II, il fut archevêque de Reims, puis de Ravenne; ce changement de siéges dont les noms commencent tous par la lettre *R, Reims, Ravenne, Rome*, a donné lieu à ce vers connu :

Transit ab R. Gerbertus ad R, fit papa regens R.

Dans le dixième siécle, c'étoit apparemment une grande marque d'amour pour les lettres que de chanter au lutrin, puisque Foulques-le-Bon, comte d'Anjou, qui étoit dans cet usage, ayant appris que le roi Louis d'Outremer en faisoit des plaisanteries, lui écrivit : *Sachez*, sire, *qu'un prince non lettré est un âne couronné.*

Le roi Robert, prince lettré, chantoit toujours avec le chœur; souvent même il portoit chape la couronne sur la tête et le sceptre à la main. En général, on s'occupoit beaucoup alors de la liturgie.

TROISIÈME RACE.

Onzième siècle.

Nous pouvons mettre à la tête des savants du onzième siécle ce même roi Robert, disciple de Gerbert; il passe pour auteur de plusieurs hymnes et de la prose de la Pentecôte : *Veni Sancte Spiritus* (1), titres littéraires pour le siécle.

(1) Quelques auteurs attribuent cette prose au pape Innocent III.

On dit que la reine Constance sa femme, qui exerça tant sa patience et celle de Henri I leur fils, le pressant de faire des vers à sa louange, il fit l'hymne *O Constantia Martyrum!* qui la satisfit, parceque, n'entendant pas le latin, elle fut trompée par le premier mot. Cette reine introduisit à la cour de France les troubadours ou poëtes provençaux, qui dès le siècle précédent avoient paru à la cour du comte Guillaume I son père. Les troubadours, qui faisoient des vers dans leur langue, apprirent aux Français à en faire dans la leur; ils leur enseignèrent, ainsi qu'aux Italiens, ce qui regarde la mesure et la rime; mais les troubadours eux-mêmes ne brillèrent de tout leur éclat qu'au douzième et au treizième siècle. La Picardie vers le même temps eut aussi ses poëtes, qui ne cédoient point aux Provençaux.

Les conquêtes des Français portèrent leur langue en diverses contrées. Guillaume-le-Conquérant, ce prince ami des lettres et des lois, la fit passer avec lui en Angleterre; il voulut que les lois dont cette nation lui fut redevable fussent écrites en français. Cette langue s'étendit jusque dans l'Asie, par le moyen des croisades. Godefroy de Bouillon la faisoit parler en Palestine quand il en étoit roi, et nous avons encore en langue romance, c'est-à-dire en vieux français, les *Coutumes* ou *Assises de Jérusalem;* mais elles n'ont été rédigées qu'au quatorzième siècle.

Au onzième, Gauzlin, archevêque de Bourges, frère bâtard du roi Robert, composa quelques écrits, monuments de la physique de son temps. On exalte la capacité de Gervais, archevêque de Reims et chancelier de France, qui prétendoit que la dignité de chancelier

étoit attachée au siége de Reims, parceque quelques archevêques de Reims avoient été chanceliers de France. Les œuvres d'Yves de Chartres et de Fulbert, l'un de ses prédécesseurs, sont connues, ainsi que les histoires de Sigebert, moine de Gemblours, de Glaber et de Helgaud, l'un moine de Cluny, l'autre de Fleury [a]. M. l'abbé Le Beuf a fait connoître le poëte Fulcoïus.

Il faut compter parmi les gens de lettres de ce siécle le fameux archidiacre d'Angers, Bérenger, et son adversaire, non moins fameux, Lanfranc, abbé de Saint-Étienne-de-Caen, et Hildebert de Lavardin, évêque du Mans, puis archevêque de Tours, disciple et admirateur de Bérenger, et qui pourtant a écrit contre lui. La grande réputation d'Hildebert, alors balancée par celle de Marbode, évêque de Rennes, est attestée par ces deux mauvais vers :

Inclytus et prosâ versuque per omnia primus,
Hildebertus olet prorsùs ubique rosam.

Bérenger, son maître, passoit pour l'homme le plus séduisant de ce siécle. Ses contemporains célébrent beaucoup plus les charmes de sa conversation que le mérite de ses écrits; au reste, il n'eut d'un hérétique que l'erreur, il n'en eut point l'opiniâtreté; la douceur dont le pape Grégoire VII usa prudemment envers lui le toucha et le convertit, il abjura ses erreurs, il vécut dans la pénitence, et mourut dans une grande réputation de sainteté.

Nous avons de Geoffroy, abbé de la Trinité de Ven-

[a] Histoire littér. de la France, t. 7.

dôme, des épîtres et d'autres opuscules, qui lui assurent un rang parmi les écrivains de ce siècle. Nous avons aussi quelques ouvrages pieux de Pierre, chancelier de l'église de Chartres, disciple de Fulbert, et un écrit d'un autre Pierre, moine de Maillezais, qui peut servir pour l'histoire du Poitou.

C'est dans ce même siècle que Grécie, comtesse d'Anjou, donna, pour un seul recueil d'homélies, deux cents brebis, un muid de froment, un muid de seigle, un muid de millet, et un certain nombre de peaux de martres; on peut juger par-là combien les livres étoient rares.

L'argumentation et ce qu'on appelle la théologie scolastique commençoient alors à prévaloir, graces aux disputes continuelles entre les hérétiques. Dès le huitième siècle, saint Jean de Damas avoit donné quelques préceptes de cet art; on dit qu'au dixième siècle le pape Agapet II voulut former des écoles d'argumentation. Jean Scot Erigène, dont nous avons parlé au neuvième siècle, excelloit dans cet art, et c'étoit apparemment par-là qu'il plaisoit à Charles-le-Chauve; mais rien n'avoit tant contribué aux progrès de la scolastique que la victoire remportée par Lanfranc sur Bérenger dans ce genre d'escrime.

Douzième siècle.

Pierre Lombard au douzième siècle donna un fondement encore plus solide à la théologie scolastique, par ce livre fameux qui lui a mérité le nom de *Maître des Sentences*, et qui est à la théologie ce que les œuvres

d'Aristote ont été si long-temps à la philosophie; c'est un corps de théologie, composé de passages des Pères, qui forment autant de sentences. Les plus grands théologiens, Albert, saint Thomas, saint Bonaventure, Guillaume Durand, Guillaume d'Auxerre, Gilles de Rome, Gabriel Major, Scot, Ockam, Estius, le pape Adrien VI, etc. ont commenté ce livre, comme s'il eût été d'un ancien; et telle étoit la réputation de Pierre Lombard, et tel le respect qu'inspiroit alors la réputation littéraire, que le prince Philippe, fils de Louis-le-Gros et frère de Louis-le-Jeune, étant élu évêque de Paris, céda cette grande place à Pierre Lombard, qu'il en jugeoit plus digne et qui avoit été son maître; c'est par cette place, comme par ses études et par ses travaux, que Pierre appartient à la France; il étoit né à Novare ou dans les environs, et de là lui vient le nom de *Lombard*. De bons auteurs [*a*] le regardent comme le vrai fondateur de l'université de Paris. Alcuin, sous Charlemagne, n'avoit fondé que des écoles particulières; Louis-le-Débonnaire et Charles-le-Chauve en avoient aussi institué plusieurs, et il s'en étoit formé dans la plupart des chapitres et des abbayes célèbres (1). Ces écoles, nécessairement déchues sous les derniers rois de la seconde race, se relevèrent sous la troisième; bientôt celle de Paris éclipsa toutes les autres, *ayant*, dit Mézerai, *recueilli dans son sein tous les arts et toutes les sciences pour les distribuer au reste de la chrétienté*. On y enseignoit la grammaire et la théologie. Guillaume

[*a*] Paquier, recherches, l. 3, c. 29.

(1) C'est de l'école de Saint-Germain-l'Auxerrois à Paris que le quai de l'Ecole tire son nom.

de Champeaux et ce fameux Pierre Abailard, y enseignèrent la philosophie avec éclat; ils expliquoient aussi l'Écriture-Sainte. Abailard, disciple de Champeaux, éclipsoit son maître. Champeaux (1) s'étant retiré à Saint-Victor, qui n'étoit alors qu'une chapelle, y jeta les fondements de cette célèbre abbaye; et sous lui et sous ses successeurs Hugues, Richard, Adam (2), l'école de Saint-Victor eut une réputation qui ne cédoit qu'à celle de Sainte-Geneviève-du-Mont, que tenoit Abailard; il y en avoit au moins une troisième, qui étoit celle de Notre-Dame. Bientôt à la théologie, à la grammaire, à la rhétorique, à la dialectique, on joignit l'étude des lois et de la médecine, toutes les écoles de Paris s'unirent et formèrent ce corps de l'université, qui, honoré des plus beaux priviléges par les rois et par les papes, prit avec le temps une forme solide et

(1) Il fut dans la suite évêque de Châlons-sur-Saône.

(2) Adam, de Saint-Victor, fit lui-même en quatorze vers son épitaphe qu'on voit encore dans le cloître de Saint-Victor. C'est là que sont ces deux vers d'une précision si philosophique:

Undè superbit homo, cujus conceptio culpa,
Nasci pœna, labor vita, necesse mori?

De quoi peut s'enorgueillir l'homme, lui dont la conception est un péché, la naissance une douleur, la vie un travail, la mort une nécessité.

« J'oppose cette pièce, dit Pasquier, à tous épitaphes tant anciens « que modernes. » Cela est en effet d'un peu meilleur goût que l'épitaphe de Pierre le Mangeur, quoique du même temps:

Petrus eram, quem petra tegit, dictusque Comestor,
Nunc comedor, *etc.*

J'étois Pierre, et une pierre me couvre; on m'appeloit le Mangeur, et maintenant je suis mangé.

régulière [a]. Dans ce douzième siècle, Louis-le-Jeune et Philippe-Auguste l'honorèrent d'une protection marquée.

Les lettres en général eurent des protecteurs zélés dans ces deux princes, et des amis éclairés dans le cardinal Guillaume de Champagne, beau-frère de Louis-le-Jeune et oncle de Philippe-Auguste, principal ministre sous l'un et l'autre ; dans l'archevêque de Bourges, Pierre de La Châtre et dans le cardinal de La Châtre, son parent; dans Godefroy, évêque d'Amiens; dans les deux fameux évêques de Paris, Maurice et Odon de Sully (1). Robert, comte de Dreux, frère du roi Louis-le-Jeune, fonda, sous l'invocation de saint Thomas de Cantorbéry, un collége, qui est aujourd'hui Saint-Thomas ou Saint-Louis du Louvre. Il y eut aussi à Paris un collége des Anglais et un des Danois. Bientôt le nombre des étudiants étrangers égala celui des citoyens, et pour les contenir il fallut agrandir la ville. De vastes édifices, de grandes églises s'élèvent de tous côtés, et dans la capitale et dans les provinces; la peinture, la sculpture, l'orfévrerie, renaissent avec l'architecture. *Tel est le sort des arts*, dit M. le président Hénault; *ils marchent tous ensemble ;* ils marchent sur les pas des lettres qui toujours leur ouvrent la route, en étendant l'esprit et en formant le goût. Dans les temps dont nous

[a] Hist. littér. de la France, t. 9. Mézer., abr. chr., hist. de l'égl. du douzième siècle.

(1) Maurice se nommoit de Sully, parcequ'il étoit né à Sully-sur-Loire, mais Odon étoit de la maison de Sully, issue des comtes de Champagne. Ce sont ces deux prélats qui ont fait bâtir l'église de Notre-Dame de Paris; c'est l'abbé Suger qui a fait bâtir l'église de Saint-Denis.

parlons, ces arts étoient tous exercés par des ecclésiastiques. L'architecte d'un pont bâti sur la Saone en 1050, fut l'archevêque de Lyon lui-même. Des religieux prenoient le titre de *maîtres maçons*. Un évêque d'Auxerre avoit destiné trois prébendes de sa cathédrale pour un peintre, pour un vitrier et pour un orfévre [*a*].

La puissance de l'abbé Suger et ses ouvrages historiques, le crédit de saint Bernard et ses œuvres sacrées, la rivalité de ce même saint Bernard et d'Abailard, l'union et la séparation d'Abailard et d'Héloïse, la constante amitié qui couronna leur amour, la longue pénitence qui expia leurs plaisirs si troublés et si punis, ces écrits savants et tendres où leur ame respire, cet asile de consolation et de prières bâti par Abailard, habité par Héloïse, où reposent leurs cendres unies comme leurs cœurs l'avoient été; l'estime qu'ils inspirèrent à leur utile consolateur, Pierre le vénérable, abbé de Cluny, estime qu'il a consacrée par ses écrits; enfin ce respect mêlé de tendresse que le malheur, la foiblesse et la vertu ont attaché à leurs noms intéressants, tout nous montre à-la-fois les avantages et les inconvénients des lettres et de la philosophie dans le douzième siècle. Ce double point de vue s'offre encore sensiblement dans l'affaire de Gilbert de La Porée évêque de Poitiers, qui avoit professé pendant trente ans avec honneur la philosophie et la théologie. La dialectique mal appliquée à la théologie et aux mystères de notre religion avoit déja produit beaucoup d'erreurs, elle avoit donné lieu à des propositions hardies d'Abailard, condamnées au

[*a*] Felibien, vies des illustres architect. L'abbé Le Beuf, état des sciences en France, depuis Rob. jusqu'à Philippe-le-Bel.

concile de Soissons [a] et au concile de Sens [b] à la sollicitation de saint Bernard; le même abus de la mauvaise philosophie du temps entraîna Gilbert de La Porée dans de semblables écarts; saint Bernard, toujours ennemi des erreurs et quelquefois des errants, le fit condamner au concile de Reims [c]. Une prompte soumission, pareille à celle que nos pères ont admirée dans le digne rival de Bossuet, a non seulement garanti l'évêque de Poitiers de la tache de l'hérésie, mais l'a couvert d'une gloire que ses écrits ne lui auroient jamais procurée.

Pierre, dit le Chantre, parcequ'il l'étoit de l'église de Paris, se distingua aussi parmi les philosophes théologiens de ce siècle. Alain de l'*Isle* fut nommé le *Docteur universel;* il passoit pour également habile dans la théologie, la philosophie et la poésie. C'est de lui qu'on disoit : *Sufficiat vobis vidisse Alanum, Qu'il vous suffise d'avoir vu Alain* (1). Parmi les ouvrages qui l'ont rendu célèbre, il nous reste six livres sur *les ailes des chérubins.* Nous avons des épîtres et divers morceaux historiques d'Arnoul (2), évêque de Lisieux; de Jean de Salisbury (3), évêque de Chartres; de Robert ou Albert (4), moine de Saint-Remi de Reims; de Pierre de Blois ou

[a] 1121. [b] 1140. [c] 1148.

(1) M. l'abbé Le Beuf a distingué deux Alains, l'un évêque d'Auxerre, l'autre religieux de Citeaux.

(2) Le plus considérable de ses ouvrages est l'*histoire du schisme d'Anaclet.*

(3) Il fut blessé en défendant saint Thomas de Cantorbéry contre ses assassins.

(4) Il fit une histoire de la conquête de Jérusalem sous Godefroi de Bouillon.

de Blez, archidiacre de Bath en Angleterre, né Français. Mais les historiens connus du douzième siècle sont Pierre *Comestor* ou le *Mangeur*, doyen de l'église de Troies, qui compila l'Histoire ecclésiastique, et qui en fut nommé *Le Maître* [a]; Élinand, natif de Beauvais, moine de Froidmont, qui fit une Histoire universelle en quarante-huit livres, dont la plus grande partie est perdue, et qui fut d'ailleurs un des premiers poëtes (1) français. Le moine Rigord, chapelain et médecin de Philippe-Auguste, et qui a écrit l'histoire de ce prince.

La poésie latine fut aussi cultivée au douzième siècle, et même la poésie épique. Un Gautier de Châtillon (2) fit l'Alexandréide en l'honneur d'Alexandre-le-Grand; et Guillaume-le-Breton (3), sans aller chercher si loin ses héros, fit la Philippide en l'honneur de Philippe-Auguste; Léonius (4) borna ses travaux à de petites pièces qui lui firent un nom.

La Philippide est pleine d'histoires d'apparitions, que Guillaume-le-Breton raconte du ton d'un homme persuadé; on pourroit, après tout, les regarder comme des fictions que l'épopée admet, et qui n'ont rien de

[a] Hist. littér. de la France, t. 9.

(1) On a de lui des vers français sur la mort.

(2) C'est de lui qu'est ce vers si connu:

Decidit in Scyllam, cupiens vitare Charybdim,

que Gomberville a rendu par celui-ci:

S'il évite Charybde, il se jette dans Scylle.

(3) Ce poëte historien appartient plus au treizième siècle qu'au douzième.

(4) On a cru qu'il avoit donné son nom aux vers léonins, mais on en faisoit long-temps avant lui, et il en a moins fait que les autres poëtes de son temps.

plus étrange que l'apparition d'Hector à Énée, et que l'épisode de Polydore dans l'Énéide; mais ces versificateurs du douzième siècle prétendoient être historiens, et doivent être jugés sur ce pied. On peut s'assurer d'ailleurs que l'histoire n'étoit pas traitée en prose avec moins de merveilleux.

Quant à la physique, le physicien Rigord et les moines d'Argenteuil avoient vu distinctement la lune descendre à terre et remonter au ciel, le tout *parcequ'elle est la figure de l'église, qui a ses phases aussi bien qu'elle.* En 1156, Élinand avoit vu le signe de la croix bien imprimé sur la lune. L'année suivante il vit trois lunes, et encore le signe de la croix sur celle du milieu. Les astrologues prédisoient la fin du monde, les théologiens la venue de l'ante-christ. Les pluies de sang, de miel, d'oiseaux dont les ailes avoient vingt pieds de long, les filles dont les oreilles poussoient des épis de blé, la neige qui renversoit les arbres; les armées de serpents, de chiens, de geais, de cigognes, qui vidoient leurs querelles en bataille rangée; les grêles mêlées de corbeaux qui portoient des charbons et mettoient le feu par-tout; toutes ces merveilles, que le peuple même ne voit plus, n'étoient pas rares dans ces temps de bonne physique. Sainte Hildegarde écrivit sur la médecine.

On négligeoit par piété l'étude de certaines langues. Un chapitre général de l'ordre de Cîteaux ordonna qu'on punît un moine qui avoit appris d'un juif à connoître les caractères hébreux. Pierre-le-Vénérable vouloit réfuter l'alcoran; il falloit commencer par le lire, il ne put trouver personne en France pour le traduire, il

eut recours à un Espagnol. Quelques moines redoutoient jusqu'à la poésie ; Nicolas de Clairvaux s'excusoit de lire des vers qu'on lui avoit envoyés, et disoit : *nous ne recevons rien d'écrit en vers.*

C'est pourtant dans le même siécle qu'un moine, nommé Geoffroy (1), donna aux nations modernes quelque idée du théâtre par les tragédies pieuses qu'il faisoit représenter à ses écoliers [*a*]. Les miracles de sainte Catherine furent le sujet de la première piéce dramatique, antérieure d'environ un siécle et demi aux mystères de la passion, dont les premières représentations connues sont de 1313, sous Philippe-le-Bel, et non de 1398 sous Charles VI, comme on l'avoit toujours cru [*b*].

Vers le même temps les troubadours composoient aussi des espéces de comédies. Les chansons amoureuses et guerrières de ces poëtes chevaliers étendoient l'empire de la valeur et de l'esprit galant ; alors on vit ce temps que les femmes regrettent, que les hommes doivent regretter, ce temps où le fanatisme de l'honneur et de l'amour enivroit des fous respectables, où l'idée seule d'une femme étoit pour son amant *le regard de l'Être-Suprême*, où un mot de sa bouche étoit le prix de mille exploits, où ce sexe régnoit bien plus sur l'imagination qui embellit tout, que sur les sens qui flétris-

(1) C'étoit un moine aussi qui, dans le siécle précédent, avoit inventé la musique à plusieurs parties. Il avoit trouvé les lignes, la gamme et les six notes, *ut*, *re*, *mi*, *fa*, *sol*, *la*. C'est le fameux Gui d'Arezzo.

[*a*] Godefroy de Paris, chron. Mss. du roi, fol. 80.

[*b*] Velly, hist. de France, t. 1, p. 477.

sent tout; alors parut ce monument singulier du règne de la galanterie, ce tribunal des sentiments et de la délicatesse, *ce parlement d'amour* qui rendoit des arrêts, qui les faisoit exécuter, qui punissoit l'inconstance et les mariages sans inclination, qui, formé sur le modèle des autres tribunaux, mais admettant les deux sexes, avoit des présidents et des présidentes, des conseillers et des conseillères, un parquet, un secrétariat, des greffes, des appariteurs, pareillement mi-partis. Des princes du sang étoient à la tête de cette compagnie, et parmi ses officiers on voyoit des magistrats, des chanoines, des docteurs en théologie, des chapelains, des curés, des grands vicaires. Martial d'Auvergne, procureur au parlement de Paris dans le quinzième siècle, a compilé ou composé cinquante et un arrêts de la *cour d'amour*. Cette cour, établie à Aix au commencement du XIIe siècle, dura jusqu'au XIVe. Alors Phanette de Gantelme, dame de Romani, tante de la belle Laure, en érigea une nouvelle dans Avignon, mais en même temps et dans la même ville une cour rivale fut formée par une dame de la maison de Chabot, qui excelloit dans la poésie provençale. Tous ces établissements étoient tombés avant la fin du XIVe siècle, malgré la protection que le pape Innocent VI, vers le milieu de ce même siècle, avoit hautement accordée à la *cour d'amour*. Le roi René voulut la rétablir un siècle après; il nomma un *prince d'amour*, et il reste encore à Aix des vestiges de cette singulière institution. La Picardie, rivale de la Provence, avoit eu aussi ses *plaids et gieux sous l'Ormel*, espèce de *cour d'amour*.

Treizième siècle.

L'université est établie, on ne trouve presque plus de savants que dans son sein; ces savants sont tous ecclésiastiques. La sainte austérité de leur état se répand sur les arts qu'ils professent, et donnent à la science un air sec et sauvage. Le peu d'éloquence et de belles-lettres qu'on avoit voulu cultiver jusqu'alors est négligé pour le dialectique et pour la théologie; la scolastique triomphe, les graces fuient, on argumente et cela s'appelle savoir. L'ancienne barbarie consistoit à ignorer, la nouvelle à disputer; il falloit passer par le pédantisme pour arriver à la science, et le régne des mots devoit précéder celui des choses.

Le corps des savants, étant tout ecclésiastique, reconnoissoit le pape pour son chef; le pape étoit le modérateur universel de la littérature comme de la religion, ce qui contribuoit encore à ramener la littérature à la théologie, qui n'étoit plus que la scolastique [*a*].

On enseignoit aussi la jurisprudence et la médecine, mais toujours sous la forme de l'argumentation. Les papes auroient bien voulu réduire toute la jurisprudence au droit canon, soit, comme le disent leurs ennemis, afin que la chrétienté s'accoutumât à ne reconnoître qu'un pouvoir, celui d'où le droit canon étoit émané; soit, comme le disent leurs partisans, pour éloigner les ecclésiastiques d'une étude qui, ayant un objet lucratif, les détournoit de la théologie. Quoi qu'il en soit, les papes Honorius III et Grégoire IX, défen-

[*a*] Mézer., abr. chron., hist. de l'égl. du treizième siècle.

dirent sous peine d'excommunication d'enseigner le (1) droit civil dans l'université de Paris, et ce qui est plus étonnant, c'est qu'en 1579 l'ordonnance de Blois renouvela les mêmes défenses, et que la chaire de droit français n'a été fondée dans l'université de Paris que par Louis XIV en 1679.

Quant à la médecine, les ecclésiastiques se contentoient d'en professer la théorie sous le nom de physique; ils abandonnoient aux laïcs la composition et l'emploi des remèdes. De là viennent les apothicaires; ils abandonnoient aussi aux laïcs l'opération manuelle, de là les chirurgiens.

L'université de Paris attiroit ou produisoit tous les savants de l'Europe; tous appartiennent à l'histoire littéraire de la France dans le treizième siècle: elle fut nommée *université* parcequ'elle contenoit tous les savants et parcequ'elle croyoit enseigner toutes les sciences. Ses premiers statuts furent dressés au commencement du treizième siècle par Robert de Courçon, dit le cardinal de Saint-Étienne, légat du saint-siége. Les papes et les rois continuent de la combler de faveurs; ses priviléges devinrent si excessifs et elle en abusa tant que l'ordre public en fut troublé. Qu'elle fût exempte des charges de l'État, qu'elle eût pour ses priviléges des conservateurs ecclésiastiques et laïcs qui prêtoient serment

(1) Les conciles de Reims, en 1131, de Tours, en 1163, de Paris, en 1210, avoient défendu aux moines et aux chanoines réguliers d'étudier le droit civil, et d'exercer la profession d'avocat, qui devint par-tout très commune, sur-tout depuis le commencement du règne de Philippe Auguste; les conciles de Narbonne, en 1227, et de Ruffec, en 1258, étendirent cette prohibition à tous les ecclésiastiques.

entre ses mains, qu'elle ait eu long-temps un tribunal particulier chargé de veiller à la conservation de ces mêmes priviléges, qu'elle députât aux conciles, que le recteur donnât les pouvoirs aux prédicateurs, qu'il fût initié à tous les mystères de la politique tant intérieure qu'extérieure, qu'il eût part en quelque sorte au gouvernement, que sa signature intervînt dans les actes publics et les traités, c'étoit un hommage que l'ignorance rendoit au fantôme de la science, le principe étoit juste, quelques uns de ces effets étoient heureux, comme il parut dans l'affaire du grand schisme d'Occident et dans d'autres occasions où l'université servit si utilement l'État et la religion; mais que les écoliers exerçassent impunément mille violences, que ces brigands autorisés infestassent Paris, que leur personne fût sacrée, que ce titre d'écolier couvrît tous les désordres et tous les crimes; que le prévôt de Paris, pour avoir fait le devoir de sa charge en envoyant au gibet deux écoliers (1) coupables de vols et d'assassinats sur les grands chemins, fût obligé de les en détacher lui-même et de leur baiser les pieds [a]; que leurs cadavres fussent transportés avec honneur chez les Mathurins dans un chariot de deuil, conduit par le bourreau revêtu d'un surplis pour surcroît de bizarrerie; que dans leur épitaphe, monument élevé à l'énorme puissance de l'université, on ne formât pas le moindre doute sur leurs crimes, parceque le crédit de l'université éclatoit davantage à faire respecter ses écoliers, quoique coupables; qu'au moindre mécon-

(1) Leger du Mesnil, Normand; Olivier Bourgeois, Breton.

[a] Chron., Mss., bibl. du roi, n° 10297. Hist. de la ville de Paris.

tentement un mot du recteur fît cesser toute prédication, toute instruction, et dépeuplât la capitale; que ce corps devînt redoutable à ses souverains et à ses bienfaiteurs, c'étoit un abus que l'université même, en s'éclairant, trouva insupportable. Il fallut la réformer plusieurs fois de son consentement même. Les cardinaux de Montaigu et de Blandiac, légats d'Urbain V, y rétablirent l'ordre en 1366 sous Charles V. Le cardinal d'Estouteville, légat du pape Nicolas V, en fit autant en 1452 sous Charles VII. Chacune de ces réformes emporta quelque diminution des priviléges abusifs. Enfin sous Louis XII le cardinal d'Amboise renferma ces priviléges dans des bornes que l'université tenta plusieurs fois de franchir, mais que l'autorité royale en s'affermissant a encore resserrées. « L'université de Paris, dit « noblement M. le président Hénault, en perdant des « droits peu fondés, et réduite à ses propres forces, n'en « a acquis depuis que plus de grandeur et plus d'éclat; « mère de toutes les autres universités, féconde en « hommes célèbres, source de tous les genres de savoir, « soumise inviolablement au saint-siége, dont les pon- « tifes n'ont pas dédaigné de recourir à ses lumières, « oracle des conciles même, elle jouit dans tout le monde « chrétien de cet empire que donne la supériorité des « connoissances, et qui lui est d'autant plus assuré, « qu'elle ne le doit qu'à elle-même. »

Saint Louis aima les lettres, il protégea l'université, mais il sentit que, pour être plus utile, il falloit qu'elle fût moins nécessaire, il jugea qu'elle avoit besoin d'émulation, il lui donna une rivale en faisant ériger l'université de Toulouse, non sans quelques oppositions de

la part de celle de Paris, qui auroit mieux aimé être la fille unique des rois que leur fille aînée.

L'exemple étant donné, on en institua d'autres, soit dans ce siècle, soit dans les suivants; celle de Montpellier si célèbre pour la médecine, celle d'Orléans si célèbre pour le droit, celle de Bourges que la reine de Navarre, sœur de François I, remplit des premiers hommes de son temps, soit français, soit étrangers, etc.

A Paris, saint Louis et Robert de Sorbonne fondent le fameux *collège des Pauvres Maîtres*, si magnifiquement réédifié par le cardinal de Richelieu; Raoul de Harcourt, chanoine de Notre-Dame, les cardinaux Jean Cholet et Jean Le Moine, l'archevêque de Narbonne, Gilles Aycelin de Montagu, la reine de Navarre, femme de Philippe-le-Bel, fondent des colléges qui portent leurs noms. Cet exemple est suivi dans les siècles suivants, et le temps concentre insensiblement dans ces maisons d'étude les leçons que les maîtres faisoient autrefois dans leurs maisons particulières; celles de philosophie s'étoient faites long-temps dans la rue du Fouarre, où l'université entretenoit des barrières pour empêcher le passage des voitures, dont le bruit auroit troublé les leçons.

Les jacobins et les cordeliers nouvellement établis s'emparent de l'université de Paris au treizième siècle, ils y portent l'esprit de rivalité qui les anime, tout devient secte et parti; en théologie les thomistes et les scotistes, en philosophie les nominaux et les réalistes divisent l'école; les docteurs se distinguent par des titres magnifiques. Les jacobins ont leur Albert, dit le *Grand*, leur saint Thomas d'Aquin, dit le *docteur an-*

gelique, l'ange de l'école, l'aigle des théologiens, disciple d'Albert-le-Grand et d'Alexandre de Halés; leur Vincent de Beauvais estimé de saint Louis, qui n'estimoit guère les scolastiques; leur Hugues de Saint-Cher. Les cordeliers ont leur Roger Bacon, dit le *docteur admirable;* leur Alexandre de Halés, dit le *docteur irréfragable;* leur Bonaventure, disciple de Halés, depuis cardinal, dit le *docteur séraphique;* sur-tout leur Jean Duns Le Scot, dit le *docteur subtil*, dont ils se piquent d'être les disciples en théologie, comme les jacobins le sont de saint Thomas. Les ermites de Saint-Augustin, ont leur Gilles de Rome, dit le *docteur très fondé*. Tout est relatif et proportionnel; ces titres, cette réputation, étoient mérités dans le temps; revenons sur chacun de ces temps.

Albert-le-Grand savoit un peu de physique et beaucoup de théologie. Sa physique le fit, selon l'usage, accuser de magie; *la magie du grand Albert* est passée en proverbe; il avoit trouvé la pierre philosophale, il avoit forgé une tête d'airain qui répondoit à toutes ses questions, et que saint Thomas cassa d'un coup de pied, parcequ'elle l'étourdissoit par son babil; on a voulu aussi l'accuser de l'invention de la poudre à canon. Il avoit eu la science infuse par une faveur particulière de la Vierge, qui lui fit une visite tout exprès pour lui apporter ce don, mais il oublia tout cinq ans avant sa mort; sur cela les plaisants du temps ont dit que d'âne il étoit devenu philosophe, et que de philosophe il étoit redevenu âne sans changer de nature. Ses leçons de philosophie théologique attiroient, dit-on, une telle affluence d'auditeurs que sa classe ne pouvant

les contenir, il prit le parti d'enseigner au milieu de la place qui en a retenu le nom de place Maubert; c'est-à-dire, place de maître Aubert ou maître Albert. On croit pourtant que la place Maubert tire son nom de Madelbert, évêque de Paris : dans les anciens manuscrits elle est nommée : *platea Maderlberti.*

On a fait sur Albert ce mauvais distique :

Inclytus Albertus doctissimus atque disertus,
Quadrivium (1) docuit, ac totum scibile scivit.

Trithème a dit : *Non surrexit post eum vir similis ei, qui in omnibus literis, scientiis et rebus tam doctus, eruditus et expertus fuerit.* S'il étoit si savant, ce n'étoit pas en géographie, car il plaçoit Bysance en Italie.

On le fit évêque de Ratisbonne, mais il quitta le siége épiscopal pour la chaire doctorale, aimant mieux enseigner et disputer dans les écoles que de gouverner un diocèse.

On connoît la somme théologique de saint Thomas d'Aquin, et l'office qu'il composa pour la fête du saint-sacrement instituée de son temps par Urbain IV, surtout cette prose : *Lauda Sion*, où le mystère de l'eu-

(1) Le *quadrivium*, c'étoient les quatre sciences mathématiques; savoir, l'arithmétique, l'astronomie, la géométrie et la musique; le *trivium*, c'étoient la grammaire, la logique et la rhétorique. Le tout forme les sept arts libéraux célébrés par Gautier de Metz dans un roman de 1245 en vers français. Tous les savants aspiroient aux honneurs du *trivium* et du *quadrivium*; chacun d'eux écrivoit sur toute matière; l'universalité étoit très à la mode, et l'éloge *totum scibile scivit* très commun. De là tant de livres intitulés *quodlibeta*, mot décrié dans la suite, et d'où nous est venu celui de *quolibet* dans un sens différent.

charistie est exposé en vers rhythmiques, sinon avec élégance, du moins avec une précision toujours difficile. Le nouvel abrégé chronologique nous a conservé l'ingénieuse réponse qu'il fit au pape Innocent IV, dans la chambre duquel il entra un jour au moment où l'on y comptoit de l'argent : le pape lui dit : vous voyez que l'église ne peut plus dire : *Je n'ai ni or ni argent ;* il est vrai, répondit saint Thomas, mais aussi elle ne peut plus dire au boiteux : *Lève-toi et marche.*

Son application continuelle à la théologie lui donnoit quelquefois des distractions un peu fortes. On conte que mangeant un jour avec saint Louis, il frappa tout-à-coup sur la table, en s'écriant avec enthousiasme : *Voilà qui est concluant contre l'hérésie de Manès*, et que le roi moins choqué de la distraction qu'édifié du principe qui l'avoit causée, fit mettre par écrit l'argument péremptoire contre Manès.

Vincent de Beauvais a écrit sur la grace de Dieu, sur l'éducation des princes, (1) etc.

(1) Il est l'auteur des quatre *miroirs ; miroir* de la nature, *miroir* des sciences, *miroir* de l'histoire, *miroir* de la morale. Ce dernier *miroir* n'est pas, dit-on, de Vincent de Beauvais. Le tout est intitulé, *speculum majus*, le grand *miroir*, pour distinguer cet ouvrage d'un autre *miroir* ou *image du monde*, par un auteur français ou anglais, nommé Honorius. Tout étoit *miroir* dans ces siècles sans goût, tous les titres de livres étoient métaphoriques et ridicules, on ne savoit pas être simple. Guillaume Durand, évêque de Meode au treizième siècle, fit le *miroir* du droit, *speculum juris*, d'où il fut nommé le *spéculateur*. Dans le même siècle, Hugues de Saint-Cher fit un *miroir* de l'église, Roger Bacon un *miroir* de chymie, et des *miroirs* de mathématiques et de perspective, Albert un *miroir* d'astronomie. Au douzième siècle, Guillaume, abbé de Saint-Thierri près Reims, ami de saint Bernard, avoit fait un *miroir* de la foi, *specu-*

Hugues de Saint-Cher, Jacobin, depuis cardinal, est le premier auteur des concordances de la Bible.

Roger Bacon fut emprisonné comme sorcier, car il savoit un peu de physique et de mathématiques, c'est à lui sur-tout qu'on attribue l'invention de la poudre à canon.

Alexandre de Halès fut précepteur de saint Bonaventure et de saint Thomas d'Aquin. Albert Krantz dit que Halès avoit fait vœu de ne rien refuser de ce qu'on lui demanderoit au nom de Marie, et que les cordeliers lui ayant demandé au nom de Marie de prendre l'habit de Saint-François, ce fut là sa vocation. Il composa un corps de théologie et commenta le premier le maître des sentences, il commenta aussi plusieurs livres de la Bible, sans oublier l'apocalypse; il fit beaucoup d'autres ouvrages, entre autres une vie de Mahomet. On peut lire dans l'église du grand couvent des cordeliers de Paris son éloge en mauvais vers léonins rimés en *orum* par les deux hémistiches.

On croit sentir dans les écrits de saint Bonaventure une piété affectueuse, une onction sainte, un langage d'amour qui devroit être le premier caractère des livres

lum fidei. Au quinzième, le juif Pserffercorn fit contre Reuchlin le *miroir manuel*, et Reuchlin fit contre le juif Pseffercorn le *miroir oculaire.* Dans ce même siècle, un moine fit un *miroir* de l'ame pécheresse, et nous avons vu qu'au seizième siècle la reine de Navarre, sœur de François I, fit un autre *miroir* de l'ame pécheresse, presque condamné par l'université. Dans ce même siècle, un écrivain, nommé Jean Maire, fit un *grand miroir* des exemples. Le malheureux Berquin avoit fait un *miroir* des théologastres. Le *paradis d'amour*, le *temple d'honneur*, la *fleur de Marguerite*, la *prison amoureuse*, le *dicté de l'épinette amoureuse*, tels étoient les titres ordinaires des poésies.

de dévotion. Les *louanges de la sainte Vierge*, composées en rimes latines, ont été mises en vers français par Corneille.

Jean Duns le Scot ou l'Écossais est un des héros de la scolastique; il a laissé beaucoup d'écrits qu'il n'est plus question de lire. On a dit qu'il avoit été enterré vivant dans une attaque d'apoplexie, et qu'à son réveil il s'étoit dévoré de désespoir; les cordeliers nient cette histoire, et disent que ce sont ses ennemis qui l'ont forgée, elle seroit pourtant bien propre à désarmer la haine, et ses amis auroient pu l'inventer pour lui concilier la pitié.

Un autre Scot ou Écossais, nommé Michel, se distingua dans le même siècle par ses connoissances astronomiques et mathématiques et par l'étude des langues orientales. Mais le plus grand mathématicien du treizième siècle fut Jean de Sacrobosco, auteur d'un traité de la sphère, et d'un traité du comput ecclésiastique, et dont on peut lire, dans le cloître des mathurins de Paris, une très mauvaise épitaphe en vers pires que léonins. Sa sphère est le premier livre où il soit fait usage du chiffre arabe, que Gerbert avoit fait connoître dès le dixième siècle, mais qui n'avoit pas encore été adopté.

Les mains maladroites gâtent tout. Le peu qu'on savoit de mathématiques égaroit l'esprit au lieu de le guider; on confondoit les genres, parcequ'on ne les connoissoit pas assez. M. Fleury [a] se plaint de ce que les scolastiques du treizième siècle transportoient dans

[a] Fleury, cinq. disc. sur l'hist. ecclés., p. 475 et 478.

la théologie la formule et le style des géomètres. Guillaume d'Auxerre, auteur d'une somme théologique, employa le premier dans le traité des sacrements les termes scolastiques de *matière* et de *forme*.

Ce n'étoit pas sans contradiction que les cordeliers et les jacobins s'établissoient dans l'université. Le recteur Guillaume de Saint-Amour les accusa d'en renverser toute la discipline, il fit contre eux un livre intitulé : *De periculis novissimorum temporum, des périls des derniers temps*, auquel saint Thomas répondit par le traité : *Adversus impugnantes religionem, contre ceux qui attaquent la religion*, et saint Bonaventure par un traité : *De paupertate Christi et apologia pauperum, de la pauvreté du Christ et apologie des pauvres*. Le livre de Guillaume de Saint-Amour, fort bien reçu en France, fut condamné à Rome, où Saint-Amour étoit allé pour se défendre, et où le pape Alexandre IV le retint sans vouloir lui permettre de revenir dans sa patrie. Il ne tint pas aux moines que Saint-Amour ne fût regardé comme hérétique pour les avoir attaqués. Jean de Meun, dit Clopinel, continuateur du roman de la Rose, a dit de lui :

> Être banni de ce royaume
> A tort, com' fut maître Guillaume
> De Saint-Amour, qu'hypocrisie
> Fit exiler par grande envie.

Guillaume de Saint-Amour revint en France sous le pontificat de Clément IV.

Guillaume de Lorris, auteur du roman de la Rose, et ce Clopinel son continuateur, appartiennent aussi tous deux au treizième siècle. Le premier fut un des

ornements du règne de saint Louis; le second, du règne de Philippe-le-Bel. Le roman de la Rose est le premier livre de goût et d'agrément dont la langue s'honore.

Les troubadours et leurs imitateurs commençoient à donner quelque consistance à la poésie française. Dans les siécles antérieurs, les poëtes, ainsi que les historiens, n'avoient guère écrit qu'en latin. Le président Fauchet dans son recueil *de l'origine de la Langue et Poésie française*, donne pourtant l'extrait des ouvrages de cent vingt-sept poëtes français, qui tous avoient écrit avant la fin du treizième siécle. Dès le douzième avoit paru le fameux Gasse, auteur du *Rou* des Normands; ce Rou, c'est Raoul ou Rollon, premier duc de Normandie, le premier qui ait employé le vers de douze syllabes. Ce vers fut nommé alexandrin, soit parceque Alexandre, dit de Paris, autre poëte normand du douzième siécle, en fit usage à l'exemple de Gasse, soit parceque son principal ouvrage, écrit dans cette mesure de vers, est un poëme sur Alexandre-le-Grand. Mais Alexandre n'est qu'un prétexte, et le poëme est une allégorie continuelle du règne de Philippe-Auguste. On y trouve quelques vers sentencieux, auxquels il ne manqueroit qu'un vernis moderne pour être retenus et pour passer en proverbe. Tels sont ceux-ci :

N'est pas roi qui se fause, et sa rézon dément.....
Miex vaut amis en voie que en borse denier.....
Pire est riche mauvais que pauvres honorés.

Le treizième siécle voit briller ce Hugues de Bersy, célèbre par ses satires; ce Thibaut, comte de Cham-

pagne et roi de Navarre, à qui sa maîtresse, quelle qu'elle fût, inspira ces chansons si galantes, qu'il gravoit sur les murs et sur les vitres de son château de Provins; ce Gautier de Coincy, moine de Saint-Médard de Soissons, rival de Thibaud pour les chansons et les poésies amoureuses; ce Pierre *Mauclerc*, duc de Bretagne, aussi bon poëte que mauvais politique; ce Charles d'Anjou, à qui le soin de conquérir des couronnes et d'exercer des vengeances cruelles laissoit encore du temps pour cultiver la poésie; ce Raoul, comte de Soissons, fameux par sa valeur, par ses vers, par sa longue vie, et ses services continués sous quatre rois. Marie de Brabant, seconde femme de Philippe-le-Hardi, aimoit les vers autant que les avoit aimés Henri, duc de Brabant son père; elle aida un poëte célèbre, nommé *Ly-Roix Adenez*, à mettre en ordre le roman de Cléomadez. Le même poëte avoit *mis en rhythme* les beaux faits des anciens chevaliers, entre autres, ceux d'Ogier le Danois, de Bertrand, dit *le Preux* ou *le Vaillant*, poëte provençal, auteur d'un poëme contre les ariens et de diverses poésies galantes; Guyot de Provins, qui écrivit vers la fin du douzième siècle et le commencement du treizième, et dans les ouvrages duquel il est fait mention de la boussole, long-temps avant les époques où plusieurs auteurs en fixent l'invention, les uns disant que le Vénitien Marc Paul la rapporta de la Chine vers l'an 1260, les autres, que le Napolitain Flavio Gioia ou Goya fit cette découverte en 1302 dans Amalfi, qui en a pris une boussole pour ses armes. La fleur de lis que toutes les nations mettent sur la rose au point du nord, semble prouver quelque chose en

faveur de la France. Marc Paul et Flavio Goya peuvent seulement avoir perfectionné cette invention.

Guyot de Provins appelle la boussole *tremontaigne*, ou *marinette*, ou *pierre marinière*.

Plusieurs de ces poëtes ne manquent point de talent, tous manquent de goût. Amour honnête, esprit de débauche, sentiments de piété, tout se confond dans leurs ouvrages, rien n'est à sa place.

Guillaume de Lorris étoit jurisconsulte aussi bien que poëte, mais celui qu'on peut regarder comme le premier et le plus ancien des jurisconsultes français, est Pierre de Fontaines, qui vivoit aussi sous saint Louis. Comptons encore parmi les jurisconsultes français de ce siècle, Saint-Yves, curé et official de Tréguier, défenseur généreux du pauvre et de l'orphelin; Gui-le-Gros, gentilhomme languedocien, qui fut pape sous le nom de Clément IV; Pierre de Tarentaise, natif de Bourgogne, archevêque de Lyon, puis pape sous le nom d'Innocent V; Simon de Brie, chancelier de France sous saint Louis, et depuis pape sous le nom de Martin IV; Gilles de Rome, de la maison de Colonne, moine augustin, général de son ordre, puis archevêque de Bourges, qui écrivit contre Boniface VIII en faveur de Philippe-le-Bel, dont il avoit été précepteur. C'est ce docteur *très fondé* dont nous avons parlé plus haut. Henri de Suze, archevêque d'Embrun, puis cardinal et évêque d'Ostie, fut surnommé *la source et la splendeur du droit*. Sa Somme du droit canonique et civil s'appelle la *Somme dorée*.

Les établissements de saint Louis font époque dans la jurisprudence française.

Ce grand prince avoit établi au trésor de la Sainte-Chapelle une bibliothèque publique, qui contenoit seulement quelques exemplaires de la bible et des pères; il y venoit souvent seul, et sans être connu, il se faisoit un plaisir d'expliquer à ceux qu'il y trouvoit les endroits difficiles des livres qu'on leur fournissoit.

Son attention scrupuleuse à n'élever que le mérite et la vertu avoit rempli l'église de France de saints prélats, la plupart amis des lettres. Nous en pourrions donner une longue liste; nous nous contenterons de citer Gilles, archevêque de Tyr, garde des sceaux, confesseur de saint Louis, et Guillaume, évêque de Paris, que Nicolas de Bray, auteur d'une vie en vers de Louis VIII, appelle *Gemma sacerdotum, cleri decus*.

Au commencement de ce siècle, Ville-Hardouin écrivit l'histoire de la prise de Constantinople par les Français et les Vénitiens; c'est le premier historien qui ait écrit en français. Après lui vint ce sire de Joinville dont nous avons aussi en vieux français une vie de saint Louis, excellente pour le temps, et qui sera toujours nécessaire. Il est inutile de nommer après lui Guillaume de Nangis et ses continuateurs, historiens utiles.

Quatorzième siècle.

Le beau moment des lettres au treizième siècle avoit été le règne de saint Louis; au quatorzième c'est celui de Charles V. Alors écrivoit ce Pétrarque, à qui Rome et Paris offroient à l'envi la couronne poétique, et qui appartient à la France par ses travaux, sur-tout par ses amours. Laure y tenoit dans Avignon cette *cour d'amour* que la dame de Romani sa tante avoit renouvelée. L'in-

térêt touchant du malheur n'est pas répandu sur les noms de Pétrarque et de Laure, comme sur ceux d'Héloïse et d'Abailard, mais l'amour et le talent leur ont donné encore plus d'éclat.

« Charles V, dit Christine de Pisan, avoit été instruit « en lettres moult suffisamment. » On a retenu de lui cette maxime qui annonce des lumières : « Les clercs où « a sapience l'on ne peut trop honorer, et tant que sa- « pience sera honorée en ce royaume, il continuera à « prospérité ; mais quand déboutée y sera, il décherra. » Sous son règne, les chants royaux, ballades, rondeaux, commencent d'avoir cours, dit Pasquier, et la chaîne des poëtes français se forme pour ne plus s'interrompre ; l'institution des jeux floraux, attribuée à Clémence Isaure, excita parmi eux une grande émulation dans tout ce siècle.

Charles l'éclaira ce siècle, il voulut même éclairer les siècles suivants. Il commença le premier à former cette bibliothèque, ce grand dépôt des connoissances et des erreurs humaines, l'utile ornement de Paris, l'admiration et l'envie de l'étranger. Les savants, encouragés par ses bienfaits, font enfin quelques efforts heureux ; les anciens sont traduits, les modernes peuvent être lus, tous les genres de littérature sont cultivés, l'histoire trouve un Froissard, et l'auteur du *Songe du Vergier* aperçoit les bornes des deux puissances. Des temples, des palais dignes de ce nom sont élevés et décorés au Louvre, à Vincennes, à Beauté, à Saint-Ouen, à Creil, à Melun, à Montargis. Les jardins s'embellissent : leurs productions, leur parure toujours utile ont conservé leurs noms dans les antiquités de

la capitale; la rue de la Cerisaye, la rue Beautreillis, nous montrent la place qu'occupoient les jardins de l'hôtel de Saint-Paul. Des manufactures s'établissent ou se perfectionnent; des artistes étrangers sont appelés en France; l'horlogerie est plus connue, les mathémathiques plus cultivées; le spectacle de machines que donna Charles V à l'empereur Charles IV son oncle, lorsque ce prince vint à Paris en 1378, suppose aussi des progrès dans la mécanique, et la découverte que des commerçants de Dieppe avoient faite de la Guinée sous le même règne en suppose de grands dans la navigation.

Les foiblesses du temps se mêloient à cet amour des lettres et des arts; elles retardoient l'esprit en l'égarant. L'alchimie et l'astrologie judiciaire, par leurs brillants mensonges, séduisoient jusqu'aux sages. Christine de Pisan, fille de Thomas de Pisan, astronome de Charles V et par malheur son astrologue, assure que ce prince mourut à l'heure que son père l'avoit prédit. Les pensions énormes dont jouissoit ce Pisan prouvent toute la foiblesse de Charles V sur l'article des prédictions.

Dans ce siècle vivoit aussi Nicolas Flamel, dont la fortune sans doute très exagérée a donné lieu à tant de conjectures, parmi lesquelles on n'a pas oublié la découverte de la pierre philosophale. Il étoit peintre, poëte, philosophe, mathématicien, sur-tout grand alchimiste; sa fortune n'en est que plus inexplicable. Un voyageur moderne a bien heureusement découvert que Flamel et sa femme Pernelle vivent encore, qu'on n'a enterré que deux bûches à leur place. Ils voyagent;

ils étoient à la Chine lorsque ce voyageur leur confrère en a eu des nouvelles certaines; ils étoient assez vigoureux pour leur âge, qui ne passe pas de beaucoup quatre cent cinquante ans.

L'université croissoit toujours en puissance (1) et en réputation, mais les moines la troubloient toujours [a]. La question de l'immaculée conception pensa perdre les jacobins, celle du *propre* fit brûler beaucoup de cordeliers. Mézerai doute s'il doit compter parmi les gens de lettres ces disputeurs scolastiques *qui*, disoit-il, *ont plus donné d'épines que de fleurs ou de fruits*.

Les cordeliers fournirent à ce siècle Pierre Auréole, François de Mayrons, Guillaume Ockam, Nicolas de Lyra.

Pierre Auréole ou Doriole, de Verberie-sur-Oise, ardent défenseur de l'immaculée conception, fut nommé le *Docteur insigne;* on a de lui, entre autres ouvrages, un Commentaire sur la Bible, que Mézerai dit être *très succulent*. Sa réputation lui procura l'archevêché d'Aix.

François de Mayrons, disciple de Scot, dit le *Docteur éclairé*, ou *illuminé*, devint une pierre angulaire de la scolastique, après avoir été rejeté par les ouvriers. La faculté de théologie l'avoit renvoyé comme incapable. Pour montrer sa capacité, il voulut soutenir une thèse depuis cinq heures du matin jusqu'à sept heures du

(1) Quand ce corps alloit en procession à Saint-Denis, la tête du cortège entroit dans l'église de l'abbaye, tandis que les dernières files sortoient encore de l'église des Mathurins. Dans une assemblée générale il se trouva jusqu'à dix mille membres de l'université, tous ayant droit de suffrage. Hist. de l'univers., t. 3, l. 5. Juvénal des Ursins, vie de Charles VI. Pasq., recherc., l. 3, c. 29.

[a] Hist. de France de Villar, t. 11, p. 171, 172, note *b*.

soir, sans avoir de président et sans se permettre aucune interruption ni aucune nourriture, ce qui pouvoit prouver plus de force et de loquacité que de science. Depuis ce temps les bacheliers se sont piqués de l'imiter, et cette thèse fatigante est ce qu'on appelle *la Grande Sorbonique.*

Guillaume Ockam, aussi disciple de Scot, dit le *Docteur singulier*, écrivit pour l'empereur Louis de Bavière contre le pape Jean II, qui le condamna et l'excommunia. « Si je puis compter sur votre épée, disoit Ockam « à Louis de Bavière, vous pouvez compter sur ma « plume. » Il a fait divers ouvrages de philosophie et de théologie.

Nicolas de Lyra, Normand, et de race juive, a écrit contre les Juifs; il a fait sur la bible des commentaires estimés.

Les jacobins ont fourni Bernard de Guy, inquisiteur de la foi contre les Albigeois, évêque de Lodève, dont on a des ouvrages historiques; Durand de Saint-Pourçain, évêque du Puy, ensuite de Meaux, dit le *Docteur très résolutif*, et qui eut du moins le mérite de n'être d'aucune secte; il est principalement connu par un Traité de l'origine des juridictions; Hervé le Breton, général de son ordre et zélé thomiste, auteur d'ouvrages intitulés *Quodlibeta*, et d'un Traité sur la puissance du pape; Pierre de La Pallud, patriarche de Jérusalem, auteur de beaucoup d'ouvrages théologiques, d'une Chronique des rois de Jérusalem, et d'un livre intitulé : *Des Guerres du Seigneur;* Jean de Paris, auteur d'un Traité : *De Regid potestate et Papali*, écrivain d'une doctrine suspecte sur l'Eucharistie.

Parmi les docteurs séculiers, on distingue Guillaume Durand, évêque de Mende, neveu et successeur du *Spéculateur*; Nicolas Oresme, évêque de Lisieux, précepteur de Charles V; Raoul de Presles, historien et poëte, qu'on croit l'auteur du *Songe du Vergier*; Jean Buridan, disciple d'Ockam, et auteur de ce fameux Sophisme connu sous le nom de l'*Ane de Buridan*; Henri de Gand, dit le *Docteur solennel*, qui a fait aussi des *quodlibeta* (1); le cardinal Bertrand, évêque d'Autun, qui, sous Philippe-de-Valois, défendit la juridiction ecclésiastique contre l'avocat du roi, Pierre de Cugnières, et qui fonda dans l'université un collége de son nom; il est auteur d'un Traité de l'origine et de l'usage des juridictions, ouvrage relatif à sa grande contestation avec Pierre de Cugnières.

Le parlement, rendu sédentaire au commencement de ce siècle, se remplit de magistrats appliqués et laborieux, qui, pour mieux connoître les lois, étudioient l'histoire et cultivoient les lettres; ce fut une des causes de l'accroissement des connoissances dans les siècles suivants.

On compte parmi les protecteurs des lettres en France à la suite de Charles V, Jean de Dormans, cardinal, évêque de Beauvais, fondateur du collége de son nom; il étoit fils d'un procureur, et il fut chancelier de France; Guillaume de Dormans son frère le fut après lui; Miles de Dormans, neveu de Jean et fils de Guillaume, le fut aussi, les deux premiers sous Charles V, le dernier sous Charles VI.

(1) Autre titre fort commun dans ces temps-là par les raisons que nous avons dites; on ne voyoit que des *sommes quodlibétiques*.

Quinzième siècle.

Le carme breton, Thomas Connecte, brûlé vif en 1431 [a] pour des erreurs ou pour des déclamations contre les abus de son temps; un prêtre français qui pensa être traité de même pour avoir voulu faire accroire qu'il avoit été quatre ans sans manger; le docteur Guillaume Édeline, condamné à une prison perpétuelle pour avoir séduit une femme de qualité par un pact avec le diable, qu'il adoroit sous la forme d'un belier, et qui le portoit en l'air au sabbat; une foule de sorciers brûlés à Bordeaux vers l'an 1435, tous les princes environnés d'astrologues, l'acharnement des disputes entre les cordeliers et les jacobins sur l'immaculée conception et sur l'union hypostatique du sang versé dans la passion, et d'autres querelles de cette espèce, ne donneroient pas une haute idée des lumières de ce quinzième siècle, où naquit François I; mais dans ce même siècle vivoient Gerson et le cardinal Dailly son maître, évêque de Cambray, et ce modeste et savant Thomas de Courcelles, qui dressa plusieurs décrets du concile de Bâle, et ce Guillaume Chartier, évêque de Paris, *homme saint, bonne personne et grand clerc*, et le bénédictin Jean Chartier, rédacteur des grandes Chroniques de Saint-Denis, et Alain Chartier leur frère, plus célèbre qu'eux, secrétaire de Charles VI et de Charles VII, honoré d'un baiser par la sage et malheureuse dauphine Marguerite d'Écosse; Nicolas de Clémangis, archidiacre de Bayeux, secrétaire de l'anti-pape

[a] Mézer., abr. chron., hist. de l'égl. du quinz. siècle.

Benoît XII, et qui fit entre autres ouvrages un Traité : *De corrupto ecclesiæ statu;* le cardinal d'Estouville, doyen du sacré collége, archevêque de Rouen, réformateur de l'université, que Philelphe appelle *columna et columen sanctæ romanæ ecclesiæ;* le cardinal de Foix, archevêque d'Aix, fondateur du collége de Foix à Toulouse, il avoit été cordelier; le cardinal d'Albret, evêque de Cahors, nommé *l'Amour de Rome et les délices du sacré collége;* le cardinal Raimond Pérault, évêque de Saintes, auteur d'un Traité : *De dignitate sacerdotali super omnes reges*, où il prétend mesurer deux dignités absolument *incommensurables;* Jacques et Jean des Ursins, tous deux archevêques de Reims et frères du chancelier Guillaume des Ursins; Jean Juvénal est auteur d'une histoire de Charles VI; Jean de Rely, évêque d'Angers, confesseur de Charles VIII, Octavien de Saint Gelais, de la maison de Lusignan, évêque d'Angoulême, qui commença, dit Mézerai, *de décrasser un peu la poésie française;* il traduisit l'Odyssée, l'Énéide et les Épîtres d'Ovide. Ce siècle est celui des grandes représentations des mystères, pour lesquelles on avoit dressé un théâtre à Paris à l'hôtel de la Trinité, dès l'an 1398. Les poëtes les plus savants de ce temps ne connoissoient guère que l'histoire de leur religion, il falloit qu'elle leur fournît des sujets qu'ils n'étoient pas en état d'aller chercher dans l'histoire profane. On ne peut oublier Villon (1) parmi les poëtes de ce siècle, ni la fameuse

(1) François Corbueil dit Villon. On sait par lui-même qu'il fut peut-être pendu :

Jé suis François, dont ce me poise,
Nommé Corbueil en mon surnom.

farce de Pathelin, parmi les œuvres dramatiques qui honorent le théâtre naissant. On en ignore l'auteur, tout supérieur qu'il est aux auteurs connus de ce temps. N'oublions pas non plus les poésies de Charles, duc d'Orléans, père de Louis XII, que des gens de goût préfèrent à celles de Villon, ni les *Vigiles de Charles VII*, c'est-à-dire les chroniques de ce temps mises en vers et burlesquement divisées en psaumes, en versets, en leçons, en antiennes, par Martial d'Auvergne, auteur des *Arrêts d'amour*, ni les poésies pastorales que le goût de la bergerie inspira au bon René, roi de Sicile, lorsque, désabusé des conquêtes et las des grandeurs, il gardoit ses troupeaux dans les champs de Provence avec la reine Jeanne de Laval son épouse. Le roi René étoit peintre aussi bien que poëte et berger; Aix, Avignon, Marseille, Lyon, conservent quelques uns de ses tableaux.

Trithême parle d'une espèce de phénomène qu'on vit paroître dans l'université de Paris en 1456. C'étoit un jeune Espagnol, docteur en théologie, nommé Ferrand de Cordule. Sa doctrine, dit-on (disons sa mémoire), étonna les savants français. Il savoit par cœur tout Aristote *et ses principaux commentateurs*. Ce n'est pas

Natif d'Auvers, emprès Pontoise,
Et du commun nommé Villon.
Or d'une corde d'une toise
Sauroit mon col que mon cul poise,
Si ne fût un joli appel:
Ce jeu ne me sembloit point bel.

On ignore quel fut le succès de l'appel. Les uns disent que Louis XI lui donna sa grace; les autres que la sentence qui le condamnoit à être pendu fut cassée, et que le parlement ne fit que le bannir.

tout, il savoit encore tous les livres de droit, beaucoup de livres de médecine, Hippocrate, Gallien, *et leurs commentateurs encore*, et il entendoit cinq langues savantes : le latin, le grec, l'hébreu, l'arabe, le chaldéen.

Mézerai parle d'un autre phénomène; Charles Fernand, aveugle de naissance, qui ne s'en distingua pas moins dans les lettres, dans la philosophie, dans la théologie. Mais qu'importent ces phénomènes, dont il ne reste rien? Jean Bouteiller, avocat, auteur de la Somme rurale; Robert Gaguin, général des mathurins, bibliothécaire de Charles VIII et de Louis XII, employé en diverses ambassades, connu par plusieurs ouvrages, sur-tout par son histoire, ainsi que Monstrelet, Paul Émile, Jean d'Auton, Nicole Gille, Jean Le Maire, Olivier de La Marche, Claude de Seyssel, archevêque de Turin; tous ces auteurs, sans avoir rien qui étonne, sont beaucoup plus utiles.

L'université réclame comme ses disciples l'Allemand Reuchlin (1), qu'elle condamna pourtant autrefois, et l'Italien Pic de La Mirandole, ce phénix d'érudition précoce, que Scaliger appelle *Monstrum sine vitio*, et auquel on applique ce mot de Claudien :

Primordia tanta
Vix pauci meruere senes.

On connoît sa fameuse thèse : *De omni Scibili*. Malheureusement la magie et la cabale faisoient partie de cet *Omne Scibile*. Cette grande science en magie et en cabale est au-dessous de l'ignorance de ce docteur, qui,

(1) Il enseigna quelque temps la langue grecque et le droit à Orléans et à Poitiers.

en déclamant contre la thèse de Pic de La Mirandole, disoit que *Cabale* étoit un vilain hérétique, qui avoit médit de Jésus-Christ.

Des sciences plus réelles et vraiment utiles faisoient quelques progrès. Ce siécle vit la première expérience de l'opération de la pierre, elle fut faite sur un archer de Bagnolet condamné à mort pour ses crimes, elle réussit, et l'archer vécut long-temps en pleine santé. « La « vie des criminels seroit fort utilement employée à de « semblables essais. » C'est la réflexion de Mézerai.

Nous ne compterons ni parmi les amis des hommes ni parmi les amis des lettres le cardinal Joffredi, ni le cardinal Balue, quels qu'aient pu être leur esprit et leurs lumières, l'intrigue et l'ambition les réclament tout entiers.

Charles VI et Charles VII protégèrent les lettres, autant que les malheurs de leurs régnes le permirent, Louis XI, autant que le permirent ses passions et ses caprices. Nous parlerons bientôt de son édit contre les nominaux, et que le ciel préserve à jamais les lettres d'une protection si partiale et si aveugle ! Il haïssoit l'évêque de Paris, Guillaume Chartier, parceque, dans la guerre *du bien public*, ce prélat avoit paru plus porté pour la paix que pour les intérêts particuliers du monarque. Chartier mourut, on grava sur sa tombe une épitaphe honorable ; Louis XI la fit effacer, et y substitua une inscription injurieuse à la mémoire du prélat, monument de basse vengeance qu'on a fait disparoître depuis pour l'honneur du roi plus que pour celui de l'évêque. Dans la même guerre du bien public, Louis XI envoya un ordre d'armer les écoliers pour la défense de

la ville, le recteur Guillaume Fichet, homme d'un mérite reconnu, restaurateur de l'éloquence et de la bonne latinité dans les écoles, réclama les priviléges de l'université, Louis céda, mais il se vengea dans la suite, et obligea Fichet de sortir du royaume; il insulta durement le cardinal Bessarion, savant grec, que le pape Sixte IV lui avoit envoyé pour l'engager à la paix. Il croyoit être protecteur des lettres, parcequ'à l'exemple de ses prédécesseurs il entretenoit beaucoup d'astrologues; comme il croyoit être pieux, parcequ'il couvroit les autels de dons, et qu'il demandoit à sa vierge de plomb la permission d'égorger ou d'empoisonner ses ennemis. Ces astrologues étoient mathématiciens, mais ils prédisoient l'avenir, et voyoient le présent à une grande distance. Louis XI en avoit sept, Arnoul, que la chronique de Jean de Troyes appelle *astrologien du roi, homme de bien, sage et plaisant*, Manassés, Pierre de Saint-Valérien, Pierre de Graville, Conrad Herman, Asmer, Angelo Cattho; Louis XI mécontent d'un de ces astrologues, lui dit un jour avec une froide colère : « Me « diriez-vous bien quand vous mourrez? » « Trois jours « avant votre majesté », répondit l'astrologue avec une présence d'esprit supérieure à toute astrologie.

Le plus célèbre de ces astrologues étoit Angelo Cattho, homme de beaucoup d'esprit, et qui avoit pour devise : *Ingenium superat vires;* il fut archevêque de Vienne et grand aumônier. Pardonnons lui d'avoir annoncé prophétiquement à Louis XI que son ennemi le duc de Bourgogne venoit d'être tué devant Nancy, pardonnons à son siècle d'avoir vérifié que le duc de Bourgogne expiroit au moment même où avoit parlé Angelo

Cattho, puisque ce siécle a produit les mémoires de Comines dédiés à cet Angelo Cattho, qui engagea Comines à les écrire, et dont Comines ne rapporte point la prédiction : n'en estimons pourtant pas plus la philosophie de Philippe de Comines, car il attribue d'autres prédictions à Angelo Cattho (1).

Philippe de Comines dit que Louis XI étoit *assez lettré, qu'il avoit eu une autre nourriture que les seigneurs de ce royaume;* Gaguin dit *qu'il savoit les lettres, et avoit plus d'érudition que les rois n'ont accoustumé d'en avoir.* Sachons-lui gré de quelque bien qu'il fit ou voulut faire à quelques savants, entre autres, à ce Galeotus Martius qu'il enleva au roi de Hongrie, Mathias Corvin, et qui ne parut devant son nouveau bienfaiteur que pour mourir à ses yeux. Il alloit joindre le roi à Lyon, il le rencontra inopinément hors des portes, et se pressant de descendre de cheval pour le saluer, comme il étoit pesant et maladroit, il tomba rudement et se brisa la tête. On a de lui dans le recueil des historiens de Hongrie un ouvrage intitulé : *De jocosè dictis ac factis Mathiæ Corvini.* Le pape Sixte IV avoit été son disciple.

Louis XII, ainsi que le cardinal d'Amboise, protégea les lettres avec plus de goût et de simplicité que Louis XI, il ne connoissoit ni le faste ni le caprice; il fit rechercher les bons écrits de l'antiquité, il enrichit

(1) Ce fut pour remercier Dieu de la mort du duc de Bourgogne, prédite on non, que Louis XI fit faire à Saint-Martin ce treillis d'argent qui ne fut point brisé par les hugnenots, comme le prétend Mézerai, mais enlevé par François I, comme nous l'avons rapporté, l. 7, c. 4 du luthéranisme en France.

sa bibliothèque ; ce fut lui qui amena d'Italie Paul Émile pour en faire son historiographe.

Le quinzième siècle, dont on vient de voir une partie des lumières et des erreurs, est l'époque de la plus grande élévation et de l'abaissement de l'université : le concile de Constance, celui de Bâle, l'extinction de deux schismes, l'établissement de la pragmatique, sont des monuments de sa gloire ; mais l'abus de son pouvoir et le relâchement de sa discipline devinrent si excessifs qu'il fallut la réformer vers le milieu du siècle et l'humilier à la fin. Les cordeliers et les jacobins, les scotistes et les thomistes, les nominaux et les réalistes, ne cessent de la troubler encore pendant ce siècle ; la scolastique avec ses subtilités barbares étoit une source intarissable d'erreurs sans esprit et de petites hérésies absurdes. La querelle des nominaux et des réalistes étoit un vieux galimatias, où depuis l'onzième siècle on ne se lassoit pas de ne rien comprendre. C'étoit Aristote qui l'avoit fait naître, c'étoit pour sa gloire que les deux partis le déshonoroient à l'envi. On sait que la fortune de ce philosophe dans l'école a eu des vicissitudes bizarres ; les premiers docteurs de l'église ne le goûtoient point, Origène et saint Ambroise le décrièrent, saint Jérôme et saint Augustin l'accréditèrent ; la traduction latine que Boëce donna de ses ouvrages au sixième siècle les fit connoître dans tout l'occident ; il fut ensuite un peu négligé. Dans l'onzième siècle et dans les suivants, le goût pour Aristote se ranima, les Arabes ou Maures d'Espagne se mirent à le traduire et à le commenter. Plusieurs de ces commentaires sont estimés ; les noms d'Avicenne et d'Averroës sont en honneur ; mais en général la foule

des commentateurs arabes est aux œuvres d'Aristote ce que celle des rabbins est à la bible. L'obscurité travaillée de ces commentateurs jointe à l'obscurité naturelle que le temps et une langue étrangère avoient dû laisser dans quelques endroits du texte d'Aristote, autorisa la scolastique à embrouiller, accoutuma les docteurs à se passer d'entendre et à disputer toujours. C'est sur ce pied-là qu'on enseigna si long-temps Aristote dans l'école; mais un certain Amaulry, prêtre du diocèse de Chartres, s'étant fondé sur ses livres de métaphysique pour avancer des erreurs que beaucoup de gens adoptèrent, un concile de Paris tenu en 1210 condamna au feu ces écrits d'Aristote, Amaulry se rétracta, plusieurs de ses sectateurs des deux sexes furent arrêtés, on brûla les hommes, on usa d'indulgence envers les femmes, mais on continua d'user de rigueur envers Aristote; sa physique fut encore condamnée par Grégoire IX en 1231, et ses sectateurs furent excommuniés. Mais dans ce même treizième siècle, Alexandre de Halès, Albert le Grand et saint Thomas, le réhabilitèrent, il devint le dieu de l'école, il obtint une espèce de culte; ce culte augmenta, lorsque vers le milieu du quinzième siècle le pape Nicolas V eut fait faire une nouvelle traduction des œuvres de ce philosophe; jamais il ne fut donné de sortir des excès dans l'opinion qu'on se forma sur Aristote; nous avons vu Ramus presque traité en hérétique pour avoir osé l'attaquer, et Luther condamné par la Sorbonne pour avoir dit qu'Aristote ne servoit point à l'intelligence de l'Écriture-Sainte, car on vouloit trouver toute la religion dans Aristote (1); on accabla de nou-

(1) On y a trouvé les mystères de l'incarnation et de la trinité, on

veau son texte sous un monceau de commentaires, il y eut un tel débordement d'écrits péripatéticiens dans le quatorzième et le quinzième siècle, qu'au seizième Patritius, ou Patrizio, en comptoit plus de douze mille volumes imprimés. Tant d'explications l'ayant rendu inintelligible, il y perdit dans l'esprit des uns, il y gagna dans l'esprit des autres; les gens sages séparèrent la cause d'Aristote de celle de ses commentateurs, et conservèrent pour lui beaucoup d'estime; il s'écoula encore un siècle de contradictions et de succès; enfin l'université s'attacha sous Louis XIII à la doctrine d'Aristote par un règlement solennel de 1611, confirmé par des arrêts de 1624 et de 1629. De pareils réglements sont des obstacles qu'on oppose aux progrès de la raison et un engagement qu'on prend de fermer les yeux à la vérité. L'arrêt de 1624 bannissoit du ressort du parlement des gens qui avoient soutenu des thèses contre Aristote, et défendoit, *sous peine de mort*, d'enseigner aucune maxime contraire aux anciens philosophes. L'arrêt de 1629 fut rendu sur des remontrances de la Sorbonne qui disoient qu'attaquer Aristote c'étoit attaquer la théologie et l'église.

a trouvé sa doctrine parfaitement conforme à celle de l'écriture. On n'a pas voulu douter de son salut; Corneille de La Pierre ne sait si Aristote tient plus du jurisconsulte que du prêtre, plus du prêtre que du prophète, plus du prophète que de Dieu; Aristote a eu la théologie infuse, il a du moins été le précurseur de Jésus-Christ dans les mystères de la nature, comme saint Jean-Baptiste l'a été dans les mystères de la grace. (Agrip., de vanit. scient., c. 54, p. 95. Georg. de Trésibond., de comparat. Plat. et Aristot. Pererius, de principiis, l. 5, c. 1. Lips. Manudnct. ad philos. stoic., l. 1, dissert. 4. Angelutius, réponse à Patricins.) Bayle applique à ces panégyristes outrés ce bon mot de Tacite: *pessimum inimicorum genus laudantes.*

Peu de temps après, Descartes parut, il accoutuma l'esprit à la méthode et aux idées claires, Aristote en souffrit, le péripatétisme tomba, il fut même livrée aux traits du ridicule; l'école, qui ne rit point, fit pour repousser la lumière cartésienne et pour défendre l'obscurité péripatétique un dernier effort, qui vint échouer contre une plaisanterie de Boileau.

Revenons à la querelle des nominaux et des réalistes. Voici, ce semble, tout ce qu'on en peut tirer de clair. Un des plus grands objets de la philosophie est d'apprendre à distinguer les idées. On rapporte à de certaines classes les différentes manières de considérer les choses; ces classes forment ce qu'on appelle les cinq universaux; le genre, l'espèce, la différence, le propre et l'accident; c'est-à-dire qu'on peut considérer dans chaque idée ou le genre auquel elle se rapporte, ou l'espèce à laquelle elle appartient plus particulièrement, ou les différences qui la distinguent de toute autre idée, ou les caractères qui lui sont propres, et qui forment son essence, ou ceux qui lui sont accidentels. Ce système de division, auquel on peut trouver des défauts, et qui est aujourd'hui décrié, parceque tout le péripatétisme l'est, étoit ingénieux et vaste, et n'avoit pu être formé que dans une tête très philosophique; les réalistes s'échauffèrent tellement sur le mérite de ces universaux, qu'ils en vinrent à les regarder, non plus comme des classes auxquelles on rapportoit les idées, mais comme des êtres réellement et substantiellement existants dans la nature, indépendamment de l'opération de l'esprit; les nominaux disoient au contraire que ces universaux étoient des noms qui désignoient seule-

ment les diverses manières dont l'esprit pouvoit envisager les idées. Les réalistes substantioient tout. Selon eux les qualités, les attributs, étoient des substances distinguées du sujet. La rondeur, la dureté, existoient indépendamment de la chose ronde et de la chose dure; les nominaux ne voyoient de dureté, de rondeur existante que dans la chose dure ou ronde. Odon, évêque de Cambray, fonda la secte des réalistes au onzième siècle; l'auteur de celle des nominaux, née vers le même temps, fut ou un docteur nommé Raimbert, ou Jean dit le Sophiste, médecin du roi Henri I. Les nominaux paroissoient avoir raison, mais on ne savoit guère avoir raison alors. Jean Roscelin ou Ruscelin, chanoine de Compiègne, disciple de Jean-le-Sophiste, joignit aux idées des nominaux des erreurs qui rentroient dans la théologie, et qui, ayant été condamnées, décréditèrent cette secte dès sa naissance; Guillaume Ockam la releva. Comme dans la suite cette querelle bouléversoit toute l'école, comme elle produisoit des haines, des persécutions, et toutes ces violences que les hommes savent également appliquer aux noms et aux choses, Louis XI voulut en prendre connoissance; il crut que les nominaux avoient tort, au lieu de croire qu'il n'en savoit rien, et il fit, le premier mars 1473, un édit, moitié ridicule, moitié tyrannique, par lequel il ordonnoit de clouer et d'enchaîner les livres des nominaux, pour que personne ne pût les lire, et il condamnoit au bannissement les auteurs qui soutiendroient cette doctrine: « Vous diriez, écrivoit « Robert Gaguin à Guillaume Fichet, que ces pauvres « volumes sont des lions indomptés ou des furieux et « des démoniaques qui vont s'élancer sur ceux qui les

« regardent, et que leurs auteurs sont des lépreux ou « des pestiférés qu'il faut écarter avec soin. »

On a beau dire, la violence réussit peu. L'école s'étoit jusqu'alors partagée entre les nominaux et les réalistes, depuis cet édit il n'y eut plus que des nominaux, et Louis XI, comprenant enfin que son zéle avoit été inconsidéré, rendit en 1481 la liberté aux livres et aux auteurs ; alors on ne parla presque plus des nominaux ni des réalistes ; mais grace à tant de commentaires et de disputes, grace à l'ignorance du grec qui empêchoit de lire Aristote dans l'original, grace à l'amour de la scolastique et des subtilités, la philosophie péripatéticienne, toute bouffie de pédantisme, et toute vide de sens, s'évapora en *entités morales, en parties entitatives, en intentions réflexes, en univocation de l'être, en éduction de formes matérielles et substantielles ;* enfin les chimères et les ténébres, sous le nom de philosophie, surchargeoient tellement l'esprit humain, qu'il fallut que Descartes avant d'y introduire la moindre vérité, commençât par le dépouiller de toutes ses fausses connoissances, comme on purge un malade des humeurs qui l'accablent, avant de lui permettre une nourriture solide.

Cependant deux événements mémorables concouroient au progrès des lettres dans le quinzième siécle, l'un étoit l'invention de l'imprimerie, l'autre la prise de Constantinople par Mahomet II. Le premier multiplia les sources de l'instruction et donna la vie aux manuscrits ensevelis dans la poussière des bibliothéques ; le second fit refluer d'abord en Italie, ensuite en France, les lettres et les sciences chassées de Constantinople

par les Turcs. Avant l'invention de l'imprimerie les livres étoit si rares et si chers, que Louis XI jaloux d'enrichir la bibliothèque commencée par Charles V négligée par Charles VI et Charles VII, ayant appris que la faculté de médecine possédoit les œuvres du médecin Rasès, donna seulement pour les emprunter et en faire tirer une copie, douze marcs d'argent, vingt sterlings et une caution pour cent écus d'or. Des Concordances se sont vendues cent écus, un Tite-Live cent vingt, vingt-quatre vies des Hommes illustres de Plutarque, soixante-dix. Un livre d'Heures de la bibliothèque du duc de Berry, frère de Charles V, fut estimé huit cent soixante et quinze livres. Les livres étoient dans le commerce sur le pied des biens fonds ou d'un riche mobilier.

Quel que soit le véritable inventeur de l'imprimerie dans l'Europe, elle fut apportée à Paris vers l'an 1470 par trois imprimeurs de Maïence, Martin Krants, Ulric Géring, et Michel Friburger, Les premiers imprimeurs furent des savants distingués, parmi lesquels il ne faut point oublier dans ce siécle Jodocus Badius Ascentius, auteur de divers ouvrages latins de morale et de grammaire, d'une vie de Thomas A-Kempis (1), et de beaucoup d'éditions d'auteurs classiques.

(1) C'est à ce Thomas A-Kempis, chanoine régulier de l'ordre de Saint-Augustin, qu'on a tant attribué le livre de l'imitation, qui paroît être resté à Jean Gersen, abbé de Verceil, écrivain du treizième siécle; ce livre, a dit M. de Fontenelle, « le plus beau qui soit parti « de la main d'un homme, puisque l'évangile n'en vient pas » est, dit-on, traduit dans toutes les langues; on assure qu'un roi de Maroc, montrant sa bibliothèque à un religieux européen, lui fit voir

Les Grecs, fugitifs après la ruine de leur empire, ranimèrent en Italie et en France l'étude des langues, qu'ils trouvèrent abandonnée, et qui étoit d'autant plus nécessaire alors, qu'aucune nation moderne n'avoit ni une langue assez formée, ni une littérature assez féconde en chefs-d'œuvre pour pouvoir se passer des modèles de l'antiquité; et soit que l'étude de ces modèles nous ait élevés à leur hauteur, soit qu'elle nous ait placés au-dessus à quelques égards, soit qu'elle nous ait laissés au-dessous, il sera toujours prudent de chercher à conserver notre littérature par les mêmes moyens qui nous l'ont acquise.

Les papes, dont le rétablissement des lettres fut en partie l'ouvrage, recommandoient depuis long-temps, par un motif digne de leur zèle, l'étude des langues orientales; ils la regardoient comme un moyen qui pouvoit faciliter la conversion des mahométans et des schismatiques. En 1285 le pape Honorius IV proposoit d'établir à Paris des maîtres pour l'arabe et les langues orientales, et il ne faisoit en cela que suivre les vues de ses prédécesseurs. Au commencement du quatorzième siècle, un simple particulier fit enfin comprendre à l'Europe chrétienne combien l'étude des langues pouvoit être utile à la religion et aux lettres, c'est le célèbre Raimond Lulle; nous n'examinerons pas s'il fut sorcier, comme le croyoit le peuple, ou hérétique, comme le disoient ses envieux, ou martyr, comme l'ont publié ses admirateurs; mais vers l'an 1300 il écrivit à

ce livre traduit en turc, et lui dit qu'il en préféroit la lecture à toute autre.

Philippe-le-Bel en faveur de l'étude des langues, il fit entrer dans ses vues un favori de ce prince, il tâcha d'y faire entrer l'université. Ses instances ne furent point inutiles. Clément V, ce pape si dévoué à Philippe-le-Bel, tint à Vienne en Dauphiné le quinzième concile œcuménique. Raimond Lulle, secondé par Clément V, obtint de ce concile qu'on établît dans toute la chrétienté des écoles pour les langues orientales; on devoit créer à Bologne pour l'Italie, à Paris pour la France, à Salamanque pour l'Espagne, à Oxford pour l'Angleterre, et à Rome ou dans les lieux où résideroit la cour romaine, deux maîtres pour l'hébreu, deux pour l'arabe, et deux pour le chaldéen. L'établissement devoit être fait aux dépens du pape et des prélats, excepté à Paris, où Philippe-le-Bel s'en chargeoit; Raimond Lulle mourut, ce décret eut peu d'exécution; on voit pourtant par des lettres du pape Jean XXII qu'en 1325 on enseignoit dans l'université de Paris le grec, l'arabe, le chaldéen et l'hébreu, mais ce fut avec peu de succès et avec peu de constance; tout se borna bientôt au jargon latinisé de la scolastique et les lettres étoient ensevelies, lorsque les Grecs parurent vers le milieu du quinzième siècle. L'Italie reçut Emmanuel Chrysoloras, George de Trébizonde, Théodore de Gaza, Jean Argyropule, Andronic de Thessalonique, Démétrius Chalcondyle, Michel Apostolius, Planudes, Jean Lascaris qui formèrent les Léonard d'Arezzo, les François Barbaro, les Philelphe, les Marsile Ficin, les Ange-Politien, les Guarini, les Pogge. La maison de Médicis s'illustra dans l'Europe par la protection magnifique dont elle fut prodigue envers ces savants. Les sciences et les arts

se tiennent par la main, les arts régnèrent à Florence; Léon X, qui dans la suite gouverna Florence et Rome, ajouta cette capitale du monde à leur empire.

En France, Louis XI attira et accueillit ces savants étrangers, c'est un éloge que Philelphe lui donne et qu'il ne faut pas lui refuser. Vers la fin du règne de Charles XII Lilio Grégorio, surnommé *Tiphernas* (1), vint s'offrir au recteur de l'université de Paris pour faire des leçons publiques de grec, le recteur ne vit en lui qu'un étranger pauvre qui cherchoit du pain, à peine daigna-t-il parler de ses offres à l'université; il en parla cependant, l'université y fit attention, Tiphernas donna des leçons, et l'université lui donna des appointements. Il avoit été disciple d'Emmanuel Chrysoloras.

Sous Louis XI, en 1476, George Hermonyme de Sparte, puis Tranquillus Andronicus de Dalmatie, attirés à Paris par l'accueil qu'on avoit fait à Tiphernas, n'y furent pas moins accueillis; leurs leçons furent aussi suivies que des leçons de grec pouvoient l'être alors; Hermonyme forma Reuchlin, qui fit naître en Allemagne l'étude du grec, puis Érasme, qui la ranima dans toute l'Europe.

Louis XII s'attacha, par d'utiles bienfaits et des égards flatteurs, Jean de Lascaris, d'une maison impériale de Constantinople, plus distingué encore par son savoir que par sa naissance. Il avoit été attaché d'abord à la maison de Médicis. Laurent de Médicis, dit le *Grand et le Père des lettres*, l'envoya deux fois à Constantino-

(1) Parcequ'il étoit de Tiferno, en Italie.

ple chercher des manuscrits grecs pour la bibliothèque de Florence. Louis XII le fit son ambassadeur à Venise. Lascaris savoit le latin aussi bien que le grec; il se rendit principalement utile par la correction des manuscrits, il forma Budée et Danès. Le célèbre chancelier d'Angleterre Thomas Morus lui donne les plus grandes louanges dans son apologie de l'*Éloge de la Folie* par Érasme.

Le même Louis XII fit venir à Paris, en 1508, le savant Jérôme Aléandre; il lui donna en 1509 une pension de cinq cents écus d'or. Aléandre savoit parfaitement le latin, le grec, l'hébreu, et assez bien pour le temps les mathématiques, la physique et la médecine; il enseigna publiquement le latin, le grec, et apparemment l'hébreu, car Vatable fut son disciple; on venoit d'Allemagne l'entendre à Paris; l'électeur palatin y envoya pour suivre ses leçons Volfang de Bavière son frère, et Jacques Simler, précepteur de Volfang. C'est à ce Volfang qu'Aléandre dédia en 1512 un lexicon que ses écoliers firent imprimer à leurs dépens. Aléandre, par une exception aux statuts, fut reçu la même année à Paris maître-ès-arts et recteur de l'université. Léon X l'enleva encore à la France; il le fit bibliothécaire du Vatican; Clément VII archevêque de Brindes, et Paul III cardinal. Il avoit été employé en différentes nonciatures, il mourut à Rome le premier février 1542.

Avant lui, Clémangis, Fichet, Gaguin, Martin Delphe, Guillaume Tardif, avoient tenté d'inspirer aux Français le goût de l'éloquence, nul n'y avoit travaillé avec plus de succès qu'Aléandre. Fichet avoit fait une rhétorique dont M. Gibert parle dans la sienne; Mar-

tin Delphe un traité de l'art oratoire, Guillaume Tardif en donnoit des leçons; Jean de La Pierre en donnoit à-la-fois de grammaire et d'écriture-sainte avec un goût et une critique rares dans ce temps-là. Il y avoit une tendance générale vers la culture de l'esprit, qui annonçoit et préparoit le régne de François I. Louis XII fut un digne précurseur de ce père des lettres.

Pendant que François I n'étoit encore que duc de Valois, un professeur de l'université, nommé François Tissard, lui dédia la première grammaire hébraïque qu'on ait vue en France; Tissard est, dit-on, le premier qui ait fait imprimer en France les livres grecs, et son imprimeur Gille Gourmont est le premier qui ait employé à Paris des caractères grecs et des caractères hébraïques.

La suite de l'histoire des lettres appartient au régne de François I. On voit combien il restoit encore à faire pour que la France pût se vanter d'avoir une littérature. Toutes les sciences étoient au berceau, les arts n'étoient pas nés, et, ce qui étoit pis encore, de faux arts, de fausses sciences occupoient sérieusement les esprits.

On peut diviser en trois époques principales tout l'espace que nous venons de parcourir.

Pendant la première, qui s'étend jusque vers le milieu du onzième siécle, toute la littérature étoit entre les mains des moines; cette époque nous fournit des chroniques, des légendes, de très mauvaises poésies; souvenons-nous seulement que ces moines nous ont conservé les manuscrits des anciens, fondement de toute littérature moderne.

Sous la seconde époque, qui comprend deux ou trois

siècles, les lettres, concentrées dans l'université, se réduisent presqu'à la scolastique, la philosophie confondue avec la théologie, le droit civil étouffé par le droit canonique, des discoureurs en jargon barbare, beaucoup d'hérétiques : voilà les sciences et les savants de ce temps-là. Nous avons observé avec soin presque tout ce qui a brillé dans cette nuit obscure les éloges que nous avons dû donner aux écrivains qui se sont distingués dans chaque siècle doivent être mesurés par le lecteur intelligent sur les lumières du siècle où ils ont vécu, et modifiés par les considérations générales que nous présentons ici. Si, comme M. de Fontenelle l'a observé, les ignorants même d'un siècle savant se sentent un peu de la science de leur siècle, on peut dire aussi que les savants d'un siècle ignorant se sentent beaucoup de l'ignorance du leur.

Remarquons d'ailleurs que ces deux époques de littérature sont étrangères à la langue française, c'est proprement de la basse littérature latine. N'oublions pas cependant que, malgré tant de disputeurs qui pensoient si peu, qui parloient si mal, qu'on n'entendoit pas, qui ne s'entendoient pas, qui hérissoient d'épines, qui entouroient de barrières la science, si libre, si simple, si communicative de sa nature, le fantôme de cette science ainsi défigurée fut toujours respecté, tant elle est essentiellement respectable! tant l'ame a besoin de connoissances ou d'erreurs qui lui en tiennent lieu! tant les distinctions de l'esprit sont toujours flatteuses!

Enfin la troisième époque est un temps de fermentation, où la bonne littérature, dont Pétrarque avoit donné

l'avant-goût, fait effort pour percer l'enveloppe de la barbarie, la langue veut se former, mais elle a besoin de se nourrir du suc des langues savantes, et on commence à deviner ce besoin; les arts, chassés de leur patrie, cherchent à s'établir en France, l'imprimerie découverte étend et accélère la communication des idées, les vues naissent, l'émulation s'anime, la raison humaine est en travail, tout promet un nouvel ordre de choses.

En revenant sur ces trois époques, on ne trouve dans la première que des écrivains tous au même niveau et vraisemblablement tous au niveau de leur siécle. Qui pourra dire si Adon l'emporte sur Jonas, ou si Helgaud vaut mieux que Glaber?

La seconde époque nous offre des auteurs qui ont donné le ton à leur siécle : tels sont au douzième saint Bernard et Abailard; tels sont au treizième ces docteurs cordeliers et jacobins qui régnent dans l'école.

Enfin sous la troisième époque je vois quelques génies tellement élevés au-dessus de leur siécle que leur siécle ne peut prendre le ton qu'ils lui donnent, et que l'esprit ne peut être élevé à cette hauteur que par une lente succession d'efforts et de travaux. Tel est Pétrarque pour l'élégance de style, pour les couleurs de la poésie, pour le ton du sentiment; tel est Comines pour la naïveté originale, pour l'intérêt de la narration, pour l'énergie des tableaux historiques.

Voilà en général ce que l'histoire littéraire de la France avant François I nous offre à considérer de la part des écrivains.

Quant aux amateurs ou protecteurs, tous les rois de

France, dit Mézerai, ont aimé et favorisé les lettres, excepté Philippe de Valois qui les haïssoit, et nous ne voyons point, ajoute le même Mézerai, qu'il en ait été plus grand ni plus heureux. Haïr les lettres, ce sentiment paroît monstrueux; comment préférer l'aveuglement à la lumière, la privation à la jouissance, la honte et le malheur d'ignorer, à ce plaisir si pur, si flatteur de penser et de connoître? Mais il est trop vrai que rien n'égale la haine sourde, la jalousie secréte de la médiocrité puissante contre toute supériorité naturelle, surtout contre la gloire du génie. Le grand, souvent très vulgaire, qui peut tout ce qu'il veut, et qui n'a pas besoin d'avoir raison, le petit, puissant subalterne qui peut du moins faire du mal, et qui le veut, ne redoutent rien tant que l'œil perçant du sage, qui les observe et les juge; mais le sage est foible, ils l'accablent; que si les sages eux-mêmes aggravent le tort de leur pénétration et le poids de leur supériorité par l'orgueil, par la témérité, par le pédantisme; si, quand leur mérite les expose à l'envie, leurs divisions les exposent au mépris; si la littérature se partage en sectes comme l'école, si ces sectes sont injustes et intolérantes, si le bel-esprit dédaigne l'érudition, si l'érudition feint de dédaigner le bel-esprit et même le génie, les sages ne sont que des insensés polis, qui conspirent contre eux-mêmes avec la sottise qui les hait, avec la médiocrité qui les craint, avec la superstition qui les persécute, avec la grandeur envieuse qui les protége pour les humilier, enfin avec la barbarie qui s'agite sans cesse pour rentrer dans tout son domaine.

L'intérêt des gens de lettres, c'est d'être unis entre

eux, attachés à l'ordre public, au souverain, à l'État, aux lois ; de s'occuper du bonheur de l'humanité, surtout de celui de la patrie, d'y contribuer par leurs talents et leurs lumières. Les troubles, les révolutions, les soulévements sont de bonnes fortunes pour la barbarie, ce sont des calamités pour la paisible littérature. La discorde et la guerre sont horribles à ses yeux.

L'intérêt des souverains est de protéger des hommes utiles, amis de l'ordre et de la paix, dont les travaux, toujours tendants à la perfection de l'espèce humaine, donnent de l'éclat à leurs régnes, embellissent la prospérité, consolent et soutiennent dans l'adversité. Comparez au régne de Philippe de Valois celui de Charles V, la question sera décidée en faveur des lettres. Considérez d'ailleurs quels sont dans la liste des rois les noms des protecteurs éclairés dont la littérature s'honore, c'est Charlemagne, c'est le vertueux Robert, c'est Philippe-Auguste, c'est saint Louis, c'est Charles V, c'est Louis XII, et le plus noble avantage de François I est de les avoir tous effacés dans ce genre de gloire.

CHAPITRE II.

Amour de François I pour les lettres. Etablissement du collége royal.

François fut élevé au collége de Navarre. Il fit assez de progrès dans les lettres pour les aimer toute sa vie, sur-tout lorsqu'il les connut hors du collége. Il apprit

peu de latin, mais la réflexion lui fit sentir l'utilité des langues, il devina leur influence sur les opinions et la réaction des opinions sur elles; aussi favorisa-t-il toujours l'étude des langues, base de toute littérature.

Ce phénomène littéraire, cette grammaire (1) hébraïque, dédiée par François Tissot au duc de Valois, à peine âgé de quatorze ans, annonceroit que l'amour de ce prince pour les lettres avoit devancé l'âge, si une dédicace signifioit quelque chose.

Voici qui prouve un peu davantage. Lorsque le fameux Balthasar Castiglioné vint en France sous Louis XII, il fit voir au roi et au duc de Valois la première partie de son *courtisan*, ouvrage que les Italiens appellent par excellence *le livre d'or* (2). Les réflexions que fit sur cet ouvrage le duc de Valois presque encore enfant, ses conseils pleins d'esprit et de goût, étonnèrent Castiglioné qui en profita et qui s'en vanta dans la suite de son ouvrage; il se piqua de présager dès-lors tout ce que seroit un jour François I; il annonça aux lettres leur restaurateur, et il vit l'accomplissement de sa prophétie.

Aussitôt que François I est monté sur le trône, on le voit entouré de savants et occupé du progrès des lettres; mais ce qui le distingue de tant de protecteurs plus zélés qu'éclairés, c'est le choix qu'à vingt ans il

(1) Voir le chap. précédent.

(2) *Le cortegiano*, *il libro d'oro*. C'est ce même Castiglioné que Charles-Quint devoit, dit-on, prendre pour second dans son combat singulier contre François I. Il eut pour femme Hippolyte Taurelle, de Mantoue, qui cultivoit la poésie avec succès. Colomiès nous a conservé d'elle une lettre en vers, adressée à son mari.

savoit faire de ces savants, le parti qu'il savoit en tirer, l'art qu'il avoit de les rendre utiles.

Il avoit eu pour précepteur François de Rochefort, dont on sait peu de chose; mais l'éléve atteste le mérite du maître, et l'on sait du moins qu'il eut celui de recommander toujours à François I les intérêts des lettres.

Un Génois, nommé Benoît Tagliacarne ou Taille-Carne, se distinguoit par des mœurs douces et bienfaisantes, par des connoissances agréables et du talent pour la poésie latine. François I lui confia l'éducation des princes ses fils, et lui donna l'évêché de Grasse.

Étienne Poncher, évêque de Paris, avoit seul eu le courage de combattre la colère aveugle de Louis XII contre les Vénitiens, et de s'opposer à la ligue de Cambray; Louis XII ne lui en avoit pas moins donné en 1512 les sceaux, que Poncher remit en 1515 au chancelier Duprat. Ses talents l'avoient élevé à ces grandes (1) dignités; Érasme lui rend le témoignage qu'il sembloit inspiré par le ciel pour le renouvellement des lettres et de la piété. François I en jugea de même, il aimoit ceux qui avoient dit la vérité à Louis XII, parcequ'ils pouvoient la lui dire aussi; il lui donna l'archevêché de Sens, et le chargea d'attirer en France des savants étrangers. Poncher procura pour quelque temps à Paris les leçons de Justiniani, évêque de Nebbio, à qui le grec, l'hébreu, l'arabe, étoient familiers.

Guillaume Petit avoit été confesseur de Louis XII,

(1) Il fut chanoine de Saint-Gratien de Tours, conseiller-clerc au parlement de Paris, et président aux enquêtes avant d'être fait évêque de Paris, en 1503. Il mourut le 24 février 1524.

ce n'étoit pas une raison pour l'être de François I; mais ce prince avoit vu de près ses talents et ses vertus, il le choisit, et lui donna les évêchés de Troie et de Senlis.

Guillaume Cop, médecin célèbre, se fit connoître par la traduction de divers ouvrages d'Hippocrate, de Galien, de Paul Œginéte, François I le fit son premier médecin.

Le fameux Pierre du Châtel, dont nous avons déja parlé, étoit savant et tolérant (les vrais savants le sont toujours), il avoit appris le grec sans maître, et l'avoit enseigné à Dijon; devenu évêque par ses talents, il ne s'en crut que plus obligé à la tolérance. François I le fit son lecteur, et lui donna successivement les évêchés de Tulle et de Mâcon (1). Ce prince avoit une avidité de connoître, à laquelle le savoir immense de du Châtel, nourri par les voyages, pouvoit seul satisfaire; François I savoit interroger, du Châtel savoit répondre; deux talents plus rares qu'on ne pense. François disoit de du Châtel, *c'est le seul homme dont je n'aie pas épuisé toute la science en deux ans.*

Guillaume Pélissier se distingua comme lui par son érudition; évêque de Maguelonne après son oncle, nommé aussi Guillaume Pélissier, il fit transférer le siége épiscopal à Montpellier; il étoit abbé de Lérins. François I l'employa en 1529 aux négociations de la paix de Cambray sous la duchesse d'Angoulême; il l'envoya en 1540 à Venise, d'où Pélissier rapporta beaucoup de manuscrits grecs, hébreux et syriaques, qui ornent aujourd'hui la bibliothèque du roi. Il travailla

(1) Henri II le fit évêque d'Orléans et grand aumônier.

sur Pline et sur d'autres auteurs anciens. On a recueilli comme des objets de curiosité des lettres qu'il écrivoit de Venise.

Les éloges et l'amitié des gens de lettres ont recommandé à la postérité le nom de Louis Ruzé, lieutenant-civil de Paris. Seroit-ce celui dont Boursault rapporte une si singulière épitaphe, qui étoit, selon lui, dans une paroisse de Paris?

Jacques Colin, d'abord principal du collége des Bons-Enfants, puis lecteur et aumônier du roi, et pourvu de plusieurs bonnes abbayes, poëte latin, poëte français, est moins connu par tous ces titres que par l'honneur qu'il eut de commencer la fortune du célèbre Amyot; nous avons de lui, entre autres ouvrages, une traduction en vers français de la dispute d'Ajax et d'Ulysse dans les métamorphoses, et une traduction du *Courtisan* de Balthasar Castiglioné. C'est de Collin que Marot a dit dans son églogue à François I.

Aussi l'abbé de Saint-Ambroys Collin
Qui a tant beu au ruisseau Caballin,
Que l'on ne sait s'il est poëte né,
Plus qu'orateur à bien dire ordonné,
Est du grand roi, qui les siens favorise,
Et les lettrez avance et autorise,
Non seulement voulontiers escouté,
Mais tant plus plaist que plus il est gousté.

Les du Bellai-Langey, Martin et Guillaume, joignoient les talents de la littérature à ceux de la guerre et de la négociation. Jean leur frère, qui fut depuis évêque de Paris, cardinal, et qui mourut doyen du sacré collége, surpassoit tous les prélats de son temps en lumières et

en éloquence, il fut de tous les ambassadeurs de François I celui qui fit le plus respecter son maître dans les cours étrangères; René, autre frère des du Bellay, évêque du Mans, étudioit la physique, et soulageoit les malheureux.

Jean de Lascaris, après son ambassade de Venise, étoit retourné aux Médicis; les faveurs de François I le ramenèrent à sa cour, où il fut un des plus utiles instruments de la restauration des lettres. François I le mit avec Budée à la tête de la bibliothèque qu'il forma principalement par leurs soins à Fontainebleau.

De tous ces savants qui entouroient François I et qui instruisoient sa cour sans la déparer, celui dont la réputation a le mieux soutenu les regards de la postérité, celui qui a le plus balancé la gloire d'Érasme et le plus consolé la France de n'avoir pu fixer dans son sein cet homme libre et désintéressé, c'est Guillaume Budée. La profonde connoissance du grec, le talent d'écrire en latin, sinon avec l'élégance de Cicéron, du moins avec la science de Varron, son zéle pour l'avancement des lettres, l'ont rendu à jamais célébre; on peut regretter que, content d'appuyer sa réputation sur des écrits savants et solides, il n'ait pas assez cherché à l'étendre par des écrits agréables; Érasme n'a pas manqué de donner à la sienne cet éclat nécessaire; mais la modestie étoit en tout le caractère de Budée, il fuyoit et la faveur des grands et la faveur populaire, il s'ensevelissoit loin de la cour dans la retraite et dans l'étude; les bienfaits, osons dire l'amitié de François I, vint l'y chercher; ce grand roi l'appela auprès du trône, et l'y fixa, il lui donna une charge de maître des requêtes, le fit élire

prévôt des marchands, et le nomma intendant de la librairie, ce qui vouloit dire alors bibliothécaire du roi. C'est aux grands à se défier de l'intrigue qui rampe et de l'orgueil qui s'élève, c'est à eux à rechercher, à prévenir le mérite qui s'éloigne et se cache. Quel sage ira dire à un grand : *Soyez mon ami*, et quel besoin les grands et les rois même n'ont-ils pas de l'amitié d'un sage? François I voulut rendre utiles tous les talents de Budée; il crut que sa franchise vertueuse ne seroit point déplacée dans le séjour de la politique, il l'envoya en ambassade à Rome. Budée étoit digne de converser avec Léon X, mais de traiter avec les Catons et les Fabrices.

Tels étoient les hommes que François I admettoit à sa familiarité, et qui formoient, pour ainsi dire, son conseil de littérature. C'étoit un spectacle bien simple et bien noble que le vainqueur de Marignan déposant ses lauriers aux pieds de la philosophie, adoucissant la gloire des armes par celle des lettres, voulant tout connoître pour tout embellir, concevant ou adoptant les idées du mieux en tout genre, cherchant à tout perfectionner et à se rendre meilleur lui-même, consultant des sages, quelquefois les éclairant, toujours les entretenant de ce ton de douceur et d'égalité qui convient à la sagesse, qui semble oublier l'orgueil du rang pour mieux l'illustrer, et qui redouble le respect en paroissant l'exclure. Quelque aversion que la philosophie et l'humanité inspirent pour la guerre, on pouvoit pardonner à un jeune héros, à un roi de vingt ans d'avoir reconquis l'héritage de ses pères, et d'avoir humilié l'orgueil des Suisses qui s'attaquoit trop hautement aux rois, et qui disposoit trop facilement des couronnes; la

philosophie elle-même applaudissoit aux succès d'un prince qui étendoit le domaine des lettres en étendant le sien; on jugea que l'accroissement des lumières dans l'Europe auroit été plus plein et plus rapide, si le trône impérial eût été déféré à François I. Les électeurs donnèrent leurs voix à son rival, les savants de toutes les nations, prodiguant leurs suffrages à François I, lui formoient un autre empire indépendant des ressorts de l'intrigue et des jeux de la fortune.

Les savants de profession doivent tout leur temps à l'étude; les rois ne peuvent y donner que ces moments qu'on appelle improprement perdus. Un roi sage n'en perd point. Ces heures que la nature est forcée de dérober aux soins du gouvernement, profitent au gouvernement même et servent au bonheur du monde, lorsque le souverain les emploie à cultiver son esprit en le délassant, il reporte aux affaires un esprit à-la-fois plus calme et plus étendu; l'histoire, la philosophie lui ont fait voir en grand les objets qu'une politique de routine envisage trop par de petits côtés; il a vu la politique dans ses vrais principes, les révolutions dans leurs causes, le bien et le mal dans leur source; ses regards tomberont désormais de plus haut sur les choses humaines et en embrasseront mieux la chaîne; c'est dans cet art de se délasser utilement et de s'exercer par le repos que François I a sur-tout excellé; le langage de tous les contemporains, tant nationaux qu'étrangers, est uniforme à cet égard; c'est par-tout le même cri d'admiration (1): tous représentent son palais comme

(1) « Nulla illi unquam cœna, nullum prandium, nulla statio aut

l'école d'un philosophe, comme la demeure d'un sage. A table, à la chasse, en voyage, aux promenades, aux récréations, son cortége de savants l'accompagnoit. Nulle conversation oiseuse, toujours on proposoit quelque question utile, on agitoit quelque point de littérature, on approfondissoit quelque sujet d'histoire, on parloit sur-tout de l'histoire naturelle, science pour laquelle François I avoit un goût particulier et dont il étoit assez instruit; nul objet n'étoit exclu, nulle connoissance n'étoit négligée; l'homme d'état et l'artisan, le guerrier et le laboureur, dit un savant étranger, auroient pu profiter également de ces utiles entretiens. Ce savant (1) avoit beaucoup voyagé, rien ne l'avoit tant frappé que la table de François I, et, parmi les savants qu'il y entendoit discourir avec tant de lumière et de profondeur [a], celui qu'il assuroit avoir écouté avec le plus de plaisir et de fruit, c'étoit François I lui-même. Voilà ce qu'écrivoit, après avoir quitté Paris, ce sujet d'un prince allemand, qui n'avoit nul intérêt de flatter le roi, voilà ce que la voix publique a toujours répété.

Du Chatel se distinguoit dans ces conversations par

« ambulatio sine colloquiis et disputationibus litterariis peracta est; « ut quicumque mensam ejus frequentarent..... doctissimi et diligen- « tissimi philosophi scholam frequentare arbitrarentur. » (Pierre Galand., orais. funéb. de Franç. I.) Jamais il ne fit un repas, une pose, une promenade, qu'il ne fût question de littérature... Tout ce qu'il y avoit de plus savants, de philosophes les plus profonds, croyoient fréquenter une école.

(1) Thomas Hubert, Liégeois, secrétaire de l'électeur palatin Frédéric II, dont il a écrit la vie, et à la suite duquel il étoit venu en France en 1535.

[a] Thomas Hubert, vie de l'électeur palatin Frédéric II.

une liberté courageuse et par une éloquence utile. Cette liberté déplaisoit à quelques courtisans, et cette éloquence à quelques beaux-esprits; ils firent je ne sai quelle cabale pour le perdre, ils essayèrent d'en dégoûter le roi, ils affectèrent de contredire du Châtel avec amertume et avec acharnement, ils tâchèrent de le confondre sans pouvoir y réussir. Le roi les laissoit faire, parceque cette contradiction aiguisoit les esprits et produisoit la lumière; mais il fit dire à du Châtel, par le dauphin, qu'il ne se décourageât point, qu'il se gardât bien de changer de ton, qu'il continuât d'instruire son roi et ses ennemis, que le seul moyen de perdre sa faveur, seroit de contenir son zèle et de sacrifier quelque vérité à des craintes de courtisan. Peut-être la disgrace de ce Colin, dont nous avons parlé plus haut, tient-elle à cette intrigue. Du Châtel le remplaça dans les fonctions de lecteur du roi, ce qui a donné matière à des bruits injurieux pour du Châtel. Théodore de Bèze [a], pour le punir de s'être arrêté à la tolérance et de n'avoir point voulu aller jusqu'au fanatisme protestant, a raconté que du Châtel avoit détruit ingratement dans Colin le premier auteur de sa faveur et de sa fortune. On ne reconnoîtroit point à ce procédé le vertueux du Châtel, et l'on reconnoît à ce récit les préventions ordinaires de Théodore de Bèze contre les ennemis de sa secte. Du Châtel n'étoit ni malfaisant ni ingrat, il avoit fait ses preuves, on l'avoit vu, animé par la reconnoissance, voler au secours d'un de ses maîtres (1) juri-

[a] Vie de du Châtel, par Pierre Galand. Théodore de Bèze, hist. des égl. réf.

(1) Pierre Turrel ou Turreau.

diquement accusé de sortilége, et le défendre avec autant de zèle, et dit-on, autant d'éloquence que Cicéron avoit défendu Archias; on ignore si Colin avoit en effet présenté du Châtel à François I. Galand, qui n'en dit rien [a], parle de discours tenus par Colin, qui occasionèrent des brouilleries, et rendirent Colin odieux; ces tracasseries purent indisposer le roi contre lui. Un autre auteur [b] parle d'une dispute qui s'éleva entre du Châtel et Colin, en présence du roi, sur un sujet qu'il ne spécifie pas. Colin, qui ne connoissoit que les livres, citoit des livres; du Châtel, qui avoit vu par lui-même, disoit ce qu'il avoit vu. François I sentit tout l'avantage d'un livre vivant, qui voyoit et jugeoit, sur ces livres qui ne faisoient que répéter; depuis ce temps il se dégoûta de Colin et s'attacha du Châtel. Colin peut ou de bonne foi ou par envie avoir attribué sa disgrace à celui qu'il voyoit en profiter, mais il paroît que le mérite de du Châtel assura seul sa faveur, et la médiocrité ou les torts de Colin peuvent avoir détruit la sienne. Il mourut peu de temps après sa disgrace [c], et de la maladie des courtisans disgraciés.

François I cherchoit par-tout le mérite avec tant d'empressement qu'il a pu quelquefois être abusé par l'apparence, mais il savoit s'en apercevoir, et l'on n'a pu le tromper ni souvent ni long-temps. Une lettre du fameux Alciat [d], nous apprend l'anecdote suivante. Un savant, nommé Jules Camille, assura le roi qu'en un mois, avec une leçon d'une heure par jour, il le mettroit

[a] Galand., vit. Castel., p. 40.
[b] Pierre de Saint-Julien, préfat. ad hist. Burgund.
[c] 1537. [d] Du 3 septembre 1530.

en état de parler grec comme Démosthène, latin comme Cicéron, et de faire des vers dans l'une et dans l'autre langue comme Homère et Virgile. C'étoient les propres termes de ses magnifiques promesses. Il avoit, disoit-il, un secret particulier pour cela, et ce secret étoit assez important pour ne devoir être communiqué qu'au roi. Camille demandoit pour récompense deux mille écus de rente en bénéfices. Il ne pouvoit guère s'annoncer plus en charlatan, cependant que risquoit-on de l'éprouver? Le roi ne voulut rien négliger, il l'éprouva, mais il le renvoya aussitôt après la seconde leçon avec une gratification de six cents écus (1), et c'étoit sans doute être très libéral.

François I n'avoit ni espéré ni desiré de devenir un Homère ou un Virgile, un Démosthène ou un Cicéron, il n'avoit voulu que juger par lui-même de quelle ressource ce Camille pourroit être à ceux qui avoient droit de rechercher cette espèce de gloire.

Il avoit apprécié l'état et compris tous les besoins des lettres. C'étoit un édifice à relever par les fondements. S'il falloit prendre à la lettre tout ce que disent Galand,

(1) Ce fait n'est connu que par la lettre d'Alciat, qui n'est devenue publique qu'en 1697; mais nous trouvons ailleurs qu'un Jules Camille, grand cabaliste, assez versé dans les langues orientales, orateur et poëte latin, présenta au roi une grande machioe de bois assez singulière, où les principes de l'art oratoire, tirés de Cicéron et de quelques autres auteurs, étoient rangés dans un certain ordre; qu'apparemment François I trouva l'ébauche de ce travail ingénieuse, car il exhorta Camille à le continuer, et lui donna une gratification de cinq cents ducats. On ajoute que Camille employa quarante ans à cet ouvrage, et y dépensa quinze cents ducats. Cette histoire a des rapports marqués avec l'autre, et pourroit bien n'être que la même, différemment contée.

Ramus, Monantheuil, Leger du Chesne, Denis Lambin, et plusieurs autres savants, la plupart professeurs au collége royal, à peine connoissoit-on dans l'université les noms d'Homère, de Sophocle, de Platon, de Thucydide, le proverbe : *cela est grec, on ne peut le lire*, étoit universellement vrai ; l'école ne révéroit la doctrine d'Aristote que parcequ'elle l'avoit défigurée, elle ignoroit entièrement le texte de ce philosophe et ne le lisoit que dans des versions barbares ; Galand demande si quelqu'un, avant François I avoit seulement entendu dire en France qu'il y eût une langue hébraïque [a], il défie qu'on lui cite un seul Français qui fût en état de lire le grec ou d'écrire en latin. Tout cela paroît un peu exagéré, car enfin qu'auroient donc produit les leçons de Tiphernas, d'Hermonyme, d'Andronicus, de Lascaris, d'Aléandre? Mais cette foible aurore d'instruction ne luisoit encore que pour quelques yeux ; les ténèbres de la barbarie couvroient le reste de la France. Les langues sont la base de toutes les connoissances, il falloit en ranimer l'étude. On reprit ce projet du concile de Vienne, trop négligé depuis, le projet de fonder un collége pour l'enseignement des langues. Budée assure à François I l'honneur d'avoir conçu de lui-même cette idée qu'on pouvoit croire que Budée lui avoit inspirée [b] ; mais Léon X lui avoit donné l'exemple, en fondant à Rome le collége des Jeunes Grecs, et, dès 1517, un simple chanoine de Bruxelles, Jérôme Busleiden, avoit fondé à Louvain le collége des trois langues, l'hébreu, le grec et le latin.

[a] Petr. Galand., orat. funeb. Franç. I.
[b] Budée, comment. sur la lang. grecq.

Sa mort ayant laissé ses dispositions imparfaites, Érasme n'oublia rien pour en procurer l'exécution, et donna tous ses soins à cet établissement naissant. Ce fut aussi à Érasme que François I voulut confier la direction du collége qu'il alloit fonder; Budée fut chargé de cette négociation. Érasme né à Rotterdam, étoit sujet de Charles-Quint, et François I, jaloux dans tous les genres de ce prince heureux, lui disputoit Érasme, comme il lui avoit disputé l'empire. Mais Érasme ne vouloit point de chaînes; celles même de la reconnoissance lui eussent pesé; toutes les nations de l'Europe cherchèrent à l'attirer, tous les souverains briguèrent le titre de ses bienfaiteurs, il ne l'accorda qu'à son souverain naturel. Louvain lui offrit une chaire, Ingolstat, la direction de ses études, l'Angleterre un asile libre, sûr et heureux; l'Espagne, un évêché, Rome, la pourpre [a]; le roi des Romains, Ferdinand, dont il n'avoit pas voulu être le précepteur (1), l'appeloit auprès de lui à Vienne; l'électeur de Saxe vouloit qu'il vînt illustrer son université de Vittemberg; Sigismond, roi de Pologne, lui demandoit ses derniers jours, Christiern même oublioit pour lui sa férocité.

Des offres moins brillantes, mais non moins flatteuses, le séduisoient peut-être davantage; l'évêque de Bayeux, l'évêque d'Utrecht, l'archevêque de Mayence, le cardinal de Trente, l'évêque d'Ausbourg, le riche Fugger (2), vouloient partager avec lui leur fortune, il

[a] M. de Burigny, vie d'Érasme.

(1) On avoit voulu qu'il le fût de Charles-Quint, mais Adrien Florent l'avoit emporté.

(2) Les Fuggers étoient des négociants d'Ausbourg, fameux par

refusa tous ces riches, tous ces rois pour aller vivre à Bâle, auprès de l'imprimeur Froben; mais cet imprimeur étoit son ami.

De tant de biens offerts, Érasme n'avoit accepté que le titre de conseiller de l'empereur, avec une pension modique, assignée sur les Pays-Bays, et qui lui étoit mal payée quand il s'en éloignoit.

Les établissements qu'on lui proposoit en France étoient inférieurs à quelques uns de ceux qu'il avoit refusés, mais c'étoit François I qui les lui offroit, jamais il ne fut si flatté ni si ébranlé. François lui donnoit, sans doute, une grande marque d'estime, en le cherchant au fond des Pays-Bas, pour lui confier l'administration des lettres, tandis qu'il avoit Budée en France; mais en donnoit-il une moindre à Budée, en le chargeant d'attirer lui-même en France un rival tel qu'Érasme? Budée répondit noblement à la confiance de son maître; ses instances furent sincères et pressantes; celles de Guillaume Petit, de Guillaume Cop, de François de Rochefort, ne le furent pas moins. Étienne Poncher, alors ambassadeur à Bruxelles, plein d'admiration pour Érasme, les seconda de tout son pouvoir; ces hommes excellents savoient s'oublier pour ne songer qu'au bien des lettres et qu'à la satisfaction de leur maître. « Vous avez pour « vous tous les vœux *des trois Guillaumes* », écrivoit Bu-

leurs richesses et par leur générosité; ils faisoient seuls le commerce de Venise en Allemagne. Dans une fête qu'ils donnoient à Charles-Quint, dans leur maison à Ausbourg, ils allumèrent un fagot de cannelle, marchandise alors rare et précieuse, avec un papier plus précieux encore: c'étoit une obligation de Charles-Quint pour une somme qu'il leur avoit empruntée, et qu'il ne pouvoit pas leur rendre.

dée à Érasme [a]. Ces trois Guillaumes, c'étoient Guillaume Petit, Guillaume Cop et Guillaume Budée. Les petites jalousies qui auroient pu si naturellement se glisser dans leurs cœurs n'étoient pour eux que des sujets d'une plaisanterie douce et obligeante. Le seul reproche que j'aie à faire à Guillaume Petit, dit encore Budée à Érasme [b], c'est la préférence qu'il donne comme un mauvais Français à un étranger qui obscurcit la gloire de la France, et dont je suis jaloux en bon citoyen. Une autre fois il lui avoue un peu plus sérieusement que des gens perfidement officieux avoient voulu intéresser sa prudence à faire manquer la négociation, en lui représentant le danger d'attirer en France un homme pour qui le roi étoit si favorablement prévenu, et dont le mérite, vu de près, pourroit tout éclipser. Un sourire moqueur avoit été toute sa réponse à ces utiles avis. En vous attirant ici, poursuivoit Budée, je donne à mon pays l'empire des lettres, j'approche de moi mon ami, et j'obéis au roi. Cette négociation fut, pendant le cours des années 1517 et 1518, une des grandes affaires de la cour de France.

La première réponse d'Érasme fut qu'il demandoit du temps pour consulter ses amis et pour se consulter lui-même. Budée la porta au roi, qui le prévint, et, du plus loin qui l'aperçut, s'empressa de lui demander : *Avez-vous des nouvelles d'Érasme* [c]? Il lut la lettre avidement; « mais, dit-il avec un air inquiet, ne vous « mande-t-il rien de plus précis? Ce n'est pas là parler

[a] Erasm. et Bud. epistol.
[b] M. de Burigny, vie d'Erasme, t. 1, p. 238.
[c] M. de Burigny, vie d'Erasme, t. 1, p. 246.

« nettement. » Budée offrit de récrire. *Oui, sans doute, il le faut*, dit le roi, qui lui fit aussi écrire par Guillaume Cop, et qui lui écrivit lui-même.

Vers ce temps l'évêque de Paris Poncher, qui avoit connu Érasme à Bruxelles, revint à la cour; il avoit sans cesse le nom d'Érasme à la bouche; il venoit de le voir, de l'entendre, son admiration étoit redoublée; c'étoit, disoit-il, le dieu de l'éloquence, du génie et du savoir; il ne falloit rien négliger pour l'acquérir, il falloit, à quelque prix que ce fût, vaincre ses irrésolutions, car il n'étoit qu'irrésolu; on lui avoit destiné la trésorerie de Tours; s'il vouloit un évêché, il falloit aller jusqu'à l'évêché. Budée rend compte à Érasme de ce zèle de l'évêque de Paris, il le presse de faire ses conditions, il descend avec lui jusqu'aux plus petits détails, il lève jusqu'aux moindres obstacles, il le renvoie à l'évêque de Paris et au confesseur du roi pour tous les objets qu'il aimera mieux leur confier qu'à lui, ou pour les services qu'ils seront plus à portée de lui rendre; le zèle ne pouvoit faire plus d'efforts, ni l'amitié prendre plus de soins. Érasme en fut touché, mais il eût fallu vivre à la cour; il eût fallu dépendre, il refusa. Cutbert Tunstal, depuis évêque de Londres, alors ambassadeur d'Angleterre à Bruxelles, ne contribua pas peu à lui faire prendre ce parti; Érasme l'aimoit, et n'avoit point à Bruxelles d'autre table que la sienne, il le consulta. Tunstal se souvint alors de son caractère d'ambassadeur pour le moins autant que de son amitié pour Érasme, il se rappela combien Henri VIII étoit jaloux de François I, combien il desiroit, ainsi que le cardinal Volsey, d'attirer Érasme en Angleterre; il espéra l'ar-

racher plus aisément à l'indifférence de Charles-Quint qu'au zèle passionné de François I pour les savants, il employa toutes les considérations propres à le dégoûter de la France, il lui fit peur des théologiens français, qu'il représenta comme les ennemis-nés du savoir, et il faut avouer qu'alors ils méritoient un peu ce reproche. Budée souhaitoit que *la terre s'ouvrît pour engloutir ces corneilles criardes, à qui la gloire d'Érasme crevoit les yeux*, et il lui expliquoit en grec, de peur d'accident, que ces corneilles étoient les théologiens [a]. Érasme qui craignoit leurs persécutions, et que son zèle pour l'établissement de Busleiden avoit déja exposé aux traits des théologiens de Louvain, fut sur-tout frappé de cette raison, comme il l'avoua depuis à ses amis; il ne voulut point aller chercher si loin la guerre qu'on trouve trop aisément par-tout. Pour se refuser aux bienfaits du roi de France, il allégua ceux du roi d'Espagne son maître, qui ne l'empêchèrent pourtant pas dans la suite d'errer de climats en climats et de passer une grande partie de sa vie en Suisse; mais cette préférence donnée à Charles par Érasme sembla présager les avantages que la fortune devoit accorder à ce prince heureux sur son illustre rival.

François I ne s'offensa ni ne se rebuta de la résistance d'Érasme, il renouvela plusieurs fois ses tentatives. Cette persévérance du roi dans ses offres et d'Érasme dans ses refus les honoroient tous deux également.

Ce que n'avoient pu en 1517 et 1518 ni les vues de

[a] Erasm., l. 1, epist. 130, append. M. de Burigny, vie d'Erasme, t. 1, p. 245. Bud., epist. ad Erasm.

fortune et d'ambition, ni le pur amour des lettres, ni la vanité flattée, ni l'amitié attendrie, une cause en apparence bien légère pensa le faire en 1522. Érasme étoit d'un tempérament vif et foible, susceptible de toutes ces fantaisies que donne la mauvaise santé; il crut s'apercevoir à Bâle que le vin de Bourgogne lui fortifioit l'estomac; c'en fut assez pour lui faire naître l'idée d'aller s'établir en Bourgogne; il en dit un mot à l'archevêque d'Embrun Tournon, alors ambassadeur de France en Suisse; aussitôt le cardinal de Lorraine, Budée, tous les grands, tous les savants, s'empressent de demander à François I un passeport qu'il s'empresse d'accorder. La première fois qu'il vit Budée, après avoir fait expédier ce passeport: « Eh bien! lui dit-il d'un air « de triomphe et de joie, nous aurons donc bientôt Le « Févre chez nous [a]! Le Févre, dit Budée, nous n'a- « vons jamais cessé de l'avoir. Et non! reprit le roi, « c'est Érasme que je veux dire. La méprise étoit flat- « teuse pour Le Févre (1), dont les talents d'ailleurs « faisoient honneur à la France et ombrage aux théolo- « giens. » Le passeport fut envoyé au mois de novembre 1522. Érasme ne faisoit plus un mystère de son départ prochain pour la France; il n'attendoit que le printemps pour se mettre en route; mais lorsque l'empereur, qui l'avoit laissé à Bâle sans y faire attention, apprit qu'il vouloit passer en France, il le fit inviter à revenir dans le Brabant; et la gouvernante des Pays-Bas, Marguerite d'Autriche, lui fit dire qu'il ne seroit pas payé de ses

[a] M. de Burigny, vie d'Erasme, t. 1, p. 406 et suiv.

(1) C'est Jacques Le Fèvre d'Etaples, dont nous avons parlé dans le liv. 7, chap. du *luthéranisme en France*.

pensions s'il ne revenoit, et que, s'il revenoit, elles seroient augmentées.

L'empereur avoit pu oublier Érasme, mais l'envie ne pouvoit l'oublier; elle lui avoit fait un crime du projet de se retirer pendant la guerre chez l'ennemi du prince dont il étoit né sujet, et il faut convenir que cette démarche étoit moins excusable en 1522 qu'elle ne l'eût été en 1517, temps où Charles et François faisoient semblant d'être amis. La concurrence à l'empire, ouverte en 1519, la haine qu'elle avoit fait éclater entre ces deux rivaux, la guerre préparée depuis ce temps, commencée en 1521 et très acharnée alors, n'étoient pas des conjonctures favorables au projet d'Érasme [a]. « Mais, disoit-il, je ne vais point en France pour de« mander le commandement des armées ni de grands « emplois, j'y vais voir mes amis [1] et boire de bon vin. » Ne pouvoit-on pas lui répondre : « Vous contractez du « moins l'obligation de faire des vœux pour le prince « chez qui vous cherchez un asile, et ces vœux ne sont« ils pas un attentat contre votre souverain? »

Le voyage de Bourgogne n'ayant pu avoir lieu, François I ne renonça point encore à conquérir Érasme; on voit en 1524 de nouvelles traces de négociations relatives à ce projet, qui définitivement n'eut point d'exécution. François I en devint plus froid sur l'établisse-

[a] M. de Burigny, vie d'Érasme, t. 1, p. 406 et suiv.

(1) Il étoit déja venu plusieurs fois en France, il avoit été boursier au collège de Montaigu. Il appartient, à beaucoup d'égards, à la France, dont la Hollande, sa patrie, n'étoit, disoit-il, qu'une province. Il avoue dans ses lettres que sa prédilection pour les Français lui a fait des ennemis dans les Pays-Bas et en Angleterre.

ment qu'il avoit voulu faire, quoique Érasme dans toutes ses lettres lui promît l'immortalité, s'il achevoit cet ouvrage, et témoignât le plus vif desir d'en voir l'accomplissement. Il proposa en sa place Henri Glaréan, qui ne fut point accepté ; il falloit qu'Érasme, pour faire cette proposition, eût jugé qu'on ne lui avoit offert à lui-même la présidence du collége des Langues que parceque Budée ne vouloit point s'en charger.

Cependant Budée ne cessoit de recommander à François I et l'avancement général des lettres et l'exécution particulière de son projet; il se plaint amèrement à ses amis d'être raillé sur son zèle par les courtisans, et traversé par les théologiens. « Les premiers, dit-il [a], me « donnent un ridicule que je ne mérite pas, mais auquel « je ne suis point insensible ; les seconds répandent sur « l'étude du grec le soupçon redouté de luthéranisme. »

Budée avoit des instants d'espérance, il en avoit de découragement. François I parloit assez souvent de son projet, mais il s'en occupoit peu et n'exécutoit rien. Il avoit pourtant envoyé Jean Lascaris à Venise avec la commission de faire venir de la Gréce des jeunes gens de bonne volonté qu'on mêleroit avec la jeunesse française, à laquelle ils enseigneroient le grec en se jouant et sans presque y songer, tandis qu'ils apprendroient d'elle le français et que tous apprendroient ensemble le latin. C'étoit un moyen assez naturel d'animer l'émulation. Budée montroit de temps en temps au roi des lettres de Lascaris qui annonçoient des succès dans sa

[a] Lettr. de Bud. à Lascaris, du 9 septembre 1521. Du même à François Rabelais. Du même, en grec, à Germain de Brie, du 19 juin 1521. Du même à Salmon Macrin.

négociation ; le roi paroissoit alors s'enflammer, et Budée retrouvoit en lui *le père des lettres*. Mais tous ces intérêts sont bien froids devant ceux des passions ; l'ambition, la guerre, la gloire, les femmes, entraînoient l'ame ardente et tumultueuse de ce jeune roi ; le ressentiment de n'avoir pu obtenir l'Empire, sa haine active et profonde contre Charles-Quint, le desir de l'effacer dans l'Europe, et de faire rougir l'Allemagne de son choix, précipitèrent ce brave et imprudent guerrier dans l'abyme du malheur, il alla se faire prendre à Pavie et gémir dans les fers de son rival. Tandis que la guerre qu'il avoit tant aimée trahissoit ainsi sa valeur, que la gloire et la fortune lui échappoient, que la politique l'accabloit et le menaçoit encore d'éterniser sa disgrace, les lettres seules plaidoient sa cause au tribunal de l'humanité ; les lettres, qui toujours inspirent la modération dans la fortune et le courage dans le malheur, élevoient leur voix en faveur d'un roi malheureux ; elles montroient au vainqueur ses vrais intérêts et fournissoient au vaincu des ressources. Voici ce qu'Érasme (sujet de Charles-Quint) écrivoit publiquement pendant la captivité de François I.

« Si j'étois l'empereur [a], je dirois au roi de France : « Mon frère ! quelque mauvais génie nous a fait entrer « en guerre ; la fortune vous a fait mon prisonnier, ce « qui vous est arrivé pouvoit m'arriver ; vos malheurs « me font sentir les malheurs attachés à la condition « humaine ; nous n'avons que trop fait la guerre ; dis- « putons d'une autre manière : je vous rends la liberté,

[a] Erasme, dialog. M. de Burigny, t. 1, p. 253 et suiv.

« accordez-moi votre amitié; oublions le passé, je ne « vous demande point de rançon, vivons en bons voi- « sins, et n'ayons d'autre ambition que celle de nous « distinguer par la bonne foi et par les bienfaits. Celui « de nous deux qui remportera la victoire jouira du « plus beau de tous les triomphes. Ma clémence me fera « plus d'honneur que si j'avois conquis la France, et « votre reconnoissance vous sera plus glorieuse (1) que « si vous m'aviez chassé d'Italie. O qu'une si belle action « illustreroit l'empereur! ô quelle nation ne se soumet- « troit volontiers à un tel prince! »

Tel fut aussi l'avis de l'évêque d'Osma, confesseur de Charles-Quint, dans ce conseil où l'on agita ce que l'on devoit faire de François I. Cet avis étoit généreux et chrétien la politique, s'en moqua, la politique, science encore au berceau, et qui n'en sortira pas tant qu'elle sera malfaisante, mais qui, trompant toujours, est toujours crue. On la crut donc, et la guerre se prolongea.

Mais le malheur ramène à la philosophie un esprit

(1) On diroit que Corneille avoit cette lettre sous les yeux, lorsqu'il mettoit dans la bouche d'Auguste ces vers divins :

Je suis maître de moi comme de l'univers,
Je le suis, je veux l'être. O siècles, ô mémoire!
Conservez à jamais ma dernière victoire.
Je triomphe aujourd'hui du plus juste courroux,
De qui le souvenir puisse aller jusqu'à vous.
Soyons amis, Cinna, c'est moi qui t'en convie,
Comme à mon ennemi je t'ai donné la vie,...
Je te la donne encor. . . . . .
Commençons un combat qui montre par l'issue
Qui l'aura mieux de nous ou donnée ou reçue.

né pour elle; c'est le fruit que l'expérience tire enfin de ces amertumes dont la fortune et le monde sont si prodigues envers ceux qui se livrent à leurs perfides caresses; l'épuisement de l'Europe ayant fait faire une de ces trêves forcées qu'on honore du nom de paix, François I se tourna vers les lettres, qui, avec la reine de Navarre sa sœur, avoient été sa seule consolation dans sa captivité; il comprit plus que jamais qu'avec la gloire qu'elles assurent à leurs protecteurs, elles peuvent procurer un bonheur indépendant de l'opinion et du caprice, exempt de ce poison secret, qui corrompt les autres plaisirs, et de ces orages qui les troublent.

Cependant Budée n'avoit point désespéré de la république des lettres, il attendoit le moment de la servir avec succès. En 1529 il fit paroître ses *commentaires sur la langue grecque*, il les dédia au roi. L'occasion étoit favorable, il lui rappela ses promesses, il lui en demanda publiquement l'exécution : « Ce projet qui doit « éterniser la mémoire de votre règne, c'est vous, Sire, « qui l'avez conçu de vous-même, aucun de nous ne « peut réclamer l'honneur de vous l'avoir suggéré. Ces « sollicitations que j'ai peut-être poussées jusqu'à l'im- « portunité, c'est vous qui m'avez chargé de vous en « importuner, c'est vous qui m'avez commandé de vous « rappeler sans cesse un établissement dont l'utilité « vous avoit tant frappé; c'est sur votre parole que j'ai « flatté, dirai-je d'une vaine espérance, toute cette jeu- « nesse studieuse, qui m'accuse aujourd'hui de l'avoir « trompée, et dont la douleur insulte à la mienne. Vous « savez, Sire, si j'ai mérité ces reproches, si j'ai parlé « sans y être autorisé, si j'ai agi sans caractère. J'ai

« annoncé votre bonté, je réclame votre justice, c'est à « vos bienfaits à me justifier; je ne les demande pas « pour moi, mais vous les devez aux lettres, elles ont « reçu vos serments, et François I ne sait point oublier « ses promesses. »

Du Châtel, les du Bellay, etc. secondèrent Budée, François I approuva ses justes représentations, et se hâta d'y satisfaire. A peine les plaies que la guerre avoit faites à l'État commençoient-elles à se fermer, qu'il mit la première main à l'établissement du collége royal. L'instruction étoit ce qui pressoit le plus; il falloit d'abord nommer des professeurs et leur assurer des appointements, le reste du plan s'exécuteroit à loisir.

Ce plan étoit digne de François I le plus magnifique des rois de France avant Louis XIV; il devoit faire construire sur le terrain de l'hôtel de Nesle, c'est-à-dire à l'endroit où depuis on a bâti le collége Mazarin, un édifice qui pût contenir un très grand nombre de maîtres, non seulement pour les langues, mais encore pour toutes les sciences, et six cents jeunes écoliers, dont le cours d'études sous tous les professeurs auroit été en tout de quatorze ans; le roi devoit assigner pour l'entretien de ce collége cinquante mille écus de rente, somme énorme pour le temps et proportionnée à de si grandes charges [a]; il devoit construire une chapelle dont la magnificence eût répondu à celle des autres bâtiments, et fonder quatre chanoines et quatre chapelains pour le service de cette chapelle. Dès le 22 janvier 1521, le

[a] Belleforêt, hist., l. 6, c. 65. Louis Vrévin, code des privilégiés, p. 630.

roi avoit envoyé à la chambre des comptes Guillaume Petit son confesseur pour faire part de son projet à cette compagnie, et la charger d'indiquer quelques chapelles de fondation royale tombées en ruine, dont il pût réunir les revenus à la chapelle de son collége [a]. Le 19 décembre 1539, le roi adresse de Villers-Cotterets à Guillaume Prud-homme, trésorier de l'épargne, des lettres qui contiennent tous les arrangements nécessaires pour la construction du collége *des trois langues* à l'hôtel de Nesle. D'après ces lettres (1) où tout est prévu et ordonné, il semble qu'il n'y avoit plus qu'à jeter les fondements du collége, cependant François I est mort huit ans après, sans que l'exécution de ce projet fût même ébauchée; peut-être le défaut d'argent et la guerre qui ne fut qu'à peine interrompue sous ce régne, en furent-elles les seules causes, mais Galand en accuse beaucoup plus la malignité de Poyet et sa basse envie contre les gens de lettres [b]; il soutient que ce magistrat ne cessa de mettre des obstacles à la bonne volonté du roi. Sadolet son ami et Postel son protégé lui rendent un autre témoignage, mais les voix désintéressées s'élèvent contre lui. Ni Duprat ni Poyet, quoiqu'ils dussent leur élévation aux talents de l'esprit, ne favorisèrent les lettres, ils imitèrent à cet égard l'ingrate indifférence d'Adrien VI, dont ils n'imitèrent

[a] Hist. de la ville de Paris, t. 2, p. 940. Preuv., t. 2, p. 577, 578.

(1) Le roi y nomme Audebert Catin pour tenir les comptes et faire les paiements; Nicolas de Neuville-Villeroy, secrétaire des finances; et Jean Grollier, trésorier de France, pour régler les prix et arrêter les marchés; il leur adjoint pour contrôleur Pierre des Hôtels, son valet-de-chambre.

[b] Petr. Galand., vii. Castellani.

point les vertus. Adrien, que les lettres avoient fait précepteur de Charles-Quint et pape, ne fit rien pour elles; Duprat et Poyet allèrent plus loin, ils tâchèrent de nuire aux gens de lettres qui les primoient dans l'esprit du public et dans la faveur du roi. La supériorité des gens de lettres est enviée, même lorsqu'elle ne procure ni rang ni fortune, et elle procuroit alors l'un et l'autre. Aussi que d'ennemis ou secrets ou déclarés! Les hommes ne pardonnent guère plus sincèrement les succès de l'esprit, que les femmes ceux de la figure; mais ce qui alors excitoit sur-tout l'envie, c'est qu'il s'opéroit une révolution sensible. La noblesse, qui dans son orgueilleuse ignorance aimoit à croire que tout lui étoit dû, voyoit prodiguer à des savants qu'elle dédaignoit les plus hautes dignités, les plus importants emplois, les ambassades les plus délicates, et cette faveur plus desirée sous certains rois que le crédit même; les moines, les théologiens, qui, avec des mots sans idée et de la barbarie savante, avoient gouverné le monde, voyoient percer de toutes parts une lumière odieuse, dont le foyer étoit autour du trône. Heureusement pour la noblesse le roi aimoit la guerre, heureusement pour les moines il craignoit l'hérésie; ni les accusations d'hérésie, ni les occasions de guerre ne manquèrent sous ce régne. On ne pouvoit empêcher le roi de vouloir du bien aux lettres, on tâcha de l'empêcher d'en faire, et l'on y réussit en partie; le collége *des trois langues* ne fut point élevé à l'hôtel de Nesle; mais les professeurs furent nommés et dotés. On en nomma deux pour l'hébreu et deux pour le grec, et cet établissement porta dès-lors le nom de *collége royal*. Il fut formé dans l'u-

niversité (dont il se sépara depuis), et mis sous la direction du grand aumônier, qui paroît avoir nommé aux chaires jusque vers l'an 1661. Il n'y eut point alors d'inspecteur nommé, mais Jacques Collin, qui n'étoit point encore disgracié, fut chargé du détail de cet établissement.

Quoique le collége royal eût été fondé dans l'université comme un nouvel ornement pour ce grand corps, il n'y excita d'abord que de la jalousie et des soulèvements, j'en ai dit la raison, les nouveaux professeurs étoient dotés (1), ils donnoient des leçons gratuites; les anciens vivoient du produit de leurs leçons, ils craignoient que leurs écoles ne fussent abandonnées pour les nouvelles. Par cette raison l'on avoit eu l'attention de ne point fonder d'abord de chaires pour le latin dans le collége royal, afin que les leçons de l'université fussent toujours nécessaires; mais ce n'étoit pas assez; on pouvoit encore négliger des leçons de latin qu'il falloit payer, pour des leçons de grec et d'hébreu qui ne coûtoient rien. Les rois font la guerre pour des provinces; les particuliers plaident pour de moindres possessions, des professeurs se disputent cent écus d'appointement; c'est par-tout le même principe de cupidité, c'est par-

(1) Il paroît que leurs appointements furent d'abord de quatre cent cinquante liv., somme alors suffisante; nous apprenons par la préface d'un des livres de Ramus, adressée à Catherine de Médicis, que François I, outre ces appointements, avoit donné à tous ses lecteurs ou professeurs ensemble une bonne abbaye; « Mais, dit Ramus, je ne sais quel écornifleur empêcha que l'abbaye ne fût affectée à leur compagnie; il en départit à chacun autant qu'il lui « plut, et ne s'en fit pas la pire part; or, avec la vie éteinte de tous « ces lecteurs d'alors, le bienfait du roi s'est éteint aussi. »

tout aussi la même méthode de couvrir les petites vues d'intérêt particulier des grandes considérations de l'intérêt général; l'université cita les professeurs royaux au parlement, et demanda qu'ils fussent soumis à l'examen de l'université même et obligés d'obtenir sa permission pour enseigner. Un motif de jalousie qu'on avouoit encore moins que le motif d'intérêt venoit s'y joindre et le redoubler. Les professeurs royaux étoient des hommes choisis que la voix publique avoit seule indiqués au roi; les professeurs de l'université avoient quelquefois été pris au hasard, comme il arrive dans les corps nombreux. Le fameux Béda reparoît ici sur la scène [a]; c'est lui qui soulève l'université contre le collége royal, c'est lui qui, joignant aux motifs d'intérêt et de jalousie la haine du savoir et le besoin de persécuter, excite les murmures et invente les prétextes; c'est lui qui veut plaider lui-même au parlement la cause de l'université : « La religion étoit perdue, si l'on enseigneoit le grec et l'hébreu; l'autorité de la vulgate alloit « être détruite; déja l'on entendoit de toutes parts ces « paroles si suspectes : *ainsi porte le texte hébreu; c'est « ainsi qu'on lit dans le grec des septante.* Mais ces gens « étoient-ils théologiens pour oser expliquer la bible? « D'ailleurs les bibles dont ils se servoient étoient pour « la plupart imprimées en Allemagne, pays d'hérésie, « ou bien elles nous venoient des Juifs. »

« Non, répondoient les professeurs royaux par l'organe de Marillac leur avocat, nous ne sommes point « théologiens, ce n'est que comme grammairiens que

[a] D'Argentré, collect. judic. de nov. errorib., t. 2, p. 101, 102. Du Boulay, t. 6, p. 222, 224. Hist. de Paris, t. 2, p. 882.

« nous expliquons les bibles hébraïques et grecques. « Mais vous qui êtes théologiens, entendez-vous le grec « et l'hébreu? Si vous les entendez, venez à nos leçons, « et quand vous nous surprendrez à enseigner quelque « hérésie, dénoncez-nous, c'est un métier que vous sa- « vez faire. Que si vous n'entendez ni le grec ni l'hé- « breu, comment pouvez-vous demander à nous exa- « miner, et sur quel fondement nous défendrez-vous ou « nous permettrez-vous d'enseigner? osez-vous bien étaler « votre mépris barbare pour des connoissances que vous « n'avez point acquises? Instituteurs publics, vous sied- « il de combattre l'instruction, de résister aux efforts « que fait un grand roi pour chasser l'ignorance de ses « États? Quant aux livres que nous expliquons, nous « avons à la vérité le choix des livres grecs, et si quel- « ques uns parmi nous donnent la préférence à la bi- « ble, c'est par un motif que vous devez approuver : « mais quel autre livre hébreu que la bible voulez- « vous que nous expliquions? »

Soit que ces raisons aient fait impression sur les juges, soit que l'autorité, jalouse de conserver son ouvrage, soit venue au secours des professeurs royaux, il paroît que le parlement ne prononça rien, et le collége royal subsista et s'agrandit. Gabriel de Marillac (1), qui avoit plaidé la cause des professeurs royaux, fut depuis avocat général au parlement. L'élévation des avocats distingués par l'éloquence et les lumières est encore une

(1) C'étoit le frère du fameux Charles de Marillac, archevêque de Vienne, employé en diverses ambassades à Constantinople, en Angleterre, en Allemagne, etc. Tous deux étoient oncles du maréchal décapité en 1632, et du garde des sceaux.

des heureuses suites de la faveur répandue sur les lettres pendant le règne de François I. Le chancelier Duprat, le chancelier Poyet, le garde des sceaux de Monthelon, le premier président Lizet, l'avocat du roi Marillac et plusieurs autres, sont des avocats que leur mérite a élevés, et qui resteroient aujourd'hui avocats. Monthelon parla en qualité d'avocat du roi dans l'affaire du collége royal et ne se montra point favorable aux professeurs royaux; le préjugé est toujours contre la nouveauté, mais Monthelon conclut qu'il falloit prier le roi de s'expliquer sur les priviléges qu'il avoit voulu accorder à ces professeurs, et leurs intérêts ne pouvoient être remis dans des mains plus propices.

On voit par ces tracasseries combien le roi étoit contrarié dans le bien qu'il vouloit faire aux lettres.

Claude Despence, ce fameux théologien, persécuté par les théologiens ses confrères, parcequ'il savoit plus qu'eux, déclare que de son temps on passoit pour hérétique, quand on savoit un peu de grec et de latin. Le jurisconsulte Conrad Héresbach soutient qu'il a entendu un moine dire en chaire : « On a trouvé une nouvelle « langue que l'on appelle *grecque*, il faut s'en garantir « avec soin. Cette langue enfante toutes les hérésies. « Je vois dans les mains d'un grand nombre de person- « nes un livre écrit en cette langue; on le nomme *Nou- « veau Testament :* c'est un livre plein de ronces et de « vipères. Quant à la langue hébraïque, tous ceux qui « l'apprennent deviennent juifs aussitôt. »

Tels étoient les obstacles que l'instruction avoit à vaincre en France et en Allemagne.

On peut juger que les gens de lettres prirent parti pour

les professeurs royaux. Érasme ne cessa de les encourager, de les consoler, de leur rappeler les contradictions qu'il avoit lui-même éprouvées pour l'établissement du collége de Busleiden à Louvain; c'est, leur disoit-il, le sort inévitable de tout ce « qui est à-la-fois nouveau et « utile, on ne peut faire le bien sans rencontrer d'obsta- « cles, et je n'avois pas comme vous un grand roi qui « m'appuyât de toute sa faveur. J'ai persisté pourtant, et « Louvain jouit des bienfaits de Busleiden et du fruit de « mes soins; mais Tournay moins heureux n'a pu avoir « le même avantage, les franciscains ne l'ont pas voulu; « pour vous, vous réussirez malgré les franciscains et « Béda, en n'opposant à l'envie que la douceur, la poli- « tesse et l'exactitude à remplir vos devoirs. »

Clément Marot étoit alors retiré à Ferrare auprès de la duchesse pour échapper à quelques persécutions qu'il éprouvoit en France. Le procès suscité aux professeurs royaux fut une occasion qu'il saisit de faire cause commune avec eux; après avoir dit dans une épître au roi qu'il n'a (lui Marot) pour ennemis que les pédants et les fanatiques, il ajoute :

Autant comme eux, sans cause qui soit bonne,
Me veult de mal l'ignorante Sorbonne;
Bien ignorante elle est d'être ennemie
De la *trilingue* et noble académie
Qu'as érigée. Il est tout manifeste
Que là-dedans, contre ton vueil céleste
Est défendu qu'on ne voise allégant
Hébrieu ni grec ni latin élégant :
Disant que c'est langage d'hérétiques;
O povres gens de savoir tout éthiques!
Bien faites vray ce proverbe courant
Science n'ha hayneux que l'ignorant.

Le collége royal ne méritoit pas encore le nom de *Trilingue*, puisqu'il n'avoit encore de professeurs que pour l'hébreu et pour le grec; mais en 1534 le roi fonda une chaire d'éloquence latine, devenue nécessaire pour enlever la rouille du latin barbare auquel l'université s'étoit accoutumée. La concurrence alors fut plus réelle qu'elle ne l'étoit quand l'université s'en étoit plainte. Mais l'université tira de cette concurrence même un avantage qu'elle n'avoit ni attendu ni desiré, l'émulation l'anima, les regards du public tournés sur elle la forcèrent à s'observer elle-même, elle jugea que les reproches de ses ennemis n'étoient pas tout-à-fait sans fondement, qu'il falloit leur donner quelque satisfaction et s'exécuter avec courage; elle voulut rétablir le calme par les tempêtes, elle souleva toutes ses facultés les unes contre les autres, elle leur ordonna de se traiter en ennemies, en rivales, du moins en juges sévères, et de ne se rien pardonner [*a*]; elles se firent à peu près les mêmes reproches qu'on leur avoit faits, et de cette censure utile qu'elles exercèrent les unes sur les autres, il résulta des réglements de réformation homologués au parlement, qui prescrivirent à la faculté de théologie d'étudier davantage l'écriture-sainte et de donner moins d'empire à la scolastique; qui rétablirent les études dans la faculté de droit, formèrent le collége Sexviral et lui assignèrent ses fonctions; qui enfin introduisirent dans la faculté des arts divers changements dont elle avoit besoin. L'ordre porte avec lui la lumière; les Béda, les Sutor perdirent une partie de leur influence sur ce

[*a*] Du Boulay, hist. univer., t. 6, p. 227, 236 et seq.

corps savant, vertueux, bien intentionné, nécessaire au bien public, et auquel on ne faisoit faire du mal qu'en trompant son zèle.

Cependant le collége royal prenoit des accroissements et acquéroit des priviléges; les langues n'étoient plus son seul objet. François I y avoit fondé des chaires pour les mathématiques, pour la médecine, pour la philosophie, et par des lettres du mois de mars 1545, enregistrées au parlement le 22 du même mois, il avoit donné aux professeurs royaux le droit de *committimus*. Dans le préambule de ces lettres, le roi observe que la connoissance des langues est un des dons du Saint-Esprit, et il fait valoir cette raison en faveur de l'établissement du collége royal. C'est ainsi que l'empereur Charles IV, dans la bulle d'or, fixe le nombre des électeurs à sept, en l'honneur des sept dons du Saint-Esprit. Ces rapports étoient autrefois des raisons déterminantes. Les lettres de 1545 contiennent les noms de tous les professeurs qui composoient alors le collége royal. On voit qu'il y en avoit trois pour l'hébreu, trois pour le grec, un pour le latin, deux pour les mathématiques, un pour la médecine, un pour la philosophie; on voit de plus dans ces lettres un Angelo Vergerio ou Vergecio, qui a le titre *d'Écrivain en grec*. C'étoit un Grec né dans l'île de Candie, et qui étoit venu vers l'an 1540 à Paris, où son écriture grecque fut trouvée si belle, qu'elle servit d'original à ceux qui gravèrent les caractères de cette langue pour les impressions royales sous François I. Chevillier parle de ces belles lettres, qui furent fondues dans les matrices que François I avoit fait frapper (1).

(1) Nous apprenons de Jacques du Breul, dans ses antiquités de

François I ne négligeoit rien pour procurer d'excellentes éditions, sur-tout des bons auteurs grecs, dont il faisoit chercher avec le plus grand soin les manuscrits en Italie, en Grèce, en Asie; il achetoit tous ceux qu'on vouloit vendre, il faisoit copier les autres; il employoit à ce travail un grand nombre de gens de lettres (1). Il est regardé comme le premier fondateur de l'imprimerie royale, elle fut négligée sous ses successeurs jusqu'à ce qu'elle fut rétablie avec une magnificence inconnue jusqu'alors par ce cardinal de Richelieu, qui, par sa haine pour la maison d'Autriche et par son amour pour les lettres, eût été un digne premier ministre de François I, si un tel roi eût pu avoir un premier ministre, et si un tel ministre eût pu conserver son énergie sous un grand roi. Ce cardinal, second restaurateur des lettres et des arts en France, eut sur François I un avantage, il fut l'auteur d'une institution, dont l'idée avoit échappé à ce prince, je veux parler des académies. Richelieu donna cet exemple à Louis XIV, qui sentit qu'il étoit de sa grandeur de le suivre.

François I, en fondant le collége royal, ne faisoit qu'étendre et que perfectionner un établissement subsistant et ancien, l'université; établissement qui ne peut être trop cher à la nation, dont l'espérance et les ressources dépendent si souvent des impressions de l'en-

Paris, p. *M.* 568, que ce Vergier ou Vergéce, qu'il appelle *écrivain du roi en lettres grecques*, avoit quatre cent cinquante livres tournois de gages assignées à l'épargne. C'étoient les mêmes appointements que ceux des lecteurs.

(1) Guillaume Pélissier, Jean Lascaris, Pierre Gille, Pierre Danès, Latomus, Guillaume Postel, etc., sans compter les sous-ordres.

fance; nos maîtres sont de seconds parents qui nous font naître pour la science et pour la vertu. Mais plus ils sont occupés de ce devoir sacré qui les réclame tout entiers, moins ils sont en état d'accélérer les progrès des sciences mêmes qu'ils professent. Toujours placés à l'entrée de la carrière, ce sont eux qui sont chargés de l'ouvrir et d'en aplanir les premières voies; ils mettent leurs disciples en état de la parcourir, il leur reste peu de loisir pour la remplir eux-mêmes. Les académies rassemblent ceux qui l'ont remplie ou qui la remplissent, elles conservent le dépôt des connoissances acquises, elles l'étendent par la communication que l'imprimerie a rendue si rapide et si générale. Les universités élèvent l'enfance: noble partage et le plus important sans doute; les académies instruisent l'âge mûr, car l'humanité, toujours susceptible d'amélioration, a toujours besoin d'instruction. Les universités lui font connoître ce besoin, les académies cherchent à le satisfaire; les unes forment l'ame, les autres l'agrandissent et la perfectionnent.

Charlemagne étoit le seul roi qui eût entrevu l'utilité de cette seconde espèce d'établissements. Il paroît qu'indépendamment des écoles qu'il fonda et que beaucoup de gens regardent comme le berceau de l'université, il établit dans son palais une académie proprement dite [a]. Nous apprenons d'Alcuin que Charlemagne voulut en être membre, qu'il assistoit à toutes les assemblées, qu'il donnoit son avis sur toutes les matières qu'on y traitoit, et dont les principales étoient la dialectique, la rhétorique et l'astronomie. On sait quel

[a] Alcuini epist., t. 2.

étoit le goût de ce prince pour cette dernière science. Tout ce que la cour avoit de beaux esprits et de savants étoit admis dans ce corps, qui paroît avoir réuni les objets de trois grandes académies de Paris. Chacun des associés prit ou reçut un nom particulier, analogue à ses inclinations et tiré de l'antiquité, usage dont on retrouve des traces dans quelques académies d'Italie. Charlemagne étoit *David*, Angilbert, un de ses gendres, étoit *Homère*, un autre étoit *Damétas*, un autre *Candidus*. Si François I ne fit point d'institution pareille, ne peut-on pas regarder comme une espèce d'académie royale ce corps de savants aimables et polis dont nous l'avons fait voir entouré dès le commencement de son règne, et qui travaillèrent avec lui à étendre l'empire des lettres? En effet réunissons l'archevêque de Sens Étienne Poncher, l'évêque de Senlis Guillaume Petit, l'évêque de Mâcon du Châtel, l'évêque de Montpellier Pelissier, l'évêque de Grasse Taille-Carne, l'évêque de Nebbio Justiniani, quatre ou cinq du Bellay, tous hommes d'état et hommes de lettres, le premier médecin Guillaume Cop, Lascaris, Budée; joignons-y Érasme, que tous leurs vœux appeloient en France et qui sembloit le président né de la littérature de l'Europe, nous aurons autour de François I une académie très bien composée pour le temps.

Au reste, la fondation du collége royal suffiroit à la gloire de ce prince. S'il n'a pu exécuter les vastes projets qu'il avoit formés pour la grandeur et la perfection de cet établissement, s'il a laissé quelque chose à faire à ses successeurs, on peut dire qu'il leur a indiqué tout ce qu'ils avoient à faire; mais ils n'ont pas tout fait non

plus que lui. François I n'ayant construit aucuns bâtiments pour les professeurs royaux, ceux-ci donnoient leurs leçons dans divers colléges de l'université; Henri II leur assigna les colléges de Tréguier et de Cambray. Henri IV (1), un an avant sa mort [a], résolut de leur faire construire des écoles particulières avec des appartements pour les loger; il nomma des commissaires pour visiter le terrain que devoient occuper ces bâtiments. Louis XIII en 1610 exécuta ce dessein, et c'est à lui qu'on doit l'édifice qui subsiste aujourd'hui sous le nom de *collége royal*. Les successeurs de François I ont aussi augmenté le nombre des professeurs royaux par des créations successives de chaires nouvelles, dont l'accroissement même des lumières a fait sentir le besoin.

(1) Les besoins de l'État ayant fait négliger le paiement des professeurs, ils en portèrent leurs plaintes à Henri IV. Voici sa réponse; on y reconnoîtra bien cet excellent prince : « J'aime mieux qu'on diminue de ma dépense et qu'on m'ôte de ma table pour en payer « mes lecteurs; je veux les contenter : M. de Rosny les paiera »; et M. de Rosny les paya. Ce n'étoit pas sur de pareils objets que s'exerçoit la sévère économie de ce ministre, il savoit qu'il étoit du devoir des rois de réprimer les courtisans et les financiers, et qu'il étoit de leur grandeur de récompenser les savants, qu'on enrichit d'ailleurs à si peu de frais.

[a] Le 23 décembre 1609.

CHAPITRE III.

Des professeurs royaux nommés par François I.

Jetons un coup d'œil sur les maîtres dont François I fit choix; je dis dont il fit choix, car il ne faut pas croire qu'il vît ces objets d'aussi loin que les rois les voient ordinairement; c'étoit son ouvrage, il s'en occupoit, la réputation des gens de lettres parvenoit toujours jusqu'à lui; en les distinguant il suivoit la voix publique ou il la dirigeoit; l'intrigue étoit impuissante au moins sur cet article, il n'accordoit même rien aux prédilections les plus naturelles; étrangers, nationaux, tout étoit égal à ses yeux, le mérite seul faisoit la différence, le mérite n'étoit jamais étranger pour lui, il le naturalisoit par ses bienfaits.

Professeurs en langue hébraïque.

Les deux premiers professeurs qu'il nomma pour l'hébreu étoient Italiens, car trop peu de Français savoient alors cette langue pour qu'on pût en choisir les maîtres parmi eux [a].

PARADIS.

Le premier fut Paul Paradis, dit Le Canosse, Vénitien de naissance, originairement juif de religion; il

[a] Goujet, mém. hist. et littér. sur le collège royal, seconde partie, p. 81 et suiv.

avoit abjuré sincèrement, dit-on, et n'avoit conservé de son judaïsme qu'une parfaite connoissance de la langue hébraïque : il avoit un grand talent pour enseigner, talent rare et qui ne suit pas toujours le degré des connoissances. Marguerite, reine de Navarre, qui vouloit savoir de tout et même de l'hébreu, prit de ses leçons ; il paroît que ce fut elle qui le fit connoître au roi son frère. On a de Paradis un dialogue latin sur la manière de lire l'hébreu ; les interlocuteurs sont deux de ses disciples, et apparemment des meilleurs, c'est Martial Govéan et Matthieu Budée, fils de Guillaume Budée. Jean Dufresne, autre disciple de Paul Paradis, et qui fut l'éditeur de cet ouvrage, annonce encore dans son avertissement d'autres ouvrages de son maître.

Paul Paradis faisoit des vers latins, il y en a de lui pour la reine de Navarre à la tête de son dialogue. Léger Duchesne en fit sur la mort de ce professeur, arrivée vers 1555 ; les voici :

Insignis *Paradise Paule*, splendor
Musarum Charitumque, qui peristi
Totâ flente Lutetiâ, ast Olympo
Applaudente, ubi nunc sedes quietus,
Descende huc iterum ; tui precantur :
Nam postquàm invida fata te tulerunt,
Nemo substitui tibi meretur.
Hâc ergo ratione nunc necesse est
Ut sis supposititius tibi ipsi (1).

(1) Le sens géneral de ces vers est : « Descends du ciel, reviens « parmi nous, tu ne peux être dignement remplacé que par toi-« même. »

GUIDACERIO.

Les Médicis, Laurent, dit *le Grand et le Père des lettres*, et le pape Léon X son fils, avoient donné l'exemple à François I de distinguer par des bienfaits Agathio Guidacerio, second professeur en hébreu; né à Rocca Coragio, dans la Calabre, il avoit étudié, puis enseigné l'hébreu à Rome. Il y étoit encore vers le temps du sac de cette ville. Il raconte lui-même dans la préface de sa seconde grammaire hébraïque [*a*] comment à travers mille douleurs et mille périls il aborda en France et se fixa quelque temps dans Avignon, où il trouva un protecteur utile dans le vice-légat Jean Nicolaï, nommé depuis peu à l'évêché d'Apt, prélat ami des lettres et qui a mérité les éloges du vertueux Sadolet. On croit que ce fut l'évêque d'Apt qui mena Guidacerio à Paris, « seconde Rome, dit Guidacerio lui-même, où François I « me fit un destin plus tranquille et plus heureux que « les Médicis et tous les papes n'avoient pu m'en faire à « Rome. »

Guidacerio est auteur d'une grammaire hébraïque, qu'il avoit d'abord dédiée à Léon X, et dont il changea beaucoup la forme dans la suite. Il fit aussi des commentaires sur quelques psaumes et sur d'autres livres de la bible, qu'il dédia, soit à François I, soit aux papes Clément VII et Paul III. Les commentaires sur la bible étoient une espèce d'ouvrages fort à la mode alors; Érasme lui-même en a fait, et de très estimés.

Comme ces deux premiers professeurs sont aujour

[*a*] Goujet, mém. sur le collège royal.

d'hui peu connus, on ne sait pas certainement l'année de leur naissance ni celle de leur mort.

VATABLE.

Ils sont bien effacés par François Vatable, Ouatblé, ou Watblé ou Gâte-bled, dont nous avons parlé dans le chapitre du luthéranisme en France. Né à Gamaches, bourg du diocèse d'Amiens, d'une famille obscure qu'il illustra, il étoit prêtre et fut curé de Bramet ou Brumetz dans le Valois; mais il avoit besoin de Paris, et Paris avoit besoin de lui. Dès le règne de Louis XII on l'y voit se perfectionner dans l'étude de l'hébreu et du grec sous ces maîtres qui de la Grèce et de l'Italie refluoient dès-lors en France; on le voit partager leurs travaux et surpasser leur gloire. Le grand nom qu'il a conservé jusqu'à nos jours est presque uniquement fondé sur le talent qu'il eut pour enseigner, sur l'érudition immense, bien digérée, et d'une communication facile qu'il fit paroître dans ses leçons, et que les Juifs mêmes, devenus ses disciples, ont admirée; car d'ailleurs il n'a guère écrit.

Nous avons déja dit qu'il eut peu de part à la fameuse bible imprimée sous son nom et qui excita des orages, dont une partie appartient au règne de François I et une partie à celui de Henri II. François I, outre une chaire d'hébreu, lui donna l'abbaye de Bellozane. Vatable mourut quinze jours avant son bienfaiteur, le 16 mars 1547. Toutes les muses pleurèrent la mort de ce savant; Léger Duchesne, qui avoit été son disciple et qui aimoit à célébrer les talents, fit ces vers sur la mort de Vatable :

Dum flerem proceres lingnæ, modò morte peremptos,
Flevissem Vatablum, si modò flere satis.
Nam jactura fuit gravior caruisse Vatablo,
Quàm doctis quos me flere dolenter ais.
Sed quoties volui flendo describere luctum,
Tùm Vatabli nimius me dolor impediit.
Sic etenim volui, sic fletibus ora rigavi
Ut minimùm obfuerit quin fierem Niobe.
Quapropter feci quod nobilis ille Thimantes,
Velavi luctum pingere quem nequii (1).

Voilà bien de l'esprit pour tant de douleur. Un homme qui, sur la perte d'un ami qu'il prétend regretter, va songer à la pétrification de Niobé et au tableau du sacrifice d'Iphigénie, auroit bien l'air de n'avoir qu'une douleur poétique, si l'on ne savoit pas que le mauvais goût de certains siècles est capable d'exprimer faussement des sentiments très vrais et de rejeter par choix les expressions simples que le cœur suggère.

L'éloge de François I venoit naturellement se joindre à celui de tous ces savants. Voulté, poëte latin de Reims, leur ami, leur panégyriste, et qui ne pouvoit manquer de se nommer *Vulteïus*, puisque ce nom est dans Horace, Voulté, en célébrant Vatable et François I, s'exprime dans des termes qui pourroient faire croire que le grand projet de ce prince pour le bâtiment de l'hôtel de Nesle auroit été exécuté.

Nobile gymnasium extruxit Franciscus, Athenis
Majus. . . . . .

(1) Sens général : « J'ai tant pleuré Vatable, que j'ai pensé être « changé en rocher comme Niobé. J'imite ce peintre illustre Timan- « the, je cache sous un voile une douleur que je n'ai pu peindre. »

Stant vivi lapides operis, structæque columnæ;
Regis Francisci munere crescit opus (1).

Mais tous ces termes sont métaphoriques, et n'expriment que la nomination des professeurs.

Ce n'est pas non plus du mot propre que Voulté se sert, lorsqu'il dit de François I,

Quo nil mitius orbis habet.
L'univers n'a rien de plus doux.

On reconnoît moins à ce petit éloge un roi tel que François I, qu'un enfant tel que Charles VIII, dont Philippe de Comines a dit : « Il ne fut jamais que petit homme de corps et peu entendu, mais il étoit si bon qu'il n'est point possible de voir meilleure créature. »

Mais c'étoit du cœur du poëte que partoit ce cri naturel :

O nos felices tali sub rege coortos!
Quàm benè consultum est, docta Minerva tibi (2)!

Vatable vécut et mourut bon catholique, quoique les catholiques aient voulu le persécuter et que les protestants aient voulu l'attirer à eux.

Robert Etienne attribue à Vatable d'assez grandes connoissances en architecture.

M. l'abbé Goujet n'est point d'accord avec lui-même lorsqu'il dit que Vatable succéda ou à Paul Paradis ou

(1) Ces vers parlent de collège bâti, de pierres posées, de colonnes élevées.

(2) « Quel bonheur d'être né sous un tel roi! docte Minerve! à « qui vos intérêts pourroient-ils être mieux confiés? »

à Guidacerio [a]; il ne succéda point au premier, car les lettres de 1545 nomment Paradis et Vatable comme exerçant tous deux en même temps; il ne succéda point à Guidacerio, car M. l'abbé Goujet [b] prouve que Guidacerio exerçoit encore le 13 septembre 1539, et que Vatable fut nommé de 1530 à 1534 [c]. Il paroît que François I, quoiqu'il n'eût créé d'abord que deux professeurs pour l'hébreu, reconnut bientôt après que les besoins du public ou le mérite éminent de Vatable, ou ces deux considérations à-la-fois, exigeoient qu'il nommât ce troisième professeur. Le même M. Goujet prouve que Toussain fut nommé en 1532, parcequ'il le fut le même jour que Vatable [d].

GALIGNY.

Les lettres de 1545 nomment parmi les professeurs d'hébreu, à la place de Guidacerio, Alain Restaut, dit de Caligny, dont on ne sait rien, sinon qu'il étoit Lorrain, et qu'il a fait une grammaire hébraïque, dédiée à du Chatel.

BERTIN LE COMTE.

On ne sait rien non plus de Bertin Le Comte, successeur immédiat de Vatable.

MERCIER.

Caligny paroît avoir eu pour successeur Jean Mer-

[a] Mém. hist. et littér. sur le collège royal, prem. part. p. 26.
[b] Mém. hist. et littér. sur le collège royal, seconde part., p. 86.
[c] Mém. hist. et littér. sur le collège royal, seconde part., p. 88.
[d] Mém. hist. et littér. sur le collège royal, seconde part., p. 143.

cier le plus célèbre des disciples de Vatable; né à Uzès en Languedoc de parents nobles, il fut d'abord destiné à la magistrature; il traduisit le manuel ou abrégé des lois de Constantin Harménopule. Un attrait invincible l'entraînoit vers l'étude des langues. Dès sa tendre jeunesse il traduisit les hiéroglyphes d'Horus Apollo, et fit sur cet ouvrage des observations estimées dans le temps, mais dont le P. Caussin a dit beaucoup de mal, soit parcequ'il travailloit sur le même sujet, soit parceque Mercier fut pour le moins très favorable aux calvinistes. Bientôt Mercier quitta la jurisprudence et même le grec pour les langues hébraïque et chaldaïque; c'est dans ces langues qu'il a fait quantité d'ouvrages sur l'écriture sainte, il en a fait aussi quelques uns en latin. Chassé de Paris et de la France par les guerres civiles qui s'élevèrent sous Charles IX, il vint à Venise, où il logea chez l'ambassadeur de France Arnoul de Ferrier, qui ayant commencé comme lui par l'étude du droit, finissoit comme lui par celle de l'écriture sainte. Ils goûtèrent ensemble les douceurs de la littérature et celles de l'amitié. Mercier voulut revenir à Paris pour faire imprimer quelques ouvrages; en passant par Uzès sa patrie, il y fut attaqué de la peste qui ravageoit alors le Languedoc, il en mourut en 1570. Il avoit épousé Marie d'Allier belle-fille de Jean Morel, le plus fidèle ami d'Erasme, et qui lui ferma les yeux à Bâle. L'amour des lettres, qui avoit formé leur liaison, fut héréditaire, même pour les filles, dans la famille des Morel, Antoinette de Loynes, femme de Jean Morel, et leurs trois filles, Camille, Lucrèce et Diane faisoient des vers grecs et latins, Camille sur-tout fut

un prodige d'érudition; outre les langues anciennes qu'elle savoit très bien, elle parloit facilement l'espagnol et l'italien, elle composa plusieurs poëmes, et fit sur la mort de son père une épigramme grecque, admirée par les Grecs du temps. On ne dit rien de semblable de Marie d'Allier, leur sœur utérine, née d'un premier mariage de la dame Morel; mais du mariage de Marie d'Allier avec Jean Mercier, naquit Josias Mercier de Bordes, seigneur de Grigny près Paris, calviniste plus déclaré que son père, d'ailleurs savant et célèbre comme lui, et dont la fille épousa Claude Saumaise, plus savant qu'eux tous.

Les plus célèbres critiques, Casaubon, Scaliger, Baillet, disent que Mercier eut sur Vatable son maître l'avantage d'avoir découvert l'art de la poésie hébraïque, d'avoir retrouvé la mesure et la quantité des vers hébreux, inconnues jusqu'à lui. Mercier lui-même rejette cet éloge, car il attribue à Vatable cette découverte, et il dit que l'intention de ce savant étoit de donner au public une méthode de la versification hébraïque. C'est assez de gloire pour Mercier d'avoir été le meilleur écolier de Vatable, encore Jean de Salignac, gentilhomme du Périgord, partage-t-il cette gloire avec lui.

Professeurs en langue grecque.

DANÈS.

Ici se présente d'abord le grand nom de Pierre Danès, qui avoit beaucoup contribué par ses avis à l'établissement du collége royal; il fut le premier profes-

seur de grec [a]. Il étoit né à Paris en 1497 d'une famille ancienne et distinguée par ses emplois et ses alliances; en 1516 il étoit déja célèbre; en 1522 Ravisius Textor (1) l'annonçoit comme un prodige d'érudition. On osoit dire :

Magnus Budæus, major Danesius.

Et on motivoit ce jugement :

ille
Argivos norât, iste etiam reliquos (2).

Danès avoit une sorte d'universalité de connoissances; *il étoit*, dit Génébrard son disciple, *grand orateur, grand philosophe, bon mathématicien, bien versé en médecine et en théologie*. Il savoit très bien les trois langues qu'on enseignoit au collége royal, il eût pu les enseigner toutes les trois, mais Voulté l'accuse de leur avoir un peu sacrifié sa langue maternelle.

Cur non tam Gallo gallica lingua placet.

Reproche fait à tant de savants, mais qu'il est étonnant que Danès ait mérité, lui qui avoit encore plus d'esprit que de science. Il donna en 1533 une édition de Pline sous le nom d'un de ses domestiques, comme

[a] Gouj., p. 133 et suiv.

(1) Tixier, sieur de Ravisy, dit *Ravisius Textor*, suivant l'usage du siècle, grammairien estimé, mort à Paris le 3 décembre 1522, né à Nevers, auteur de l'*officina cornu-copiæ* et du *specimen-epithetorum*.

(2) « Budée fut grand, Danès plus grand, Budée connoissoit les « Grecs, Danès en connoissoit d'autres encore. »

M. de Sallo publia les premiers volumes du journal des savants sous le nom du sieur de Hédouville son laquais. On dit que c'étoit par modestie, mais cette modestie ressemble trop à l'orgueil barbare qui rougissoit autrefois du titre d'auteur, titre qui de tout temps et sur-tout du nôtre, a illustré des rois. Danès aida beaucoup George de Selve son disciple, et avant lui évêque de Lavaur, dans la traduction de Plutarque, dont le premier volume parut à Paris en 1535.

Cette même année 1535, Danès quitta la chaire du collége royal où il avoit été nommé vers 1530 et suivit en Italie le même de Selve, évêque de Lavaur, ambassadeur à Venise. L'objet de Danès étoit de converser avec des savants, de chercher, de conférer, de corriger des manuscrits. Cet objet fut rempli. Trincavel, imprimeur à Venise, lui dédia *les questions d'Aphrodisée*, et reconnut publiquement combien Danès lui avoit été utile, soit pour l'édition de cet ouvrage, soit pour celle de beaucoup d'autres auteurs grecs.

Danès servoit l'État de plus d'une manière; en 1536 l'empereur ayant fait au consistoire contre François I cette violente satire dont nous avons parlé [a], Danès la réfuta par une lettre apologétique pour François I, qu'il composa en latin; il fut aussi chargé de diverses négociations auprès du pape et de plusieurs souverains d'Italie. Ce fut vers ce temps qu'il fit un traité *de l'ambassadeur*. En 1537 revenu en France, il fut arbitre dans la fameuse dispute entre Ramus et Govéa sur

[a] Chap. 3 du l. 4 de cette histoire.

Aristote. Dans la suite on l'envoya deux fois au concile de Trente. Henri II le fit précepteur et confesseur du dauphin, qui fut depuis le roi François II; il le fit aussi évêque de Lavaur à la mort de George de Selve; alors Danès ne fut plus qu'évêque. Langues, philosophie, belles-lettres, il sacrifia tout à la religion, à la pratique des vertus pastorales. Il fut toujours l'ami des savants, mais beaucoup plus encore *le père des malheureux*. La bienfaisance et la générosité parurent toujours distinguer son caractère. Député à Paris par le clergé de sa province, il refusa une somme qui lui avoit été assignée pour les frais de son voyage : *j'achèterois*, dit-il, *l'honneur de vous servir*. Pendant les guerres civiles il fut fait prisonnier par un soldat huguenot qui respecta sa vertu, et, non moins généreux que lui, le relâcha sans rançon. Les huguenots ont pourtant accusé Danès d'intolérance; il ne paroît pas qu'il ait mérité ce reproche.

En 1576, Danès voulut se démettre de son évêché en faveur du fameux Génébrard, professeur d'hébreu au collége royal, mais celui-ci n'ayant obtenu que l'agrément du roi (Henri III), et n'ayant pu avoir celui des ministres, se vit préférer Pierre du Faur, frère de Pibrac. Génébrard de dépit se fit ligueur et eut l'archevêché d'Aix par la faveur du duc de Mayenne. Là, il ne cessa d'éclater contre Henri IV. Le parlement d'Aix fit brûler quelques uns de ses écrits et le bannit lui-même du royaume. Mais Danès mort en 1577 n'avoit vu que ses talents et sa science, il n'avoit point vu ses écarts; Génébrard, digne encore d'être son ami, fit son oraison funèbre et son épitaphe.

Le président Duranti (1) acheta la bibliothèque de Danès, et il acheta, dit-on, en même temps les matériaux tout rédigés du livre *de Ritibus ecclesiæ catholicæ*, qu'il publia depuis sous son propre nom. Mais ce fait est très contesté.

On dit aussi que Danès est le véritable auteur du dixième livre de l'Histoire de France de Paul Émile.

TOUSSAIN.

Le second professeur en grec nommé par François I, est Jacques Toussain (Tusanus) de Troye en Champagne, digne collègue de Danès [a]. Budée, qui avoit appris le grec sans maître, l'apprit à Toussain, qui fut toujours son ami et le plus cher et le plus tendre. Toussain recueillit ses lettres et les expliqua par des notes. Budée avoit mis Toussain en relation avec Érasme, mais quelques orages troublèrent cette liaison. Toussain est un des hommes de son siècle auxquels la langue grecque doit le plus ; il n'étoit pas moins habile en latin, il avoit des connoissances en mathématiques et en philosophie. On dit qu'il fut nommé professeur royal le même jour que Vatable et qu'il mourut aussi le même jour ; c'est ce que disent ces vers d'Élie-André de Bordeaux. Il s'adresse à la France :

Vulnera bina dies intulit una tibi;
Quin unâ potius miseram te vidimus horâ
Heu! duo te miseram lumina adempta queri.
Nam cum Vatablo primùm, Tusane, docendi
Munus obire tibi contigit atque diem.

(1) Premier président du parlement de Toulouse.
[a] Mém. sur le collège royal, p. 141 et suiv.

Patria (1) vos, pietas, sapientia junxerat olim:
Hæc etiam mors est vincla coacta sequi (2).

Dans la jeunesse de Toussain, Budée lui reprochoit trop d'ardeur pour le travail, ou plutôt le louoit de trop d'ardeur; dans sa vieillesse on admira sa persévérance. Il mourut presque sur les bancs; ni âge, ni maladie n'étoient pour lui un prétexte d'interrompre ses fonctions. C'étoit un homme de bien encore plus qu'un savant. Salmon Macrin, Voulté, le Prussien Eustate Knobelsdorf, Hilaire Courtois, Jean Vêtu, Talon, Ramus, Turnèbe, Léger Duchesne, Élie André, tous les gens de lettres célèbrent ses louanges et l'égalent à Danès. Il fit peu d'ouvrages; on a de lui quelques poésies en fort petit nombre, il eut part à la traduction de la grammaire grecque de Théodore de Gaza; il traduisit en latin ce qui étoit en grec dans les œuvres d'Ange Politien; il donna une édition de la Sphère de Proclus avec des notes; son Lexicon est célèbre. A peine étoit-il sous presse que l'auteur et l'imprimeur, et la femme de l'imprimeur et son fils, moururent. L'ouvrage pensa être abandonné. Charlotte Guillard eut, selon Chevillier, la générosité de s'en charger, générosité, si l'on veut, cette générosité fit apparemment sa fortune.

(1) *Patria* ne peut signifier ici que la France en général, car la province n'étoit pas la même. L'un étoit né au nord-ouest de la Picardie, l'autre au sud-est de la Champagne.

(2) Le sens général de ces vers est: « Que la France a perdu en « un jour ses deux plus éclatantes lumières; » que Vatable et Toussain étant unis par leur commune patrie, par leurs communes fonctions, par leur piété, par leur sagesse, la mort a été forcée encore de les unir.

Toussain eut pour successeur dans sa chaire le fameux Adrien Turnèbe, mais qui n'exerça pas du temps de François I.

STRAZEL.

Lorsque Danès quitta sa chaire pour son voyage d'Italie, il demanda et obtint pour successeur Jean Strazel [a], Flamand, né près de Bailleul dans un lieu appelé Strazel, dont il prit le nom. Voulté l'a célébré par des antithèses.

Senex puerque
Ætate est juvenis, senexque sensu.....
Doctor ingeniosus elegansque,
Doctor, quique bonas amat Camœnas (1).

Léger Duchesne a fait sur sa mort de la philosophie en jeux de mots. Strazel mourut le lendemain des Rois.

Lusus heri fuerat convivia ducere regum,
Regalique epulas exhilarare joco.
Lux subiens convivia, sed funebria præbet...
Humanos casus homines perpendite! *lusum*
Et *luxum* à *luctu* separat unica nox.

On a de Strazel une explication des vers dorés de Pythagore. Il eut un neveu, homme de lettres aussi, nommé Robert Strazel.

CHÉRADAME.

Jean *Chéradame* prend en 1543 le titre de professeur

[a] Mém. sur le collège royal, p. 139.

(1) « Jeune par l'âge, vieux par la sagesse, docteur ingénieux, aimable, docteur qui aime les muses. »

royal en grec, il étoit de Séez : on ignore son nom français; celui de *Chéradame* est un nom grec allégorique, par lequel il prétendoit exprimer son ardeur pour vaincre les difficultés de l'étude; il prenoit aussi le nom d'*Hippocrate*, apparemment parcequ'il avoit étudié en médecine. Cet homme ne paroît pas avoir été modeste, il est trop peu connu pour les noms et pour les éloges qu'il se donne. Il publia une grammaire grecque, un dictionnaire grec, une espèce de grammaire hébraïque, dont Paul Paradis a dit du bien; il fit un abrégé des Adages d'Érasme, il donna une édition de quelques comédies d'Aristophane, il travailla long-temps à une *Myrias mystica* qui devoit expliquer tous les sens mystiques du nom de Dieu et à une *Myrias historica*, dont il ne s'occupoit, disoit-il, que les nuits, parceque le jour étoit employé à ses leçons publiques et particulières; il ne paroît pas qu'on ait vu ces fruits de ses veilles.

CORONÉ.

Denis Arron, Charron ou Coroné, nommé dans les lettres de 1545, n'est guère plus connu, quoique Léger Duchesne voie son étoile briller au ciel dans la couronne d'Ariane, parcequ'il se nommoit *Coroné*.

> Vescitur et dulci ambrosiâ post fata, Coronæ,
> Jam nova Gnosiaco in sidere stella micans.

Coroné étoit de Chartres : on dit qu'il s'occupa d'une traduction de Chalcondyle qui n'a point paru; il dédia au roi François I une édition du traité d'Actuarius, médecin grec, sur la composition des drogues médicinales.

Professeurs en éloquence latine.

LE MASSON (Latomus.)

Barthélemi *Latomus*, c'est-à-dire Le Masson, né en 1485 à Arlon, dans le duché de Luxembourg, occupa le premier la chaire de professeur en éloquence latine [a]; cette chaire fut créée pour lui en 1534. Cette même année l'affaire des placards éclata; on attribua d'abord cette insolence aux Allemands, et sous le nom d'Allemands on comprenoit tous les sujets de Charles-Quint; la vie de ces étrangers fut quelque temps menacée par le peuple, qui condamne et exécute sans examiner, et Latonus, né sujet de Charles-Quint, fut obligé de se cacher avec d'autant plus de soin, que sa place étoit fort enviée; mais cet orage se dissipa promptement. En 1539, François I envoya Latomus en Italie, toujours pour le service des lettres; il en revint en 1540. En 1542 il quitta la France, et se retira auprès de l'archevêque de Tréves, qui le fit son conseiller. Il y cherchoit le repos, il y trouva des querelles théologiques; il fut obligé d'entrer à soixante ans dans cette carrière nouvelle; il quitta Cicéron et Virgile pour disputer contre Martin Bucer. Lorsqu'il étoit homme de lettres, il avoit fait beaucoup de vers latins à la louange des empereurs Maximilien, Charles-Quint et Ferdinand ses maîtres, de François I son bienfaiteur, de Sickinghen son compatriote; il avoit fait des notes sur Cicéron et sur Térence, il avoit donné un abrégé de la dialec-

[a] Mém. hist. et litté. sur le collège royal, seconde part., p. 116 et suiv.

tique de Rodolphe Agricola, et composé quelques autres ouvrages.

GALAND.

Pendant le voyage que Latomus avoit fait en Italie, Pierre Galand avoit donné des leçons à sa place, et, après la retraite de Latomus à Trèves, il fut nommé par François I à cette chaire, qu'il quitta sous Henri II pour une chaire de professeur en grec; il fut principal du collége de Boncourt et il le fit rebâtir; recteur de l'université dans des temps orageux, il réprima l'ambition de Spifame, qui, en qualité de chancelier de l'université, prétendoit en être le chef afin d'en être le maître; il disputa aussi en faveur d'Aristote contre Ramus: nous pouvons juger du goût qu'on avoit alors pour les équivoques par l'épigraphe que Galand mit à cet écrit:

Aperit *Ramum* qui veste latebat.

Au lieu du rameau d'or que la Sibylle cachoit sous sa robe, c'est Ramus qui, sous la robe de professeur et de savant, cache un ennemi de la science, un détracteur d'Aristote, et que Galand découvre à tous les yeux. Galand composa divers autres ouvrages, dont deux sont restés célèbres; l'un est la vie de du Châtel, l'autre l'oraison funèbre de François I, qu'il prononça en latin au collége royal, et qui contient d'excellents mémoires sur la vie littéraire de ce grand roi.

Galand se distinguoit parmi les professeurs royaux par l'agrément de ses leçons. Voici ce qu'en dit le poëte prussien Eustate de Knobelsdorf, qui voyageoit à Paris

dans ce temps heureux pour les lettres, et qui en a décrit avec plaisir tous les avantages :

Præsidet Ausonio dulcis Galandius ori,
Imbuit et latus pectora nostra modis;
Qui quoties avidas reficit sermonibus aures
Motis blanda putes spargere mella labris (1).

Professeurs de mathématiques.

François I, en fondant une chaire pour les mathématiques [a], s'élevoit au-dessus d'un siécle trop peu éclairé encore pour croire que cette science méritât d'être étudiée; les traces de ce mépris pour les mathématiques, ont subsisté jusqu'au temps de M. de Fontenelle, qui s'en plaint dans sa préface de l'Histoire de l'académie des sciences; c'est cette académie qui a fait respecter les mathématiques; plusieurs de ses membres les ont fait goûter même aux gens du monde et aux femmes.

POBLACION.

Tout ce qu'on sait du premier professeur royal de mathématiques nommé par François I vers 1530, c'est qu'il se nommoit Jean-Martin Poblacion et qu'il étoit Espagnol. Quelques auteurs citent de lui un traité de l'usage de l'astrolabe.

FINÉ.

Oronce Finé, son collégue, nommé vers 1532 est

(1) Ces vers n'ont qu'un mérite de langue et de style; les idées en sont communes. « Galand nous enchante par ses leçons de latin, on « l'écoute avec avidité, le miel coule de ses lèvres. »

[a] Mém. sur le collège royal.

plus connu. On le regarde comme le restaurateur, on pourroit même dire l'instaurateur de l'étude des mathématiques en France. Il avoit pourtant trouvé la quadrature du cercle, ainsi que Joseph Scaliger, chose bien pardonnable alors.

Il étoit fils d'un médecin de Briançon; il étoit du même âge que François I, né comme lui en 1494; il avoit pris des degrés dans l'université de Paris, il joua dans l'affaire du concordat un rôle qui lui attira la prison. Il y languit plus de six ans, au bout desquels l'université obtint sa délivrance de la régente pendant l'absence de François I [a]. Il prit depuis pour devise :

Virescit vulnere virtus (1).

Les leçons publiques de mathématiques qu'il donna au collége de Maître Gervais l'ayant fait connoître avantageusement, il fut nommé pour enseigner cette science au collége royal; il se fit un grand nom; mais il vécut et mourut pauvre : on dit que la douleur de n'avoir pu rien obtenir pour sa famille avança ses jours; il avoit cinq garçons et une fille. Sa femme *Dionysia Candida* (Denyse Le Blanc) avoit de l'esprit et de la beauté; à la mort de son mari elle resta chargée de ces six enfants et accablée de dettes. Cependant la réputation de Finé servit après sa mort à cette famille désolée, et lui procura des ressources. On peut voir le catalogue des ouvrages de Finé dans l'histoire du collége de Navarre de Launoy, et dans le P. Niceron [b];

[a] En 1524 ou 1525.

(1) Sens général : « La vertu qui a souffert n'en a que plus d'éclat. »

[b] Niceron, t. 38.

ils sont peu connus aujourd'hui, grace aux progrès des mathématiques. Finé inventa diverses machines, qui furent dans le temps un grand objet de curiosité. Il mourut le 6 octobre 1555.

POSTEL.

Guillaume Postel enseigna au collége royal les mathématiques avec les langues orientales. Il y a en lui deux hommes à distinguer, le savant et l'homme bizarre. Le savant fit l'admiration des savants mêmes; jamais on n'a tant vanté dans aucun homme de lettres l'universalité des connoissances. Maurice Bressieu, un de ses collégues, disoit :

Postelli virtutes et litteras,
Non mihi si centum linguæ sint, oraque centum,
Ferrea vox.....
Enumerare queam.

« Non plures Mithridates norât linguas [a]... Non « quisquam philosophiæ fuit studiis clarior... Theolo- « giæ callet mysteria... Mathematicas artes... tenet... « Omnium est homo linguarum, omnium artium et « disciplinarum, omnis virtutis promptuarium (1) »

D'autres célébrent sa facilité à communiquer ses lumières et à partager sa fortune.

François I, qui lui donna deux chaires à-la-fois au collége royal, l'avoit chargé d'aller chercher des manuscrits dans le Levant, et il en rapporta plusieurs; il

[a] Bressieu, de senat. reg. prof. et mathem. erga se benef.

(1) Le sens général de ce latin n'exprime que l'universalité des connoissances : « Mithridate ne savoit pas plus de langues. Théolo- « gie, philosophie, mathématiques, etc., il sait tout. »

voyagea autant qu'il étudia, il écrivit beaucoup. On peut voir la liste de ses ouvrages dans M. de Sallengre, dans Niceron, dans Chauffepié; il avoit auprès du roi trois puissantes protections, du Châtel, la reine de Navarre et son propre mérite, très connu du roi lui-même.

Voici maintenant l'homme singulier. Nous joindrons la singularité des aventures à celle du caractère; ces deux singularités peuvent être réciproquement la cause et l'effet l'une de l'autre.

Postel, né en 1510 dans le diocèse d'Avranches, perdit à huit ans son père et sa mère, tous deux morts d'une maladie pestilentielle. A quatorze ans on le voit maître d'école au village de Say, près de Pontoise. Il vient à Paris, il s'associe pour éviter la dépense, avec des inconnus qui le volent et le dépouillent; il se retire à l'hôpital, la misère et la maladie l'y retiennent deux ans. Il en sort enfin et quitte Paris, chassé par une cherté extraordinaire; il va passer le temps de la moisson dans les plaines de Beauce, où il gagne sa vie à glaner. Il revient à Paris, se met au service de quelques régents dans un collége, et s'applique à l'étude avec tant d'ardeur, qu'en peu de temps il devient le maître de ses maîtres et acquiert la réputation d'un savant universel. Il voyage, il étend ses connoissances, il obtient les places dues à son mérite; mais son savoir l'égare, il se plonge dans les rêveries des rabbins, il devient lui-même rabbin et rêveur, il a des visions; l'ange Raziel lui révèle les secrets du ciel; Postel veut ramener tous les peuples à la religion chrétienne, il fait imprimer un livre de la *Concorde du Monde;* ce projet

l'occupa tout le reste de sa vie; il va trouver François I, il lui promet la monarchie universelle; il falloit pour cela que le roi réformât *sa cour, sa maison, l'église, et les universités toutes déréglées, mais sur-tout la justice.* Le roi promit tout, du moins Postel l'assure.

Pour réunir l'univers dans la foi chrétienne, il falloit être dans la capitale du monde chrétien, Postel court à Rome et se fait jésuite; mais toujours plein de ses grandes vues, il prétendoit bien moins s'assujettir au nouvel institut des jésuites que les attirer eux-mêmes à son institution de la concorde. Saint Ignace condamna ses chimères et les souffrit; Laynez ne voulut pas les souffrir et chassa Postel.

Celui-ci prétend que les jésuites étoient trop espagnols pour lui pardonner la promesse qu'il faisoit à François I de la monarchie universelle, et trop italiens pour lui passer la supériorité qu'il accordoit au concile sur le pape; sans ces deux articles il *auroit voulu toujours vivre avec eux, à cause que leur manière de procéder est la plus parfaite après les apôtres, qui onq fut au monde.*

Postel se retire à Venise; *là, une petite vieille femmelette de l'âge de cinquante ans* vient le trouver, et le prie de la prendre sous sa direction [a], mais ce fut elle qui le prit sous la sienne; elle poussa bien plus loin que lui le système de la concorde; elle illumina tant son directeur que celui-ci écrivit, sous la dictée du Saint-Esprit, le livre : *De Vinculo Mundi*, le livre *de la mère Jeanne* ou *des très merveilleuses victoires des femmes*, *et* le livre *de*

[a] Rétractat. de Guill. Postel, manusc. de la bibliot. du roi. Mém. de l'acad. des insc. et belles-lettres, t. 15.

la Vergine Veneta ou *le prime nuove de l'altro Mundo.* Les femmes devoient obtenir *la victoire et règne du monde universel;* la raison, *qui est la partie inférieure de la nature humaine,* alloit s'élever avec elles; le renouvellement commençoit en 1547 par le triomphe de la raison *de la mère Jeanne,* qui alloit faire vaincre et régner les femmes. On conçoit que la *mère Jeanne* étoit sa vieille, et lui il étoit son premier né, *Caïn, Jean Caïn,* et quelquefois par humilité *Caïn, Coré et Judas le traître.* Tout cela prouve que la *raison* étoit devenue en effet *une partie bien inférieure* chez Guillaume Postel. Il revint à Paris, et se retira au monastère de Saint-Martin-des-Champs, ou selon d'autres, on l'y enferma. Il y mourut le 6 septembre 1581 : exemple mémorable de la grandeur et de la foiblesse de l'esprit humain.

DUHAMEL.

Pasquier ou Paschal Duhamel Normand, fut aussi nommé par François I à une chaire royale de mathématiques; il est dans les lettres de 1545. On a de lui un commentaire sur un livre d'Archiméde, concernant les nombres et leurs progressions, un autre commentaire sur les tables alphonsines, et une édition de la perspective de Georges Hartman, mathématicien célébre du seizième siécle.

La France eut peu de part aux progrès de l'astronomie dans ce siécle. Elle ne put qu'envier à la Pologne son illustre Copernic, qui renouveloit et développoit alors le véritable système du monde, dont Aristarque de Samos, Thalès, Anaximandre, Anaxagore parmi les

anciens, et le cardinal de Cusa parmi les modernes, avoient eu quelque idée.

Professeurs en philosophie grecque et latine.

VICOMERCATO.

Le règne de François I ne nous offre qu'un seul professeur dans ce genre, c'est Vicomercato [a]; encore du Boulay dans l'histoire de l'université, Duval dans l'histoire du collége royal, Piganiol de La Force dans la description de Paris, disent-ils qu'il ne fut nommé que par Henri II, ce qui prouve seulement qu'ils n'ont point eu connoissance des lettres de 1545, où Vicomercato est nommé, ni des remercîments que fait Vicomercato lui-même à du Châtel, le 7 mars 1543, d'avoir engagé François I à instituer pour lui la chaire qu'il occupe. Vicomercato étoit né à Milan; il avoit professé la philosophie à Pavie et à Padoue. C'étoit un grand péripatéticien; aussi fut-il peu favorable à Ramus dans son procès contre Aristote. Presque tous les ouvrages de Vicomercato sont des commentaires sur ce philosophe.

Professeurs en médecine et en chirurgie.

Il n'étoit pas possible que François I oubliât, parmi les sciences, celles qui s'annoncent comme les plus utiles. Elles ne furent pourtant point les premières dont il s'occupa; le goût de son siècle étoit tourné vers l'étude des langues, et il accorda quelque chose à ce goût d'autant plus raisonnable, que c'étoit le premier pas

[a] Mém. sur le collége royal.

nécessaire que faisoit l'esprit humain vers les connoissances; mais il satisfit son propre goût en étendant ses vues bienfaisantes sur tous les besoins de l'humanité. Un savant (1) l'a nommé : *Proclivis in humanum genus juvandum* (2), éloge le plus digne d'un homme et le plus flatteur pour un roi.

VIDUS VIDIUS.

Vidus Vidius est le seul professeur en médecine et en chirurgie que le collége royal ait eu sous le règne de François I. C'étoit un Florentin à qui l'exercice de ces deux arts avoit acquis dans sa patrie une haute réputation. François I le fit son médecin, et il remplaça auprès de ce grand roi le fameux Guillaume Cop. Cet honneur, et la chaire qu'on créa pour lui vers 1542, ne furent pas les seuls bienfaits qu'il obtint de la magnificence de son maître, il ne s'attacha qu'à lui en France. Après la mort de François I, le grand duc de Toscane, Cosme I, rappela Vidius dans sa patrie, et le chargea de faire des leçons publiques de médecine à Pise; mais la faculté de Paris n'a point oublié l'ardeur avec laquelle il ranima dans cette ville toutes les études qui ont la santé pour objet; son nom y est resté célèbre. Il avoit, dit-on, de grandes connoissances dans l'anatomie, dans la botanique, dans toutes les parties de la médecine; il enseignoit, il exerçoit également bien, il avoit la main aussi adroite que l'esprit éclairé, en un mot, il guérissoit, si l'on en croit le Prussien Knobelsdorf, dont nous avons

(1) Pierre Victorius, de Florence.
(2) « Porté à soulager le genre humain. »

parlé plus haut, et qui ne l'a point oublié dans sa description de Paris.

Vidius ausoniis ascitus Vidus ab oris,
Lanificas cogit nectere fila deas,
Ille par est Phœbo, Podalirius alter habetur;
Quos cupit è Stygio retrahit ille lacu (1).

Il savoit d'ailleurs très bien le grec et le latin, et il avoit bien étudié les anciens; il mourut âgé en 1567. L'évêque d'Ast, François Panigarole, lui fit deux épitaphes qui roulent à peu-près sur la même idée :

1.

Quâ primæ eripuit multos, hâc arte, secundæ
Se rapuit morti Vidius hîcque jacet.

2.

Non tibi sat fuerat viventi vincere mortem,
Hanc nisi defunctum vincere posse probes (2).

Les ouvrages de Vidius furent recueillis long-temps après sa mort, en trois volumes *in-fol.*, par son neveu, nommé comme lui *Vidus Vidius*, qui les dédia au grand-duc Cosme II; ils embrassent les objets les plus importants de la médecine et de la chirurgie.

Ces deux sciences se ranimèrent sous François I. L'anatomie, *le fondement de la médecine et le guide des médecins*, fit des progrès; on éleva des amphithéâtres publics pour la dissection des cadavres, opération trop

(1) « Il force les Parques à filer et l'avare Achéron à relâcher sa « proie, c'est un Podalire, un Apollon. »

(2) Sens général des deux épitaphes : « En enlevant les autres à la « mort, il s'y est dérobé lui-même. Vivant, il triomphoit du trépas : « mort, il en triomphe encore. »

négligée depuis Galien. Jean Gonthier, médecin de François I, renouvela cet utile usage ; il forma Vésal, médecin célèbre de Charles-Quint et de Philippe II ; ce Vésal, dont le père, l'aïeul, le bisaïeul, le trisaïeul, s'étoient illustrés par l'étude de la médecine et furent tous effacés par lui. Sur leurs pas les Eustache, les Fallope, les Botal, ajoutèrent aux découvertes anatomiques. Gonthier (1) est le premier qui ait donné une description assez exacte des muscles ; il en a même aperçu plusieurs qui avoient échappé aux recherches de Galien.

Sous François I encore, la chirurgie perdoit cette timidité qui, la bornant aux topiques et aux emplâtres, n'osoit presque employer le fer que pour les saignées ; on inventa des instruments, on s'enhardit sur leur usage.

Les deux premiers ducs de Guise, Claude et François, semblent avoir été choisis pour servir d'époque aux opérations de la chirurgie, l'un au commencement, l'autre à la fin du règne de François. Claude, percé de vingt-deux coups et laissé pour mort à Marignan, ne put guérir que par un prodige de l'art ; et l'horrible blessure que François reçut dans la tête en escarmouchant devant Boulogne en 1545 illustra les talents naissants d'Ambroise Paré. Le célèbre Fernel, premier médecin de Henri II, se formoit aussi sous le règne de François I.

Les Juifs et les Arabes étoient encore alors ceux qui avoient le plus de réputation pour la médecine, et l'on confondoit tellement, suivant l'esprit du siècle, l'idée

(1) Ce médecin ne concevoit pas qu'on pût avoir la cruauté de tenir secret un remède utile. « Nam ferinum ab omnique humanitate « et candore animi alienum videtur ea velle occultare quæ ad com- « munem hominum salutem pertinent. » De pest. com. præf.

de leurs talents avec celle de leur religion, que pour avoir confiance en eux on exigeoit que les Juifs judaïsassent, et que les Arabes fussent mahométans. Il faut savoir gré à François I de n'avoir pas rempli de pareils professeurs sa chaire de médecine, si le fait suivant est vrai. On assure que quand François I, au retour de l'entrevue d'Aigues-Mortes en 1538, tomba si dangereusement malade à Compiégne, il pria Charles-Quint de lui envoyer d'Espagne un médecin juif, ce qui, pour l'observer en passant, prouveroit assez bien qu'il ne croyoit pas que deux ans auparavant Charles-Quint eût empoisonné le dauphin, et eût voulu l'empoisonner lui-même. Charles-Quint envoya un juif converti, qui se vanta de sa conversion à François I. Sur cet aveu le roi refusa de s'en servir, persuadé qu'un médecin chrétien ne pourroit jamais le guérir; il fallut faire venir de Constantinople un juif qui eût conservé la foi de ses pères; ce juif le guérit en effet, c'est-à-dire qu'il pallia son mal, mais avec un reméde dont un chrétien eût pu aisément s'aviser, c'étoit du lait d'ânesse.

Comment le chimiste Paracelse, qui se vantoit de conserver la vie des hommes pendant plusieurs siécles, et qui mourut à quarante-huit ans, passa-t-il sa vie en Suisse et en Alsace, et ne porta-t-il pas dans les cours des rois ses flatteuses chimères? François I lui-même l'eût sans doute accueilli.

Nous n'avons parlé dans ce chapitre que des professeurs nommés par François I, mais nous pouvons réclamer pour sa gloire, nous pouvons regarder comme autant de monuments de son régne et de fruits de ses bienfaits, tous ces disciples illustres qui, formés par ces pre-

miers maîtres, les égalèrent ou les surpassèrent dans la suite [a], et furent l'ornement des régnes suivants.

Tels sont pour l'hébreu, Jean de Cinqarbres, Gilbert Génébrard, Pierre-Victor Palma Cayer.

Pour le grec, Adrien Turnèbe, Jean Dorat, Denis Lambin, Louis Le Roi.

Pour l'éloquence latine, Léger Duchesne, Jean Passerat.

Pour les mathématiques, Jean Pena, Pierre Forcadel, Henri de Monanteuil, Maurice Bressieu.

Pour la philosophie, Jean Pellerin, Siméon de Malmédy.

Pour la médecine, Jacques Dubois (*Sylvius*), Jacques Goupyl, Louis Duret.

Le plus célèbre de tous ces professeurs, qui ne l'étoient pas encore du temps de François I, mais qui l'alloient être et qui méritoient déja de l'être, c'est Ramus. L'éclat de ses talents, la variété de ses connoissances, la bizarrerie de ses aventures, ses querelles, ses disgraces, les services qu'il a rendus au collége royal, où il a fait en citoyen ce que François I a fait en roi, sa mort funeste enfin, tout exige que nous nous occupions de lui quelques moments.

Les malheurs de Ramus commençoient avant sa naissance; sa famille, établie à Liége, y perdit tout son bien, lorsqu'en 1468 le furieux duc de Bourgogne, Charles, réduisit presque entièrement cette ville en cendres. L'aïeul de Ramus alla se faire charbonnier dans un village du Vermandois, on dit qu'il étoit né

[a] 1541.

gentilhomme ; son fils fut charbonnier aussi ou laboureur, et Ramus naquit (1) dans la pauvreté [a]. A peine sorti du berceau, il fut deux fois attaqué de la peste ; arrivé à Paris, la misère l'en chassa deux fois, il y retourna une troisième, et s'y soutint quelque temps par les secours d'un de ses oncles ; ces secours lui manquèrent, il fit ce que faisoit vers le même temps Guillaume Postel, dont les premières aventures ont beaucoup de rapport avec les premières de Ramus ; il entra en qualité de domestique au collége de Navarre, il servoit le jour, il étudioit la nuit, ses progrès furent rapides comme ceux de Postel ; mais ici commencent les avantages de Ramus sur Postel ; le premier étoit né avec un esprit réformateur, il s'éleva d'abord au-dessus de son siécle, il sentit tous les inconvénients de la méthode d'enseigner qu'il trouva établie, la scolastique sur-tout le révolta ; il lut par hasard Xénophon, et connut Socrate, il en fut transporté. *Voilà*, s'écria-t-il, *la seule philosophie digne de l'homme :* et peut-être eût-il fait dès-lors ce que Descartes fit dans la suite, s'il eût toujours eu dans l'esprit autant de modération que Descartes, si d'ailleurs son siécle eût été aussi avancé que celui de Descartes. Ramus, pour éviter l'excès qui le choquoit, se jeta dans un excès qui choqua tout le monde, il ne reconnut plus rien de bon dans Aristote, il soutint une thèse publique où il ne se proposa rien moins que d'arracher le sceptre à ce prince des philosophes. La dispute dura un jour entier ; les péripatéticiens réunirent en vain leurs efforts

(1) Ce fut, dit-on, en 1515, la même année que François I monta sur le trône.

[a] Banosius, vit. Ram.

pour accabler Ramus, l'éclat de cette thèse lui servit et lui nuisit, il fut haï, mais il fut admiré; il ne garda plus de mesures avec la scolastique ni avec Aristote, il attaqua ce philosophe dans deux ouvrages. Les mots d'une thèse s'envolent, les écrits d'un réformateur restent; tout le péripatétisme se souleva, nous avons dit quel orage on parvint à exciter contre Ramus [a]. Tous ces cris de l'école eussent fait peu d'impression sur François I, mais il crut qu'avec Aristote on attaquoit l'étude du grec et de la philosophie; il prit Ramus pour un barbare qui s'opposoit aux progrès naissants des lettres, et qui vouloit renverser l'ouvrage de son maître [b], c'étoit bien mal le connoître; nous avons dit avec quel rigueur il traita Ramus, et qu'il lui défendit d'écrire et d'enseigner. Ramus obéit, il dévora les triomphes et les injures de ses ennemis qui publièrent sa condamnation dans toute l'Europe, qui le jouèrent sur leurs théâtres collégiaux et le confondirent tant qu'ils voulurent dans leurs thèses sans contradicteurs. Ramus ne s'attacha qu'à pratiquer cette philosophie socratique qu'il admiroit, elle lui apprit à souffrir sans se plaindre; quand ses amis le plaignoient, il leur répondoit avec le sourire de la paix.

Grata superveniet quæ non sperabitur hora.

Elle arriva cette heure favorable, Ramus eut la liberté d'enseigner la philosophie qu'il jugeroit la plus convenable aux besoins de l'esprit humain; ce fut le cardinal de Lorraine Charles qui lui obtint cette grace de

[a] Art. du calvinisme.
[b] Deslandes, hist. crit. de la philos., t. 4, p. 55.

Henri II (1). Bientôt, par la même protection et par l'ascendant d'un mérite bien reconnu, il obtint au collége royal une chaire de philosophie, puis une d'éloquence [a].

On avoit été blessé de voir un philosophe attaquer Aristote, on le fut encore de voir un orateur attaquer Cicéron, et un rhéteur attaquer Quintilien. Ces grands hommes ne manquèrent point de défenseurs, et ce fut beaucoup moins le zèle pour leur gloire qui leur en procura que l'envie contre la gloire de Ramus. Ce professeur avoit fait précéder ses leçons d'un discours : *De studiis philosophiæ et éloquentiæ conjungendis*. Cette réunion de la philosophie et de l'éloquence étoit encore une chose nouvelle, car assurément la scolastique n'étoit pas éloquente, et l'idée de Ramus se rapportoit à son système, c'étoit une suite de la déclaration de guerre qu'il avoit faite à la scolastique, aussi l'école se vengea-t-elle des succès de ce discours. Lorsque Ramus donna sa première leçon de logique au collége royal, il se vit interrompu par des sifflements, des huées, des battements scandaleux de pieds et de mains ; il se ressouvint de la philosophie, qu'il est doublement ridicule de ne point pratiquer quand on l'enseigne ; il déconcerta le complot de ses ennemis en ne se déconcertant point ; à chaque interruption il s'arrêtoit, en attendant que le bruit fût cessé, il reprenoit alors sa leçon avec une fermeté calme, et si on l'interrompoit encore, il s'arrêtoit encore ; il fatigua par cette tranquillité l'indécente cabale

(1) Il lui obtint, dit Bayle, *la main-levée de sa plume et de sa langue*.

[a] Mém. sur le collége royal, art. Ramus.

qui osoit l'insulter dans ses fonctions ; il pouvoit la faire punir, il la dédaigna ; et ses leçons, quoique très fréquentées, ne furent plus troublées.

Depuis ce temps Ramus n'est occupé que des avantages du collége royal ; il contribua beaucoup par le crédit du cardinal de Lorraine, son protecteur, à procurer aux professeurs royaux les salles des colléges de Tréguier et de Cambray, et il ne cessa de solliciter l'exécution du grand projet de François I. Il proposoit de placer la bibliothéque royale dans le collége pour l'utilité des maîtres et des écoliers.

La jalousie toujours croissante de l'université contre le collége royal, qui lui étoit uni par son institution, mais qui en étoit bien séparé par les intérêts, excita encore quelques troubles, que la sagesse et la modération de Ramus aidèrent à dissiper ; il appartenoit aux deux corps, d'un côté professeur royal, de l'autre, principal du collége de Presle. Quelques leçons qu'il avoit faites dans ce collége avoient promptement ramené la foule des écoliers, qu'une maladie pestilentielle avoit écartés. Henri II, ayant jugé que l'université avoit encore besoin de réforme, nomma, par ses lettres du 7 janvier 1556, Ramus, Danès et Galand pour y travailler.

Ramus, devenu le doyen des professeurs royaux, jugea que l'honneur du collége royal lui étoit plus particulièrement confié ; il veilla sur le choix des professeurs. L'ignorant Dampestre avoit envahi par intrigue une chaire de mathématiques. Ramus, averti de son incapacité, voulut l'empêcher d'exercer. Dampestre répondit « qu'il lui feroit leçon à lui-même et à tous les lecteurs « de l'université. Commencez donc, dit Ramus, par

« m'expliquer la première proposition d'Euclide. Me « prenez-vous pour un enfant? repartit Dampestre », et, malgré l'opposition de Ramus, il voulut commencer ses leçons publiques. On ne l'interrompit point comme on avoit interrompu Ramus, mais son école fut désertée; Ramus obtint une ordonnance du 24 juin 1566, qui décida que Dampestre et les professeurs qu'on nommeroit à l'avenir seroient examinés publiquement par tous les lecteurs royaux. Dampestre n'osa ou ne daigna point subir cet examen, il vendit sa chaire à un autre ignorant, nommé Charpentier, docteur en médecine, et qui crut pouvoir couvrir son ignorance en mathématiques par le peu de médecine qu'il savoit et qu'il enseigneroit à ses écoliers. C'étoit vouloir donner le change, et Ramus ne le prit pas; il fit signifier à Charpentier l'ordonnance du 24 juin 1566. Charpentier répondit encore plus fièrement que n'avoit fait Dampestre « qu'il soumettroit « Ramus lui-même à l'examen »; mais Ramus l'ayant cité au parlement et lui ayant présenté, comme à Dampestre, les éléments d'Euclide à expliquer, il fallut que Charpentier changeât de ton; il pleura, il se plaignit qu'on le déshonoroit gratuitement; enfin il demanda trois mois pour se mettre en état d'expliquer Euclide, on les lui accorda, et cependant de nouvelles lettres du 8 mars 1567 confirmèrent celles du 24 juin précédent, et mirent même pour l'avenir les chaires au concours. Mais, malgré la vigilance et les efforts de Ramus qui les avoit sollicitées, elles n'eurent point d'exécution. Charpentier se maintint dans sa place et dans son ignorance.

Pendant que Ramus, exerçant ainsi une discipline sé-

vère sur le collége royal, vouloit en chasser ceux qui n'étoient pas dignes d'y entrer, l'université l'avoit chassé lui-même du collége de Presle[a], non assurément pour aucune incapacité, mais pour sa religion. Le goût général qu'il avoit pour la réforme et les persécutions que ses écrits contre Aristote lui avoient attirées de la part des catholiques, qui vouloient absolument que le respect pour Aristote tînt à la religion, l'avoient en effet jeté dans la réforme calviniste. Persécutez un homme pour une opinion qui n'est pas encore la sienne, vous la lui ferez bientôt adopter.

Ramus aimoit tant la réforme, qu'il voulut réformer le calvinisme même et en rendre le gouvernement populaire, d'aristocratique qu'il prétendoit être, et de despotique qu'il étoit réellement à Genève; ce fut de la part de Théodore de Béze que ce projet essuya le plus de contradictions; cela devoit être, c'étoit celui qui succédoit au despotisme de Calvin.

Ramus ne pouvoit mieux servir ses ennemis qu'en quittant l'église romaine; ils épièrent son calvinisme naissant, ils s'aperçurent qu'il ôtoit les images de la chapelle de son collége de Presle, l'université se hâta de l'en chasser dès 1562. Il fut même obligé de quitter Paris pour échapper à la persécution; mais Charles IX qui l'aimoit lui donna un asile à Fontainebleau, où, placé au milieu de la bibliothèque royale, il se consola par l'étude et par le travail; il se perfectionna dans la géométrie et l'astronomie; mais bientôt on le chassa de cet asile même, il erra de retraite en retraite inconnu

[a] Mém. sur le collége royal, art. Ramus.

et déguisé. N'ayant pu le prendre, on pilla son collége de Presle, une riche bibliothèque qu'il avoit pris plaisir à y former lui fut enlevée. On dit qu'un des grands motifs de la fureur de ses ennemis étoit la manière dont il prononçoit la lettre Q; et il n'en falloit pas davantage alors pour haïr. Ramus et les professeurs royaux avoient corrigé quelques abus qui s'étoient glissés dans la prononciation du latin. Ce n'est pas qu'on puisse savoir de quelle manière les Romains le prononçoient; mais dans cette ignorance invincible, le principe de prononcer toutes les lettres paroîtroit le plus raisonnable. L'école par négligence avoit pris l'habitude de prononcer *quisquis*, *quamquam*, comme *kiskis*, *kankam*, c'est contre cette prononciation qui faisoit disparoître l'U que Ramus s'élevoit (1); et c'est en partie pour cela qu'il étoit obligé de se cacher. La paix de 1563 le ramena pourtant à Paris, et ce fut alors qu'il eut la noble imprudence de se rendre si redoutable aux Dampestre et aux Charpentier, qui ne l'oublièrent pas. Les guerres civiles ayant recommencé en 1567, Ramus se réfugia auprès du prince de Condé; il étoit avec lui et avec l'amiral de Coligni à la bataille de Saint-Denis. A la paix il revint se faire encore persécuter en France. En 1568, jugeant que la persécution devenoit trop forte, il demanda au roi la permission d'aller visiter les uni-

(1) On prétend que la Sorbonne avoit fait dépouiller de ses bénéfices un ecclésiastique qui avoit adopté la prononciation de Ramus, et que cet ecclésiastique s'étant pourvu au parlement, étoit en danger d'y perdre son procès, si les professeurs royaux n'eussent été représenter en pleine audience le ridicule de cette cause, et l'indignité de ce procédé.

versités d'Allemagne; il l'obtint, et le roi lui conserva ses appointements. Dans son voyage il fut comblé d'honneurs à Bâle, à Heidelberg; on l'invita de la part du roi de Pologne, Sigismond II, à venir à Cracovie. Jean Sigismond Zapol, vayvode de Transylvanie, lui offrit le rectorat de l'université de Weissembourg, avec des appointements considérables; il refusa tout pour revenir dans sa patrie, qu'il aimoit toujours. Il crut que trois ou quatre ans d'absence devoient avoir éteint la fureur de ses ennemis; mais les Charpentier et leurs semblables ne pardonnent jamais [a]. Ramus, revenu à Paris vers la fin de l'année 1571, y fut assassiné l'année suivante à la Saint-Barthélemy; ce ne fut point le crime de la superstition, mais de la haine, il fut avéré que les assassins avoient été apostés par Charpentier. Ramus s'étoit caché dans une cave, on l'avoit épié, on l'en tira; il offrit de l'argent, l'argent désarme des voleurs, non des ennemis; n'ayant pu rien obtenir, il se défendit en désespéré; percé de coups, succombant sous le nombre, on le jeta dans la rue. Ses entrailles sortoient de son corps; les écoliers que Charpentier animoit les arrachèrent et les semèrent de rue en rue; ils y traînèrent le cadavre de Ramus, en le battant de verges. Cette année 1572, époque de vertige et de cruauté, sembla égaler la France aux nations les plus barbares.

Ramus étoit d'une figure noble, d'une taille avantageuse, d'un tempérament robuste; élevé durement, il vécut toujours durement, ne coucha jamais que sur la paille, il ne cessa de travailler; sa sobriété, ses mœurs,

[a] Banosius, Mém. sur le collége royal.

d'utiles exercices, le sauvèrent des dangers du travail et conservèrent sa santé. Aussi libéral que savant, il aida ses écoliers de son argent comme de ses lumières, il fit du bien et pendant sa vie et après sa mort; mais il disputa trop, et par-là il alluma des haines qui troublèrent ses jours, et causèrent sa perte.

Il avoit une éloquence animée et pleine de graces qu'on jugea propre aux grands effets. Les reîtres de l'armée du prince de Condé ne voulant point marcher, parcequ'ils n'étoient point payés, et les foibles sommes qu'on put leur fournir en ouvrant toutes les bourses ne suffisant point pour les gagner, on les fit haranguer par Ramus, et ils marchèrent. On voulut l'employer en Pologne à préparer l'élection du duc d'Anjou. Cette commission ne pouvoit que l'honorer, il la refusa en disant que l'éloquence ne devoit point être mercenaire, défaite singulière lorsqu'il s'agit de servir ses maîtres. Il a écrit sur presque tous les arts et toutes les sciences, même sur la théologie. On peut voir dans Niceron la liste de ses ouvrages [a]. Ramus occupa trois chaires au collége royal, celle de philosophie, celle d'éloquence latine, et celle de mathématiques. Disons un mot de celle qu'il fonda.

Ramus, comme on l'a vu, avoit voulu faire mettre les chaires au concours, il semble en effet qu'elles devroient y être toutes. Les rois, les ministres ne sont pas tous aussi capables que François I de choisir parmi les savants. La loi du concours donneroit à ceux-ci leurs pairs pour juges, et la brigue, dont la cour est

[a] Niceron, t. 13 et 20.

l'élément naturel, a bien moins de prise sur les corps littéraires. Ceux-ci peuvent tout au plus ne pas nommer le sujet le plus digne, un ministre trompé peut en nommer de tout-à-fait indignes. Ramus, plein de ces idées, exécuta en petit ce qu'il eût voulu que le gouvernement exécutât en grand. Au moment même où la persécution des savants le chassoit de sa patrie, son amour pour sa patrie et pour les sciences l'engageoit à laisser par son testament cinq cents livres de rente qu'il avoit sur la ville pour fonder une chaire, où pendant trois ans un même professeur devoit enseigner l'arithmétique, la musique, la géométrie, l'optique, la mécanique, l'astrologie et la géographie. Au bout de trois ans la chaire devoit être remise au concours, et, comme le prêtre du temple de Diane dans le bois d'Aricie, le professeur installé ne pouvoit conserver sa chaire que par de nouveaux triomphes; s'il étoit vaincu, la chaire passoit au vainqueur. Tous les professeurs royaux et tous les mathématiciens reconnus pour habiles devoient être les arbitres du combat. Le premier président, le premier avocat-général, le prévôt des marchands, et les échevins, devoient être priés d'y assister.

Les ennemis de Ramus, pour le contrarier, même après sa mort, et pour écarter du collége royal cet esprit d'examen et d'épreuve, qui ne leur étoit pas favorable [a], parvinrent dès l'année 1573 à faire changer la destination des fonds légués par Ramus; mais comme la haine et l'ignorance ne présidèrent point à cet arran-

[a] Mém. sur le collége royal.

gement, il eut un objet utile; on donna les cinq cents livres à Gohorry pour continuer l'Histoire de France de Paul Émile. Ce Gohorry écrivit en effet les régnes de Charles VIII et de Louis XII, qui sont en manuscrit à la bibliothéque du roi; il savoit d'ailleurs des mathématiques, et peut-être les enseignoit-il; en ce cas la prédilection de Ramus pour les sciences exactes, n'étoit point trompée. En 1611, Louis XIII ordonna que le testament de Ramus seroit plus exactement exécuté. Sa chaire a été remplie jusqu'en 1732, et, après quelques années d'interruption, elle vient de l'être encore. Ainsi le nom de Ramus se mêlera toujours à celui des rois bienfaiteurs des lettres. Tant que le collége royal subsistera, tant qu'on verra dans la galerie de Fontainebleau ce monument que Primatice et maître Roux élevèrent au généreux amour de François I pour les arts et les sciences, on se souviendra du simple citoyen, qui, ajoutant aux libéralités de ses maîtres, fit plus encore, en leur indiquant le moyen de s'assurer du mérite et de ne jamais prostituer leurs bienfaits. Ainsi le seul savant méconnu par François I est le seul qui ait été digne de l'imiter et de perfectionner son ouvrage.

CHAPITRE IV.

Progrès de l'esprit humain dans tous les genres, sous le règne de François I.

Les ignorants puissants ont beau faire, les sciences seront toujours importantes dans l'ordre politique. La lumière qu'elles répandent est le principe de toute amélioration et la source la plus pure du bonheur public.

THÉOLOGIE.

La première de ces sciences et la plus respectable par son objet, la théologie, semble peu susceptible de progrès. Immuable comme les vérités qu'elle enseigne, sa perfection consiste à ne s'altérer jamais et à rejeter toute innovation. Nous avons assez fait voir dans quel état elle étoit sous François I.

LÉGISLATION, JURISPRUDENCE.

La législation et l'administration de la justice paroissent être ensuite les objets les plus intéressants pour les hommes, et François I en sentit l'importance. La fameuse ordonnance de Villers-Coterets, donnée au mois d'août 1539, suffiroit pour immortaliser son règne. Cette ordonnance avoit trois objets principaux.

1° La réformation et l'abréviation des procès, objet de tant de lois, toujours impuissantes contre la cupidité. Quand la justice sera-t-elle gratuite et prompte?

Quand la chicane cessera-t-elle d'en usurper le nom? Quand le fond emportera-t-il la forme? Quand les lois seront-elles claires, courtes, peu nombreuses et surtout exécutées? Quand enfin l'art si nécessaire de gouverner les hommes par les lois sortira-t-il *de l'enfance?* Tout le monde convient que la jurisprudence française auroit besoin d'une réforme générale (1). Mais les uns voudroient qu'un Lycurgue ou un Solon en tracât le plan tout entier et l'exécutât tout à-la-fois, pour que ce corps de législation eût de l'ensemble et de la régularité; les autres croient que cette réforme doit être l'ouvrage du temps, qu'on ne peut l'entreprendre que successivement et par parties, en profitant des conjonctures, en satisfaisant d'abord aux besoins les plus pressants. L'inconvénient du premier de ces deux partis est d'être trop brusque, celui du second est d'être trop lent et de supposer qu'une longue suite de rois et de ministres s'asservira constamment aux mêmes vues. D'ailleurs cette simplicité de lois qu'on paroît desirer, convenable sans doute dans de petites républiques et chez des peuples simples, peut-elle convenir de même à une grande monarchie très policée [*a*]? Bornons-nous donc à louer les travaux des rois et des législateurs, qui sans réformer la machine entière en ont construit ou remonté quelques ressorts.

2° Le second objet de l'ordonnance de 1539 ne concerne que la forme, mais il a l'avantage d'être rempli, et l'ordonnance à cet égard fait époque dans l'adminis-

(1) Cette réforme a eu lieu récemment, et il n'y a aujourd'hui qu'un seul code pour toute la France. (*Note de l'éditeur.*)

[*a*] Montesq., esprit des lois, liv. 6, chap. 1.

tration de la justice. Il s'agissoit de supprimer l'usage du latin barbare ou du mauvais français mal latinisé, qu'on parloit dans les actes et dans les arrêts. Rodolphe de Hasbourg en Allemagne, Alphonse-le-Sage en Castille, Edouard III en Angleterre, avoient fait une réforme pareille. François I y trouvoit deux avantages, l'un de donner plus de décence et de clarté au langage des tribunaux, l'autre de renverser un des obstacles qui ralentissoient les progrès de la belle latinité. On prétend que ce Colin dont nous avons parlé dans le second chapitre, donna lieu à ce changement; ce fut, dit-on le fruit des plaisanteries qu'il fit devant François I sur un procès qu'il avoit perdu et sur le prononcé de l'arrêt : *Dicta curia debotavit et debotat dictum Colinum de sua demanda.*

Le temps a ramené un autre ridicule, celui de parler un vieux jargon jadis français, inintelligible aujourd'hui à tout autre qu'aux gens du métier, comme si la justice ne devoit pas être mise à la portée de tout le monde.

3° L'ordonnance de 1539 forme encore une époque sur le troisième objet, et ce troisième objet est de la plus grande importance: il falloit fixer les limites des deux puissances, relativement à l'administration de la justice. Malgré l'appel comme d'abus, les tribunaux ecclésiastiques s'étoient, dit-on, maintenus dans une partie de leurs anciennes usurpations, et entreprenoient encore tous les jours sur les tribunaux laïcs. L'ordonnance de 1539 réprime ces entreprises avec tant d'efficacité que, si l'on en croit Loiseau, dans son traité des seigneuries, au lieu qu'avant l'ordonnance on comp-

toit 35 ou 36 procureurs dans l'officialité de Sens et cinq ou six tout au plus au bailliage, depuis l'ordonnance on en comptoit plus de trente au bailliage et cinq ou six à l'officialité.

François I fit aussi des réglements pour la tenue des registres baptistaires dans les paroisses.

On eut sous ce règne plus d'une occasion de discuter l'article des immunités ecclésiastiques en matière criminelle, et sur-tout en matière d'État.

François Poncher, évêque de Paris (1), indigne neveu, indigne successeur du sage Etienne Poncher, avoit mérité que le roi nommât des juges pour informer de ses manœuvres et de ses violences. Simoniaque scandaleux, il avoit employé jusqu'à des falsifications de titres pour se procurer l'abbaye de Fleury ou Saint-Benoît sur Loire, qu'il n'eut point, parceque Duprat étoit son concurrent. Les juges qu'on lui donna d'abord étoient tirés du grand conseil; ils furent nommés en 1526. Par l'instruction de son procès on découvrit que, non content d'être faussaire et simoniaque, il s'étoit encore rendu criminel d'État [a]; que par ses intrigues en Espagne il avoit cherché à prolonger la prison du roi, que par ses cabales en France il avoit tâché de faire ôter la régence à la duchesse d'Angouléme; il avoit si bien caché ces trames odieuses qu'elles ne furent pleinement découvertes qu'en 1529. Poncher fut enfermé à Vincennes; le roi alors fit solliciter à Rome par l'évêque d'Auxerre Dinteville, son ambassadeur, un bref qui nommât des juges pour le délit commun, et il

(1) Nous en avons parlé, liv. 7, chap. 1 du concordat.

[a] Lettres du roi, du 14 janvier 1527 et du 17 août 1531.

nomma pour le cas privilégié trois conseillers au parlement de Toulouse. Les papes dans ces sortes d'affaires ne cherchent qu'à temporiser et à éluder. Louis XI n'avoit pu obtenir de Paul II qu'il nommât des commissaires en France pour faire le procès au cardinal Balüe et à l'évêque de Verdun, coupables de haute trahison. François I, pour obtenir justice de Clément VII sur le compte de l'évêque de Paris, fut obligé de prendre un ton ferme qu'il réservoit pour les occasions importantes, et qui ne manquoit guère alors de produire son effet. « Vous savez, écrivoit-il à l'évêque d'Auxerre, « qu'il y a long-temps que l'évêque de Paris est prison- « nier, durant lequel temps j'ai fait faire son procès, « quant au cas privilégié, qui est prêt à juger, et pour « cest effect depuis un an en ça, j'ai continuellement « faict poursuivre envers nostre dict saint père un brief « pur et simple, et en sorte que je m'en puysse ayder et « ne sçay que penser, ne à quoy il tient que l'affaire « me soit tant dilayée, l'on a de coustume de ne refuser « aux autres princes semblables choses quand ils les « demandent, et voudrois bien qu'on ne me reputast « d'autre condition que eux, attendu mesmement que « l'on trouvera peu de princes qui eussent prins le mes- « faict d'icelui évêque de Paris si patiemment que moi. « Le mémoire vous a été pieça envoyé de la forme que « je demande ledit brief et à quels juges je voudrois « qu'il fust adressé. Par quoy vous remontrerez à nostre « dit S. père de ma part [a], que si Sa Sainteté me refuse « ou différe de concéder ledit brief, eu égard à la ma- « tière dont est question, semblablement au mauvais

[a] Lettre de François I, du 23 avril 1531, datée de Coutances.

« exemple et conséquence qui en procéderoit si puni-
« tion n'étoit faicte, aussi à la longue détention d'icelui
« évesque qui est malade, et que je me suis mis à mon
« devoir un an durant pour recouvrer icelui brief; si
« j'en fais faire la justice autrement, et par bonne rai-
« son appelle le métropolitain et les autres suffragants,
« sa dicte Sainteté ne devra trouver cela aucunement
« estrange, car j'en debvray demeurer excusé envers
« Dieu et le monde, pour autant que c'est l'un des
« cas pour lesquels on peut transgresser le droit ca-
« non. »

Le bref arriva, mais il n'étoit pas tout-à-fait tel qu'on le vouloit; on avoit demandé pour juges le cardinal de Grammont, le président Dorigny et le président de La Barde; le bref nommoit l'évêque de Mâcon au lieu du président Dorigny. On approuva ce choix; ainsi ce changement n'arrêta point; mais il y en avoit deux autres plus importants. On demandoit que la présence d'un des trois juges fût suffisante pour l'instruction, et qu'ils ne fussent obligés de se trouver tous les trois qu'au jugement définitif; le bref vouloit que le cardinal de Grammont fût présent à toute l'instruction, et ce cardinal étoit précisément celui des trois juges que d'autres affaires occupoient le plus souvent hors de Paris. Par le même bref le pape se réservoit le jugement définitif; cette clause étoit intolérable; aussi le chancelier Duprat, qui d'ailleurs étoit ennemi de Poncher, et qui avoit été son rival d'ambition, s'échauffa-t-il vivement sur ce point [a]; quoique archevêque et cardinal, il écrivoit d'Abbeville à l'évêque d'Auxerre : « Ils ont été autrefois

[a] Lettre du 28 octobre 1531.

« octroyé commissions contre évêques pour faire leur « procès et les juger en diffinitive, l'on ne peut penser « par deçà pourquoi l'on garde cette reigle sur nous, et « non sur les autres, et si s'en trouve ici qui disent « n'estre besoin d'avoir bref du pape, attendu ce dont « est question, et qu'il est besoin d'exemple, et cettui-« ci est le troisième qui a grandement délinqué contre « le roi, en sorte que si le premier eust esté bien puni, « les autres y eussent prins exemple, et attendu les dif-« ficultés qu'on faict audict sieur, et le mal qu'en peut « advenir, il vaudroit mieux que ledict sieur Roi feist « sans autre commission, comme fist l'empereur en Es-« pagne contre un certain évêque, et M. de Savoye « contre les deux principaux chanoines de l'église de « Genefve.

Au milieu de tous ces débats, l'évêque de Paris mourut à Vincennes le premier septembre 1532. On voit par deux commissions de François I, données, l'une le 7 avril 1532, l'autre le 4 août 1533, que les trois conseillers du parlement de Toulouse, choisis pour juger le délit privilégié, étoient payés à raison de chacun soixante sous par jour. Ils se nommoient Jean Barthélemy, François de Nupses, et Durand de Sarta.

Le chancelier Duprat, dans la lettre qu'on vient de voir, dit que François Poncher est le troisième évêque qui s'est rendu coupable de lèse-majesté envers François I. Les deux autres sont Antoine de Chabannes, évêque du Puy, et Jacques Hurault, évêque d'Autun. Ils avoient été arrêtés comme complices de la révolte du connétable de Bourbon [a]. L'évêque du Puy réclama

[a] Voir le chap. 6 du liv. 2 de cette histoire.

ses priviléges ; il allégua, 1° qu'en qualité d'évêque, il n'étoit point tenu de répondre devant les juges laïcs ; 2° que possédant un évêché immédiatement soumis au saint-siége, il ne devoit répondre que devant des députés du saint-siege. « Le parlement, dit l'avocat-général « Bignon, se déclara incompétent, et renvoya les deux « évêques devant les juges ecclésiastiques. » L'avocat du roi, Lizet, faisant les fonctions de procureur-général, demanda que les évêques fussent contraints par saisie de leur temporel, d'obtenir un rescript du pape adressé à deux évêques du royaume pour faire le procès aux accusés ; il demanda aussi qu'il plût au roi d'en écrire au pape ; si le pape refusoit le rescript, le métropolitain et deux évêques comprovinciaux feroient le procès aux deux évêques accusés, qui leur seroient renvoyés sous bonne garde ; ils jugeroient le délit commun à la charge du cas privilégié, et défenses très expresses seroient faites aux évêques juges de mettre les accusés en liberté, jusqu'à ce qu'il eût été prononcé sur ce cas privilégié ; des conseillers clercs du parlement assisteroient au procès qui seroit fait par les évêques juges.

Telles furent les conclusions de Lizet ; il ne paroît pas qu'elles aient été suivies. On ne prononça rien contre les deux prélats ; l'évêque du Puy fut mis en liberté, l'évêque d'Autun fut retenu quelque temps en prison.

Une circonstance assez singulière de l'affaire de François Poncher, c'est que ce même évêque d'Auxerre qui étoit chargé de solliciter à Rome un bref pour le procès criminel de l'évêque de Paris, avoit eu lui-même quelques mois auparavant un procès criminel au parlement ; il étoit accusé d'avoir *excédé*, c'est-à-dire mal-

traité et battu un nommé Gorlon. Le parlement, par arrêt du 13 mai 1530, ordonna que l'évêque seroit arrêté et mis dans la maison d'un des quatre notaires de la cour, sous la garde d'un huissier; les gens du roi, dit-on, firent entendre au chancelier Duprat qu'il étoit juge naturel de l'évêque d'Auxerre, soit comme archevêque de Sens, soit comme légat du saint-siége, et ils l'exhortèrent à nommer des juges du parlement pour instruire ce procès en sa place et sous son nom; le roi et le chancelier renvoyèrent cette affaire au parlement, qui rendit encore le 24 mai et le premier juin des arrêts d'instruction. Il paroît que l'affaire n'eut pas d'autre suite, puisqu'on voit si peu de temps après l'évêque d'Auxerre ambassadeur à Rome.

En 1535, un arrêt du parlement ordonna que l'archevêque de Lyon seroit interrogé sur des informations faites contre lui. On ne sait, ni ce que portoient ces informations, ni de quoi l'archevêque de Lyon étoit accusé, ni ce que devint cette affaire.

En 1537, Bernard de Léodat, évêque de Pamiers, fut accusé de s'être emparé des places fortes de son diocèse, d'avoir refusé de les remettre aux commissaires du roi, d'avoir donné asile dans sa maison à divers bandoliers et gens coupables de rapts, de meurtres et d'autres crimes, d'avoir même retiré des prisons par force plusieurs criminels, d'avoir recueilli chez lui des ennemis de l'État, d'y avoir entretenu publiquement des femmes dont il avoit eu des enfants, d'avoir fait assommer en sa présence, en public, par ses domestiques, un sergent qui *exploitoit certaines lettres de justice contre aucuns de ses serviteurs*. Le roi commit un maître des requêtes

et un conseiller au parlement de Toulouse pour instruire le procès quant au cas privilégié; et quant au délit commun il veut qu'un de ces deux juges assiste à l'instruction avec les juges ecclésiastiques. La commission est datée d'Avignon le 14 décembre 1537. On ne sait point encore ce que devint cette affaire. Il y a beaucoup d'apparence que dans presque tous ces cas (1) l'impunité fut le fruit du privilège ecclésiastique, malgré François I, qui ne se piquoit pas moins d'être *justicier* que d'être clément.

L'exemption des ecclésiastiques à l'égard du service personnel dans les armées n'a été parfaitement réglée que par l'édit de François I, du 4 juillet 1541. Jusque-là l'esprit de la religion et la forme du gouvernement avoient été dans une contradiction perpétuelle sur cet article; les possessions temporelles asservissoient le clergé au service personnel, contre lequel les lois ecclésiastiques s'élevoient. On sait qu'à Bovines, Guérin, évêque de Senlis, rangea l'armée française en bataille. On sait que Richard, roi d'Angleterre, ayant pris dans un combat l'évêque de Beauvais, Philippe de Dreux, cousin germain de Philippe Auguste, envoya au pape la cotte d'armes de son prisonnier, toute sanglante, en demandant, comme les enfants de Jacob à leur père, *est-ce là la robe de votre fils?* On sait que ce même évêque de Beauvais, voulant profiter de cette leçon, se contentoit

(1) Tous ces faits sont tirés d'un recueil où l'avocat-général Jérôme Bignon, avoit rassemblé les procédures et jugements rendus contre des évêques criminels de lèse-majesté, jugements et procédures dans lesquels, tantôt on a eu recours à l'autorité du pape, tantôt on a seulement employé l'autorité royale.

à la bataille de Bovines, d'assommer par scrupule les ennemis à coups de massue, jugeant que ce n'étoit pas répandre le sang.

C'est François I qui, en 1542, a partagé le royaume par généralités, division qu'ont suivie les recettes des finances et des domaines.

François I s'occupa de l'exportation des grains de province à province dans l'intérieur du royaume. Par édit du 8 mars 1539, il imposa un droit de sortie sur ces grains; les besoins du fisc pouvoient servir d'excuse à cette mauvaise politique. Mais le roi sentit combien cet abus de l'autorité publique pourroit être augmenté par l'abus de l'autorité particulière, qui, sous prétexte de faire exécuter l'édit, s'empresseroit de gêner la liberté du commerce. Par des lettres du 20 juin de la même année, il vint au secours de ses sujets, et leur assura la liberté du commerce, moyennant le paiement du droit imposé (1).

(1) Voici ces lettres : « Comme des piéçà, nous eussions voulu et « déclaré que de pays en autre de notre obéissance, il fût et soit loi- « sible à tous respectivement et indifféremment vendre, acheter et « transporter leurs bleds..... en et au-dedans de notre royaume, sans « que par les gouverneurs, leurs lieutenants, baillis, sénéchaux, « gardes de ponts, ports et passages, et autres personnes quelcon- « ques ils fussent et soient empêchés, travaillés ni molestés, ni « qu'il leur fût besoin en avoir ou recouvrer d'eux aucunes lettres « de traite, permission, ou sauf-conduit, ce que nous avons entendu « avoir été mal observé en aucuns lieux. Et pour ce que notre vouloir « est, que telle chose qui est tant utile, nécessaire et profitable à « toute la chose publique de notre royaume soit entretenue et gardée « par édit perpétuel et irrévocable; et en ce faisant donner ordre que « par le transport et trafic desdits vivres, les pays soient respective- « ment subvenus en leurs nécessités, et en ce user de la mutuelle

François I renouvela les *grands jours*. Ce nom de *grands jours* étoit le nom de la justice de Champagne du temps des comtes, comme l'échiquier l'étoit de la justice de Normandie du temps des ducs, et le parlement de la justice des rois. Dans la suite le nom de *grands jours* s'étendit dans tout le royaume; il fut donné à de certaines assises solennelles que les rois ou les seigneurs tenoient ou faisoient tenir de temps en temps dans certaines villes de leur dépendance. Les rois crurent s'apercevoir que l'administration de la justice étoit quelquefois négligée ou défigurée par des abus dans les provinces éloignées des parlements où elles ressortissoient; que les peuples y étoient tyrannisés par les seigneurs. Ce fut pour réparer ces négligences, pour réformer ces

« communication et amitié que nosdits sujets doivent avoir ensem-
« ble, sans occasion de contrariété ou de répugnance en un même
« corps politique, les pays et provinces duquel comme membres vi-
« vants et régis sous un chef, doivent subvenir et aider les uns aux
« autres; sçavoir faisons, que voulant à ce pourvoir, en telle forme
« que l'on n'en puisse douter, ne en ce contrevenir ci-après..... avons
« déclaré..... qu'il est et sera loisible et permis à toutes personnes
« nos sujets, de quelque qualité qu'ils soient, tirer et enlever, mener
« et ramener, en et au-dedans de notre royaume..... leurs bleds, fro-
« ments, seigles..... et autres grains..... et vivres à eux appartenants,
« à cause de leurs terres, seigneuries, bénéfices, ou par achat et au-
« trement..... iceux vendre, revendre, et autrement en user..... tout
« ainsi que bon leur semblera, en payant les droits, sans qu'on les
« puisse en empêcher, ne qu'il leur soit besoin en avoir, ne recou-
« vrer des gouverneurs..... aucune lettre de traite, congé ni permis-
« sion. Et si par contrainte, d'autorité, ou autrement, pour rédimer
« vexation, nosdits sujets prennent lesdites lettres de traite, congé,
« permission ou sauf-conduit, voulons que de cette faute ils en soient
« moultés et punis d'amendes arbitraires, et quant à ceux qui les
« auront à ce contraints, le fait par nous connu, y sera aussi pro-
« cédé, ainsi que nous verrons être à faire. »

abus, pour affranchir et venger l'humanité qu'on établit l'usage des *grands jours*. Charles VII les avoit tenus une fois à Poitiers en 1454; mais ce fut François I qui en rétablit et qui en maintint l'usage. Son régne seul en fournit plus d'exemples que tous les autres régnes réunis; il fit tenir les grands jours en 1531, à Poitiers; en 1534, à Moulins; en 1535, à Troyes; en 1539, à Angers; en 1540, encore à Moulins; en 1541, encore à Poitiers; en 1545, encore à Moulins; en 1546, à Riom; en 1547, à Tours. Coquille définit les *grands jours* de ce siècle un tribunal composé de présidents, maîtres des requêtes et conseillers du parlement, nommés par lettres-patentes, séants dans la ville marquée par le roi pour certaines provinces, avec pouvoir de juger en dernier ressort de toute matière criminelle et des affaires civiles jusqu'à la concurrence de six cents livres de rentes, ou de dix mille livres en capital.

Si François I eût créé une chaire de droit au collége royal, il n'eût pas manqué de sujets propres pour la remplir; cette science faisoit alors des progrès, il suffit de nommer parmi ceux qui la cultivoient, Barthélemy de Chasseneux ou Chassanée, président du parlement d'Aix; André Tiraqueau, Alciat, Arnoul du Ferrier, depuis ambassadeur à Venise, et sur-tout son disciple Cujas, le plus grand nom de la jurisprudence. Celui-ci effaçoit déja tous les jurisconsultes, lorsque Toulouse, sa patrie, lui refusa une chaire qu'il briguoit; toutes les universités s'empressèrent depuis de lui offrir les leurs [a]. Tandis qu'il enseignoit à Valence, le roi

[a] Pap. Masson, vit. Jac. Cujacii. Sainte Marthe, élog. doct. Gall., l. 4. De Thou, hist. La Croix du Maine. Du Verdier.

lui accorda, comme au plus illustre interprète des lois, le droit de séance au parlement de Dauphiné; il accepta cette faveur avec reconnoissance et n'en usa point par modestie. Les objets qui agitent le plus violemment le peuple crédule et les gens oisifs paroissent quelquefois bien futiles au sage. Le calvinisme s'étendoit dans la France et la remplissoit de troubles; on étoit fort étonné que Cujas ne s'expliquât point sur cette hérésie; on l'interrogeoit, on le consultoit, il ne s'expliquoit pas davantage, il écartoit toutes ces questions indiscrètes par cette réponse de jurisconsulte : *Hoc nihil ad edictum prætoris* (1). On prit le parti de l'accuser d'indifférence pour la religion. Il avoit le plus grand zèle pour l'avancement de ses écoliers, auquel il contribua de sa bourse autant que de ses leçons, et ce zèle, même dans un si haut degré, étoit assez commun alors.

Sous ce règne encore se formoient ce vertueux chancelier Olivier et son illustre ami le chancelier de l'Hôpital, modèle des magistrats, des hommes d'État et des gens de lettres. Il commença et finit sa carrière dans la disgrace; fils d'un homme proscrit pour la conjuration du connétable de Bourbon, jamais ses talents n'obtinrent de François I un regard favorable; sous les règnes suivants son mérite surmonta tous les obstacles, il parvint au comble des honneurs, mais l'intrigue prit soin de l'écarter, quand le crime prépara son chef-d'œuvre, la Saint-Barthélemy. L'Hôpital, qui pensa être compris dans ce massacre, mourut quelques mois après; ses vertus, ses lois, ses poésies vivront éternellement.

Le zèle de François I pour la justice se signala par

(1) Cela ne touche point à la loi.

quelques traits de sévérité. Un seigneur de la maison de Tallard avoit tué un simple gentilhomme, nommé Jean Desmarets ; l'histoire ne dit pas de quelle manière, mais c'étoit apparemment par des moyens que la chevalerie désavouoit. Desmarets ne laissoit pour venger sa mort qu'une aïeule inconsolable, mais sans appui, le coupable avoit pour lui le crédit de la maison du Bellay dont il étoit allié, le cardinal sur-tout l'appuyoit de sa faveur, la justice étoit lente et le crime gagnoit tout en gagnant du temps; l'aïeule de Desmarets vint se jeter aux pieds du roi en criant *justice*. A ce mot toujours imposant pour François I, il parut saisi de respect; il relève cette femme, et se tournant vers la foule des courtisans qui l'environnoient et parmi lesquels étoient peut-être alors les du Bellay, il dit tout haut ces propres paroles auxquelles nous serions bien fâchés de rien changer : « Foi de gentilhomme ce n'est pas raison « que cette demoiselle se prosterne devant moi, me « demandant une chose que pour le dû de mon état je « lui dois : mais c'est à faire à ceux qui m'importunent « sur les rémissions et abolitions, lesquelles je ne leur « dois sinon de grace et puissance royale. » Il écouta cette femme, la consola, lui promit prompte justice, et lui tint parole; « comme de fait, dit Pasquier [a], je « vis décapiter Tallard aux halles de Paris, en l'an « 1546. » Les grands du royaume, les ambassadeurs même des puissances étrangères avoient inutilement sollicité la grace du coupable.

Voici encore un monument de l'amour de François I pour la justice. Ce prince, plein de ses projets sur le

[a] Recherc., l. 6, c. 8.

Milanez et sur le royaume de Naples, avoit à sa cour plusieurs seigneurs italiens qui vendoient bien cher leurs magnifiques promesses et leurs foibles services; ils lui avoient extorqué entre autres faveurs une concession très onéreuse à l'État, mais le parlement refusa de l'enregistrer; le roi manda des députés de ce corps, et en présence de ces Italiens il leur reproche leur désobéissance dans les termes les plus durs, et leur réitère ses ordres avec des menaces effrayantes; les Italiens sortent bien contents et les députés bien étonnés de l'excès de colère où le roi s'étoit emporté. Un moment après on rappelle ces derniers, qui sont bien plus étonnés encore de ne voir que la sérénité et la bonté sur ce visage qu'ils venoient de laisser si sombre et si enflammé : « Mes vrais amis, leur dit le roi [a], ne vous effrayez « pas de ce que je viens de vous dire, et ne m'en sachez « pas mauvais gré. J'étois entouré de tyrans avides qui « sentent un peu trop que j'ai besoin d'eux pour le mo- « ment; j'ai bien plus besoin de vous encore pour leur « résister. Plaignez-moi et continuez de me servir en « prenant sur vous la haine d'un refus nécessaire, mais « qu'il ne faut pas qu'on m'impute. Trompons ces trom- « peurs, heureusement il ne vous en coûtera que de « faire votre devoir. » On peut juger si le parlement persista dans son refus. Le roi parut céder à regret à ses représentations et à la force de la loi; il aima mieux que ces étrangers doutassent de sa toute-puissance que de sa bonne volonté.

C'est François I qui a renouvelé en France vers l'an

[a] Pasquier, pourparler du prince.

1534 le supplice de la roue. Il faut avouer que ce supplice n'avoit été d'usage autrefois que dans des temps barbares, mais c'étoit pour des crimes chimériques, pour magie, pour sortilége. Frédégonde, désespérée d'avoir perdu ses fils, se soulagea par des cruautés; elle fit rouer vives de vieilles sorcières qu'elle accusoit de leur mort. C'est Grégoire de Tours qui nous l'apprend [a]; *alias rotis confractis ossibus innectit.* Ce fut contre les voleurs de grand chemin que François I rétablit ce supplice. Peut-être eût-il fallu en borner l'usage aux assassins. On a remarqué depuis long-temps que la sûreté publique demanderoit qu'on mît une différence dans la peine entre l'assassin et le simple voleur, et que la parité de supplice invite le voleur à devenir assassin.

Henri-Étienne rapporte un trait singulier de justice rigoureuse de la part de François I à propos d'un crime aussi fort singulier [b]. Deux hommes ayant été condamnés aux galères s'étoient coupé la main l'un à l'autre, dans l'espérance apparemment qu'on les renverroit comme incapables des travaux des galères. François I les condamna lui-même à être pendus; jugement juste peut-être, si un homme devoit jamais perdre la vie, lorsqu'il n'y a point de loi antérieure et bien connue qui le condamne. Henri-Étienne prétend avoir appris ce fait de Charles de Marillac, alors évêque de Vienne et ambassadeur à Ausbourg.

Le chancelier de l'Hôpital rapporte que tel étoit le respect de François I pour la magistrature, et sur-tout

[a] Grég. Tur., l. 6, c. 35. Apend. Cario. Joannes Tillius, chron. de regn. Francor. Genebrard., chronogr., l. 2, in Paul III.

[b] Apologie pour Hérodote.

pour la doctrine et la vertu, que lorsqu'au commencement de son règne quelques magistrats d'un mérite reconnu, comme le premier président de Selve ou le président Baillet, paroissoient devant lui, soit pour quelque cérémonie, soit pour prendre ses ordres sur quelque affaire, on le voyoit toujours prêt par un mouvement naturel à se lever pour aller à leur rencontre et les saluer le premier.

Franciscum memini primo quo tempore regem,
Sive salutatum Balius, seu Selva veniret,
Assolitum dubitare priorne assurgeret illis.

Le même chancelier de l'Hôpital jugeoit cependant que François I avoit fort avili l'ordre de la magistrature par la vénalité des charges; il étoit bien éloigné de croire cette vénalité ou avantageuse ou indifférente; il la regarde comme une époque d'opprobre et de renversement; il va même sur cet article jusqu'à la déclamation, car les écrivains les plus sages ont peine à s'en garantir lorsqu'ils traitent des sujets qui les affectent. Il appelle la magistrature

Egregius quondam, nunc turpis et infimus ordo,
Temporibus postquam cœpit promiscuus esse
Omnibus, et pueris passim probroque notatis
Qui vix prima tenent elementa [a].

Ce fut le cri de la magistrature pendant tout ce siècle; elle se regarda comme flétrie par la vénalité, jusqu'à ce que le temps l'ayant soumise tout entière à ce joug, tout devint égal entre tous les juges.

[a] Hospital., l. 1, epist. 3.

Nous avons dit [a] que long-temps après l'établissement de la vénalité, on faisoit prêter serment aux récipiendaires de n'avoir rien payé pour leurs offices; cet usage subsistant encore du temps de Pasquier, lui fait dire : *De cette belle ancienneté ne nous reste que le parjure dont nous saluons quelquefois la compagnie, avant que d'entrer en l'exercice de nos États.* « C'est (dit-il dans « une épigramme qu'il composa sur cette contradiction) « c'est l'expression des regrets de la magistrature et du « desir qu'elle conserve de voir renaître l'ancienne *gra-* « *tuité* des offices : »

Connivet tacitis oculis amplissimus ordo,
Quòd sibi restitui tempora prisca velit.

« Mais, ajoute-t-il, voyez ce qu'on doit attendre d'un « juge dont la première démarche est de se parjurer. »

Aspice quid speres à judice, limine in ipso
Quem non ulla dei vox metuenda ferit.

Tout cela est trop fort, il n'y a point de parjure où l'on ne veut tromper personne; mais l'usage de ce serment étoit absurde, et l'on a bien fait de le supprimer.

C'est à l'occasion de la vénalité qu'en 1522 François I, selon Pasquier, *mit sus le trésorier des parties casuelles, inconnu à tous ses prédécesseurs.*

GUERRE.

François I aima trop la guerre, c'est un de ses torts; mais si les passions humaines rendent nécessaire cet

[b] L. 1, c. 1, année 1515.

art cruel, c'est un mérite de le perfectionner. Le choix des troupes, le choix des armes, demandent toute l'attention d'un guerrier philosophe : le barbare ne veut que détruire, tous les moyens lui sont bons; le guerrier combine des opérations et choisit les moyens.

Nous avons assez parlé de cette généreuse noblesse qui formoit la cavalerie française; il s'agissoit de se procurer dans la nation même une infanterie qui l'égalât. Charles VII avoit établi les *francs-archers*, ainsi nommés à cause des franchises et privilèges qu'il leur accorda. Chaque paroisse entretenoit un homme de ce corps, et le roi au besoin mettoit sur pied en peu de jours quarante-deux mille hommes d'assez bonne infanterie; Louis XI, qui n'eut si souvent qu'une fausse politique, négligea cette institution, parceque son père en étoit l'auteur; il aima mieux payer des Suisses. Charles VIII s'en servit aussi, il eut pourtant quelque infanterie française [a]. Louis XII, s'étant brouillé avec les Suisses, prit des Lansquenets et augmenta un peu l'infanterie nationale. François I, d'abord ennemi des Suisses, prit des Lansquenets, puis ayant fait avec les Suisses la paix perpétuelle de Fribourg, il prit à-la-fois des Lansquenets et des Suisses, et cependant il augmentoit encore l'infanterie française.

Outre les Lansquenets, les Suisses, et le peu d'infanterie nationale régulière qu'on avoit alors, les guerres d'Italie avoient formé des compagnies irrégulières de fantassins nommés *aventuriers*, à qui le pillage tenoit lieu de solde pendant la guerre, et le brigandage pen-

[a] Pasq., rech., l. 4, ch. 7. Daniel, Mil. Franc. Dubos, lig. de Camb. Dissert. prélimin.

dant la paix. C'étoit de semblables aventuriers que Charles V avoit envoyés détrôner le roi de Castille pour qu'ils laissassent respirer la France. François I eut beaucoup de peine à réprimer les désordres de leurs successeurs; il rendit contre eux des ordonnances sévères.

Jusqu'à lui l'infanterie n'étoit pas régulièrement séparée en corps différents. On donnoit à divers capitaines tantôt cinq cents hommes, tantôt mille, tantôt deux mille à commander. Dans le loisir que lui donna la paix de Cambray, François I, instruit par la lecture des anciens, conçut en 1533 un nouveau plan d'infanterie nationale régulière; c'étoient des légions formées sur le modèle des légions romaines. Il en créa sept, chacune de six mille hommes; il désigna les provinces où elles devoient être levées; une en Normandie, une en Bretagne, une en Picardie, une en Bourgogne; la Champagne et le Nivernois réunis devoient en fournir une, ainsi que le Dauphiné, la Provence, le Lyonnais et l'Auvergne pareillement réunis. Le Languedoc devoit fournir la septième. On devoit en lever une huitième dans la Guyenne, mais seulement pour la garde des places du côté de l'Espagne.

Ces légions furent divisées en six compagnies de mille hommes chacune, commandée par un capitaine, deux lieutenants et deux enseignes. Pour qu'elles fussent toutes prêtes à marcher au premier ordre, les capitaines devoient avoir des rôles qui continssent le nom, le surnom et la demeure de chaque soldat. François I accorda aux légions les mêmes privilèges que les francs-archers avoient eus sous Charles VII. Il fit à

l'occasion de l'établissement de ces légions un traité de la *discipline militaire*, dont les guerriers et les savants ont dit beaucoup de bien, même depuis sa mort.

Quant aux armes, l'histoire générale de la guerre nous offre quelquefois une espèce d'équilibre entre l'attaque et la défense, entre l'art de détruire et l'art de conserver, entre les armes offensives et les défensives. Quand une industrie infernale a inventé quelque nouvel instrument de destruction, une industrie bienfaisante s'applique à en chercher le remède. Chez les anciens, il n'y avoit point d'arme contre laquelle le guerrier n'eût une défense suffisante; c'étoit à l'adresse à en faire usage. L'adresse, la force, et l'audace, sans laquelle il n'y a ni force ni adresse, décidoient seules du succès. Même dans des temps modernes le gendarme invulnérable et immobile opposoit à tous les coups des remparts d'acier que rien ne pouvoit forcer. Les arquebuses à croc commencèrent à les entamer, cette arme étoit fort en usage sous François I. Bayard et Vandenesse en furent accablés à la retraite de Romagnano, et les progrès de l'artillerie ont insensiblement rompu l'équilibre, et détruit toute proportion entre l'attaque et la défense. Il n'y a plus de défense contre l'artillerie que l'artillerie même lorsqu'elle démonte des batteries; elle a fait cesser l'usage des armes défensives et celui des machines de guerre, parcequ'elle est tout à-la-fois et une arme absolument inévitable et la plus puissante de toutes les machines de guerre. Plus destructive que celles-ci, elle est pourtant, dit-on, moins meurtrière que les armes blanches, dont elle a aussi rendu l'usage moins fréquent.

Il y eut encore sous François I un *grand maître des arbalétriers*. C'étoit un des grands officiers de la couronne, qui avoit la surintendance des machines de guerre, avant l'invention de l'artillerie. La liste de ces grands maîtres commence sous saint Louis et finit sous François I. Lorsque l'artillerie fut inventée, l'usage des machines de guerre ne cessa point encore. Ce furent les grands accroissements que reçut l'artillerie sous François I par les soins de Galiot de Genouillac, qui le firent cesser. Aymar de Prie fut le dernier grand maître des arbalétriers [a], et dans la suite il n'y eut plus que de l'artillerie. On a remarqué qu'à la bataille de Pavie François I avoit jusqu'à quatre mille chevaux pour son seul parc d'artillerie; aussi Galiot de Genouillac, qui avoit déja eu tant de part à la victoire de Marignan, auroit-il gagné seul avec son artillerie la bataille de Pavie, si le roi l'avoit laissé faire.

MARINE, NAVIGATION, COMMERCE.

L'état de la marine en France a beaucoup varié. Il ne paroît pas qu'avant François I on se fût proposé de la rendre perpétuelle, du moins ce projet n'a point été suivi. Ce furent toujours les ennemis de la France qui la forcèrent d'avoir une marine, comme les Carthaginois y avoient forcé les Romains.

Sous la race mérovingienne, Théodoric, fils de Thierri I, remporte une victoire navale sur Cochiliac, roi des Danois, et Gontran, roi de Bourgogne, est battu par Leuvigilde vers les côtes de Galice; on trouve aussi

[a] Dan., milic. franç.

sous cette même race une expédition maritime de Charles Martel contre les Frisons.

Sous Charlemagne, où nulle partie de l'administration n'est négligée, la marine est florissante. Ce grand prince avoit pleuré en voyant d'une ville maritime du Languedoc les navires des pirates normands infester la Méditerranée et menacer les côtes de la France. Sa vigilance suspendit les maux que sa prévoyance redoutoit; il avoit des vaisseaux armés à l'embouchure de toutes les rivières et dans tous les endroits exposés à des descentes. Pour subjuguer les Abares et pousser ses conquêtes jusqu'aux extrémités du Danube, il vouloit joindre l'Océan avec la mer Noire, par un canal de communication entre le Danube et le Rhin.

Les successeurs de Charlemagne firent comme ceux d'Alexandre, ils divisèrent et détruisirent tout ce que Charlemagne avoit réuni et formé [a].

Les premiers rois de la troisième race n'eurent point de marine, parcequ'ils n'avoient presque point de ports, les grandes provinces maritimes étant pour la plupart sous la domination des grands vassaux. Un de ces grands vassaux étoit le roi d'Angleterre, qui, possédant en France la Normandie, le Poitou, la Guyenne, étoit obligé d'entretenir des flottes pour la communication. Les avantages que la marine lui procuroit avertirent Philippe Auguste d'en avoir une, il fit de grands efforts qui ne furent point heureux. Il parvint à équiper une flotte de dix-sept cents voiles (mais quelles voiles)! Le comte de Flandre en prit trois cents, en fit

[a] Dan. mil. franç.

échouer cent, bloqua le reste avec le secours de la flotte anglaise dans le port de Dam, et obligea le roi de brûler lui-même tous ses vaisseaux, de peur que les ennemis ne s'en rendissent maîtres. Philippe arma encore une autre flotte pour secourir son fils assiégé alors dans Londres, cette flotte fut encore battue.

Le régne de saint Louis est une époque brillante pour la marine française; ses flottes couvrent toutes les mers, tantôt elles défendent les côtes du Poitou contre Henri III roi d'Angleterre, tantôt elles vont conquérir le royaume de Naples pour le comte d'Anjou; tantôt elles transportent le roi sur les côtes d'Afrique dans un appareil formidable. Joinville dit qu'au départ de Cypre pour la conquête de Damiette, la flotte étoit de dix-huit cents vaisseaux, tant grands que petits. L'armement d'Aigues-Mortes fut plus considérable encore.

Sous presque tous les rois suivants jusqu'au roi Jean, la marine française se soutient et se fait redouter des Anglais. Sous Philippe le Bel, Jean de Harcourt et Matthieu de Montmorency prennent et saccagent Douvres, Philippe de Valois pille et brûle Southampton [a], sa flotte est défaite par les Anglais à la bataille de l'Ecluse, mais une autre flotte remporte une grande victoire sur les Flamands devant Ziriczée en Zélande (l'an 1304), et une autre flotte encore défait les Anglais près de l'île de Guernesey.

Le roi Jean, qui perdit tout, perdit la marine; Charles-le-Sage, qui répara tout, la rétablit. Ses généraux remportèrent une grande victoire sur les Anglais de-

[a] Milic. franç.

vant la Rochelle (en 1372), l'amiral Jean de Vienne pilla l'île de Wight, et désola les côtes de l'Angleterre le long de la Manche, en 1377.

Charles VI prépara contre l'Angleterre une flotte qui auroit pu, dit un historien, faire un pont depuis Calais jusqu'à Douvres, elle étoit de douze cent quatre-vingt-sept voiles; mais les conjonctures rendirent infructueux ce grand armement.

Le régne de Charles VII offre peu d'exploits maritimes; on voit seulement en 1451 le comte de Dunois investir Bayonne du côté de la mer, et Pierre de Brézé, comte de Maulevrier, sénéchal de Normandie, porter en 1457 au malheureux Henri VI et à la courageuse Marguerite d'Anjou un secours de quatre mille soldats.

Louis XI occupé de petites intrigues et de grandes violences, négligea entièrement la marine. Elle sembla renaître sous Charles VIII à la faveur des guerres de Naples, mais elle eut alors peu d'éclat, elle en eut encore moins sous Louis XII. Ce roi avoit pourtant quelques galères dans la Méditerranée, et ce furent ces galères qui, sous la conduite de Prégent de Bidoux, passèrent pour la première fois le détroit de Gibraltar.

Jusque-là il n'y avoit guère eu de marine que pour le besoin du moment. Quand on avoit quelque transport de troupes à faire par mer, ce qui étoit assez rare, ou quelque expédition maritime à tenter, ce qui étoit encore plus rare, le gouvernement louoit des vaisseaux marchands qu'il armoit en guerre comme il pouvoit. Au commencement du régne de François I, Claude de Seyssel, maître des requêtes, donna le premier le conseil d'établir en France une marine qui se-

roit continuellement entretenue; cet avis eut le sort d'une proposition nouvelle, il fut d'abord rejeté. Un évêque de Murray en Écosse, nommé André, écrivoit à François I le 12 juillet 1522 [a]. « *Sire, pour l'amour de Dieu et pour « votre honneur, faites tant que soyez maître de la mer.* » François I dans la suite profita de ces conseils. Obligé de combattre des puissances maritimes, telles que l'Espagne et l'Angleterre, et de faire de fréquents transports de troupes en Italie, il augmenta sa marine, c'est-à-dire qu'il augmenta le nombre de ses galères dans la Méditeranée; la république de Gênes, tant qu'elle fut sa sujette, y joignit les siennes, et les talents d'André Doria qui les commandoit donnoient de l'éclat à tout; mais la marine étoit assez négligée sur l'Océan. François I fit pourtant quelque chose pour cette partie de la marine; il fit construire dans les ports de Bretagne des galions d'une espèce nouvelle, qui alloient à voiles et à rames, et qui, plus forts que les galères ordinaires, l'étoient assez pour résister à toutes les tempêtes de l'Océan. Il voulut aussi faire construire une quinquerème ou galère à cinq rangs de rames, mais le père Damel croit qu'elle n'avoit que le nom de commun avec les quinquerèmes des anciens; le port du Havre de Grace, que François I fit faire, devint le rendez-vous ordinaire des flottes.

Au reste, il y a beaucoup à rabattre de l'idée qu'on pourroit se faire de ces flottes, d'après le nombre de voiles dont elles étoient composées. Il paroît qu'il y avoit dans chaque flotte un grand bâtiment d'osten:

[a] Bib. du roi, manusc. de Béth., n° 3469, fol. 35.

tation, tel que le *Carraquon*, dans la flotte que François I équipa en 1545, et sous Louis XII, la *Cordelière* que la reine Anne de Bretagne avoit fait construire à ses dépens, un autre navire nommé *la Charente*, et la grande nef d'Écosse, nommée *la Michelle*, vendue à Louis XII par le duc d'Albanie. Le plus grand de ces navires fut le *Carraquon*. Beaucaire modifie ce que dit du Bellay, qu'il portoit cent pièces de grosse artillerie; selon Beaucaire, une partie seulement des cent pièces étoit de grosse artillerie, le reste étoit de moyenne grosseur; le P. Daniel croit avec raison qu'il s'agit de grosse et de moyenne artillerie de ces temps-là, et non de ce qu'on a depuis appelé *gros canons* et *canons de moyenne grosseur*; en effet, ce navire énorme n'étoit que de huit cents tonneaux, et par conséquent n'étoit pas la moitié de nos grands vaisseaux. Les autres vaisseaux de guerre avant François I étoient des galères, des galéasses, des ramberges, tous bâtiments qui étoient à-la-fois à rames et à voiles, et dont aucun ne peut être comparé à ce qu'on entend aujourd'hui par un vaisseau de guerre; de simples vaisseaux marchands, assez foiblement armés, faisoient nombre dans une flotte, et s'appeloient des vaisseaux de guerre. Une multitude de petits navires qui servoient seulement pour la charge achevoient de grossir la flotte, sans la rendre plus redoutable. C'étoient des barques, des bateaux plats qui portoient les vivres, les munitions, les machines, les bagages.

Mais, quelque foibles que fussent ces nombreuses flottes, comment la France, n'ayant point de marine royale, parvenoit-elle à les rassembler? C'est que les villes maritimes, dont la guerre interrompoit le com-

merce, fournissoient leurs vaisseaux marchands, que l'État se chargeoit d'armer; de plus, les rois de France faisoient des traités avec des puissances maritimes, avec des villes commerçantes qui s'engageoient à fournir des vaisseaux; on voit de ces traités faits avec la Norwége, avec les communes de Fontarabie et de Saint-Sébastien; les Espagnols, les Génois, furent long-temps la ressource des Français pour la marine; mais Ferdinand-le-Catholique leur ayant ôté les secours de l'Espagne, et diverses révolutions leur ayant souvent enlevé ceux de Gênes, la France se trouva réduite à l'heureuse nécessité d'avoir une marine nationale; le roi fit quelques efforts, les sujets encouragés en firent encore plus. Des particuliers équipoient des vaisseaux qu'ils louoient en temps de paix à des marchands, et en temps de guerre à l'État.

C'est ainsi que s'étoient formées les flottes françaises avant François I. Ce monarque voulut enfin avoir une marine royale, il est le premier qui ait eu une flotte réglée de galères sur la Méditerranée; encore la plupart de ces galères étoient-elles aux Génois, comme on l'a déja dit.

Dans l'expédition de 1545, on voit, indépendamment des galères, de gros vaisseaux ronds qui étoient proprement alors les grands vaisseaux de guerre, le roi avoit fait construire les uns, de simples citoyens avoient fourni les autres.

Quant à la manière d'armer les navires, elle avoit suivi les révolutions des divers siècles; l'artillerie avoit prévalu depuis long-temps, mais on n'eut point d'abord une manière bien sûre ni bien solide de l'employer; on

plaçoit quelques canons sur le pont ou plancher des vaisseaux et sur la proue des galères, l'usage des sabords paroît n'avoir commencé que sous Louis XII, et comme tout usage est foible dans son origine, comme d'ailleurs les plus grands vaisseaux n'avoient alors qu'un volume médiocre, ils étoient peu chargés de canons. Du Bellay [a] remarque comme une chose extraordinaire, dans l'expédition de 1545, que pendant une canonnade de deux heures entre deux armées de cent voiles chacune, on tira environ *trois cents coups, tant d'un côté que de l'autre.*

D'après le peu de consistance qu'avoit eu jusqu'alors la marine française, on conçoit aisément qu'un amiral pouvoit n'être pas un homme de mer, que les pilotes devoient avoir la plus grande considération dans une armée navale, et qu'on pouvoit avoir besoin de prendre leurs avis sur les opérations, comme on l'a vu dans la campagne navale de 1545, liv. 6, chap. 7.

Il paroît que la dignité d'amiral fut érigée en titre d'office sous Charles-le-Bel, vers l'an 1327. Il y avoit originairement plusieurs amiraux et plusieurs amirautés, parceque les grands vassaux qui avoient possédé les principales provinces maritimes avoient chacun leur amiral. Depuis la réunion de ces provinces à la couronne, on laissa subsister les anciennes amirautés; ainsi, outre l'amirauté de France, qui s'étendoit depuis le Pas-de-Calais jusqu'au mont Saint-Michel, il y avoit l'amirauté de Bretagne, qui s'étendoit depuis le mont Saint-Michel jusqu'au Ras de Saint-Mahé; l'amirauté

[a] Mém. de Martin du Bellay, l. 10.

de Guyenne, qui s'étendoit depuis le Ras de Saint-Mahé jusqu'à la rivière d'Andaye; enfin l'amirauté de Provence, qui s'étendoit depuis le Roussillon jusqu'à la rivière de Gênes, et qu'on appeloit l'amirauté du Levant. C'étoient ordinairement les gouverneurs de Bretagne, de Guyenne et de Provence qui avoient ces trois amirautés; chacun d'eux étoit amiral dans son district, et chacun d'eux avoit son vice-amiral; toutes ces amirautés, excepté celle du Levant, furent réunies à l'amirauté de France dans la personne de l'amiral de Brion; mais l'amiral du Levant ou le général des galères continua d'être le chef particulier de la marine de la Méditerranée. La Provence n'ayant été réunie à la couronne qu'à la fin du règne de Louis XI, la charge de général des galères de France ne peut avoir une époque plus reculée; mais dans les temps postérieurs, les uns avancent, les autres retardent cette époque. Ruffi, dans son histoire de Marseille, fait remonter l'institution du généralat des galères jusqu'à Prégent de Bidoux en 1497. Le Laboureur prétend que le baron de La Garde fut le premier général des galères, il rapporte les lettres-patentes d'institution données en faveur de celui-ci. Elles sont du 23 avril 1544, et lui donnent le titre de *chef et capitaine général de l'armée du Levant.* Les deux opinions peuvent se concilier. Prégent de Bidoux fut en effet ce qu'on appela depuis *général des galères*, c'est-à-dire qu'il commandoit les galères de France, comme le chevalier de Baux, le baron d'Astarac, André Doria et Barbesieux, les commandèrent depuis, avant le baron de La Garde.

La marine royale, principalement sur l'Océan, étoit

bien secondée par les armateurs particuliers. Ceux-ci couroient les mers et pilloient les trésors que les vaisseaux de Charles-Quint alloient chercher avec beaucoup de peines au fond de l'Amérique. C'étoit alors le siécle de ces grandes découvertes des Portugais et des Espagnols dans le Nouveau Monde. Christophe Colomb, Génois, mais attaché au service de Ferdinand et d'Isabelle, rois d'Espagne, découvrit, en 1492 et 1493, les îles de l'Amérique, et en 1498 le continent de cette même contrée, qu'Américc Vespuce, Florentin, mais attaché aussi à Ferdinand et Isabelle, prétendit avoir découvert le premier, et auquel il donna son nom. En 1497, Vasco de Gama, Portugais, doubla le cap de Bonne-Espérance, et trouva cette nouvelle route vers les Indes Orientales qui en enleva le commerce aux Vénitiens. Le 15 mai 1500, Alvarès Cabral, aussi Portugais, découvrit malgré lui, en Amérique, le Brésil, ayant été jeté sur les côtes par une tempête. En 1512, Jean Ponce de Léon, Espagnol, s'établit dans le pays qu'il nomma *la Floride*, soit parcequ'il le découvrit le jour de *Pâques-Fleuries*, soit parcequ'il en trouva les campagnes toutes semées de fleurs. En 1496, Sébastien Gabot ou Cabot, navigateur célèbre sous Henri VII, roi d'Angleterre, s'étoit contenté d'apercevoir ce pays. En 1519, Fernand Cortez, Espagnol, fit la conquête du Mexique pour Charles-Quint. La même année le Portugais Ferdinand Magalhaëns ou Magellan, ayant quitté son roi pour Charles-Quint, découvrit, sous les auspices de cet heureux empereur, le détroit fameux, sous ce nom de *Magellan*. Il entra le premier dans la mer du Sud, et pénétrant jusque dans l'Asie par l'Amérique, il trouva les îles Marianes et une des Philippines.

Vers l'an 1525, deux aventuriers espagnols, Diégo d'Almagro et François Pizaro, firent la conquête du Pérou. En 1538, les Portugais découvrirent dans l'Asie les îles du Japon. Pendant tout le quinzième siécle, les mêmes Portugais n'avoient cessé de faire dans l'Afrique des découvertes qui les avoient conduits par degrés à la grande découverte de Vasco de Gama; mais dès le quatorzième siécle, les Dieppois leur avoient donné l'exemple, ils avoient formé divers établissements sur les côtes d'Afrique.

L'émulation mit en mouvement toutes les nations de l'Europe, François I envoya aussi ses sujets chercher des terres nouvelles en Amérique [a]. Jean Verazani, Florentin, qui s'étoit mis à son service, fit dans l'Amérique septentrionale quelques découvertes qui furent poussées beaucoup plus loin en 1534 et 1535, par un Maloin, nommé Jacques Cartier; celui-ci pénétra dans le golfe auquel il donna le nom de Saint-Laurent, parcequ'il y entra le 10 août 1535. Le 15, il découvrit une île qu'il appela par la même raison île de l'*Assomption*; mais ce nom n'est resté qu'à la baie découverte depuis, vers le nord, dans la terre des Eskimaux, et l'île de l'Assomption s'appelle aujourd'hui *Anticosti*. Cartier remonta le fleuve jusqu'à Montréal ou Mont-Royal.

En 1541, Jean-François de La Roque, sieur de Roberval, gentilhomme picard, accompagné du même Jacques Cartier, fit un établissement dans l'île royale, d'où il envoya un de ses pilotes, nommé Alphonse de Saintonge, reconnoître le nord du Canada. Les autres

[a] Nouv. hist. de l'Afrique franç., t. 1, p. 28, t. 2, p. 148. Hist. des voyag., t. 2, p. 424 et suiv.

découvertes dans cette partie du monde sont postérieures au temps dont nous nous occupons ; mais le régne de François I est toujours l'époque ou des établissements utiles ou des commencements heureux.

Le commerce fut peu en honneur sous ce régne ; on craignoit qu'il n'affoiblît l'esprit militaire. En 1541, Gustave Vasa, roi de Suède, jugeant que les Hollandais, qui faisoient presque seuls en Europe le commerce du Nord, falsifioient les marchandises et denrées qu'ils tiroient de France, d'Espagne et de Portugal, pour les vendre en Suède, envoya en France un de ses secrétaires proposer au roi un traité de commerce.

Il demandoit que ce commerce s'établît directement de nation à nation, et de roi à roi, sans le courtage des marchands hollandais [a].

Le mémoire que le sieur Richer dressa de la conférence qu'il avoit eue, par ordre de François I, avec ce secrétaire de Gustave, montre bien que les rois avoient dédaigné jusque-là d'abaisser leurs regards sur les idées de commerce. On ne savoit pas encore estimer les choses par le rapport qu'elles ont avec la félicité publique. Gustave étoit presque honteux de sa proposition.

« Et afin, disoit son secrétaire, que le roi très chré-
« tien ne trouve estrange, et ne prenne en mauvaise
« part qu'on lui propose une affaire qui mérite d'être
« demené plustost par marchands que par rois et prin-
« ces, il le prie de bien goûter les raisons pour lesquelles
« le roi son maître ne veut avoir à besongner avec mar-

[a] Mélang. hist. de Camusat.

« chands, ajoustant à icelles que la foi et loyauté est « toujours plus grande de roi à roi, que de marchand « à roi. »

Ces raisons dont Gustave n'avoit assurément point à rougir, et qui devoient toucher un roi père de son peuple, c'est que les marchands, pour doubler leurs gains, empoisonnoient ses sujets avec des sels falsifiés et des vins frelatés.

FINANCES.

Ce nerf de l'État fut foible pendant les premières années du règne de François I. Toute l'économie de Semblançai ne pouvoit tenir contre l'avidité de la duchesse d'Angoulême et les profusions d'un jeune roi amoureux et dissipé. Le désordre augmenta quand la duchesse fut parvenue à perdre Semblançai, il se fit sentir pendant presque toute la guerre de 1521. Le roi éprouva plusieurs fois l'inconstance et l'indocilité des troupes étrangères, parcequ'elles éprouvoient toujours les effets de son inapplication et de son goût pour la dépense; elles n'étoient presque jamais payées; la plupart des lettres écrites au roi par les généraux de ses armées ont pour objet de presser le paiement des Suisses, des Lansquenets, des Gascons; la cour diffère toujours et les généraux font toujours sentir les conséquences de ces délais, qui arrêtoient leurs opérations. La Trémoille, Lautrec, Bonnivet, ne cessent de se plaindre qu'on leur donne des assignations infructueuses. La Trémoille, dans une lettre au trésorier Robertet, se plaint encore de ce que le roi et *madame* sont toujours

errants : « Il me semble, dit-il [a], qu'ils devroient « s'arrêter en quelque lieu où on les pût trouver, vu les « affaires qui y sont. »

Bonnivet, dans une lettre écrite de Bordeaux le 26 août 1521, se plaint avec beaucoup d'amertume pour un courtisan du défaut de paiement, de plusieurs manques de parole à cet égard, de l'extrême difficulté de retenir les Lansquenets et les Gascons dans le service; il se plaint aussi de ce qu'on ne lui envoie point de chevaux pour l'artillerie, de ce qu'il n'est possible ni d'attaquer ni de se défendre, parceque rien n'est fourni à temps. On voit enfin pendant quelques années, dans l'administration des finances et de la guerre, une négligence qui paroît avoir été la cause de tous les mauvais succès [b].

Outre la ressource extraordinaire de la vente des charges de judicature, les manuscrits de la bibliothèque du roi nous fournissent des détails sur diverses opérations de finances faites dans les années 1521, 1522, 1523, comme le bail des greffes du châtelet; quelques emprunts faits au chapitre de Notre-Dame de Paris, au collége des secrétaires du roi; un emprunt de vaisselle d'argent fait au parlement, à la chambre des comptes, au châtelet, aux généraux des monnoies, aux maîtres des requêtes (1); des aliénations de domaines dans le Dauphiné, dans les comtés de Valentinois et de Diois,

[a] Lettres du 20 août 1521, datée de Dijon, bibl. du roi, manusc. de Béthune, n° 8500, fol. 68.

[b] Manusc. de Béthune, vol. coté 8492, fol. 28.

(1) Ces différents corps sont rangés selon cet ordre dans le rôle de l'emprunt, qui est du 12 septembre 1521.

tandis que d'un autre côté l'on révoquoit d'autres aliénations. Vraisemblablement on révoquoit les aliénations gratuites, et on multiplioit les aliénations à titre onéreux, les engagements. Ce fut aussi vers ce temps que François I fit enlever la grille du tombeau de Saint-Martin à Tours.

Mais voici une lettre où l'on reconnoît l'esprit de Semblançai; elle est du 9 février 1523. Le roi écrit à du Bouchage qu'il ne veut pas qu'on dépense plus de vingt-quatre mille livres tournois pour la maison des princes ses enfants, à cause des grandes dépenses qu'il est obligé de faire de tous côtés; il déclare qu'il ne tiendra pas compte de ce qui pourroit être dépensé contre ses ordres au-delà des vingt-quatre mille livres par an.

Dans la suite François I s'occupe de ses affaires, et les finances se rétablissent, tandis que la solide magnificence, celle des fondations utiles et des monuments des arts, augmente tous les jours; ce ne sont presque jamais les dépenses éclatantes qui ruinent, ce sont les dépenses secrètes, souvent inconnues aux rois qui les font. Pendant la guerre de 1535, la duchesse étoit morte, et le sévère Montmorency gouvernoit les finances; on ne voit plus aucunes traces du désordre dont les courtisans mêmes se plaignoient pendant la guerre précédente.

Le temps de la tréve est employé à rembourser les dettes, à retirer les domaines engagés, et dans le même temps le peuple est soulagé du poids des impôts.

La guerre de 1542 survient, guerre malheureuse! on léve le siége de Perpignan, formé à grands frais; on dépense beaucoup pour conquérir le Luxembourg, et

plus encore pour le perdre; on fait une campagne navale, expédition d'une espèce nouvelle, qui ne produit encore que de la dépense; on perd Boulogne, qu'il fallut racheter; l'empereur perce la France et porte la guerre presque sous les murs de Paris, on ne peut l'en chasser qu'en achetant la paix.

Le roi en emploie les premiers moments à fortifier ses frontières; il va lui-même présider aux travaux, il distribue de sa main tout l'argent nécessaire; il meurt au milieu de ces soins et de ces dépenses, ayant à peine joui d'un an de paix. On croiroit ses finances épuisées; elles n'ont pas même éprouvé le moindre désordre, tout a été payé, ses coffres sont pleins, il laisse à son fils une riche succession, tels sont les fruits de l'application des princes, telle est la vertu d'une bonne administration (1).

C'est François I qui a créé les rentes sur la ville, objet devenu considérable, et qui nous offre une réflexion importante. Lorsqu'un citoyen traite avec un citoyen et contracte une obligation, toutes les lois arment le créancier contre le débiteur; celui-ci a la foiblesse d'un homme seul contre toutes les forces de la société réunies dans la main du créancier. Quand c'est le roi qui s'oblige, l'obligation est la même, mais l'effet semble bien différent. La société n'a point de forces, ni

(1) « Admirationem auget, dit M. de Thou, quòd, cùm minora « multò tributa tunc essent, et sumptus necessarii multò majores quàm « nunc sunt, in magnâ tamen opulentiâ res erant; nunc auctis vecti- « galibus et novis additis, quotidie novo ære alieno contracto, in « summâ inopiâ reges constituti sunt; ut fidem ministrorum illius « temporis laudare, et contra eorum, qui nunc sunt, avaritiam et « rapinas accusare necesse sit. » Thuan., histor., l. 3.

les lois d'autorité contre le roi. Où donc est la sûreté du créancier? Elle est dans cette seule maxime que *la parole des rois est inviolable comme leur personne est sacrée.* Voilà le principe. Tout le reste est l'ouvrage de la force.

La première constitution des rentes sur la ville est du 10 octobre 1522 [a] (1). C'est une invention du chancelier Duprat. Les rentes alors étoient au denier douze. Cette première constitution fut de 16,666 liv. 13 sous 4 deniers, au principal de 200,000 livres qui passèrent directement des mains fidèles de Guillaume Budée, alors prévôt des marchands, dans les coffres du roi. Les arrérages payés par le receveur de la ville, Philippe Macé, avec une exactitude digne de la bonne foi de François I, attirèrent la confiance, et l'on en recueillit les fruits dans les temps difficiles [b]. En 1536, année marquée tout-à-la fois par l'irruption de la Provence et par celle de la Picardie, le peuple n'attendit pas que le roi constituât de nouvelles rentes, il porta de lui-même 100,000 liv. à l'hôtel-de-ville sans rien prétendre. Le roi s'en servit; il chassa les ennemis du royaume, et il constitua 8,333 liv. 6 sous 8 den. de rente aux citoyens qui lui avoient fourni cet argent. Ainsi le zèle et la justice unissoient pour le bien public un bon peuple et un bon roi.

Il y eut en 1537 une nouvelle création toute pareille

[a] Mém. concernant le contrôle des rentes. Arch. de la compagn. Layette 1, cote 1.

(1) Elle fut enregistrée au parlement le 9 décembre, à la cour des aides le 11, à la chambre des comptes le 6 janvier suivant. L'édit est imprimé au tome 3, p. 578 des preuves de l'histoire de Paris par Félibien.

[b] Troisième volume des ord. de François I, cote *M.*, fol. 50.

à la première, il y en eut encore quelques autres vers 1544 et 1545.

Érasme, dans son Traité *de Lingud*, dit qu'on montre à Paris au marché au blé un égout où un donneur d'avis avoit ordonné par testament qu'on jetât son cadavre pour se punir du mauvais succès de ses conseils. Cet homme, voyant le roi triste parcequ'il n'avoit pas d'argent, lui donna l'idée de mettre pour deux ans un léger impôt sur les denrées. Quand l'impôt fut établi, bien loin de le supprimer au bout de deux ans, on l'augmenta. Celui qui avoit donné le conseil, reconnoissant avec douleur qu'on n'avoit jamais tant de crédit pour arrêter le mal que pour l'introduire, voulut, en se dévouant lui-même après sa mort au mépris public, servir d'avertissement éternel à ceux qui pourroient vouloir l'imiter.

CHAPITRE V.

Sciences et arts. Belles-lettres.

Le règne de François I ne fut ni assez long ni assez paisible pour que les sciences et les arts aient pu alors parvenir à la perfection; le génie prenoit son essor de trop bas, et c'étoit beaucoup que de sortir de la barbarie.

Nous en avons assez dit pour faire juger du degré que les sciences purent atteindre pendant ce règne; les arts ne furent pas moins cultivés, le goût ne céda point aux connoissances.

Léon X avoit fixé les arts en Italie; après sa mort, François I les attira en France. L'économie austère d'Adrien VI, l'indifférence de Clément VII et de Paul III, lui

furent favorables. Les arts négligés par ces papes vinrent embellir la cour d'un grand roi qui les aimoit. A sa voix les peintres, les sculpteurs, les architectes accoururent d'Italie.

François I bâtit, rétablit ou embellit Fontainebleau, Saint-Germain-en-Laye, Chambord, Follembray, Villers-Cotterets; il commença le Louvre, il fortifia le Havre-de-Grace; il éleva le château de Madrid dans le bois de Boulogne.

Ce nom de *Madrid* a donné lieu à différentes conjectures.

Duchesne a dit [a], et beaucoup d'autres ont répété que le château du bois de Boulogne avoit été bâti sur le modèle du château de Madrid en Espagne, dont François I avoit fait lever le plan pendant sa prison, mais il est bien reconnu aujourd'hui qu'il n'y a aucune ressemblance entre les deux châteaux.

On a beaucoup plus dit encore que François I, en bâtissant Madrid, n'avoit voulu qu'éluder la parole qu'il avoit donnée de retourner en Espagne, s'il ne restituoit point la Bourgogne. Mais qui reconnoîtroit François I à cette indigne supercherie? Charles-Quint même en eût rougi.

Sauval dit une chose bien plus raisonnable [b]. Lorsque François I étoit à Madrid, il ne vouloit ni entendre parler d'affaires ni voir personne, et ses courtisans disoient : « On ne le voit pas plus que quand il étoit à « Madrid. » Ils appelèrent donc le château de Boulogne son *Madrid*, et ce nom est resté.

[a] Duchesne, antiq. des villes et châteaux de France.
[b] Sauval, t. 2, p. 309.

François I voulut enlever par ses bienfaits à l'école romaine Jules-Romain, et il enleva réellement à l'école florentine Léonard de Vinci; celui-ci mourut à Fontainebleau entre les bras de ce grand roi qui l'étoit allé voir dans sa maladie, et qui acheta quatre mille écus son tableau de la *Gioconde*. André-del-Sarto vint aussi en France et peignit le dauphin François, mais il trahit la confiance du roi en dissipant une somme considérable qu'il en avoit reçue pour lui acheter en Italie des tableaux et des antiques [*a*]. Maître Roux, architecte, poëte, musicien, homme éloquent aussi-bien que grand peintre, avoit beaucoup de titres pour plaire à François I; il fut nommé surintendant de tous les ouvrages de Fontainebleau, il en fit construire la grande galerie qu'il décora de divers ornements, sur-tout de peintures représentant les principales actions de François I. Ce prince lui donna un canonicat de la Sainte-Chapelle à Paris, et le mit en état, par ses bienfaits, de vivre avec magnificence.

Maître Roux, qui embrassoit tous les arts, eut un concurrent redoutable dans un autre artiste plus universel encore, mais moins parfait dans chaque art, nommé Benvenuto Cellini; c'est ce personnage singulier (1) qui se vantoit d'avoir tué le connétable de Bourbon et le prince d'Orange. Cet homme, qui savoit tout, ne savoit pas apparemment faire sa cour. François I lui ayant demandé une figure colossale pour une fontaine, Cellini fit voir son modèle au roi, sans l'avoir montré

[*a*] Félibien, entretiens sur les vies et les ouvrages des peintres.

(1) Nous en avons parlé dans une note en rapportant la mort du connétable, année 1527, liv. 2, chap. XI.

auparavant à la duchesse d'Étampes, qui ne cessa de le desservir, et qui enfin le fit renvoyer. Maître Roux triompha de son départ et mourut de douleur, dit-on, parceque le roi rappeloit d'Italie Le Primatice. La plus difficile affaire de François I dans son amour pour les arts n'étoit pas d'enrichir les artistes, mais de modérer leur jalousie et d'obtenir qu'ils vécussent en paix; Salviati, qu'il attira aussi en France, fut jaloux de maître Roux et de Primatice, et retourna en Italie. Primatice vint deux fois en France; la première fois, n'ayant pu s'accorder avec maître Roux, il lui fut sacrifié, mais avec honneur; on l'envoya en Italie chercher les antiques. Rappelé pendant la vie de maître Roux, il n'arriva qu'apres sa mort, et cependant sa jalousie, non encore éteinte, lui fit trouver des prétextes pour détruire quelques uns des ouvrages de maître Roux; les siens réparèrent ce tort; nul n'a plus embelli Fontainebleau; il avoit rapporté d'Italie cent vingt-cinq figures antiques, sans compter quantité de bustes, et les creux de la colonne Trajane, du Laocoon, de la Vénus de Médicis, de la Cléopâtre et des plus fameuses figures; toutes ces antiques furent jetées en bronze et placées à Fontainebleau [a]. Primatice fit mouler par Le Vignole le cheval de Marc-Auréle, qu'on a vu long-temps exposé en plâtre dans la grande cour de Fontainebleau; elle en a retenu le nom de *cour du Cheval-Blanc*. Le même Primatice donna le dessin du tombeau de François I et commença celui de Henri II, le château de Meudon fut bâti sur ses dessins; ce beau lieu appartenoit alors au car-

[a] D'Argenville, vies des peintres, t. I.

dinal de Lorraine. Primatice avoit l'abbaye de Saint-Martin-de-Troyes.

Le Titien peignit tous les souverains de son temps; le pape Paul III et l'empereur des Turcs Soliman II, Charles-Quint et François I. Il peignit Charles-Quint jusqu'à trois fois, et ayant un jour laissé tomber son pinceau devant lui, Charles le ramassa, en disant : *Le Titien est digne d'être servi par César.* Ce n'est pas que Charles-Quint aimât les arts, mais il aimoit à plaire; d'ailleurs il ne se refusoit jamais volontairement à rien de grand, et ses bienfaits se répandirent aussi sur quelques savants, parceque son rival lui en donnoit l'exemple; mais quelle différence de ce que le goût inspire à ce que la vanité fait faire!

Lorsque maître Roux et Le Primatice vinrent en France, ils y trouvèrent déja quelques peintres français et ils en formèrent d'autres, dont les disciples illustrèrent enfin l'école française. Les bienfaits des grands princes et les talents des grands hommes embrassent la postérité.

C'est aux soins et au goût de François I, dit M. de Thou [a], que nos rois doivent tout ce qu'ils ont de curieux en statues, en tableaux, en tapisseries, en meubles rares et en pierres précieuses; mais depuis le temps où écrivoit M. de Thon, des rois plus magnifiques ont bien augmenté ce trésor.

Deux Génois, Étienne Turquet et Barthélemy Narris, jetèrent en 1536 les premiers fondements de la manufacture des soies à Lyon.

[a] Thuan, histor. sui temporis.

L'imprimerie, cet art si utile à tous les arts, étoit cultivée alors par les mains les plus habiles. Lascaris et du Châtel avoient été correcteurs d'imprimerie; on a dit qu'Érasme l'avoit été à Venise sous Alde Manuce, mais il l'a toujours nié. Le célèbre imprimeur Jodocus Badius Ascensius qu'Érasme osa bien mettre en parallèle avec Budée, n'étoit pas tout-à-fait indigne de cet honneur. Les Simon de Colines, les Étiennes, concouroient alors à la perfection de leur art et à l'avancement des lettres; ces derniers sur-tout sont célèbres par la direction de l'imprimerie royale qui leur fut confiée, par leur calvinisme et leur fuite à Genève, et par les deux trésors, l'un de la langue latine (de Robert Étienne) l'autre de la langue grecque (de Henri Étienne). Cette famille a produit plusieurs autres personnages distingués dans l'art de l'imprimerie.

La grammaire, la critique et la philologie, prenoient des accroissements sensibles sous ces mêmes Étiennes, sous les Scaliger et tant de savants hommes.

L'histoire du Chevalier Bayard est un monument précieux de notre littérature. On y retrouve le bon sens et l'énergie naïve de Philippe de Comines. C'est un de ces livres qui font regretter le vieux langage et les vieilles mœurs. Le style de l'auteur est parfaitement assorti aux actions qu'il rapporte, sur-tout aux mœurs qu'il décrit; on peut dire que c'est vraiment la langue de ces mœurs-là, simple, naïve, franche, hardie, chevaleresque comme elles. L'auteur peint les événements avec tant de vivacité que le lecteur en est presque témoin; il varie ses tableaux avec intelligence et les trace avec force. Ses tournois, ses combats, soit publics, soit

particuliers, excitent l'admiration, inspirent la valeur; d'autres tableaux attachent par un intérêt touchant qui souvent fait couler des larmes d'attendrissement et de plaisir, et une grande partie de cet effet est due à la naïveté, à la vérité, à la convenance du style. Peut-on ne pas goûter dans les deux premiers chapitres la peinture de la famille de Bayard, l'honnêteté du père, la bonté active et officieuse de l'oncle, évêque de Grenoble; les larmes, les exhortations, les attentions tendres de la mère au moment où le chevalier se sépare d'elle; cette simplicité, cette bonhomie antique et vénérable, fille de la nature; la générosité de Bayard envers son lieutenant Tardieu (au chapitre 24); sa conduite envers les personnes chez lesquelles il fut porté à Bresse, lorsqu'il eut été laissé pour mort à l'assaut de cette place; la joie qu'il répandit dans toute cette famille qui ne s'attendoit qu'aux horreurs du pillage, et qui se vit comblée d'égards et de bienfaits, l'enthousiasme d'admiration que sa vertu excite, les larmes de tendresse qu'elle fait verser (au chapitre 51); l'heureuse libéralité par laquelle Bayard sauve la vertu d'une jeune fille des dangers où l'exposoit sa misère, et la rend heureuse par un établissement solide et desiré (au chapitre 55); sa mort violente (chapitres 64 et 65); son courage au milieu des douleurs, la piété qu'il signale dans ce moment comme dans tout le cours de sa vie, la bonté avec laquelle il console ses amis et ses serviteurs; les regrets universels de l'armée française et même de l'armée ennemie qui admiroit sa valeur, et dont plusieurs prisonniers avoient éprouvé sa générosité, sont autant de tableaux auxquels le vieux langage donne un agrément

et un intérêt que toute l'élégance de la langue actuelle a bien de la peine à leur conserver : elle pourroit peindre plus fièrement l'élévation de l'ame de Bayard, mais elle en exprimeroit moins fidèlement la simplicité.

La convenance et la propriété du style ne sont pas les seuls mérites de l'histoire du chevalier Bayard, le plan est encore très net et la marche très régulière; l'auteur suit l'ordre des faits sans les morceler ni les interrompre; il rend à la chronologie ce qui lui est dû, sans lui sacrifier ni l'intégrité ni l'intérêt de ses tableaux; il écarte tout ce qui est étranger à son sujet, il ne dit des affaires publiques que ce qui est nécessaire pour fixer le lieu de la scène, l'occasion des événements et l'époque des exploits de son héros. Enfin c'est à tous égards une histoire bien faite et bien écrite pour le temps.

Les mémoires du maréchal de Fleuranges ont moins d'intérêt, et n'ont pas moins d'agrément.

Ces deux frères, Guillaume et Martin du Bellay sont pour l'histoire de François I ce que les mémoires de Sully sont pour l'histoire de Henri IV; mais tout cela est bien loin de la magnifique ordonnance et de la grande manière de Guichardin et de Sleidan.

Le règne de François I nous offre peu de monuments d'éloquence, sur-tout en français. Cette langue qui se formoit, n'avoit point encore les caractères les plus favorables à l'éloquence; elle étoit principalement naïve, et peut-être, comme l'a observé un philosophe plein de goût, le naïf n'est qu'une nuance du bas, or point d'éloquence sans élévation. Le barreau n'avoit point en-

core de ton marqué, mais on y entendoit du moins des Duprat, des Poyet, des Monthelon, des Marillac, tandis que la chaire étoit déshonorée par les Raulin, les Menot et leurs semblables. L'oraison funèbre, genre qui a produit sous Louis XIV les chefs-d'œuvre de l'éloquence française, avoit été créée pour le connétable du Guesclin, l'évêque de Mâcon du Châtel prononça celle de François I à Notre-Dame et à Saint-Denis; cette oraison funèbre est fameuse par le ridicule des tracasseries qu'elle pensa exciter. Du Châtel avoit dit qu'une ame aussi vertueuse que celle de son héros avoit dû monter tout droit au ciel [a]. Les théologiens n'aimoient point du Châtel, qui les méprisoit; ils prétendirent qu'il avoit voulu nier le purgatoire, et ils envoyèrent des députés à la cour pour faire des remontrances à du Châtel. Ces députés arrivèrent à Saint-Germain au milieu des mouvements, des intrigues, des agitations du nouveau règne; on avoit toute autre chose à faire que de les écouter, et ils ne savoient à qui s'adresser : ils tombèrent entre les mains d'un maître-d'hôtel du roi, nommé Mendoze, esprit libre et plaisant, quoique Espagnol. Mendoze du moins les régala bien. A table, ils parlèrent de l'affaire qui les amenoit; quand Mendoze vit qu'il ne s'agissoit que de cela : « Messieurs, leur « dit-il, on est un peu occupé ici, le temps n'est pas « propre pour agiter ces matières; d'ailleurs, entre nous, « j'ai fort connu le caractère du feu roi, il ne savoit « s'arrêter nulle part, il falloit toujours qu'il fût en « mouvement. Je puis vous répondre que s'il a été en

[a] Galand, vit. Castell. Théod. de Bèze, hist. ecclés., l. 1, hist. de l'égl. gallic., l. 53, t. 18.

« purgatoire, il n'aura fait qu'y passer ou tout au plus « goûter le vin en passant, vous ne l'y trouveriez plus. » Les députés partirent sur cette plaisanterie, sans avoir pu parler à l'évêque.

Le mauvais goût avoit épuisé toutes ses ressources pour gâter la poésie grecque et latine, il avoit inventé les vers léonins, doubles léonins (1), triples léonins; les échos faisant des réponses et rendant des oracles, les acrostiches, les longs poëmes n'admettant que des mots commençants par la même lettre, les petits poëmes figurant par la mesure des vers différents objets, un autel, une hache, des ailes, un œuf, des croix, une bouteille avec un verre, etc., les vers à double face, éloges dans l'ordre naturel, satires dans l'ordre rétrograde, etc. Le goût renaissant sous François I proscrivit ces puérilités laborieuses; on comprit qu'il s'agissoit d'exprimer une belle pensée ou un beau sentiment dans un beau vers; que c'étoit là l'unique difficulté qui ne

(1) Les vers léonins simples sont ceux qui riment par les deux hémistiches, mais qui d'ailleurs ne riment point entre eux.

Les doubles léonins, ceux qui riment deux à deux, et par les deux hémistiches.

Les triples léonins, ceux qui, outre la rime de la fin, mettent encore une rime après le premier pied et une après le troisième, et qui font rimer ainsi deux à deux les vers en trois endroits. Voici un exemple de ces derniers dans l'épitaphe de Henri, comte de Champagne, à Saint-Etienne de Troyes.

Largus eram, | multis dederam, | multumque laborem
Hic tuleram | nunc, quæso, feram | fructum meliorem.
Quæ statuo | tibi templa, tuo, | protomartyr, honori
Perpetuò | rege, daque suo, | prodesse datori...

pût être vaincue que par le génie. On revint peu-à-peu au naturel; mais quoiqu'on s'exerçât beaucoup dans la poésie latine, on n'atteignit point alors cette perfection réservée sous Louis XIV aux Commire, aux La Rue, aux Rapin, aux Vanière, et sur-tout aux Santeuil. Nos plus célèbres poëtes latins sous François I, outre ceux qui ont déja été nommés, sont Germain-de-Brie, Jules-César Scaliger, Joachim du Bellay, Salmon Macrin, qu'on nommoit l'*Horace moderne*, sur-tout Nicolas Bourbon, que la reine de Navarre donna pour maître à Jeanne d'Albret sa fille. Ses *Nugæ* sont connues, son poëme de *la Forge* est estimé.

En Italie, Sannazar, Fracastor, Le Mantouan, Vida, les effaçoient peut-être; car, quoiqu'en général les poëtes grecs et latins modernes doivent beaucoup se ressembler, même de siècle à siècle et de nation à nation, puisque tous ont les mêmes modèles, et qu'ils n'emploient point d'expressions ni presque d'idées qui ne soient dans ces modèles, un œil exercé aperçoit entre eux des différences. C'est la même chose en prose. Les Italiens du temps de François I prétendoient avoir seuls la manière cicéronienne, et ne l'accordoient qu'à Longueil parmi les Français [*a*]. Cette prétention au cicéronianisme étoit alors une des plus grandes sources de haine entre les gens de lettres. Les Cicéroniens méprisoient ceux qu'ils ne jugeoient pas tels, et ceux-ci les haïssoient.

Le mécanisme de la versification française n'étoit pas encore formé sous François I, les règles pour le mé-

[*a*] Burigny, vie d'Erasme, t. 1.

lange des rimes étoient ou ignorées ou négligées; si l'entrelacement des rimes masculines et féminines étoit plus anciennement connu, comme on le prétend avec raison, il paroît aussi que les poëtes le regardoient comme un joug dont ils cherchoient à s'affranchir. Marot dit que

> Jean Le Maire Belgeois,
> Qui l'ame avoit d'Homère le Grégeois,

lui apprit quelque chose qu'il appelle la *coupe féminine :* ce n'est pas sans doute cet entrelacement des rimes masculines et féminines, inventé avant lui et violé long-temps encore après lui; il paroît que c'étoit plutôt l'élision de l'*e* muet devant une voyelle. Jusque-là cet *e* muet, tantôt étoit compté pour rien, même devant une consonne, et tantôt formoit une syllabe, même devant une voyelle. Dans un recueil de différentes épîtres composées du temps de Louis XII ou de François I, sous les noms du seigneur de Craon, de Louis de La Trémoille, de sa femme, de sa maîtresse, l'*e* muet, élidé par la voyelle suivante, est toujours marqué par une barre qui semble annoncer que cette élision étoit une invention nouvelle. L'*hiatus* étoit permis. Quelquefois l'*e* muet étoit encore placé sans élision et devant une consonne au repos de l'hémistiche; quelquefois on faisoit dépendre la rime féminine de la dernière syllabe, c'est-à-dire de la syllabe muette, au lieu de la faire dépendre tout-à-la-fois de cette dernière syllabe et de la voyelle de la syllabe précédente.

Indépendamment de ces défauts qu'on trouve plus ou moins dans les poëtes du temps de François I, et

qui subsistèrent encore long-temps après, on imagina mille petits artifices pour dénaturer la langue et la poésie [a]; on voulut admettre les pieds des Latins et des Grecs dans la poésie française, sans examiner si la langue avoit une prosodie assez marquée pour cela; on fit en français des vers dactyliques, spondaïques, alcaïques, saphiques, etc. On peut en voir des exemples dans Pasquier et ailleurs. De tout cela il ne nous est resté que le vers de dix syllabes, qui (à une syllabe près) semble être le même que le vers phaleuque, vers boiteux, estropié, qui, mêlé avec des vers de douze et de huit syllabes, a toujours l'air traînant et prosaïque, mais dont l'irrégularité piquante, lorsqu'il est seul, a beaucoup d'agrément. C'est la mesure favorite des poëtes du temps de François I.

Quant au fond des ouvrages et à la manière de traiter les sujets, des fictions d'une bizarrerie mesquine, le mélange des styles ou la plate uniformité d'un jargon uniquement naïf et qui se refuse à l'expression de toute idée noble, voilà les défauts du temps. L'homme de génie plie sa langue au caractère propre de son talent, et par-là il l'enrichit d'un caractère nouveau. Ainsi Malherbe et Balzac donnèrent au français une harmonie qu'il ne connoissoit pas; ainsi Corneille et Bossuet lui donnèrent une énergie fière, un concision sublime, des mouvements, des élans dont on ne l'auroit pas cru susceptible. Chez Racine, le français devint la langue du cœur; la simplicité, la noblesse, l'élégance, la force, la chaleur, tous les caractères de l'éloquence, se fon-

[a] Massieu, hist. de la poésie.

dirent, pour ainsi parler, dans son style, de manière que tous furent sentis et qu'aucun ne domina. La Fontaine redonna la prééminence au premier caractère qui avoit distingué la langue, je veux dire à la naïveté, mais il la rendit toujours ingénieuse et par-là toujours noble, il lui ôta toutes ces nuances du bas et du burlesque qui l'avoient défigurée. Marot, disoit-il, étoit son modèle; il est vrai que Marot fut, avant lui, non pas le plus naïf de tous nos poëtes, car ils n'étoient tous que trop naïfs avant Marot, qui souvent l'est trop lui-même, mais celui qui sut le mieux être naïf avec décence; voilà ce qui distingue Marot, voilà le changement qu'il fit dans la langue; c'étoit moins un changement qu'un perfectionnement, le caractère dominant de la langue étoit embelli, mais elle n'acquéroit point de caractère nouveau; Marot ne réussit donc dans aucun des genres qui demandoient d'autres caractères quand il voulut, par exemple, imiter Ovide dans les métamorphoses, Properce dans les élégies, ou David dans les psaumes; il fut petit, foible, et devint bientôt burlesque, parcequ'il ne sut point élever la langue jusqu'aux caractères de noblesse ou de force que ces genres exigeoient; il excella dans les petits ouvrages où régnent la galanterie et la naïveté, dans les contes, les épigrammes, les madrigaux; son style s'adapta si naturellement à ces ingénieuses bagatelles qu'on crut long-temps qu'elles n'en admettoient point d'autre; Rousseau parmi nous prolongea cette erreur, il fallut, pour la dissiper, que la langue châtiée et perfectionnée produisît des chefs-d'œuvre en ce genre; et dans ces chefs-d'œuvre mêmes, chez La Fontaine et d'autres auteurs excellents, on re-

trouve encore des traits de marotisme, qui, employés avec goût, ont des graces particulières que n'auroit point un langage plus pur.

Marot sans doute n'a pas le ton de son sujet, lorsqu'à propos de la mort de la duchesse d'Angoulême il fait *cogner Cognac et remémorer à Remorentin* cette perte, ni lorsque dans sa traduction des psaumes *il jette ses souliers vieux*, ni peut-être lorsqu'à propos d'une demoiselle *La Roue*, il dit à un roué :

> Tu meurs sur *la roue* estant,
> Et je meurs que je n'y puis estre.

Si l'on ne veut que trouver dans Marot des exemples de mauvais goût, ils s'offriront à chaque page, mais choisissez les morceaux, et comparez Marot à tout ce qui le précède, vous verrez bientôt que les réputations qui passent à la postérité sont rarement injustes. Quoi de plus joli, par exemple, que le madrigal suivant? La Fontaine traduisant Anacréon n'a pas plus de graces.

> Amour trouva celle qui m'est amère
> (Et j'y estois, j'en sçais mieux le conte)
> Bon jour, dit-il, bon jour, Vénus, ma mère!
> Puis, tout-à-coup il voit qu'il se mescompte,
> Dont la couleur au visage lui monte,
> D'avoir failly honteux Dien sçait combien.
> Non, non, amour, ce dis-je, n'ayez honte,
> Plus clairvoyans que vous s'y trompent bien.

Ce vers sur une femme vertueuse et imposante :

> Je l'aime tant que je n'ose l'aimer,

n'est-il pas encore bien fin et bien décent?

Ce trait si connu :

Mais puisqu'il faut être trompé,
Je ne veux l'être que par elle,

ne diroit-on pas que l'épigramme suivante en auroit donné l'idée?

Demandez-vous qui me fait glorieux?
Hélène a dit, et j'en ai bien mémoire,
Que de nous trois elle m'aimoit le mieux.
Voilà pourquoi j'ai tant d'aise et de gloire.
Vous me direz qu'il est assez notoire,
Qu'elle se moque, et que je suis déceu :
Je le sais bien, mais point ne le veux croire,
Car je perdrois l'aise que j'ai receu.

Voilà comment on devoit dire du temps de Marot ce qu'il a fallu dire dans ce siècle avec une précision plus philosophique.

La pièce suivante, sur le ris de madame d'Albret, est d'un ton qui a servi de modèle à nos poëtes les plus aimables.

Elle ha très-bien cette gorge d'albastre,
Ce doux parler, ce cler teint, ces beaux yeux,
Mais en effet, ce petit ris folastre,
C'est, à mon gré, ce qui lui sied le mieux.
. . . . . .
Et si ennuy me venoit contrister
Tant que par mort fust ma vie abbatüe,
Il ne faudroit, pour me ressusciter,
Que ce ris là duquel elle me tüe.

Une gageure assez singulière que le seigneur La Rochepot avoit faite contre la reine sur ce qui se passe-

roit entre elle et le roi, donna lieu à l'épigramme suivante, dont le mérite est d'être plus sage encore que libre, et de déguiser sous la forme d'un badinage hardi le juste vœu d'un bon Français.

Or çà, vous avez veu le Roi :
Ai-je gagné, dites, Madame?
Toute seule je vous en croï,
Sans le rapport de lui ne d'ame :
Vray est qu'au propos que j'entame,
Le Roi serviroit bien d'un tiers.
Vous êtes deux témoins entiers,
Car l'une est Dame et l'autre est Maître,
Mais j'en croirois plus volontiers
Un enfant qui viendroit de naître.

Marot disoit à Diane de Poitiers dans une chanson.

Vous n'eustes, comme j'entends,
Jamais tant d'heur au printemps
Qu'en automne.

Il disoit à la princesse Isabelle, sœur du roi de Navarre :

Qui cuideroit déguiser Ysabeau
D'un simple habit, ce seroit grand simplesse;
Car au visage ha ne sais quoi de beau,
Qui fait juger toujours qu'elle est Princesse :
Soit en habit de Chambrière ou Maîtresse,
Soit en drap d'or entier ou découppé,
Soit son gent corps de toile enveloppé,
Tousjours sera sa beauté maintenue ;
Mais il me semble, ou je suis bien trompé,
Qu'elle seroit plus belle toute nüe.

On voit que la naïveté avoit alors d'assez grands privileges.

Presque tous les événements considérables du régne de François I sont chantés dans les œuvres de Marot; toute cette cour si galante y passe en revue, les femmes qui l'embellissoient y sont célébrées, surtout les reines et les maîtresses du roi et celles de ses fils.

Mais c'est la reine de Navarre qui est le principal objet des éloges de Marot, sa muse ne tarit point sur tant de graces, de vertus et de talents; il paroît que pour jouir de tout son génie, cette reine aimable lui permettoit toutes les libertés de l'esprit. Tantôt il l'appelle un monstre d'une espèce singulière qui a le corps d'une belle femme, le cœur d'un grand homme et la tête d'un ange; tantôt il l'appelle *sa sœur d'alliance*, apparemment parcequ'elle faisoit comme lui de bons vers, d'autres fois il l'appelle son *regître*, parcequ'elle savoit par cœur tous les siens. Le recueil des poésies de Marot est plein de leurs combats poétiques ou plutôt des témoignages réciproques d'estime qu'ils se donnent comme poëtes et comme rivaux. Marot disoit de la reine de Navarre :

Entre autres dons de graces immortelles,
Madame escript si haut et doucement
Que je m'estonne en voyant choses telles,
Qu'on n'en reçoit plus d'esbahissement.
Puis, quand je l'oy parler si sagement,
Et que je voy sa plume travailler,
Je tourne bride, et m'esbahy comment
On est si sot de s'en esmerveiller.

A une table où étoit Marot on proposa de jouer un dizain au lieu d'argent, Marot perdit et paya son

dizain (1), il finissoit par dire :

Que plust à Dieu que ceux à qui je doy,
Fussent contents de semblable monnoye.

La reine de Navarre lui répondit :

Si ceux à qui devez, comme vous dites,
Vous congnoissoient comme je vous congnois,
Quitte seriez des debtes que vous feites
Le temps passé, tant grandes que petites,
En leur payant un dizain toutesfois,
Tel que le vostre qui vaut mieux mille fois
Que l'argent deu par vous en conscience,
Car estimer on peult l'argent au poix,
Mais on ne peult, (et j'en donne ma voix)
Assez priser votre belle science.

Marot ne manqua pas de répliquer :

Mes créanciers, qui de dizains n'ont cure,
Ont leu le vostre, et sur ce leur ay dit,
Sire Michel, Sire Bonaventure,
La sœur du Roy a pour moy fait ce dit,
Lors eux cuydant que fusse en grand [illegible]dit,
M'ont appellé Monsieur à cry et cor,
Et m'ha valu vostre escrit autant qu'or:
Car promis ont non-seulement d'attendre,
Mais d'en prester (foy de Marchant) encor;
Et j'ai promis (foy de Clément) d'en prendre.

(1) Un pareil badinage a donné lieu à ce madrigal fait pour ma dame Deshoulières:

L'aimable Iris qu'on ne peut trop loner,
Qui fait des vers que le Pasteur d'Admète
Pourroit sans peine et sans honte avoüer,
Me proposa l'autre jour de joüer
Un madrigal en cent points de Comète.
Elle gagna, mais en gagnant ainsi,
Elle perdit, et le Public aussi.

François I n'est pas un des moindres poëtes de son temps, et peut-être ne cède-t-il qu'à Marot. C'est un talent qu'on ne lui a guère accordé jusqu'à présent que sur la foi de la tradition et de quelques vers médiocres à la gloire d'Agnès Sorel [a]. Dans un des cabinets du château de Chambord, il écrivit de sa main avec un diamant sur un carreau de vitre ces deux petits vers :

Souvent femme varie,
Mais habil qui s'y fie,

qui n'ont apparemment d'autre mérite que d'être une traduction du *varium et mutabile semper femina* de Virgile.

Dans un recueil imprimé à Venise en 1550, on lui attribue la trente-cinquième des chansons de Marot :

Vous perdez temps de me dire mal d'elle,
Gens qui voulez divertir mon entente :
Plus la blasmez, plus je la trouve belle :
S'esbahit-on si tant je m'en contente?
La fleur de sa jeunesse,
A vostre advis rien n'est-ce?
N'est-ce rien que ses graces?
Cessez vos grands audaces,
Car mon amour vaincra votre mesdire :
Tel en mesdit qui pour soy la desire.

Quelques auteurs lui attribuent aussi cette épitaphe de la fameuse Laure :

En petit lieu comprins vous pouvez voir
Ce qui comprend beaucoup par renommée ;

[a] Piganiol, voyage de France, t. 1, page 16.

Plume, labeur, la langue et le savoir,
Furent vaincus de l'amant par l'aimée.
O gentille ame, étant tant estimée,
Qui te pourra louer qu'en se taisant?
Car la parole est toujours réprimée,
Quand le sujet surmonte le disant.

L'abbé Goujet demande où M. Mervesin a trouvé que ces vers-là fussent de François I et il soutient qu'ils sont notoirement de Marot [a]; je n'en sais rien, mais je trouve que Marot lui-même felicite la mémoire de Laure d'avoir été célébrée par François I. Voici les vers de Marot.

O Laure, Laure! il t'ha été besoing
D'aymer l'honneur et d'être vertueuse:
Car François Roy, sans cela n'eust prins soing
De t'honorer de tombe somptueuse,
Ne d'employer sa dextre valureuse
A par escrit ta loüenge coucher:
Mais il l'ha fait, pour autant qu'amoureuse
Tu as esté de ce qu'il tient plus cher.

Indépendamment de ce petit nombre de vers, ou disputés à François I ou insuffisants pour faire juger de son talent poétique, on trouve à la bibliothéque du roi un manuscrit des poésies de ce prince, tiré du cabinet de M. Chatre-Imbert de Cangé; le plus considérable des ouvrages contenus dans ce recueil est une lettre en prose et en vers que François I adresse de sa prison à une de ses maîtresses, soit la comtesse de Châteaubriant, soit quelque autre. C'est une espéce de petit poëme épique qui contient l'histoire de sa malheureuse

[a] Gouj., bibliot. franç., t. 8, p. 320.

expédition dans le Milanez et une description de la bataille de Pavie. La prose qu'on trouve au commencement n'est qu'un envoi, dont le ton triste et abattu convient fort à la situation de l'auteur. Il commence ainsi :

« Ayant perdu l'occasion de plaisante escripture et « acquis oubliance de tout contentement, n'est demouré « riens vivant en ma mémoire, que la souvenance de « votre heureuse bonne grace. »

Ce poëme a le même défaut que les grands ouvrages de Marot; le style n'y répond pas au sujet, et la naïveté de la langue y paroît aujourd'hui basse et burlesque.

Le plus grand ouvrage parmi ceux qu'on trouve ensuite dans le recueil de François I est une églogue intitulée : *Admetus;* elle ne vaut pas mieux que celles de Marot. Mais toutes ses petites pièces, qui sont en grand nombre, valent presque celles de Marot; c'est la même galanterie et quelquefois la même grace; Marot a seulement en général l'expression plus nette, plus facile et plus approchante de la langue qu'on alloit parler.

Il y a certainement du naturel et de la facilité dans ces vers de François I.

Le mal d'amour est plus grand que ne pense
Celui qui l'a seulement oüy dire;
Ce qui nous semble ailleurs légère offense
En amitié se répute martyre.
Chacun se plaint, et gémit et soupire;
Mais s'il survient une seule heure d'aise,
La douleur cesse, et le tourment s'appaise.

Les vers sur Agnès Sorel, qui sont imprimés par-tout,

se retrouvent dans ce manuscrit, mais avec quelques différences. Les voici :

Ici dessoubz des Belles gît l'eslite,
Car de loüange sa beauté plus mérite
Estant cause de France recouvrer,
Que tout cela que en cloistre peut ouvrer
Clause Nonnain, ou en désert Hermite.

Dans la piéce suivante, François I paraphrase avec assez de naturel ce vers :

Juravitque oculos, et doluere mei.

Elle jura par ses yeux et les miens
Avant pitié de ma longue entreprise,
Que mes malheurs se tourneroient en biens,
Et pour cela me fut heure promise.
Je croy que Dieu les femmes favorise,
Car de quatre yeux qui furent parjurés,
Rouges les miens devinrent sans feintise,
Les siens en sont plus beaux et azurés.

Voici quatre vers qui n'ont peut-être que trop de finesse, mais on les entend bien :

Dissimulez votre contentement
Sous un effort de foible résistance;
Le *oüi* sera en mon contentement
Et le *nenny* sera en mon silence.

Il y a du tour et quelques traits de poésie dans la ballade suivante.

Estant seullet auprès d'une fenestre
Par ung matin comme le jour poignoit,
Je regarday Aurore à main senestre
Qui à Phébus le chemin enseignoit,

Et d'autre part m'amye qui peignoit
Son chef doré, et vis ses luysans yeux,
Dont me gecta un traict si gracieulx
Qu'à haulte voix je fus contrainct de dire :
Dieux immortels, rentrez dedans vos Cieulx,
Car la beauté de ceste vous empire.

Comme Phébé, quand ce bas lien terrestre
Par sa clarté de nuyct illuminoit,
Toute lueur demouroit en sequestre,
Car sa splendeur toutes autres mynoit.
Ainsi Madame en son regard tenoit
Tout obscurcy le soleil radieux,
Dont de despit lui triste et odieux,
Sur les humains lors ne daigna plus luyre;
Par quoy lui dis : Vous faictes pour le mieulx,
Car la beauté de ceste vous empire.

O que de joie en mon cœur sentis naître,
Quand j'apperçns que Phébus retournoit,
Desjà craignant qu'amoureux voulust estre
De la douceur qui mon cœur détenoit :
Avois-je tort? non, car s'il y venoit
Quelque mortel, j'en serois soucieulx;
Devois-je pas doncques craindre les Dieulx,
Et despriser pour fuyr un tel martyre,
En leur criant : Retournez dans vos Cieulx,
Car la beauté de ceste vous empire.

L'homme qui ayme, a desir curieux
D'esloigner ceux qu'il pense estre envieux
De son amour, et qu'il doute lui nuyre;
Par quoi j'ai dit aux Dieux très-glorieux
Que la beauté de ceste vous empire.

Les trois madrigaux suivants sont encore d'une galanterie ingénieuse :

A Ménélas et Pâris je pardonne,
L'un de sa femme importun demandeur,
L'autre d'amye obstiné défendeur,
Mais du malheur des Troyens je m'estonne;
Car s'il falloit que pour belle personne
La ville fust quelque jour desmolye,
Périr pour vous, ma dame belle et bonne,
Lui eust esté plus gloire que folie.

Celle qui fust de beauté si loüable
Que pour sa garde elle avoit une armée,
A autre plus qu'à vous ne fut semblable,
Ne de Pâris son ami mieux aymée,
Que de chacun vous êtes estimée;
Mais il y a différence d'ung point
Car à bon droit elle a été blasmée
De trop aymer, et vous de n'aymer point.

Disant bon soir à une damoiselle
Luy ay voullu de bon eœur demander
S'elle vouloit riens la nuyct commander?
Elle m'a dict: Que je n'aymasse qu'elle.
Telle douceur je trouve trop cruelle,
Car sa response interpréter je veulx.
Saichant qu'amour se nourrit de querelle,
Qu'elle a pensé qu'on en peult aymer deux.

Ce recueil contient de plus une multitude de rondeaux où la difficulté n'est pas fort heureusement vaincue non plus que dans ceux de Marot, et plusieurs chansons qui ne nous fourniroient rien à citer; il est terminé par quelques lettres en prose; c'est en tout un monument bien précieux de la galanterie et de l'esprit aimable d'un grand roi, qui ne seroit pas resté sans réputation, quand il n'auroit été que poëte. Mellin de Saint-Gelais l'appelle *le prince des poëtes et des rois.*

Ce Saint-Gelais qu'on croit avoir été fils naturel de l'évêque d'Angoulême Octavien de Saint-Gelais, et qui fut aumônier et bibliothécaire de Henri II, est célébré par Marot et par tous les poëtes du temps; on le nomma l'*Ovide français*, titre qu'il ne me paroît point avoir mérité. Le plus grand honneur qu'on ait pu lui faire, a été d'attribuer à Marot quelques uns de ses ouvrages (1), mais on pourroit le regarder comme le modèle de Rousseau pour l'épigramme, au même degré où La Fontaine reconnoissoit Marot pour le sien; c'étoit Saint-Gelais et non Marot que Rousseau devoit nommer son maître. Rousseau n'eût peut-être point désavoué l'épigramme de Saint-Gelais, qui commence par ce vers :

Un jeune amant près sa dame soupoit,

Ni celle qui finit par ce vers :

Car tout le monde me le dit.

Mais en général ses vers galants ou badins sont grossiers, et ses vers sérieux sont froids et forcés. On connoît de lui cette épitaphe de Budée.

Qui est ce corps que si grand peuple suit?
Las! c'est Budée au cercueil étendu.
Que ne font donc les cloches plus grand bruit?
Son nom sans cloche est assez espandu.

(1) On a, au contraire, attribué à Saint-Gelais une pièce qui se trouve dans le manuscrit de François I; c'est celle qui commence par ce vers :

Est-il point vray, ou si je l'ay songé?

Elle est imprimée dans les œuvres de Saint-Gelais, édit. de 1719, pag. 247.

Que n'a-t-on plus en torches despendu?
Suivant la mode accoustumée et sainte?
Afin qu'il soit par l'obscur entendu
Que des François la lumière est esteinte.

Je n'ai pas besoin de dire combien il y a là de recherche et de mauvais goût. Cet art de trouver de fausses raisons à ce qui n'en a point, est ce qu'on appeloit de l'esprit, avant qu'on sût qu'il n'y a point d'esprit sans naturel, et que rien n'est beau que le vrai.

Saint-Gelais avoit, dit-on, le talent des *impromptu*, et François I s'amusoit à en faire avec lui. Le roi ouvroit le discours en vers, Saint-Gelais achevoit la phrase sur les mêmes rimes. Un jour le roi apostrophant ainsi son cheval :

Joli, gentil, petit cheval,
Bon à monter, bon à descendre,

on dit que Saint-Gelais ajouta sur-le-champ :

Sans que tu sois un Bucéphal,
Tu portes plus grand qu'Alexandre.

Si le fait est vrai, Saint-Gelais étoit plus heureux en impromptu qu'en ouvrages médités.

On trouve dans les poésies d'Étienne Forcadel une *comparaison de l'amour avec un fleuve*, d'où madame Deshoulières semble avoir tiré quelques traits de son idylle du *ruisseau;* on y trouve encore une traduction de la vingt-septième idylle de Théocrite entre Daphnis et une jeune bergère. La naïveté, caractère principal de cet ouvrage dans l'original, semble doublée par le jargon enfantin de la traduction, qui fait autant de plaisir

ici que le français d'Amyot en fait dans la traduction des *Amours de Daphnis et de Cloé*. Ce Forcadel faisoit très bien des vers latins. En voici deux sur la mort de la reine de Navarre, qui me paroissent fort bons.

Huic rex frater erat, rex vir, mens docta, quid ultrà?
Occidit. Heu! fateor Pallada posse mori (1).

Mais ni Crétin, quoique Marot l'appelle le *souverain poëte français*, ni tous les autres poëtes du temps, qu'on peut voir rassemblés dans la Bibliothèque française de M. l'abbé Goujet, ne méritent guère que nous nous y arrêtions.

Avoir cité François I et Marot, c'est avoir montré tous les progrès de la poésie au seizième siècle, et fixé le plus haut degré de perfection où elle parvint avant Malherbe. La pédanterie de Ronsard ne valut certainement pas cette naïveté; Passerat, Remi Belleau, Baïf, Desportes, Bertaud, dans leurs meilleurs ouvrages, n'égalent pas plus la naïveté de Marot que la noble harmonie de Malherbe. Malheureusement on n'a rien à dire sous François I du plus noble genre de poésie, le théâtre n'étoit pas né. On sait par tradition qu'un Antoine Forestier fit sous ce règne des comédies françaises, qu'un Jacques Bourgeois fit la comédie ou tragédie des *Amours d'Érostrate*, imprimée en 1545 et dédiée au roi [a]. Les Jodelle, les Baïf (Jean-Antoine), les La Peruse, les Garnier, ces foibles précurseurs de Corneille,

(1) « Elle eut pour frère un roi, pour époux un roi, elle eut un « esprit éclairé. Que vous dirai-je? Elle n'est plus. Ah! j'avoue à « présent que Pallas peut mourir. »

[a] Fonten., hist. du théât. franç.

ne parurent que sous Henri II et ses fils; mais Lazare de Baïf, poëte estimé (1) de François I, prépara peut-être la naissance du théâtre par les traductions, quoi qu'un peu barbares, qu'il fit en vers français de l'Électre de Sophocle et de l'Hécube d'Euripide. La reine de Navarre fit quelques mystères et quelques comédies, dont on peut voir l'extrait, ainsi que des autres pièces du temps, dans l'histoire du Théâtre français de messieurs Parfait.

En général la France s'est distinguée assez tard par les grands ouvrages, elle ne comptoit encore que de jolis dizains et quelques bagatelles aimables, lorsque l'heureuse Italie avoit déja les poésies de son vieux Dante, le Roland furieux de l'Arioste, l'Aminte et la Jérusalem délivrée du Tasse, le *Pastor-Fido* du Guarini, la Sophonisbe du Trissin, la *Secchia Rapita* du Tassoni.

Parmi les écrivains en prose, il en est un qu'on ne peut oublier, Rabelais. C'est un air chez quelques vieux littérateurs de prétendre qu'ils l'entendent et qu'ils le goûtent, le temps ne peut que rendre plus difficile de jour en jour l'intelligence d'un livre où l'allégorie domine. Dans ce qu'on entend encore de Rabelais, on trouve assez d'esprit et de savoir pour justifier une partie de la réputation dont il a joui, et assez de mauvais goût pour justifier les dédains des critiques et le refroidissement des lecteurs. Mais reconnoissons qu'il a encore des partisans pleins d'esprit et de goût.

Les contes de la reine de Navarre conservent aujour-

(1) François I le fit maître des requêtes, et l'envoya en ambassade à Venise et en Allemagne.

d'hui la plus grande partie de leur agrément, aussi-bien que ceux de Bonaventure Des-Perriers, son valet-de-chambre, qui soutiennent seuls la réputation de leur auteur; car ses poésies, même sa traduction de l'Andrienne, sont oubliées, et l'on cherche en vain dans son *Cymbalum Mundi* l'impiété qui le fit proscrire et le charme qui le faisoit lire. On y trouve pour tout charme des fictions incohérentes et incompréhensibles, auxquelles l'allégorie donnoit peut-être quelque prix, et quelques plaisanteries sur les chercheurs de la pierre philosophale; mais toute plaisanterie contre les préjugés passoit alors pour impiété. Les contes du même auteur ont un mérite indépendant de toute allégorie; mais les contes imprimés sous son nom ne sont pas tous de lui, car il y en a quelques uns où il est parlé de François I et même de Henri II, comme ne vivant plus, et Des-Perriers étoit mort avant l'année 1544; il se tua lui-même d'un coup d'épée dans un accès de folie. Ceux de ces contes qui ne sont pas de lui sont attribués à Jacques Pelletier, qui, en donnant en 1558 une édition des contes de Des-Perriers, a pu en insérer quelques uns de lui; on croit aussi qu'il y en a plusieurs de Nicolas Denisot, peintre et poëte célèbre de ce siècle.

On connoît dans La Fontaine la jolie fable de la Laitière et du Pot au Lait; en voici le modèle avec la plupart des agréments de la copie, dans la quatorzième Nouvelle de Bonaventure Des-Perriers au sujet de l'alchimie.

« L'alquemie se pourroit plus proprement dire : *art* « *qui mine* ou *art qui n'est mie*, et ne sauroit-on mieux « comparer les alquemistes qu'à une bonne femme qui

« portoit une potée de lait au marché, faisant son « compte ainsi : qu'elle la vendroit deux liards; de ces « deux liards elle acheteroit une douzaine d'œufs, les- « quels elle mettroit à couver, et en auroit une douzaine « de poussins : ces poussins deviendroient grands, et « les feroit chaponner; ces chapons vaudroient cinq « solz la piéce, ce seroit un écu et plus, dont elle aché- « teroit deux cochons mâle et femelle, qui deviendroient « grands et en feroient une douzaine d'autres, qu'elle « vendroit vingt solz la piéce, après les avoir nourris « quelque temps; ce seroit douze francs, dont elle aché- « teroit une jument, qui porteroit un beau poulain, « lequel croîtroit et deviendroit tant gentil : il sauteroit « et feroit *hin*. Et en faisant *hin*, la bonne femme de « l'aise qu'elle avoit en son compte, se print à faire la « ruade que feroit son poulain : et en ce faisant, sa por- « tée de laict va tomber, et se respandit toute. Et voilà « ses œufs, ses poussins, ses chapons, ses cochons, sa « jument et son poulain tous par terre. Ainsi les alqué- « mistes, après qu'ils ont bien fournayé, charbonné, « lutté, soufflé, distillé, calciné, congelé, fixé, liqué- « fié, putréfié, il ne faut que casser un alembic pour « les mettre au compte de la bonne femme. »

Rabelais, liv. 1, chap. 33, cite une farce du *Pot au Lait*, où un cordonnier calcule comme la laitière de Des-Perriers. M. de La Monnoye, sur ce conte de Des-Perriers cite plusieurs autres contes qui paroissent en être imités.

Le fameux conte des Lunettes dans La Fontaine est tiré de la Nouvelle 64 de Bonaventure Des-Perriers.

Tout le monde sait l'histoire d'un homme qui, n'ayant

pu être reçu membre d'une compagnie, en devint le chef par un coup d'autorité, et qui s'appliquant ce verset :

Lapidem quem reprobaverunt ædificantes, hic factus est in caput anguli [a].

« La pierre qui avoit été rejetée par ceux qui bâtis- « soient est devenue la principale pierre de l'angle », reçut à l'instant pour réponse le verset suivant :

A Domino factum est istud, et est mirabile in oculis nostris [b].

« C'est le Seigneur qui l'a fait, et nos yeux le voient « avec admiration. »

Des-Perriers fait de cette histoire le sujet de sa cent vingt-sixième Nouvelle. Il prétend qu'un jeune homme qui avoit eu l'agrément du roi pour une charge de conseiller au parlement, ayant été refusé deux fois, fut enfin reçu par ordre exprès de François I, qui dit aux députés de la compagnie : « Quand vous aurez un fol « parmi vous, n'êtes-vous pas assez sages pour vous et « pour lui ? » Mais le conte est mal fait, car pour que l'application des deux passages fût juste, il auroit fallu que ce jeune homme eût été fait premier président.

Parmi les difficultés recherchées de ce temps-là, on peut compter l'usage introduit par Marot des réponses par monosyllabes rimés. En voici un exemple.

Pour ce jour là que fus-tu? — pris.
Quel visage as-tu d'elle? — gris.
Ne te rit-elle jamais? — point.
Que veux-tu être à elle? — joint.

[a] Ps. 117, vers. 21. [b] Ps. 117, vers. 22.

Sur ce modèle, Bonaventure Des-Perriers, Nouvelle soixante, suppose un moine qui trouve l'occasion d'un bon souper, occasion toujours trop rare pour son goût et son appétit, et qui, ne voulant pas perdre un coup de dent, est pourtant obligé de répondre aux questions dont on l'accable tout exprès : il prend le parti de répondre à tout par monosyllabes, et l'auteur prépare tellement les réponses par les questions, que tous ces monosyllabes sont rimés.

Quel habit portez-vous? — froc.
Combien êtes-vous de moines? — trop.
Quel pain mangez-vous? — bis.
Quel vin buvez-vous? — gris.
Quelle chair mangez-vous? — bœuf.
Combien avez-vous de novices? — neuf.
Que vous semble ce vin? — bon.
Vous n'en buvez-pas de tel? — non.
Et que mangez-vous les vendredis? — œufs.
Combien en avez-vous chacun? — deux.

Bonaventure Des-Perriers et Henri-Étienne racontent qu'un grand seigneur, qui croyoit savoir le latin, se mêlant d'interpréter à François I une lettre latine de Henri VIII, lui dit que le roi d'Angleterre envoyoit à sa majesté douze mulets, et demanda ce présent pour lui. Le roi fort étonné d'un pareil envoi, dit qu'il ne concevoit rien à ce présent de mulets, et qu'il les vouloit voir. Cependant il donna la lettre à lire à quelques savants, qui virent que c'étoient douze dogues d'Angleterre, *duodecim molossos*, que Henri VIII envoyoit au roi ; le premier interprète crut bien réparer sa méprise en disant qu'il avoit lu *muletos* au lieu de *molossos*.

La sottise de ce seigneur prouve cependant la révolution que l'exemple du maître commençoit à opérer. Ce grand, qui, pour plaire à François I, vouloit paroître savoir ce qu'il ignoroit, trente ans auparavant se seroit peut-être piqué d'ignorer même ce qu'il savoit.

Telle étoit sous François I la littérature nationale avec tous ses agréments et toutes ses imperfections. Finissons par observer que sous ce même régne Amyot s'illustroit déja, et que Montaigne se formoit.

CHAPITRE VI.

Mémoires sur quelques hommes célèbres dans les lettres sous François I.

Nous consacrons ce chapitre à un petit nombre choisi de littérateurs célèbres, dont nous n'avons point encore parlé, ou que nous n'avons pas eu occasion de faire connoître suffisamment.

Parmi les premiers s'offre d'abord Henri-Corneille Agrippa. Cet homme singulier, qui a vécu par-tout comme il arrive à ceux qui ne peuvent vivre nulle part, a vécu assez en France pour pouvoir être mis au nombre des auteurs français. L'énumération seule de ses voyages, de ses divers séjours et de ses différentes professions suffit pour peindre son inconstance. Né à Cologne le 14 septembre 1486, d'une famille noble, il fut secrétaire de l'empereur Maximilien, puis militaire, docteur en droit,

médecin, théologien. Il étoit en France avant 1507, en Espagne en 1508, à Dôle en Franche-Comté eu 1509. Là, se voyant persécuté par les moines, il voulut leur opposer les femmes; il fit un traité en leur faveur, il l'intitula, *de l'excellence des femmes*. La persécution fut la plus forte, il s'enfuit en Angleterre (1510) où il travailla sur les épîtres de saint Paul; il revint à Cologne, il alla faire la guerre en Italie, puis il se fit théologien du concile de Pise; (1511) il se réconcilia ensuite avec les papes qu'il avoit mortellement offensés par cette seule qualité, il alla enseigner la théologie à Pavie et à Turin, (1515) sur quelque nouvel orage, il se sauva de cette dernière ville, et vint à Metz, où il fut syndic et orateur de la ville. (1518) Les moines, qui vouloient qu'il n'y eût qu'une Madeleine, vouloient en revanche que sainte Anne eût eu trois maris, et Le Févre d'Étaples, qui avoit trouvé trois Madeleines, ne trouvoit qu'un mari à sainte Anne. Double hérésie, selon les moines. Agrippa prit parti pour Le Févre [a], et de peur d'être brûlé, il quitta Metz et revint à Cologne (1520), il alla ensuite à Genève (1521), puis à Fribourg en Suisse (1523); enfin il vint à Lyon, (1524) obtint une pension de François I, et entra au service de la duchesse d'Angoulême, en qualité de médecin et d'astrologue; il étudia ses goûts et ses foiblesses pour les contrarier. La duchesse, qui croyoit à l'astrologie, lui demanda son horoscope, il ne voulut jamais la tirer. Elle haïssoit le connétable de Bourbon, il fit l'horoscope du connétable, et lui promit toute sorte de triomphes; on le chassa et on le raya de l'état des pensions; il s'en

[a] Bayle, art. Agrippa.

vengea par des satires où il appeloit la duchesse d'Angoulême Jézabel. Il voulut se retirer dans les Pays-Bas, il lui falloit un passe-port du duc de Vendôme, qui le refusa long-temps, en disant : « Je ne veux rien signer « pour ce sorcier, » et qui le donna enfin d'assez mauvaise grace. Agrippa vint à Anvers en 1528. Marguerite d'Autriche le fit historiographe de l'empereur, mais bientôt prévenue contre lui par les moines (1), elle alloit le chasser, lorsqu'elle mourut ; Agrippa fit son épitaphe. Il fut mis en prison à Bruxelles, (1531) il en sortit et revint à Cologne, puis il alla à Bonn (1533), il lui prit fantaisie alors de revenir à Lyon (1535). Un foible souvenir de ses anciennes insolences contre la mère du roi le fit arrêter, mais cette princesse étoit morte, Agrippa fut bientôt libre, il alla enfin à Grenoble, où il mourut, et même, selon quelques uns, à l'hôpital ; il avoit vécu errant et malheureux, querellant les hommes et se fuyant lui-même, troublant la société, s'agitant dans la solitude. On l'a cru luthérien, parcequ'il disoit quelquefois du bien des réformés, en haine des catholiques, mais il en disoit aussi des catholiques en haine des réformés. Ses guerres continuelles avec les moines contribuèrent encore à lui donner le vernis hérétique. Tantôt il déclamoit contre Luther, tantôt il écrivoit à Mélancthon : « Saluez de ma part notre invincible hérétique « Luther, cet excellent serviteur de Dieu. Plût à Dieu, « ajoutoit-il, que Nabuchonodosor (c'étoit Charles-« Quint) devenu bête, redevînt homme, ou que je pusse

(1) Il dit lui-même que, si elle ne fût pas morte, il alloit périr comme criminel de *lèse-capuchon. Monachalis majestatis sacræque cucullæ reus.*

« quitter cet Ur de Chaldée. » Grace à sa bizarrerie, il eut toutes les réputations les plus contradictoires, il eut sur-tout celle de magicien, lui qui passa toute sa vie dans la misère et dans l'oppression.

Ses deux livres les plus célèbres sont sa *philosophie occulte* et son traité *de la vanité des sciences*. Dans ce dernier ouvrage, il veut représenter les sciences, non seulement comme vaines, mais encore comme dangereuses, paradoxe que quelques gens de lettres ont pris plaisir à soutenir pour exercer leur esprit, sans songer au danger beaucoup plus réel de fournir des armes à l'ignorance.

Dans sa dissertation sur l'origine du péché, il attribue la chute de nos premiers pères à une cause qui n'est pas celle que la Genèse exprime littéralement.

Il préparoit un traité *des hérésies et des crimes des Jacobins*, dans lequel disoit-il, *infecta sæpius veneno sacramenta, ementita sæpissimè miracula, interemptos veneno reges et principes, proditas urbes et respublicas, seductos populos assertasque hæreses, et cætera ejusmodi heroum illorum facinora dilucidè narrabo.*

Ce livre n'a point paru, le titre seul en eût assuré le débit, mais le nom d'Agrippa eût pu l'empêcher de faire impression.

Nous avons parlé des talents de Marot, disons quelque chose de son histoire. Il étoit fils de Jean Marot, poëte de la reine Anne de Bretagne et valet de chambre de François I. Jean Marot seroit peut-être aujourd'hui plus célèbre, si son fils ne l'eût effacé. Ce fils nous apprend lui-même que Jean Marot lui recommanda en mourant

la poésie qu'il avoit cultivée, avis rarement donné par un père mourant à son fils.

C'est un savoir tant pur et innocent,

lui disoit ce vrai poëte :

Qu'on n'en sauroit à créature nuyre.
Par preschemens le peuple on peut séduyre,
Par marchander tromper on le peult bien,
Par plaidoirie on peult manger son bien,
Par médecine on le peult bien tuer,
Mais ton bel art ne peut tels coups ruer.

Il est beau à un poëte de n'avoir pas même l'idée du mal que son art peut faire.

Clément Marot, né à Cahors, fut valet de chambre, d'abord de la sœur du roi, ensuite du roi lui-même. Marguerite étoit alors femme du duc d'Alençon. Marot suivit ce duc aux guerres d'Italie, il se comporta bien mieux que lui à la bataille de Pavie. Pendant que le maître fuyoit, le valet de chambre se faisoit blesser et prendre avec le roi ; voici ce qu'il dit lui-même dans sa première élégie, adressée à une maîtresse.

Là, fut percé tout outre rudement
Le bras de cil, qui t'ayme loyaument :
Non pas le bras, dont il ha de coustume
De manier ou la lance ou la plume,
Amour encor le te garde et réserve.....
Finalement avec le roi mon maistre,
De-là les monts prisonnier se vit estre,
Mon triste corps.

Il revint bientôt en France, mais ce fut pour essuyer une autre captivité. Les théologiens le poursuivirent

comme hérétique, il fut décrété de prise de corps par l'officialité de Chartres; il fut arrêté à Paris, et mis au Châtelet; il proteste fortement dans ses œuvres contre cette accusation d'hérésie.

Point ne suis luthériste,
Ne zninglien, et moins anabaptiste;
Je suis de Dieu par son fils Jésus-Christ.
Luther pour moi des cieux n'est descendu,
Luther en croix n'a point été pendu
Pour mes péchés : et tout bien advisé,
Au nom de lui ne suis point baptisé.

Alors le duc d'Alençon mort, le roi prisonnier, la duchesse d'Alençon partie pour l'Espagne, laissoient les gens de lettres en proie à la persécution, et Marot destitué de tout appui.

Or suis-je loing de ma dame et princesse.....
S'elle fust près, ô *cruel!* tou andace
Pas ne se fust mise en effort de prendre
Son serviteur qu'on n'ha point veu mesprendre;
Mais tu vois bien (dont je lamente et pleure)
Qu'elle s'en va (hélas!) et je demeure
Avec Pluton et Charon nantonnier;
Elle va veoir un plus grand prisonnier.....
Et retirer nostre roy hors d'Espagne.

Le *cruel* que Marot apostrophe dans ce vers est un docteur de Sorbonne, nommé Bouchard, inquisiteur de la foi. Le roi, du fond de sa prison, contint le zèle de ce fanatique; Marot le reconnoît positivement dans ces vers :

Mêmes un jour ils vindrent
A moy malade, et prisonnier me tindrent,

Faisans arrêt sus un homme arresté,
Au lict de mort, et m'eussent pis traité,
Si ce ne fust ta grand' bonté.

Quelque temps après, Marot eut avec la cour des aides une affaire qui le fit encore arrêter; on l'accusoit d'avoir fait échapper un prisonnier. Le roi écrivit à la cour des aides en faveur de Marot, qui fut relâché [a]; mais il retomba bientôt entre les mains des théologiens, qu'il bravoit trop et dans ses discours et dans ses écrits.

Pendant qu'il étoit à Blois, la police fit une descente dans sa maison à Paris, pour voir s'il n'avoit point de livres défendus; ce droit barbare d'inquisition étoit établi alors, et Marot ne prétendoit en être exempt que par son privilége de poëte :

O juge sacrilége!
Qui t'ha donné ne loi ne privilége
D'aller toucher et faire tes massacres
Au cabinet des saintes muses sacres?
Bien est-il vray que livres de deffense
On y trouva, mais cela n'est offense
A un poëte, à qui on doit lascher
La bride longue, et rien ne lui cacher.

Marot craignit sans doute que ce privilége ne fût pas reconnu en justice; il prit la fuite, et se retira en Béarn chez la duchesse d'Alençon, alors reine de Navarre; et, ne s'y croyant pas encore en sûreté, il alla en Italie, chez la duchesse de Ferrare. De là il plaida sa cause auprès du roi, par une épître où il ne ménagea pas plus les juges que les théologiens. Si j'ai fui, dit-il, ce n'est pas que je me sente coupable.

[a] Lettre du roi du 1 nov. 1527.

Mais je sçay tant de juges corrompables
Dedans Paris, que par pécune prinse,
Ou par amis ou par leur entreprinse,
Ou en faveur et charité piteuse
De quelque belle, humble solliciteuse,
Ils sauveront la vie orde et immonde
Du plus méchant et criminel du monde;
Et au rebours par faute de pécune,
Ou de support, ou par quelque rancune,
Aux innocens ils sont tant inhumains,
Que content suis ne tomber en leurs mains.

Il obtint, en 1536, la permission de revenir en France; il prétendoit que le séjour d'Italie l'avoit accoutumé à une grande circonspection :

Depuis un peu je parle sobrement:
Car ces Lombards avec qui je chemine,
M'ont fort appris à faire bonne mine,
A un mot seul de Dieu ne deviser,
A parler peu et à poltroniser.
Dessus un mot une heure je m'arrête,
S'on parle à moi, je réponds de la tête.

Vraisemblablement il reprit en France toute sa hardiesse, car il fut obligé de se retirer au bout de quelques années à Genève; mais Genève, comme on l'a vu, n'étoit pas un pays de liberté; l'austérité des mœurs et la sévérité des lois que Calvin y avoit établies, auroient dû en éloigner Marot, qui, selon Théodore de Bèze, ne put jamais corriger les mœurs peu chrétiennes dont il avoit contracté l'habitude à la cour de France [a]. En effet, on a dit qu'ayant été surpris en adultère, il auroit été pendu, selon la loi du pays, si Calvin, son ami,

[a] Bayle, art. Marot

n'eût fait commuer la peine en celle du fouet, fait pour le moins très suspect. Bayle observe avec raison que quand il s'agit d'un homme aussi connu que Marot, l'incertitude d'un pareil fait en démontre la fausseté. Marot quitta Genève et alla mourir à Turin en 1544, âgé d'environ soixante ans.

On a remarqué que dans ses poésies, où il fait l'histoire de sa vie, et où il parle de tout ce qui l'intéresse, il ne dit rien de sa femme, ce qui feroit croire qu'il n'étoit point marié; mais il parle de ses enfants à François I, il en parle d'une manière également naïve et touchante.

J'abandonnai, sans avoir commis crime,
L'ingrate France, ingrate, ingratissime
A son poëte, et en la délaissant
Fort grand regret ne vint mon cœur blessant :
Tu ments, Marot, grand regret tu sentis,
Quand tu pensas à tes enfants petits.

Un de ces enfants, nommé Michel Marot, fit des vers qui ont été imprimés; mais, loin d'égaler son père, il n'égala pas même son aïeul.

La Sorbonne, qui n'avoit pas lieu d'aimer Marot, ne pouvoit pas décemment descendre jusqu'à condamner ses rondeaux et ses dizains, mais elle condamna ses psaumes. Marot, dit-on, avoit traduit d'après l'hébreu, dont Vatable, son ami, lui expliquoit le vrai sens. On jugea qu'il s'en étoit écarté, cela est assez vraisemblable, on peut s'en rapporter à la contrainte de la mesure et de la rime. Ces psaumes étoient dédiés à François I. La Sorbonne fatigua ce prince de remontrances

sur cette dédicace acceptée et sur le privilége accordé. Le roi prit d'abord la défense de Marot, qui l'en remercie expressément dans une épigramme contre la Sorbonne; mais il céda aux clameurs, ce qui lui arrivoit souvent, et arrêta (le plus tard qu'il put) la publication de ces psaumes qu'il ne cessa de lire et de chanter avec toute sa cour. Ils avoient été mis en musique par Gudimel et par Bourgeois, les plus habiles musiciens du temps. La traduction de Marot fut continuée par Théodore de Bèze, mais non, dit un auteur du temps, *avec la même joliveté*. Les révolutions de la langue ont rendu cette *joliveté* bien ridicule; et c'est un avertissement de ne confier qu'avec circonspection à la mobilité d'une langue vivante les objets de notre respect et de notre foi. La traduction de Marot et de Théodore de Bèze fut admise dans la liturgie protestante, et par-là devint plus odieuse aux catholiques; dans la suite elle fut rajeunie par Conrart et La Bastide. Les églises protestantes, suivant leur degré de pédanterie, se partagèrent entre l'ancienne traduction et la nouvelle, toutes deux assez vieilles aujourd'hui.

Jules-César Scaliger ou de l'Escale, né en 1484, à Vérone ou dans le territoire, se disoit descendu des anciens seigneurs de l'Escale, princes de Vérone, prétention que beaucoup d'auteurs, sur-tout parmi les catholiques, traitent de chimère ridicule, mais que Théodore de Bèze juge légitime, parceque Joseph Scaliger, fils de Jules-César, et qui avoit la même prétention, étoit bon protestant; car ces questions de vanité se décident aussi par des raisons de parti. Cependant, lors-

qu'en 1528 Scaliger obtint en France des lettres de naturalité, il n'y prit point d'autres titres que ceux-ci : *Jules-César de l'Escale de Bordoms, docteur en médecine, natif de la ville de Vérone.* Il se vantoit d'ailleurs d'avoir été militaire, et ne se vantoit pas d'avoir été cordelier; il avoit jusqu'à la prétention d'être un guerrier illustre. Ses prétentions très vastes aussi aux talents et à l'érudition sont moins contestées; il se distingua par la critique et même par la poésie [a]; mais ses amis exagéroient évidemment lorsqu'ils disoient qu'il n'y avoit eu ni un plus grand philosophe depuis Aristote, ni un plus grand poëte depuis Virgile, ni un plus grand médecin depuis Hippocrate; Juste-Lipse passe toutes les bornes lorsqu'après avoir dit que les quatre plus grands hommes qui aient paru dans le monde, sont Homère, Hippocrate, Aristote et Scaliger, il paroît préférer le dernier aux trois autres. Scaliger lui-même donnoit le ton à ses panégyristes; il disoit que les idées de Xénophon et de Masinissa réunies n'exprimoient qu'imparfaitement ce qui se trouvoit en lui seul. Cardan et Scioppius au contraire l'ont trop rabaissé; lui-même il a trop combattu Érasme, mais du moins il s'en est repenti, quoique trop tard, et il a fait une espèce de réparation à la mémoire de ce grand homme. En général il fut trop aigre et trop emporté. Ces vils débats déshonoroient trop souvent alors des gens de lettres; le vulgaire, forcé de céder à l'empire naturel de leurs lumières, les a quelquefois jugés et bravés à la faveur de leurs divisions; ils le savoient, et ne se cor-

[a] Baillet, jug. des sav. Juste-Lipse, ep. Sainte-Marthe, éloq.

rigeoient pas; mais les rois se corrigent-ils de la guerre, fureur toujours inutile et bien autrement funeste? Les rois qui font la guerre sont aussi ridicules que leur grandeur peut le permettre; les savants qui se déchirent sont aussi méchants que leur foiblesse peut le comporter, et tous sont également absurdes; mais rendons graces à la philosophie en jouissant de ses bienfaits; les querelles littéraires étoient un reste de barbarie, elles deviennent plus rares de jour en jour. Les talents rivaux et amis se respectent, s'encouragent, s'entr'aident à l'envi. Ces nœuds d'amitié, de confraternité que l'établissement des corps littéraires achève aujourd'hui de serrer, se formoient dès le temps de François I, malgré les obstacles que la barbarie opposoit encore. Les gens de lettres avoient intérêt de s'unir pour résister à la persécution que leur suscitoient les théologiens et les moines, trompés par ce mélange de littérature et d'hérésie, qui s'offroit à eux de toutes parts. Scaliger attiroit trop les regards dans la petite ville d'Agen, pour n'être pas observé. La vigilance du parlement de Bordeaux égaloit sa rigueur; on crut trouver Scaliger en défaut sur le jeûne du carême et sur l'abstinence des viandes; cette irrégularité étoit alors un crime irrémissible, parceque c'étoit le signe le plus apparent de la réforme; on recueillit aussi de sa bouche quelques termes peu orthodoxes sur la *transsubstantiation*, l'orage grossissoit, ses amis parvinrent pourtant à le dissiper, et Scaliger mourut catholique.

Ses trois principaux ouvrages sont sa poétique, son livre des principes de la langue latine, et ses exercitations contre Cardan.

Il avoit pour la poésie cet enthousiasme qui, joint aux talents, procure les succès. Il disoit qu'il aimeroit mieux avoir fait les deux odes d'Horace :

Quem tu Melpomene semel, etc.

et

Donec gratus eram tibi, etc.,

que d'être roi d'Aragon.

Il eut un grand nombre d'enfants. L'aîné, nommé Constant, et surnommé *le Diable*, fut assassiné en Pologne; Léonard, le second, fut aussi assassiné à Laon, en Picardie; le troisième, nommé Sylvio, exerça la profession de son père; le quatrième, nommé Joseph, est le plus célèbre. C'est lui qui, par son livre fameux *de emendatione temporum*, a créé la chronologie et frayé la route aux Pétau, aux Ussérius, aux Marsham, aux Newton. Sa vie n'appartient pas au régne de François I; il brilla sous les derniers Valois et sous Henri IV. Calviniste déclaré, il se retira en Hollande, il vécut à Leyde et y mourut après seize ans de séjour, le 21 janvier 1609. Gassendi rapporte que M. de Peiresc étant allé voir, à Leyde, Joseph Scaliger, celui-ci lui témoigna quelque desir d'aller mourir à Agen pour mêler sa cendre à celle de son père. « Ce desir, lui dit M. de « Peiresc, n'entraîne-t-il pas celui de mourir comme lui « dans la foi de vos aïeux? » Scaliger ne répondit que par un torrent de larmes.

Nous venons de voir dans Agrippa les travers d'un esprit étendu, dans Marot les contradictions qu'attire le génie, dans Scaliger des ridicules joints à des talents;

le mal est ainsi par-tout à côté du bien. Nous avons vu Érasme refusant les bienfaits des rois, obtenant leur estime, et l'admiration des savants, et les respects des peuples [a]; nous l'avons vu appelé par les papes eux-mêmes à la défense de la religion, et présidant pour ainsi dire à la littérature de l'Europe; mais aussi nous l'avons vu censuré par la Sorbonne, nous l'avons vu traversé par l'université de Louvain, et malheureusement très sensible à cette censure et à ces traverses. Le prince de Carpy, Scaliger, Dolet, Hutten, Eppendorff, Stunica, Caranza, Aléandre et beaucoup d'autres savants de tout pays, écrivirent contre lui, et lui donnèrent des mortifications; Luther le déchira, et les moines le persécutèrent, parcequ'il ménageoit Luther, ou plutôt parcequ'il ne les ménageoit pas; mais leur fureur n'auroit été que plaisante, s'ils n'étoient point parvenus à faire flétrir quelques uns de ses ouvrages, tant à Rome qu'à Paris. Ils ne perdoient pas une occasion de l'insulter. Quand ils publièrent en Flandre la bulle de Léon X contre Luther, ils eurent soin d'avertir qu'Érasme étoit un ennemi bien plus dangereux. A Bruges un cordelier prêcha contre Érasme et Luther, car c'étoit l'usage de les joindre ensemble dans ces déclamations satiriques qu'on appeloit des sermons. *Érasme*, disoit-on, *avoit pondu les œufs, Luther avoit fait éclore les poulets*. Le cordelier, après les avoir traités de *bêtes*, d'*ânes*, de *souches*, passa aux grands reproches, et se chargea de faire voir qu'Érasme étoit tout plein d'hérésies. Un magistrat surpris de cette imputation,

[a] M. de Burigny, vie d'Erasme.

qui devoit pourtant moins l'étonner que celle de *bêtise* et d'*ânerie*, alla trouver le moine, et demanda instamment à voir ces hérésies. « A Dieu ne plaise, dit le « moine, que j'aie jamais lu les livres de ce bel-esprit; « je jetai les yeux un jour sur ses paraphrases, c'étoit « un latin si élevé que je n'y pus rien comprendre; cet « homme ne peut être qu'un hérétique. » Un carme prêchant à Paris devant François I, annonça l'arrivée prochaine de l'ante-christ, il en compta tous les précurseurs; en France, Le Fèvre d'Estaples; en Allemagne, Reuchlin; en Brabant, Érasme. A Anvers, le cordelier Nicolas Herborn écrivoit qu'Érasme seul avoit fait plus de mal que Luther, Zuingle, OEcolampade, ces quatre hommes étoient *les soldats de Pilate qui avoient crucifié Jésus-Christ;* il appliquoit sur-tout à Érasme ce mot de l'écriture, *il seroit bon que cet homme ne fût jamais né* [a]. Un dominicain disoit ou en chaire ou à table : *Non, il n'y a point d'hérétique plus scélérat qu'Érasme.* Un autre dominicain, nommé Vincent, disoit : *C'est Érasme qui a fourni à Luther tout son venin.* Le cordelier Pierre Le Cornu, expliquant ces paroles du psaume 90, *Vous écraserez le lion et le dragon*, disoit : *le lion c'est Luther, le dragon c'est Érasme.*

A Constance un docteur avoit dans son cabinet le portrait d'Érasme, et ne manquoit jamais de cracher dessus en passant. Il écrivoit : « On a brûlé ou égorgé plusieurs « milliers d'hérétiques, c'est quelque chose que cela, « mais ce n'est rien, si on laisse vivre Érasme leur maî« tre. » Le nombre des victimes flattoit les persécuteurs,

[a] M. de Burigny, vie d'Erasme, t. 2.

le choix de ces victimes les eût flattés bien davantage. Avec Berquin et Dolet, ils eussent brûlé (1), Reuchlin, le Févre, les Scaliger, les Étiennes, Marot, Érasme lui-même.

Rien n'égaloit le zèle du carme Nicolas d'Egmond, il prêcha contre Érasme en présence d'Érasme même, en fixant sur lui ses regards, en le montrant presque à tout son auditoire[a]. Érasme, pour s'amuser de ses fureurs, le cita devant le recteur de l'université de Louvain [b], d'Egmond comparut. « Vous êtes, dit-il à Érasme, l'au-« teur de tous les troubles, vous n'êtes qu'un fourbe « dangereux, vous avez l'art d'envelopper adroitement « toutes vos méchancetés. »

ÉRASME.

Laissons les injures. Raisonnons, et feignez.....

D'EGMOND.

Je ne feins point. Cela est bon pour vous autres poëtes qui usez de fictions et qui mentez toujours.

ÉRASME.

Si vous ne voulez pas feindre, accordez-moi.....

(1) Les occasions de combattre une telle fureur renaissent souvent dans cette histoire. Outre les autorités saintes dont nous avons appuyé la cause de l'humanité, nous invitons nos lecteurs à relire la préface que M. de Thou adresse à Henri IV au commencement de son histoire. Parmi les raisonnements et les exemples les plus convaincants, on y trouve un fait qui prouve bien l'inefficacité des supplices en matière de religion. Un protestant lié au poteau fatal, voyant que le bourreau, pour l'effrayer moins, allumoit le feu par-derrière, lui dit : « Allume par-devant; si j'avois craint le feu, je ne « serois pas ici; ne pouvois-je pas l'éviter d'un seul mot? »

[a] M. de Burigny, vie d'Erasme, t. 2.

[b] Erasme, epist.

D'EGMOND.

Je ne veux vous rien accorder.

ÉRASME.

Supposez donc.....

D'EGMOND.

Je ne suppose rien.

ÉRASME.

Mettez donc qu'il soit.....

D'EGMOND.

Je ne mettrai rien.

ÉRASME.

Qu'il soit donc.....

D'EGMOND.

Mais cela n'est point.

ÉRASME.

Il faut pourtant convenir de quelque chose.

D'EGMOND.

Eh bien! convenez que vous avez tort.

ÉRASME.

Quand j'aurois tort, faut-il prêcher contre moi? Faut-il soulever le peuple? Que ne vous contentez-vous d'écrire, ou que ne m'attaquez-vous en justice?

D'EGMOND.

Ah! vous voudriez bien avoir la même autorité que moi.

ÉRASME.

Quelle autorité?

D'EGMOND.

Celle que donne le talent de prêcher.

ÉRASME.

J'ai prêché autrefois, et il ne me seroit peut-être

pas fort difficile encore d'égaler certains prédicateurs.

D'EGMOND.

Que ne prêchez-vous donc?

ÉRASME.

Je crois que mes livres sont plus utiles aux bonnes lettres que des sermons.

D'EGMOND.

Vos bonnes lettres sont de très mauvaises lettres.

ÉRASME.

J'ai rétabli plusieurs choses dans les livres sacrés.

D'EGMOND.

Vous les avez altérés.

ÉRASME.

Cependant le pape a daigné approuver mon travail par un bref.

D'EGMOND.

Bon! qui a vu ce bref?

ÉRASME.

Voulez-vous le voir?

D'EGMOND.

Je ne veux rien voir qui ait rapport à vous.

Laissons ces discours, dit le recteur, et voyons ce qu'on peut faire pour vous réunir.

D'EGMOND.

Qu'il fasse réparation aux docteurs de Louvain, qu'il les reconnoisse publiquement pour de bons et de vrais docteurs.

ÉRASME.

Je ne leur ai jamais refusé ce titre, et je ne leur refuserai point mes éloges, lorsqu'ils me fourniront quelque occasion de leur en donner.

D'EGMOND.

Et nous ne vous refuserons point les nôtres, quand vous nous fournirez quelque occasion de vous en donner. Vous avez la plume et nous la langue. Chacun se sert des armes qu'il sait manier.

Le recteur fit tourner la conversation sur Luther.

D'EGMOND.

Eh bien ! il a écrit pour Luther, qu'il écrive contre lui.

ÉRASME.

Je n'ai point écrit pour Luther, et je ne juge point à propos d'écrire contre lui. Il ne me convient point d'accabler un ennemi terrassé.

D'EGMOND.

Écrivez du moins que nous l'avons confondu.

ÉRASME.

L'avez-vous confondu? Je l'ignorois. En ce cas, c'est aux vainqueurs à chanter leur victoire.

D'EGMOND, *s'en allant avec fureur.*

Vous voyez bien qu'il est impossible de convenir de rien avec cet hérétique ; qu'il écrive contre Luther, ou nous le poursuivrons comme luthérien. Je n'ai plus rien à dire.

C'est ainsi qu'on traitoit à Louvain l'homme à qui Rotterdam sa patrie érigea une statue avec l'applaudissement de toutes les nations. Bayle dit que la devise de plusieurs grands hommes pourroit être : *Per convicia et laudes* (1). De cet encens et de ces poisons mêlés ensem-

(1) « A travers les éloges et les injures. »

ble sort cette fumée précieuse qu'on nomme la gloire, à laquelle on sacrifie le repos, ce bien si réel et qui approche tant du bonheur.

Nous avons parlé de l'amitié qui régnoit entre Érasme et Budée, de l'empressement sincère et généreux avec lequel Budée appeloit son ami en France et lui ménageoit la faveur de François I. Faut-il qu'une amitié si glorieuse pour ces deux grands hommes ait été troublée? Elle le fut : Érasme [a], comme nous l'avons dit, avoit fait un parallèle peut être plus déplacé qu'injuste entre Budée et l'imprimeur Badius, et il avoit sûrement été jusqu'à l'excès en donnant la préférence au dernier. Étoit-ce amitié pour Badius? Étoit-ce jalousie contre Budée? Tous les gens de lettres dont Budée étoit le bienfaiteur furent indignés, et Tusan, quoique admirateur d'Érasme, fit à ce sujet une épigramme qui n'est que trop bonne.

Desine mirari quarè postponat Erasmus
Budæum Badio, plus favet ille pari (1).

Longueil avoit aussi fait un parallèle, mais entre Érasme et Budée, deux hommes beaucoup plus faits pour être comparés. Longueil s'étonnoit dans ce parallèle que François I donnât la préférence à Érasme sur Budée.

« Le roi, répondit modestement Érasme, ne m'a point « donné la préférence, il n'a voulu que réunir deux amis. « Le plus grand honneur qu'on puisse me faire est de

[a] Ciceronian. Erasm.

(1) « Ne soyez point surpris qu'Erasme préfère Badius à Budée; il « favorise son semblable. »

« me mettre à la suite de Budée, je suis trop loué dans « votre parallèle, il l'est trop peu. »

Tout cela en pareil cas est plus aisé à écrire qu'à penser; Longueil crut s'apercevoir qu'Érasme conservoit quelque ressentiment de son parallèle. *Érasme* de son côté put voir que *Budée* avoit été blessé du sien. Le refroidissement fut sensible, Budée devint aigre, et se prêta de mauvaise grace aux réparations qu'Érasme voulut lui faire. Les expressions dures et offensantes infectèrent leurs lettres; il y en a une de Budée, avec cette inscription : « Budée jusqu'à présent ami d'Érasme, « lui dit pour toujours adieu. »

Si Érasme avoit eu le premier tort, il eut l'honneur de le réparer, il répondit à cette cruelle lettre : « Quoi « que puisse dire et faire Budée, Érasme sera toujours « son ami. » Dans une nouvelle édition du Cicéronien, il supprima le parallèle entre Badius et Budée; ces légers nuages qui s'étoient élevés jusqu'au trône de François I, et qui lui avoient déplu, se dissipèrent insensiblement. « Je ne suis point réconcilié avec Budée, écrivoit Érasme « à Egnatius, je n'ai jamais cessé un instant de l'aimer. » Les ouvrages de ces deux grands hommes sont trop connus, trop nombreux et trop considérables pour que nous nous arrêtions à en parler.

Mais si pour les talents ils n'eurent point de supérieurs ni peut-être d'égaux dans leur siècle, ils eurent pour toutes les vertus de l'homme de lettres et du chrétien un modèle admirable dans Sadolet. Savant, il ne connut point l'orgueil, théologien (du seizième siècle), il connut la bienfaisance; orateur, il fut toujours vrai; poëte, il fut toujours sage : l'humanité, la paix étoient

dans sa bouche et dans son cœur, son zéle ne fut que celui de la charité. Lien des hommes, il les réconcilioit, il les unissoit, il calmoit toutes les fureurs, il versoit du baume sur toutes les plaies de l'ame. Son exemple eût dû suffire pour rendre les humains bons et heureux. Les plus beaux génies déposoient avec respect à ses pieds leurs talents, leurs querelles, leur réputation, leur vanité. Érasme le consultoit et jamais ne négligea ses avis sans en être puni par le repentir; les protestants l'estimèrent, les catholiques l'admirèrent, et personne ne l'imita.

Jacques Sadolet, né à Modène en 1478, s'instruisit dans les lettres grecques et latines, sous Jacques Sadolet, son père, professeur en droit à Ferrare. Le jeune Sadolet, contemporain et ami de Bembe (1), fut comme lui secrétaire de Léon X, et comme lui cicéronien, sans les recherches et les scrupules savants qui ont rendu Bembe ridicule [a]. Bembe employa son crédit à sa fortune comme les hommes ordinaires, Sadolet n'employa le sien qu'à obliger, et ne comprit pas qu'on en pût faire

(1) On a beaucoup reproché à ce fameux Bembe, depuis cardinal, l'abus du cicéronianisme et l'application des expressions païennes de l'antiquité à des sujets chrétiens. Un pape avoit été nommé *Deorum immortalium beneficiis;* le sénat de Venise écrivoit au pape (dans une histoire de Bembe) *uti fidat Diis immortalibus quorum vicem gerit in terris.* la sainte Vierge étoit *Dea*, la foi, *persuasio*, l'excommunication *aquâ et igni interdictio.* Bembe affichoit un mépris plus que profane pour le latin de l'écriture; il conseilloit à un ami de ne point lire les épîtres de saint Paul, de peur de gâter son style; on l'accuse même d'avoir écrit à Sadolet, qui faisoit un commentaire sur l'épître aux Romains : *Omitte has nugas; non enim decent gravem virum tales ineptiæ.* Laissez là ces bagatelles, de telles sottises ne conviennent point à votre gravité. Sadolet étoit bien loin de ces indécences.

[a] Hist de l'égl. gallic., t. 17 et 18.

un autre usage; il refusa plusieurs bénéfices que Léon X lui offrit, il fallut que ce pape lui fît une espèce de violence pour le déterminer à recevoir l'évêché de Carpentras; il est vrai qu'en même temps le pape le retenoit à Rome, séjour que la vertu scrupuleuse de Sadolet jugeoit peu compatible avec les devoirs que l'épiscopat lui imposoit. Après la mort de Léon X, il alla s'unir à son église de Carpentras, et pendant vingt-trois ans il ne s'en sépara jamais volontairement. C'est ce qui nous autorise à le compter parmi les gens de lettres dont la France s'honore. Tant de mérite ne pouvoit échapper à François I. Ce prince voulut l'attirer à sa cour. « Grand roi, répondit Sadolet, « je chérirai toujours le souvenir de vos bontés, je vous « admirerai toute ma vie du fond de ma retraite, mais « puis-je quitter l'épouse et les enfants que Dieu m'a « confiés? » Il ne voulut jamais avoir d'autre bénéfice, lors même que Paul III l'eut créé cardinal. Il étoit bien convaincu que la discipline de l'église avoit besoin de réforme, et il l'avouoit, mais sans éclat, sans bruit, sans troubler la paix, sans vouloir se faire remarquer. Il n'approuva point la rigueur dont Léon X usa envers Luther. Tout ce qui étoit violent affligeoit son ame tendre et compatissante, mais il étoit sur-tout épouvanté de la seule idée qu'on pût vouloir employer la force en faveur de la vérité. Le pape lui avoit adressé les pouvoirs les plus amples pour faire punir les hérétiques du comté Vénaissin. « Je reçois ces pouvoirs avec respect, « écrivit-il au cardinal Alexandre Farnèse, mais je ferai « en sorte de n'en avoir pas besoin. Ces armes ne sont « guère à mon usage, la vérité seule aura plus de force, « même annoncée par ma foible voix. J'instruirai, je prie-

« rai, Dieu m'aidera, il aura pitié de mon peuple et de « moi, mais dût ce peuple s'égarer sans retour, son « évêque ne l'égorgera point. »

Sadolet souffroit tout, quand il ne s'agissoit que de ses propres intérêts; s'agissoit-il de ceux de son troupeau, sa vigilance redoubloit, son courage s'animoit, nul péril ne l'effrayoit, nulle considération ne pouvoit l'arrêter. Le cardinal de Clermont-Lodève, légat d'Avignon, opprimoit les habitants de Carpentras, et gouvernoit le Comtat en tyran; Sadolet osa lui représenter la nécessité d'être homme, et ses remontrances n'ayant produit aucun effet, il les porta jusqu'au pape; mais il mit dans ses plaintes tant de douceur, l'ascendant de la raison et de l'humanité éclata d'une manière si tendre et si forte dans toute sa conduite, que ce légat lui-même en fut touché, changea de principe, et donna toute son amitié à Sadolet.

François I étant en guerre avec le duc de Savoie, le comte de Furstemberg, sous les ordres de l'amiral de Brion, conduisoit un corps de Lansquenets à travers le comté Vénaissin. Plusieurs Allemands ayant commis du désordre dans Carpentras, les bourgeois prirent les armes et les chassèrent. Furstemberg jura de venger cette injure, il fit marcher contre Carpentras toutes ses troupes avec du canon. Les habitants se croyoient perdus, l'évêque vole à leur secours, mais il ne peut fléchir l'implacable Furstemberg, il a recours au général; il n'y avoit qu'un étranger et qu'un barbare qui pût mépriser Sadolet, intercédant pour son peuple; Brion, saisi de respect à ce nom, se hâta d'employer toute son autorité pour contenir Furstemberg, et la vertu active de l'évê-

que eut dans cette occasion la gloire de sauver un peuple avec lequel il se disposoit à mourir.

L'homme de lettres fut presque aussi affligé dans Sadolet que le chrétien, lorsqu'au sac de Rome, une magnifique bibliothèque qu'il avoit formée dans cette ville, et qu'il se proposoit toujours de transporter à Carpentras, fut pillée et brûlée par ces brigands féroces que le duc de Bourbon et le prince d'Orange traînoient à leur suite dans l'Italie[a]. Avec quelle douceur touchante Sadolet déplore cette perte! Comme sa douleur particulière s'abyme dans la douleur publique! Cependant ses livres grecs, l'objet de sa tendresse, lui arrachent des soupirs. « Ils ont « péri, s'écrie-t-il avec amertume; ainsi la fortune qui « persécute aujourd'hui tous les Italiens, me déclare « une guerre particulière; mais elle n'aura sur moi au- « cun avantage. Je mets ma confiance en Dieu, et je « tâche de conserver l'égalité d'ame. »

La guerre s'alluma contre les malheureux vaudois; évêques et magistrats, se disputèrent l'honneur de les égorger. L'imprudent François I, trompé par le zèle aveugle de Tournon, envoya ses troupes contre ses sujets; le vice-légat d'Avignon y joignit les siennes; Sadolet seul les arrêta quelque temps, et ne pouvant détourner ce coup, il le suspendit; il courut à Rome comme à la source du mal; mais tandis qu'il y plaidoit la cause de l'infortune et de l'humanité, le crime se consommoit et la France préludoit aux horreurs de la Saint-Barthélemy.

Sadolet ne revit plus son troupeau, il mourut à Rome en 1545.

[a] Hist. de l'égl. gallic., t. 17 et 18.

Sa vertueuse indulgence mérita d'autant plus d'éloges qu'elle n'eut point pour principe l'indifférence sur la religion. Jamais prélat n'eut plus de zèle pour les progrès de la foi ni pour l'extinction de l'hérésie; il avoit osé entreprendre la conversion de Genève, il avoit écrit aux habitants de cette ville une lettre pleine d'onction et de charité, qui eût pu produire son effet, si la sombre activité de Calvin n'y eût mis de trop puissants obstacles.

Les titres seuls des principaux ouvrages de Sadolet annoncent son caractère.

De bono pacis (1); *De philosophicâ consolatione et meditatione in adversis; De liberis rectè instituendis; De philosophiæ laudibus.*

Son *Curtius* et son *Laocoon* tiennent le premier rang parmi ses poésies.

Les historiens de l'église gallicane ont très bien remarqué qu'à travers l'acclamation universelle des savants et des hommes vertueux en faveur de Sadolet, il ne s'est jamais élevé une seule voix contre lui, tant sa vertu savoit triompher de l'envie même que ses talents étoient très dignes d'inspirer.

Pour connoître et pour aimer Sadolet, il suffiroit de lire sa lettre (2) à Mélancthon du 17 juin 1537. Ces deux hommes excellents étoient faits pour s'aimer, la sympathie des vertus les attiroit l'un vers l'autre; leurs ames, répandues dans leurs écrits, se reconnoissoient et cherchoient à s'unir; Sadolet, comme le plus parfait,

(1) Avantages de la paix. Consolations de la philosophie dans l'adversité. Education des enfants. Eloge de la philosophie.

(2) Cette lettre se trouve parmi celles de Mélancthon, l. 1, ep. 39.

s'empresse le premier à demander l'amitié de Mélancthon, et dans quel temps? en 1537, lorsque Rome éclatoit avec le plus de force contre les protestants qui ne l'avoient jamais si hautement bravée, lorsque le pape convoquoit le concile qui devoit les condamner, et dont ils rejetoient d'avance l'autorité après avoir tant de fois offert de s'y soumettre.

« Nous n'avons pas les mêmes opinions, dit Sadolet « à Mélancthon, mais les mêmes sentiments nous ani- « ment. Les lettres, les vertus, l'humanité, nous sont « également chères; vos ouvrages ont pénétré mon ame « de tendresse; aimons-nous, mon frère, aimons-nous. « D'honnêtes gens qui cultivent les lettres sont essen- « tiellement amis. Je ne sais point haïr pour des opi- « nions; c'est l'orgueil qui haït et qui persécute, la re- « ligion aime et console, elle est tendre, elle est juste. »

Non ego enim is sum, qui ut quisque à nobis opinione dissentit, statit eum odio habeam. Arrogantis est hoc et elati animi, non mansueti et comis, quas me potiùs ad partes natura mea vocat. Sed faveo ingenuis, virtutes hominum colo, studia litterarum diligo.

Qu'on juge quel devoit être un cardinal qui en 1537 tenoit un tel langage à Mélancthon. Homme admirable, homme attendrissant, qu'on ne peut lire sans pleurer de joie et d'amour; prélat né pour la gloire de l'église et pour le bonheur de l'humanité, Sadolet remplit toute l'idée que l'homme peut se faire de la vertu.

C'est par ce nom respectable que nous terminerons l'histoire littéraire de la France sous le règne de François I.

FIN DU LIVRE HUITIÈME.

HISTOIRE

DE

FRANÇOIS IER.

LIVRE NEUVIÈME.

Contenant la vie privée de François I et des anecdotes particulières.

CHAPITRE PREMIER.

Vie privée de François I.

Nous avons montré dans François I le guerrier, le roi, le législateur, l'ami des arts, le père des lettres. Nous allons le considérer sous des rapports moins étendus, mais plus intimes; nous allons montrer le fils, le mari, le père, le frère, l'amant, l'ami, l'homme en un mot.

François I eut toujours pour sa mère cette soumission respectueuse que S. Louis avoit eue pour la sienne; mais Louise de Savoie, qui pouvoit avoir les talents de Blanche de Castille, n'en avoit pas les vertus. Nous avons assez dit et le mal et le bien qu'elle fit au royaume; le

mal surpassa trop le bien, et c'est ce qui a déterminé le jugement de la postérité sur cette femme. Qu'importe que les auteurs d'anecdotes [a] nous apprennent qu'elle étoit belle et qu'à peine voyoit-on à la cour une taille aussi riche que la sienne? les sommes immenses qu'elle laissa en mourant suffisent pour la condamner [b], sur-tout quand on les compare avec celle de trente-cinq mille livres qu'elle avoit apportée en mariage. Il est clair que son fils lui donna trop, ou lui laissa trop prendre. Il ne commença véritablement à régner, c'est-à-dire à rendre ses sujets heureux, qu'après la mort de sa mère; louons sa piété, plaignons sa foiblesse, et plaçons la duchesse d'Angoulême à une distance égale des vertus de la reine Blanche et des vices de Catherine de Médicis. Elle eut de la première le talent de gouverner, la grandeur, la prudence; elle eut de la seconde l'ambition, les vengeances, les fureurs; elle en eut aussi la superstition, le goût pour l'astrologie, mais ces derniers traits de conformité sont autant du siècle que du caractère.

La duchesse d'Angoulême avoit en effet toutes les foiblesses de son siècle et de son sexe; elle frémissoit chaque fois qu'elle entendoit parler de la mort, elle s'emportoit contre les prédicateurs, dont le devoir est de la rappeler. *Apparemment*, disoit-elle, *ils ne savent que dire, puisqu'ils répètent ce que personne n'ignore.* Mais cette vérité si connue est toujours nouvelle par son importance.

Pendant sa dernière maladie et peu de temps avant

[a] Brantôme.

[b] Lettre de Montmorency à l'évêque d'Auxerre, du 7 oct. 1531.

sa mort, elle fut frappée, au milieu de la nuit, d'une clarté extraordinaire qui remplissoit sa chambre; elle crut que c'étoient ses femmes qui faisoient un trop grand feu, elle les gronda; on lui dit que c'étoit la clarté de la lune qu'elle voyoit; on tira les rideaux de son lit, elle reconnut une comète (1). Elle fit fermer les fenêtres. « Ah! dit-elle avec un cri d'effroi, ce signe mena-« çant n'est pas pour le peuple; c'est à moi d'entendre « mon arrêt, il faut donc franchir ce terrible passage, « il le faut, allons, il faut s'y préparer. »

Le lendemain matin, elle envoya chercher son confesseur; ses médecins l'assuroient pourtant qu'ils la trouvoient bien, mais elle en croyoit plus la comète. « J'ai vu, leur disoit-elle, le signe de ma mort, sans « cela je penserois comme vous, car je ne me sens point « mal. » Elle mourut; la comète put contribuer à sa mort par la frayeur qu'elle lui inspira, c'est l'effet ordinaire des préjugés superstitieux : la philosophie, qui les dissipe, rend donc quelque service à l'humanité.

La gloire de la duchesse d'Angoulême, ou plutôt son bonheur, est d'avoir été la mère de François I et de la reine de Navarre; mais n'ajoutons point avec Nicolas Bourbon :

Regis mater eram et populi. *

Louise de Savoie étoit née au Pont-d'Ain le 11 septembre 1476 [a]. Elle avoit été mariée le 16 février 1488. Elle mourut le 22 septembre 1531, à Grès en Gatinois.

(1) C'est la fameuse comète de 1531, 1607, 1682, 1759.

* J'étois la mère du roi et du peuple.

[a] Journal de Louise de Savoie.

François I eut deux femmes vertueuses, qu'il respecta et qu'il n'aima point. Nous avons presque tout dit de la reine Claude en n'en disant presque rien; son obscurité fait sa gloire. Ce fut une sainte, qui, négligée par son mari, maltraitée par sa belle-mère, ne se plaignit point, n'exigea rien, ne regretta rien, servit Dieu, secourut les malheureux et ne fit jamais de mal. On la nomma pendant sa vie la *Bonne-Reine*, et personne n'en parle aujourd'hui. Voilà les femmes qui ne sont point célèbres. Qu'une femme sans pudeur ait fait pendre un vieillard innocent, qu'elle ait forcé un héros désespéré à déchirer sa patrie, à faire son roi prisonnier, qu'on ait tremblé sous elle, on ne l'oubliera jamais.

Quand j'ai dit que la reine Claude étoit négligée par François I, j'ai voulu dire seulement qu'elle n'avoit ni crédit ni faveur; le crédit étoit entre les mains de la duchesse d'Angoulême, la faveur étoit pour la comtesse de Châteaubriant. D'ailleurs, le roi eut de la reine Claude, en dix ans de mariage, trois fils et quatre filles. Dès le 28 juin 1515, elle lui avoit fait une donation entre-vifs du duché de Bretagne, des comtés de Nantes, de Blois, de Montfort et autres terres.

Claude naquit à Romorentin le 13 octobre 1499, fut mariée le 18 mai 1514, et mourut le 25 juillet 1524 à Blois [*a*]. Bordigné, du Bouchet et quelques autres parlent de ses miracles, nous nous bornons à parler de ses vertus [*b*].

Éléonore d'Autriche vint en France sous les mêmes

[*a*] Bordigné, chronique d'Anjou, part. 3, folio 202, verso.
[*b*] Du Bouchet, annal. d'Aquit., part. 4, p. 382.

auspices que Marie d'Angleterre y étoit venue, c'est-à-dire, qu'elle porta en dot la paix à François I, comme Marie l'avoit portée à Louis XII. Éléonore fit plus encore, elle rendit à François I ses enfants restés en otage à Madrid, et par-là elle devint leur mère; elle en eut toujours les sentiments, qu'elle fit éclater dès le temps où elle vint joindre les princes à Fontarabie, pour passer avec eux en France. Sur quelques débats qui étoient survenus entre les commissaires français et espagnols chargés de l'exécution du traité de Cambray, le connétable de Castille avoit éloigné de la frontière les enfants de France, et les avoit fait reculer à quatre lieues de Fontarabie, Éléonore les fit ramener sur la frontière, calma les esprits et fit exécuter le traité [a]. Théodore de Bèze compara Éléonore à Hélène, en donnant l'avantage à Éléonore.

Utraque formosa est, sed re tamen altera major,
Illa seritlites, Helionora fugat. *

Éléonore étoit veuve d'Emmanuel-le-Grand, roi de Portugal, et elle en avoit une fille; des auteurs ont dit qu'Éléonore avoit été sensible en Espagne au mérite et au malheur de François I, qu'elle avoit blâmé hautement les rigueurs de son frère pour cet illustre prisonnier, qu'elle avoit toujours desiré d'être le lien de la paix entre le vainqueur et le vaincu, qu'elle avoit montré pour le connétable de Bourbon, à qui l'empereur l'avoit d'abord destinée, cette aversion naturelle que la

[a] Du Bouchet, annal. d'Aquit.

* Toutes deux sont belles, mais l'une l'emporte réellement sur l'autre : celle-ci sème les dissentions, Éléonore les fait cesser.

révolte devoit inspirer à une princesse espagnole, et la trahison à une princesse généreuse. Si elle épousa François I par inclination autant que par convenance, François ne l'épousa que par politique et que pour revoir ses enfants; il n'eut pour elle que les égards dont un roi galant, aimable et juste, ne pouvoit se dispenser envers une reine si vertueuse; mais il vit trop en elle la sœur de son ennemi, elle eut beaucoup à souffrir des divisions perpétuelles des deux personnes qui lui étoient les plus chères. Le temps de la mort du dauphin dut être affreux pour elle, l'entrevue d'Aigues-Mortes et le passage de Charles-Quint par la France la consolèrent; c'étoit l'objet de ses vœux, c'étoit le fruit de ses soins; elle en jouit trop peu, la guerre se ralluma promptement; François I fut trahi pendant le cours de cette guerre; les secrets de son conseil étoient révélés à Charles-Quint, mais ce ne fut point par Éléonore, à qui sa tendresse pour son frère eût pu servir d'excuse de ce qu'elle auroit fait contre son mari, ce fut par sa maîtresse elle-même.

Le règne d'Éléonore fut obscur, sa bonté fut moins marquée, moins intéressante que celle de la reine Claude; elle eut dans la duchesse d'Estampes une rivale qui fut pour elle ce que la comtesse de Châteaubriant avoit été pour la reine Claude. On a remarqué que la première oraison funèbre de François I, prononcée par l'évêque de Mâcon du Châtel, contenoit beaucoup de détails sur les derniers moments du roi, sur ses dernières paroles à ses fils et à ses courtisans, mais qu'il n'y étoit pas dit un seul mot de la reine Éléonore.

Cette princesse, après la mort du roi, se retira d'a-

bord dans les Pays-Bas, et ensuite en Espagne, auprès de son frère.

Elle étoit née à Louvain le 24 novembre 1498; elle avoit épousé en 1519 le roi de Portugal, dont elle resta veuve en 1521; elle épousa François I le 4 juillet 1530, et mourut à Talavera en Espagne le 18 février 1558 [a].

Si François I fut un mari indifférent, il fut le plus tendre des pères. On peut juger qu'un prince occupé avec tant de zèle de l'éducation publique dans son royaume, ne négligea point l'éducation particulière de ses fils. S'il eut des prédilections, comme on les lui a reprochées, elles ne furent point aveugles, et elles furent malheureuses; de ses trois fils, il perdit les deux plus aimables, les deux qui lui ressembloient le plus; nous avons parlé de ses douleurs (1), la France les partagea, ce fut la consolation du roi. Le dauphin François fut le plus généralement regretté, mais le duc d'Orléans le fut d'autant plus de son père, que la France se partagea sur son compte par l'effet des intrigues qui divisoient alors la cour. Nous avons dit (2) comment la rivalité de la duchesse d'Estampes et de Diane de Poitiers en avoit fait naître une assez vive entre le duc d'Orléans et le nouveau dauphin Henri, celui-ci gouverné par Diane, l'autre confirmé dans la faveur de son père par la duchesse, qui vouloit s'en faire un appui contre ses ennemis, si elle venoit à perdre le roi. On distinguoit le parti du roi et le parti du dauphin, et quand ces mouvements

[a] Herrera, hist. du monast. de l'Escurial.

(1) Liv. 4, chap. 8, année 1536, et liv. 6, chap. 9, année 1545.

(2) Liv. 6, chap. 6, année 1544.

n'auroient produit qu'un tel scandale, c'eût été déjà trop; mais de plus, il en résultoit nécessairement quelque altération dans les sentiments que le roi et le dauphin se devoient l'un à l'autre; il en résulta de plus ces trahisons dont nous avons parlé, dont nous parlerons encore.

Nous avons dit du dauphin François tout ce que son extrême jeunesse a permis d'en connoître, Marot n'a point oublié de célébrer la belle de l'Estrange, maîtresse de ce prince, qu'il propose peu ingénieusement d'appeler *madame qui est Ange*, au lieu de *madame de l'Estrange*. En parlant de la mort du dauphin, il veut que ce prince ait été empoisonné, même il insinue que ce fut par ordre de l'empereur.

> Un Ferrarois lui donna la poison
> Au vueil d'autrui, qui en crainte regnoit,
> Voyant François qui *César* devenoit.

Ceci doit paroître un peu étrange après tout ce que nous avons observé sur cet événement. Toute la conséquence qu'on doit tirer de ces vers de Marot, c'est que cette calomnie contre l'empereur fut répandue par-tout en France et même à la cour. Quel raisonnement d'ailleurs est renfermé ici dans l'équivoque du mot *César!* « Le dauphin devenoit un *César* pour la valeur; mais « *César* est le titre de l'empereur, donc Charles-Quint « craignoit que ce jeune *César* ne lui ravît l'empire, et « il le fit empoisonner. »

Au reste Marot célébra beaucoup ce même Charles-Quint, lorsqu'il passa par la France.

Le dauphin Henri a régné sous le nom de Henri II, son histoire est connue, et n'est pas de notre sujet;

nous nous bornerons ici à quelques traits qui feront connoître le duc d'Orléans.

Marot a dit de lui :

Nature étant en esmoy de forger
Ou fille ou fils, conceut finalement
Charles si beau, si beau pour abréger,
Qu'estre fait fille il cuida proprement :
Mais s'il avoit à son commandement
Quelque fillette, autant comme luy belle,
Il y auroit à craindre grandement
Que trouvé feust plus mâle que femelle.

Marot semble ici reprocher avec finesse au duc d'Orléans un air et un caractère efféminés, cependant ce prince efféminé poussoit le délire de l'étourderie et de la valeur jusqu'à battre le pavé les nuits avec de jeunes seigneurs que son exemple et leur propre folie entraînoient ; ils attaquoient les gens armés qu'ils rencontroient, sur-tout les laquais, qui, par un abus du temps, portoient des armes, causoient mille désordres à la suite de la cour, s'emparoient des ponts et des grandes rues, et insultoient les passants. Une nuit la cour étant à Amboise, le duc d'Orléans voulut en aller disputer le pont à cette canaille insolente [a]; sa suite étoit foible, les laquais nombreux ; un d'eux porte au prince un grand coup d'épée, le jeune Castelnau, le plus brave et le plus fou des gentilshommes de ce temps, voit partir le coup, s'élance entre le prince et le laquais, est percé, tombe et meurt. Alors pour faire cesser ce jeu funeste, on nomme le prince, aussitôt les laquais effrayés prennent

[a] Brant., capit. franç., art. François I.

la fuite ; le duc d'Orléans resté maître du pont, pleure son indigne victoire et fait emporter le corps de son ami mort pour lui.

Le lendemain le roi sut ce qui s'étoit passé, la tendresse ne lui faisoit point dissimuler de pareilles fautes, il traita le duc d'Orléans avec toute la rigueur d'un roi irrité : *Vous pouvez vous perdre*, lui dit-il, *l'État se passera bien d'un fou, mais il a besoin du sang de la noblesse, et ce sang n'est pas fait pour couler au gré de vos caprices.*

Nous avons dit, d'après Ferron (1), comment le duc d'Orléans se procura la mort par son étourderie, une lettre écrite d'Amiens par le nonce du pape le 18 septembre 1545, et adressée aux présidents du concile de Trente, contient sur cet événement des particularités qui confirment le récit de Ferron [a]. Le duc d'Orléans, arrivé le 4 septembre au camp du roi entre Abbeville et Montreuil, apprend que la peste ravage le pays, il veut braver ce danger, il va dans une maison où huit personnes venoient de mourir de cette maladie, il se couche sur leurs lits, se couvre de la plume infectée qui en sort, et parcourt dans cet état plusieurs tentes du camp, comme pour y porter le venin qu'il venoit de prendre. Il se sent échauffé, il oublie que son frère aîné est mort pour avoir bu un verre d'eau ayant trop chaud, il en boit un et se couche, deux heures après le frisson et le mal de tête se font sentir. *Ah !* dit le prince, *c'est la peste, j'en mourrai ;* il se confesse, les remèdes pa-

(1) Liv. 6, chap. 9, année 1545, note seconde du chapitre.

[a] Lettre du nonce en France aux légats présidents du concile de Trente. Hist. de l'égl. gallic., c. 18.

roissent réussir, et le 9 (1) on le crut hors de danger; mais ce jour même le redoublement le saisit, il demande le viatique, il demande à voir le roi. François I, l'ayant appris, accourt malgré le danger, malgré les remontrances de tout le monde. Dès que le jeune prince le vit entrer: *Ah! mon seigneur*, s'écria-t-il, *je me meurs, mais puisque je vois votre majesté, je meurs content*, il expire à l'instant aux yeux du roi, qui jette un grand cri, et s'évanouit. Revenu à lui, son premier soin au milieu de sa douleur, fut d'éloigner toute sa cour de ce lieu funeste, et de prendre les précautions les plus sages pour arrêter les progrès de la contagion.

Toute cette histoire est pleine des témoignages de la tendresse de François I pour la reine de Navarre sa sœur. Jamais amitié ne fut ni plus juste, ni plus réciproque, ni plus fidèle : il falloit que Marguerite fût ou la femme ou la sœur de François I. L'amour les auroit unis, si la nature n'en eût pris le soin. Graces de la figure, charmes piquants de l'esprit, charmes touchants des vertus, goût des lettres et des arts, amour de l'humanité, desir universel de plaire, tous les traits de conformité se trouvoient entre eux. La France les reconnoissoit pour ses modèles encore plus que pour ses maîtres, c'étoient les deux êtres les plus aimables chez une nation dont le caractère distinctif est d'être aimable.

C'étoit François I qui avoit donné à sa sœur le nom de la *Marguerite des Marguerites*, et tout le monde l'appeloit ainsi à la cour.

(1) Nous avions dit le 8 d'après du Bellai.

Marguerite d'Orléans naquit à Angoulême, le 11 avril 1492, fut mariée, le 9 octobre 1509, au duc d'Alençon, dont elle n'eut point d'enfants et qui mourut le 11 avril 1525 ; elle épousa en secondes noces, le 24 (1) janvier 1527, Henri d'Albret, roi de Navarre, second du nom ; elle mourut au château d'Odos en Bigorre, le 21 décembre 1549. Elle avoit eu de ce second mariage Jeanne d'Albret qui fut mère de notre roi Henri IV.

Deux grandes passions remplirent la vie de François I. Ce fut la comtesse de Châteaubriant, qui régna sur lui avant sa captivité; depuis son retour en France jusqu'à sa mort, ce fut la duchesse d'Estampes.

Mais il faut l'avouer, il n'y a rien de plus incertain ni de plus confus que l'histoire de la comtesse de Châteaubriant et de ses amours avec le roi.

Si l'on en croit le roman très peu vraisemblable par lequel Varillas ouvre le sixième livre de son Histoire de François I, la jalousie du comte de Laval Châteaubriant éloignoit avec soin d'une cour trop galante la beauté de Françoise de Foix sa femme, qui, du fond de la Bretagne, ne laissoit pas de faire du bruit ; il la gardoit à vue dans ses terres, ou l'y retenoit par ses ordres, quand son devoir l'appeloit auprès du roi. Honteux de sa jalousie, comme tous les jaloux, et soigneux de la cacher, il accusoit sa femme d'un éloignement pour la cour, bien peu naturel chez une femme de son rang, de son âge et de sa figure. C'étoit, disoit-il, « une beauté si

(1) C'est la date qu'on trouve dans le père Anselme; d'autres auteurs disent le 3 au lieu du 24, et nous l'avons dit d'après eux dans une note du chap. 2 du liv. 3.

« l'on vouloit, mais une beauté farouche qui ne craignoit rien tant que le grand jour, et qui exigeoit absolument qu'il ne la tirât jamais de sa solitude. Tout cela ne persuadoit pas. Les courtisans inspiroient à François I le desir qu'ils avoient de la voir, Châteaubriaut, pour prouver ce qu'il disoit et pour se délivrer de ces persécutions, écrivoit à sa femme les lettres les plus pressautes sous la dictée même de ceux qui soupçonnoient sa sincérité; cependant la comtesse n'arrivoit point. En voici la raison.

Le comte, qui avoit prévu toutes ces importunités, avoit fait faire deux anneaux d'une forme singulière et parfaitement semblables, il en avoit remis un à la comtesse et avoit gardé l'autre. « On me forcera souvent, « lui dit-il en partant pour la cour, de vous engager à me « venir trouver, n'en faites rien, à moins que vous ne « voyiez dans ma lettre l'anneau pareil à celui que je « vous laisse [a]. » C'étoit là le secret, mais il eût fallu le garder, Châteaubriant le garda mal, il en dit un mot à son valet-de-chambre; on fit parler ce valet-de-chambre et on sut le secret, on le gagna et on eut l'anneau; on en fit faire un troisième parfaitement semblable, et avec une lettre du comte de Châteaubriant, on fit venir la comtesse. Châteaubriant, se voyant trahi, partit sur le champ pour la Bretagne, laissant sa femme à la cour et ne voulant plus entendre parler ni de l'une ni de l'autre. Les plaisirs de l'amour, l'ivresse du pouvoir, les hommages de la France, consolèrent la jeune de Foix. Un roi galant et tendre valoit bien un mari jaloux, la

[a] Varillas, hist. de François I, l. 6.

cour de François I valoit bien les déserts de la Bretagne.

Mais la journée de Pavie arriva, et la comtesse de Châteaubriant vit tomber son crédit; elle succomba sous l'autorité jalouse de la duchesse d'Angoulême, sa rivale de puissance; toute la maison de Foix, entraînée dans sa chute, étoit pour elle une foible ressource. Le maréchal de Foix avoit été tué à la bataille de Pavie, ses autres frères vivoient dans la disgrace; elle crut que son asile le plus convenable étoit la maison de son mari, elle compta sur ses respects pour le fléchir, et sur sa beauté pour le séduire. Châteaubriant la reçut et ne voulut point la voir; il l'enferma au fond de son château, dans une chambre tendue de noir, où tout peignoit la mort qu'on lui préparoit. Là, cette femme, qui un an auparavant faisoit le destin de la France, n'avoit d'autre consolation que de voir à l'heure de ses repas sa fille âgée de sept ans, qui venoit manger avec elle. L'invisible tyran étoit présent à cette entrevue, il regardoit tout d'un lieu où il ne pouvoit être aperçu. Ce spectacle devoit l'attendrir, mais Varillas fait ce qu'il veut des personnages qu'il produit, il est le maître des caractères comme des événements. La fille meurt, tout lien est rompu entre le père et la mère, le mari outragé ne songe plus qu'à la vengeance. Il entre au bout de six mois, pour la première fois, dans la chambre de sa femme avec six hommes masqués et deux chirurgiens; il la fait saigner des deux bras et des deux pieds, et la laisse expirer. Il se déroba d'abord par la fuite au ressentiment de la maison de Foix et à la justice du roi; mais la maison de Foix, destituée de son appui, ne put reprendre son

ancien crédit; et le roi, entraîné par une inclination nouvelle, oublia tout. La cour prit une autre face; Montmorency devint tout-puissant, ce fut à lui que le comte de Châteaubriant s'adressa pour obtenir des lettres d'abolition qu'il acheta par des sacrifices; il fit à Montmorency une donation de sa terre de Châteaubriant et de ce château, où, selon Varillas, on voyoit encore et l'on vit long-temps dans la chambre de la malheureuse comtesse les traces de son sang répandu sous les yeux et par les ordres de son mari.

Varillas cite pour garant un *mémoire tiré des archives de Châteaubriant par le feu président Ferrand.*

Hévin, avocat au parlement de Rennes, connu par ses travaux sur la coutume de Bretagne, a réfuté cette histoire flétrissante, et pour le nom de Foix, et pour celui de Laval, et sur-tout pour celui de Montmorency [*a*]. Il fait voir que Varillas ignore entièrement la véritable histoire de la comtesse de Châteaubriant. Varillas suppose Françoise de Foix fille de Phœbus de Foix, elle étoit fille de Jean de Foix, vicomte de Lautrec. Il suppose que le comte de Châteaubriant la prit sans dot à cause de sa beauté; ce fut la reine Anne de Bretagne qui la maria au comte de Châteaubriant, et cette reine, parente de tous les deux, donna vingt mille francs en mariage à Françoise de Foix, qui étoit donc très connue à la cour de Louis XII, et par conséquent à celle de François I. Eh! comment n'y auroit-elle pas été connue? elle étoit la cousine-germaine de Gaston de Foix, neveu de Louis XII, et de la reine

[*a*] Mém. de Hévin sur la comt. de Châteaub.

d'Espagne, veuve de Ferdinand-le-Catholique. Ses frères mêmes avoient joui de la plus grande considération à la cour dès le règne précédent. Voilà qui suffit d'abord pour détruire l'histoire si bien trouvée des trois anneaux, et tous les petits artifices de la jalousie du comte de Châteaubriant.

Quant à la mort tragique de la comtesse, d'après le récit de Varillas, elle a dû arriver en 1525 ou 1526, mais il est prouvé par l'épitaphe même de la comtesse, gravée sur son tombeau dans l'église des Mathurins de Chateaubriant, qu'elle n'est morte que le 16 octobre 1537, et ce tombeau lui fut érigé par ce même mari que Varillas accuse de l'avoir si indignement assassinée; et dans le même temps où l'on veut qu'il l'ait assassinée, il n'étoit occupé que des moyens d'éluder les dispositions de la coutume de Bretagne qui ne lui permettoient pas d'avantager sa femme; c'est ce qui est prouvé par trois actes du 25 juillet 1525, que rapporta l'avocat-général Marion dans le procès qui s'éleva entre Montmorency et les héritiers du comte de Châteaubriant, au sujet de la donation faite de cette terre par le comte au connétable de Montmorency.

Hévin suit d'année en année la vie du comte de Châteaubriant, depuis 1525 jusqu'en 1537 [a]; il le montre toujours puissant, toujours agréable à son maître, toujours accroissant ses honneurs, jamais fugitif, comme le prétend Varillas; et enfin, en 1537, honorant par des monuments la mémoire d'une femme qu'il avoit voulu combler de bienfaits quand elle étoit vivante.

[a] Mém. de Hévin sur la comt. de Châteaub.

On ne peut nier que Varillas ne soit très solidement réfuté par Hévin, et à peine avoit-on besoin d'une réfutation si solide pour s'assurer que le récit de Varillas étoit une fable. Mais Hévin ne va-t-il pas trop loin? Il ne se contente pas de laver le comte de Châteaubriant de la vengeance horrible qu'on lui impute, il se charge encore de défendre la vertu de la comtesse; il l'enléve absolument à François I et à tout autre amant, il veut qu'elle ait toujours été fidéle à son mari, et il en allégue pour preuve la tendresse du comte qui ne paroît pas s'être démentie.

Mais ne faut-il pas que toutes ces conjectures viennent échouer contre le témoignage positif d'un contemporain? Brantôme, qui avoit pu voir la comtesse de Châteaubriant, qui avoit beaucoup vu François I, qui avoit vécu avec les gens les mieux instruits soit des évènements publics, soit des anecdotes secrétes de cette cour, parle tant, et si souvent, et si naturellement des amours publics de François I et de la comtesse; il en rapporte des particularités si frappantes et si détaillées; il montre si sensiblement les effets du crédit de la comtesse, non seulement dans l'élévation de ses frères, mais sur-tout dans l'indulgence avec laquelle toutes leurs fautes sont pardonnées; les historiens les plus sages, les critiques les plus exacts ont si bien senti la nécessité de le croire, qu'il paroît difficile d'ébranler une opinion si bien établie.

Observons que cette opinion ne tient point aux fables imaginées depuis par Varillas; et que la comtesse de Châteaubriant peut avoir été maîtresse du roi, sans que le conte des trois anneaux, et de la chambre

noire, et des six hommes masqués, et des deux chirurgiens, ait le moindre fondement.

Le récit de Brantôme et celui de Varillas n'ont absolument rien de commun. Varillas nous montre la comtesse de Châteaubriant livrée, par la captivité du roi, à la vengeance de son mari, et périssant par ses coups, pendant que son amant, prisonnier loin d'elle, ne peut la secourir. Brantôme, au contraire, nous la fait voir, depuis le retour du roi, jouissant de sa liberté, des honneurs de son rang, et du souvenir de sa faveur passée, regrettant son amant infidèle, et se vengeant de lui par un trait généreux et tendre [a]. François I et Marguerite de Valois, qui paroît avoir toujours eu beaucoup d'indulgence pour les passions de son frère, avoient pris plaisir à orner de devises galantes des bagues et d'autres bijoux que le roi avoit donnés à la comtesse de Châteaubriant lorsqu'il l'aimoit. Peut-être depuis l'infidélité du roi étaloit-elle encore avec trop de faste ces bagatelles, qui ne sont plus rien quand on n'est plus aimé; peut-être ses espérances érigeoient-elles trop hautement en présages de l'avenir ces témoignages de son empire passé pour braver l'empire présent de sa rivale. Quoi qu'il en soit, la duchesse d'Estampes voulut avoir ces bagues à cause des devises qui ne devoient plus avoir été faites pour une autre qu'elle, et le roi eut la cruauté de les envoyer redemander à la comtesse de Châteaubriant. Sa maîtresse l'exigeoit, voilà son excuse. La comtesse répondit qu'elle les chercheroit, mais qu'elle étoit malade, et qu'elle de-

[a] Brant., dam. gal., t. 2, et art. François I.

mandoit trois jours; elle les employa bien, elle fit fondre et convertir en lingots toutes ces bagues. « Portez « cela au roi, dit-elle au gentilhomme qui vint les re- « demander, et assurez-le bien que le poids y est tout « entier; quant aux devises, elles sont gravées dans « mon cœur, c'est là qu'il doit les chercher. » Le roi, confondu, mais secrétement flatté, sentit tout le prix d'une telle action. « Cette femme, s'écria-t-il, a plus de « courage que je n'en aurois attendu de son sexe; allez, « reportez-lui son or, je lui en aurois donné le double « pour les seules devises. »

Mais ce n'étoit pas de l'or qu'il falloit rendre à une amante si généreuse.

Cette histoire réfute à-la-fois Hévin et Varillas; elle prouve contre Hévin que la comtesse de Châteaubriant a réellement été la maîtresse de François I, et contre Varillas, que le comte de Châteaubriant ne la fit point mourir pendant la prison du roi, ce qui est déja très prouvé par la date de sa mort. Il paroît qu'elle resta toujours à la cour sans éprouver d'autre disgrace que l'inconstance du roi.

Du Bouchet et Brantôme racontent une anecdote singulière de l'entrevue du roi et du pape Clément VII, à Marseille [a].

Trois dames prièrent le duc d'Albanie d'obtenir pour elles du pape la permission de manger de la viande les jours défendus; le duc d'Albanie trouva dans cette demande l'occasion d'une plaisanterie dont il voulut amuser le pape et le roi; il feignit d'avoir mal entendu, il

[a] Du Bouchet, annal. d'Aquit., part. 4. Brant., dam. galant.

dit au pape qu'elles lui demandoient une permission que l'on prend quelquefois, mais qu'on ne demande jamais; il les supposa veuves, et voulant jouir dans leur viduité des privilèges du mariage avec l'agrément du pape. Il prépara cette étrange proposition, il vanta leur respect pour la mémoire de leurs maris, leur tendresse pour leurs enfants, sentiments qui les empêchoient de se remarier, puis il allégua des foiblesses, des tentations auxquelles il demandoit pour elles la permission de succomber sans péché; on peut croire qu'il ne l'obtint point, mais il obtint audience pour ces dames: « Saint « père, lui dirent-elles, nous avons prié M. d'Albanie de « vous représenter nos besoins et la foiblesse de notre « sexe et de notre complexion. » Le pape paroissant vouloir refuser, ces dames s'écrièrent: « Eh! saint père, « au moins trois fois la semaine. Trois fois la semaine, « dit le pape en colère, *il peccato di lussuria!* » Ce mot inattendu entraîna une explication qui dégénéra en plaisanterie; le pape ayant su de quoi il s'agissoit accorda la dispense.

Brantôme dit que ces trois dames étoient madame de Châteaubriant, madame de Châtillon et madame la Baillive de Caen; du Bouchet les appelle *vertueuses*, *chastes et dévotes*, Brantôme se contente de les dire *belles et honnêtes*, tous deux les disent *veuves;* c'est une erreur, ils devoient dire seulement que le duc d'Albanie les disoit veuves, parceque cette supposition convenoit à la plaisanterie qu'il vouloit faire, car il est certain que jamais la comtesse de Châteaubriant ne fut veuve. Cette anecdote, si elle est vraie, prouve encore que la comtesse étoit à la cour en 1533, époque de l'en-

trevue de Marseille ; il paroît qu'elle étoit une des dames de la reine. L'autorité des manuscrits confirme les anecdotes de Brantôme sur les liaisons de la comtesse de Châteaubriant avec le roi, et sur l'infidélité que le roi lui fit pour mademoiselle de Heilly.

La comtesse de Châteaubriant n'avoit pas été plus fidèle au roi qu'à son mari, si l'on en croit une autre anecdote de Brantôme ; elle aimoit Bonnivet, et le roi l'ayant un jour surpris chez elle, Bonnivet n'eut que le temps de se cacher sous des feuillages qu'on mettoit alors en été dans les cheminées des appartements (1) ; le roi eut ou feignit un besoin, et ne voulant pas sortir, il alla dans la cheminée, où les feuilles cachèrent bien Bonnivet, mais le garantirent mal. Le roi paroissoit quelquefois jaloux de son favori, et la comtesse, pour le tromper, avoit recours au petit expédient de donner du ridicule à Bonnivet. « Il est bon, disoit-elle, le sire « de Bonnivet qui pense estre beau ! et tant plus je lui « dis qu'il l'est, tant plus il le croit [a]. Je me moque de « lui et j'en passe mon temps, car il est fort plaisant et « dit de très bons mots, si bien qu'on ne sauroit s'engar-

(1) Le grand chambellan, dit du Tillet, étoit chargé de tenir les appartements des maisons où alloit le roi, *garnis de roseaux, de joncs et de feuilles en été, et de pailles et nattes en hiver.* On voit parmi les manuscrits de Béthune un *paiement de jonchées, feuilles et ramées* fait aux fourriers du roi, le 14 novembre 1516.

On trouve encore un reste de cet usage dans ces deux vers du Menteur de Corneille :

> Le cinquième étoit grand, tapissé tout exprès
> De rameaux enlacés pour conserver le frais.

[a] Brant., dam. galant., t. 2.

« der de rire, quand on est près de lui, tant il rencontre « bien. »

Il n'y avoit pas trop là de quoi rassurer le roi. Ce Bonnivet qui se croyoit beau l'étoit effectivement, et puisqu'il étoit encore si spirituel et si plaisant, il pouvoit être fort dangereux; il l'étoit d'autant plus, que jamais homme ne fut si téméraire dans ses galanteries; il aimoit la duchesse d'Alençon, il le lui avoit dit et n'avoit pu lui plaire; le roi, dit-on, savoit cette inclination et ne s'en offensoit point, peut-être parcequ'il aimoit mieux voir Bonnivet s'attacher à sa sœur qu'à sa maîtresse. Ce favori, recevant le roi et toute la cour dans son château de Bonnivet, osa s'introduire pendant la nuit par une trappe dans la chambre de la duchesse d'Alençon, qui se défendit avec tant de courage et fut secourue si à propos par sa dame d'honneur, que Bonnivet fut obligé de s'enfuir. La duchesse indignée vouloit dire tout au roi, et faire punir Bonnivet. La dame d'honneur fut d'un avis contraire, et la duchesse se rendit à ses raisons.

Bonnivet portoit sur son visage des témoignages sanglants de la résistance qu'il avoit éprouvée; il n'y avoit pas moyen de paroître en cet état devant le roi, encore moins devant la duchesse; il fit dire au roi le lendemain qu'il avoit été malade toute la nuit, qu'il l'étoit encore, qu'il ne pouvoit même soutenir la lumière ni entendre parler. Le roi voulut l'aller voir, on lui dit que Bonnivet commençoit à reposer, il ne voulut pas l'éveiller, et partit sans l'avoir vu. Lorsque Bonnivet put se montrer, lorsque le temps et la continuation des bontés du roi l'eurent assuré du silence indulgent de la duchesse, il

reparut à la cour, mais toute son audace ne pouvoit l'empêcher de rougir et de perdre contenance, quand un regard de la duchesse d'Alençon venoit à tomber sur lui. Elle conte elle-même cette aventure dans l'Heptaméron sous des noms, ou plutôt sous des qualités supposées [a], et Varillas, qui ne la raconte que d'après elle, a bien tort de reprocher à François I son indulgence pour son favori, et son peu d'égard pour sa sœur dans cette occasion, puisque la duchesse déclare que le prince ignora le crime du favori.

Ne seroit-ce pas encore à son aventure avec Bonnivet que la reine de Navarre feroit allusion dans ces vers, en exagérant et en changeant quelques circonstances :

Il pensoit bien brusler son chaste cueur,
Par doux regards, par soupirs très ardents,
Par un parler qui fait amour vainqueur,
Par long servir, par signes évidents :
Mais il trouva une froideur dedans,
Qui tous ses traits convertissoit en glace :
Et qui pis est, par une douce audace
L'œil chaste d'elle le regarda si fort
Que froideur à travers son cueur passe,
Et meit son feu, amour et lui à mort.

Marot répondit pour l'amant :

Ce seroit trop que la belle esmouvoir,
Le povre amant n'y ha pensé ne pense :
Parler à elle, et la servir et voir,
Lui sont assez heureuse récompense,
En confessant, noble fleur d'excellence
Qu'elle l'ha bien mis à mort voirement !

[a] Heptaméron, première journée, quatrième nouvelle.

Mais son amour et son feu véhément,
Chasteté d'œil ne les pourroit esteindre :
Car tant plus vit la dame chastement,
De tant plus croist le desir d'y atteindre.

Bonnivet et l'écuyer Gruffy étoient les deux plus beaux hommes de la cour de François I. Brantôme attribue à ce Gruffy de bonnes fortunes assez singulières. Une grande dame qui ne voulut jamais être connue et qui ne le fut point, l'envoyoit chercher la nuit par un homme pareillement inconnu, qui lui bandoit les yeux et l'introduisoit dans la chambre de cette dame, d'avec laquelle il sortoit toujours très content, mais sans avoir pu, ni la voir, ni l'entendre, parcequ'il la voyoit et l'entendoit trop tous les jours [a]. Avant la fin de la nuit, on le ramenoit chez lui les yeux toujours bandés, et on lui donna de ces rendez-vous autant qu'il en voulut recevoir. Brantôme ajoute que cette dame traita de même plusieurs autres hommes, il dit qu'elle étoit avare, et il insinue qu'elle en usoit ainsi, autant pour épargner sa bourse, que pour sauver son honneur, en un mot il désigne tant qu'il peut la duchesse d'Angoulême.

Le même Brantôme dit des choses incroyables des galanteries d'un capitaine gascon, nommé Barraud [b], sans doute il avoit cru ce Gascon sur sa parole.

Telles étoient donc les mœurs de la cour de François I. Cette cour étoit *assez gentiment corrompue*, comme dit Brantôme en parlant d'une autre cour et d'un autre temps [c]. C'étoit l'effet assez naturel de l'intro-

[a] Brant., dam. galant., discours 2.
[b] Dam. galant., discours 1.
[c] Brant., cap. franç., art. Moulmorency.

duction des femmes à la cour, ce n'étoit pourtant pas le but que la sévère Anne de Bretagne s'étoit proposé en les y admettant, aussi n'y admit-elle d'abord que les femmes employées auprès de sa personne; les autres paroissoient tout au plus dans les fêtes et dans les cérémonies, et disparoissoient aussitôt. François I les attira en foule à la cour, et les y fixa par les fêtes, par les plaisirs. L'intrigue et la galanterie s'y fixèrent avec elles. « Une cour sans femmes, disoit ce roi galant, est une « année sans printemps, un printemps sans roses. C'est « un jardin sans fleurs, dit aussi le galant Brantôme, et « ressemble mieux une cour de Satrape ou d'un Turc, « que non pas d'un grand roi chrétien. »

Quand le roi alloit dans quelques unes de ses maisons, sans y mener les femmes, « nous étions, dit Bran- « tôme, si esbahis, si perdus et fâchés, que pour huit « jours que nous faisions de séjour séparés d'elles et de « leurs beaux yeux, ils nous apparoissoient un an, et « toujours à souhaiter : *quand serons-nous à la cour?* « n'appelant la cour bien souvent là où étoit le roi, mais « où étoit la reine et les dames. »

Presque toutes les dames de la cour de François I étoient effacées par cette belle comtesse de Châteaubriant, presque tous les hommes étoient éclipsés par Bonnivet, le roi ne pouvoit avoir de rival plus à craindre, si ce n'est le connétable de Bourbon, et l'on prétend qu'il eut encore ce Bourbon pour rival.

Nous croyons devoir rapporter ici, sans prétendre les garantir, deux anecdotes que nous fournit un manuscrit de la bibliothèque du roi, sur les causes de l'aversion de François I pour le connétable.

« L'une fut, dit le manuscrit [a], qu'un jour le roi « voulant railler le connétable de Bourbon d'une amou- « rette qu'il avoit à la cour, et où le roi avoit eu dessein, « et n'avoit été si bien voulu que lui, il répondit au roi : « Monsieur, ce que vous me dites ne me doit point faire « despit, mais bien à ceux qui n'ont pas été si avant aux « bonnes graces de la dame que moi. Le roi lui dit : Mon « cousin, vous vous fâchez de tout et êtes bien mal en- « durant, et depuis à la cour on l'appeloit le prince mal « endurant. Cette dame étoit madame de Châteaubriant, « sœur de M. de Lautrec, de la maison de Foix.

« L'autre chose qui déplut au roi, et qui toucha le « favori, c'est que étant à Bonnivet, dont l'amiral por- « toit le nom, qui étoit une maison que le roi faisoit « magnifiquement bâtir, et le connétable s'y étant ren- « contré, le roi lui demanda ce qu'il lui sembloit de ce « bâtiment, il lui répondit qu'il le trouvoit fort superbe, « mais que la cage étoit trop grande et trop belle pour « l'oiseau, ce qui piqua le roi, et lui dit qu'il lui portoit « envie, à quoi il répondit qu'il n'en pouvoit avoir pour « des gens dont les pères avoient été bienheureux d'être « écuyers de sa maison, ce qui étoit vrai, car celle des « Gouffiers étoit originaire du duché de Bourbonnais. »

En rapprochant ces deux anecdotes de celle où Brantôme met Bonnivet au nombre des amants de la comtesse de Châteaubriant, on y trouve de nouvelles causes des haines et des intrigues de ce temps-là ; on y voit l'explication de cet éloignement que François I parut toujours avoir pour le connétable de Bourbon et

[a] Manusc. de Béthune, vol. coté 8492, fol. 3.

qui peut-être étoit réciproque ; on y découvre sur-tout la source de la haine mutuelle de Bourbon et de Bonnivet. François I voyoit dans Bourbon un homme qui avoit su plaire avant lui, Bourbon voyoit dans François I un rival à la puissance duquel il avoit été obligé de céder, mais Bonnivet l'irritoit davantage, c'étoit un rival inférieur par lequel il étoit supplanté. La première de ces anecdotes explique encore l'ancienne amitié du connétable pour Lautrec, on conçoit de plus combien cette intelligence du connétable et de la comtesse de Châteaubriant avoit dû contribuer à nourrir la haine de la duchesse d'Angoulême pour la maison de Foix.

Beaucaire donne à l'aversion de la duchesse pour Lautrec une cause pareille à celle qui anima depuis Catherine de Médicis contre le connétable de Montmorency [a] : *quòd de ejus impudicitiâ liberiùs locutus fuisset.*

M. de Thou donne à cette haine une autre cause qui ne me paroît pas encore être la vraie, et qui semble attribuer à Lautrec ce qui a toujours été dit du connétable de Bourbon : *Aloïsiam Sabaudam, Francisci matrem.... quæ cùm gloriæ Lautreci invideret, à quo se contemni indignabatur* [b].

Si l'une ou l'autre cause est réelle, elle a pu ajouter à la haine que la duchesse d'Angoulême avoit pour toute la maison de Foix; mais on trouve une source de cette haine, plus féconde, plus active et plus généralement reconnue dans la rivalité de crédit et de puissance entre

[a] Belcar., hist. gallic., lib. 17, n. 12.
[b] Thuan., hist., lib. 1.

la duchesse d'Angoulême et la comtesse de Châteaubriant. Que si le connétable, aimé de la duchesse d'Angoulême qu'il méprisoit, aima la comtesse de Châteaubriant et en fut aimé, on sent que la haine mutuelle de ces deux femmes ne pouvoit plus avoir de bornes.

Mais toutes ces anecdotes sur les amants de la comtesse de Châteaubriant laissent bien des difficultés ; comment François, qui haïssoit son rival dans Bourbon, l'aimoit-il dans Bonnivet? C'est peut-être qu'il étoit trompé sur la rivalité de Bonnivet, et qu'il n'avoit pu l'être sur celle de Bourbon qui l'avoit précédé.

Si François I, éclairé par un si grand intérêt, pouvoit être trompé, la duchesse d'Angoulême pouvoit bien être trompée aussi, elle qui protégea toujours Bonnivet, et qui ne lui auroit pas plus pardonné que son fils des liaisons trop étroites avec la comtesse de Châteaubriant, à moins que, de concert avec Bonnivet, elle ne se fût servie de ces mêmes liaisons pour perdre la comtesse dans l'esprit du roi, intrigue digne de Louise de Savoie.

Mais comment accorder tant d'infidélités de la comtesse de Châteaubriant avec les honneurs rendus à sa mémoire par son mari? Fort aisément peut-être. La vanité a de tout temps érigé plus de tombeaux que la tendresse, une épitaphe ne prouve rien. D'ailleurs des auteurs ont remarqué que, ni dans l'épitaphe faite par Marot, et qui est gravée sur le tombeau de Françoise de Foix, ni dans une épitaphe latine, composée par Nicolas Bourbon, il n'est parlé ni de la fidélité de la comtesse, ni de la tendresse mutuelle du mari et de la femme. De plus, dans le procès qui s'éleva au sujet de la donation faite au connétable de Montmorency, par le comte de Châ-

teaubriant, Séguier, avocat du connétable, parle *des malheurs qui ont accompagné la vie de M. de Châteaubriant, malheurs*, dit-il, *si connus de toute la France.* Il parle aussi *de la mésintelligence du mari et de la femme.* Bougier, avocat de la dame d'Assigny, héritière du comte de Châteaubriant, impute la donation qu'elle attaque à une *aliénation d'esprit, à des égarements du comte, causés par ses malheurs;* or, comme à en juger par les honneurs dont il fut revêtu, sa carrière fut brillante et heureuse, il paroît que ses *malheurs si connus* ne furent que ses disgraces de mari, et ses égarements pourroient bien n'être que la vengeance qu'il en tira. Varillas alors ne se seroit trompé que sur l'époque qu'il assigne à cet événement. D'ailleurs cette donation, faite entre-vifs au connétable, à un ministre tout-puissant, paroît annoncer un besoin de protection que le comte de Châteaubriant n'auroit pas eu, s'il n'eût été coupable. En vain allégue-t-on les liaisons d'amitié, de parenté même qui se trouvoient entre les deux maisons de Laval et de Montmorency, ces motifs communs n'engagent personne à se dépouiller de ses biens en faveur d'un ministre, sans aucun avantage. Il paroît donc que cette donation intéressée corrompit le ministre, et désarma la justice du roi; peut-être le tombeau et l'épitaphe ne furent-ils qu'une espèce de réparation politique par laquelle on s'efforçoit de démentir les soupçons du public.

C'est ainsi que raisonnent ceux qui, malgré le témoignage d'Hévin, veulent croire avec Varillas et avec les auteurs des romans intitulés, *les galanteries des rois*

de France et les effets de la jalousie, que le comte de Châteaubriant fit périr sa femme.

Nous avouerons que leurs raisons nous semblent un peu tirées ; nous ne reconnoissons point l'austère et inflexible Montmorency dans ce ministre corrompu qui reçoit un don pour sauver un coupable. Mais nous ne pouvons douter des longues et intimes liaisons de la comtesse de Châteaubriant avec François I. Peut-être ne doit-on pas douter davantage de ses autres foiblesses ; sa galanterie et sa beauté les rendent vraisemblables.

Voici l'épitaphe que Nicolas Bourbon fit à cette femme célèbre [*a*].

D. Franciscæ Fuxeæ, Castri Briantii Dominæ, Heroidis incomparabilis.

TUMULUS.

Viator, hoc saxum vide, sta paululùm.
Francisca Fuxea hîc jacet, quâ non fuit,
Dum vixit, altera melior, nec pulchrior
In Galliis mulier, nec religiosior.
Ut cui Deus (si unquam alii Heroïdum)
Naturaque omnes prolixe, et largâ manu,
Dotes animique, corporisque indulserant.
Ossa hîc quidem cubant, at felix animula,
Nunc cum suis majoribus, cumque inclyto
Heroe fratre Lautreco nunc fruitur Dei
Præsentiâ, æternisque deliciis. Vale,
Viator amice, multum oculis debes tuis.

[*a*] Borbon. Nug.

Voici l'épitaphe faite par Marot.

Sous ce tombeau gît Françoise de Foix,
De qui tout bien tout chacun souloit dire,
Et le disant, onc une seule voix
Ne s'avança d'y vouloir contredire.
De grand' beauté, de grace qui attire,
De bon savoir, d'intelligence prompte,
De biens, d'honneurs, et mieux que ne racon'e
Dieu éternel richement l'estoffa.
O viateur, pour t'abréger le conte,
Cy gît un rien là où tout triompha.

La duchesse d'Angoulême avoit toujours à sa suite les plus belles filles du royaume, moyen que l'intrigue ne néglige jamais, et dont Catherine de Médicis fit depuis un des plus puissants ressorts de sa politique. Lorsqu'en 1526 la duchesse alla au-devant du roi, son fils, qui venoit de recouvrer la liberté, elle menoit avec elle Anne de Pisseleu, qu'on nommoit alors mademoiselle de Heilly, également jeune, belle, spirituelle, à qui Marot disoit :

Dix et huit ans je vous donne,
Belle et bonne;
Mais à votre sens rassis
Trente-cinq ou trente-six
J'en ordonne.

Le roi la vit, et il oublia la comtesse de Châteaubriant, dont l'absence avoit naturellement affoibli l'empire. Heilly vit tous les jours croître le sien, qui ne finit qu'à la mort du roi. Cette heureuse conformité de goûts qui fait les inclinations douces et durables, se trouva tout entière entre le roi et sa maîtresse : ou

celle-ci eut tous les goûts du roi, ou elle lui inspira tous les siens. Parmi les jeunes princes, l'aîné et le troisième qui eurent la prédilection de leur père, eurent aussi celle de la maîtresse, les amis de François I furent les siens. Heilly fut la bienfaitrice des arts et des sciences; c'étoit même une bienfaitrice éclairée, on l'appeloit *la plus savante des belles* [a]. Son indulgence à l'égard des protestants la fit accuser de penchant pour la réforme; les courtisans la haïssoient peu, les savants l'aimoient, les protestants espéroient en elle. La cour, sous cette seconde maîtresse, fut bien moins agitée que sous la première, on ne vit point, comme pendant le régne de la comtesse de Châteaubriant, la mère et la maîtresse du roi former deux cours rivales, occupées à se détruire.

La duchesse d'Angoulême avoit vu avec plaisir cette passion nouvelle achever de détruire le crédit de la maison de Foix; on pourroit même conjecturer qu'elle avoit eu ce projet en menant la jeune Heilly au-devant du roi; elle se flatta de régner à-la-fois sur l'amant et sur la maîtresse, la jeunesse de Helley promettoit de la docilité; sa reconnoissance ne trompa point l'attente de la duchesse, elle lui fut toujours soumise. L'amitié la plus tendre l'unit bientôt avec la reine de Navarre, dont elle avoit l'esprit et l'indulgence.

François I lui fit épouser, en 1536, Jean de Brosse, fils de René de Brosse, l'un des dix neuf complices du connétable, condamnés à mort par contumace. René fut tué à la bataille de Pavie. Jean de Brosse son fils,

[a] Charles de Sainte-Marthe, épit. dédicat.

après le traité de Cambray, demandant, en vertu de ce traité, à rentrer dans la possession des biens confisqués sur son père, ne put l'obtenir qu'à condition d'épouser Anne de Pisseleu. Pour prix de sa complaisance il fut comblé d'honneurs, c'est la monnoie de l'honneur en pareil cas; le roi lui rendit les biens confisqués sur son père, le fit duc d'Étampes, chevalier de l'ordre, gouverneur de Bretagne; mais, dit Le Laboureur, « ces « biens et ces grandeurs lui venoient d'une source em- « poisonnée, dans laquelle il n'osoit se mirer. » Après la mort de François I, il fit faire une information contre sa femme sur le commerce qu'elle avoit eu avec le roi, et Henri II fut entendu comme témoin dans cette information; il seroit difficile de dire de quel côté l'indécence étoit plus forte. Jean de Brosse portoit le nom de Bretagne, et en effet il descendoit de la maison de Bretagne par femme. Le Laboureur fait entendre que cette scandaleuse enquête n'avoit pas directement pour objet la conduite de la duchesse [a], mais sa puissance et l'abus qu'elle en avoit fait pour exiger de son mari le sacrifice de quelques uns de ses droits, en faveur de François de Bretagne, comte de Vertus, qui avoit épousé Charlotte de Pisseleu, sœur de la duchesse; mais comme la puissance de la duchesse d'Étampes tenoit à ses liaisons avec le roi, il est clair que ces deux objets étoient inséparables dans l'enquête, que l'un supposoit l'autre, et que le silence sur ces objets étoit tout ce qui convenoit au duc d'Étampes. D'ailleurs quelques sacrifices que la duchesse eût exigés de son mari en faveur de sa

[a] Le Laboureur, sur Castelnau. Bayle, art. Etampes.

sœur et de son beau-frère, il est à présumer que les bienfaits dont elle avoit comblé ce mari l'emportoient de beaucoup.

C'est vraisemblablement le duc d'Étampes qui, selon Brantôme[a], disoit à La Châtaigneraie, en lui montrant l'ordre du roi dont il étoit décoré : « Ah! que vous vou-« driez bien avoir cet ordre pendu au col aussi-bien « comme moi! Oui, répondit La Châtaigneraie, mais j'ai-« merois mieux être mort que de l'avoir eu par le même « moyen que vous. »

On devine aisément le peu de considération qu'avoit un tel mari à la cour de François I; il ne devoit s'en prendre qu'à lui-même, il s'en prit à sa femme, et se ligua contre elle avec le dauphin Henri; on n'y fit pas attention d'abord; tous les hommages étoient pour la duchesse, on n'apercevoit pas les petites cabales que l'envie vouloit former de loin et en secret; la duchesse jouissoit avec éclat des bienfaits du roi, la donation que François I lui avoit faite du duché d'Étampes a fourni à Marot le sujet d'un de ses plus jolis dizains.

Ce plaisant Val que l'on nommoit Tempé,
Dont mainte histoire est encore embellie,
Arrousé d'eaux, si doux, si attrempé,
Sachez que plus il n'est en Thessalie :
Jupiter roi, qui les cueurs gaigne et lie,
L'a de Thessale en France remué,
Et quelque peu son nom propre mué:
Car pour Tempé veut qu'Estampes s'appelle,
Ainsi lui plaist, ainsi l'ha situé,
Pour y loger de France la plus belle.

[a] Brant. Dam. Galant. discours I.

Marot célébra aussi, soit en son nom, soit au nom du dauphin Henri, la rivale de la duchesse d'Étampes, la fameuse Diane de Poitiers :

Estre Phébus bien souvent je desire :
Non pour congnoistre herbes divinement ;
Car la douleur qui mon cueur veult occire
Ne se guérit par herbe aucunement :
Non pour avoir ma place au firmament,
Car en la terre habite mon plaisir :
Non pour son arc encontre amour saisir,
Car à mon roi ne veulx estre rebelle :
Estre Phébus seulement je desire
Pour estre aymé de Diane la belle.

Le calme de la cour dura jusqu'au temps où le dauphin Henri ayant vu Diane de Poitiers, entra sous l'empire de l'illusion pour n'en jamais sortir. Nous avons dit comment cette femme avide de l'autorité s'empressa de la partager avec la duchesse d'Étampes, et remplit la cour de factions et de cabales ; nous avons dit (1) comment la duchesse d'Étampes, alarmée de la décadence visible de François I, dont tout annonçoit la fin prochaine, voulut se faire un appui du duc d'Orléans, en lui procurant un établissement dans le Milanez ou dans les Pays-Bas, et comment, pour cette négociation, elle entretenoit avec l'empereur des correspondances criminelles, lui révélant tous les secrets de l'État, et trahissant pour lui son bienfaiteur et son amant ; politique non moins imprudente que perfide. Eh ! comment espéroit-elle obtenir de Charles-Quint des sacrifices en lui procurant des succès? Cette trahison fut ignorée de

(1) Livre 6, chap. 6, année 1544.

François I. Un roi malade est aisément trompé. Le comte de Bossut-Longueval fut l'instrument de toutes ces perfidies, et il ne tient pas à Brantôme, à Mézeray, à Bayle qu'on ne croie qu'il avoit acquis tous les droits possibles à la confiance de la duchesse d'Étampes. La paix se fit, mais le duc d'Orléans mourut, et tous les projets de la duchesse s'évanouirent; on la soupçonna aussi de quelque foiblesse pour l'amiral de Chabot et pour son propre beau-frère Jarnac, de la même maison de Chabot. La Châteigneraie [a] publia que Jarnac s'étoit vanté des bontés de la duchesse, et les démentis qu'entraînèrent ces propos furent la cause de ce fameux duel, où Henri II, au commencement de son régne, vit périr, contre l'attente universelle et la sienne, La Châteigneraie, son favori.

La duchesse d'Étampes ayant perdu à-la-fois le roi et le duc d'Orléans, restoit en proie aux violences ou aux rigueurs du nouveau gouvernement; on eût pu lui faire son procès sur les intelligences qu'elle avoit eues avec l'empereur, on eût pu la dépouiller de ses biens; mais Diane, devenue toute-puissante, ne fut point assez aveuglée par une haine que la chute de sa rivale affoiblissoit déja, pour oser donner un tel exemple qu'on eût pu suivre un jour contre elle; on voulut pourtant faire le procès au comte de Bossut, mais le cardinal de Lorraine, auquel il céda sa belle terre de Marchez en Laonnois, fit entendre au roi qu'on ne pouvoit rechercher la conduite du comte de Bossut, parceque ce seroit insulter à la mémoire de François I, dont la maî-

[a] Brant. Bayle, etc.

tresse seroit nécessairement inculpée au procès. Cette cession de la terre de Marchez au cardinal de Lorraine ressemble bien à la donation de la terre de Châteaubriant, faite au connétable de Montmorency. Châteaubriant et Longueval ont bien l'air de deux coupables qui achètent le pardon de leurs crimes; cependant je persiste à douter du crime de Châteaubriant, et celui de Longueval ne me paroît pas douteux; le témoignage de l'histoire est bien plus positif sur le second que sur le premier. D'ailleurs, encore un coup, le connétable de Montmorency étoit incapable d'une pareille prévarication, et le cardinal de Lorraine étoit capable de tout. Il s'agit ici du second cardinal de Lorraine (Charles) frère de François, duc de Guise.

La duchesse d'Étampes vécut encore plus long-temps dans ses terres qu'elle n'avoit vécu à la cour; on ignore la date de sa mort. On sait seulement qu'elle vivoit en 1575; son mari étoit mort en 1564; elle n'en eut point d'enfants, et il ne paroît pas qu'elle en ait eu du roi.

On a beaucoup parlé de son crédit et des bienfaits répandus sur sa famille; il nous semble qu'elle usa de ce crédit assez modestement. La comtesse de Châteaubriant mettoit ses frères à la tête des armées. Il n'y avoit que quatre ou cinq maréchaux de France, et deux de ses frères l'étoient; la duchesse d'Étampes ne fit guère donner à ses parents que des bénéfices [a]. Antoine Sanguin, son oncle maternel, fut abbé de Fleury, évêque d'Orléans, archevêque de Toulouse, cardinal, grand-aumônier; Charles de Pisseleu, frère de la duchesse, fut abbé de Bourgueil, évêque de Condom.

[a] Bayle, art. Estampes.

François, un autre de ses frères, fut abbé de Saint-Corneille de Compiègne, évêque d'Amiens; un autre frère encore, nommé Guillaume, eut l'évêché de Pamiers; une de ses sœurs eut l'abbaye de Maubuisson, une autre eut celle de Saint-Paul en Beauvoisis; les autres furent avantageusement, mais convenablement mariées; la maison de Pisseleu avoit droit par elle-même de prétendre aux plus grandes alliances.

Je ne compte parmi les maîtresses de François I ni cette même Diane de Poitiers dont on a voulu qu'il ait été l'amant avant son fils, calomnie des protestants qu'elle persécuta trop et qui l'ont rendue trop odieuse, ni cette malheureuse Anne de Boulen qu'on a voulu donner aussi à François I, calomnie des catholiques dont elle abandonna la foi, et qui ont cherché à multiplier ses galanteries (1) pour la rendre méprisable, ni cette Marie d'Angleterre, avec qui Anne de Boulen vint en France, et pour laquelle François I, alors duc de Valois, s'enflamma un moment d'une ardeur qui eût pu lui coûter le trône.

Mais presque tous les historiens nomment la *Belle Féronnière*, sinon comme une des passions de François I, du moins comme un de ses goûts les plus constants. Ce fut elle, selon eux, qui lui coûta la vie par une brutale et abominable vengeance de son mari. Si l'on en croit Louis Guyon, cette femme, aussi vertueuse que belle, désespéroit le roi par ses rigueurs [a]; mais les

(1) Ils l'appeloient *la haquenée du roi d'Angleterre et la mule du roi de France.*

[a] L. Guyon, leçons diverses, n. 2, l. 1.

courtisans qui savent aplanir toutes les difficultés, lui rappelèrent qu'étant roi, il étoit dispensé de plaire à une femme qu'il vouloit vaincre, ils allèrent faire part à la femme même de cette noble idée; la Féronnière effrayée avertit son mari; tous deux voulurent sortir du royaume, mais ils jugèrent cette fuite impossible; alors dans son désespoir le mari exigea de sa femme qu'elle obéît au roi, et il alla dans des lieux de débauche chercher son indigne vengeance. Il en guérit, dit Mézeray, elle en mourut, le roi languit huit ou neuf ans.

Cette histoire n'est pas contestée, et si l'enquête du duc d'Étampes contre sa femme avoit pour objet de la perdre, si le comte de Châteaubriant assassina la sienne, il faut avouer que ce régne de la galanterie laissoit subsister des jalousies bien cruelles. Brantôme dit que François I, étant un jour avec une grande dame de sa cour dont il étoit amoureux, fut surpris par le mari, qui, ne respectant que la personne du roi, vint l'épée à la main pour tuer sa femme [a]; le roi aussitôt présente lui-même au mari la pointe de son épée, le menaçant de le percer ou de lui faire trancher la tête, s'il use de la moindre violence; il fait plus; il le chasse de l'appartement de sa femme et y passe la nuit avec elle; Brantôme ajoute que depuis le mari n'osa rien dire, et laissa cette femme *faire à sa guise* [b]. S'agiroit-il encore ici de la comtesse de Châteaubriant?

Brantôme parle d'une autre grande dame de la même cour, qu'un mari jaloux poursuivoit l'épée à la main, et qui fut toujours persuadée qu'elle n'avoit dû la vie

[a] Brant. Dam. Galant. discours I.
[b] Brant. Dam. Galant. discours I.

dans ce péril pressant qu'à un vœu qu'elle fit à Notre-Dame de Lorette.

Le même Brantôme rapporte une anecdote affreuse arrivée aussi sous ce règne. Un soldat qu'on alloit pendre demanda la permission de dire adieu à sa femme avant son supplice; elle vient, il feint de l'embrasser, et avec les dents il lui arrache le nez. Interrogé sur ce nouveau crime, il répondit : « Elle étoit belle, je suis « jaloux, je vais mourir, que demandez-vous de plus? « Si elle ne pleure point ma mort, elle pleurera sa beauté « du moins, et ne trouvera point de consolateur. »

Brantôme raconte encore une autre anecdote bien bizarre [a], si elle est vraie; nous ne pouvons la négliger, parcequ'elle peindroit les mœurs de ce temps. Il prétend qu'une dame de La Borne, belle et de bonne maison, déféra son mari à la justice pour des irrégularités coupables, mais qui s'étoient passées dans l'intimité du commerce conjugal, et dont il ne pouvoit y avoir de témoin qu'elle-même. Brantôme dit pourtant que le mari eut la tête tranchée.

Le mari de la belle *Féronnière* étoit avocat, et l'on ne sait si l'on doit confondre cette maîtresse avec celle qu'on désigne seulement sous le nom de l'*Avocate*, et dont parle dans l'Heptaméron la reine de Navarre, confidente de toutes les galanteries de son frère. L'histoire de l'avocate est aussi gaie que celle de la Féronnière est horrible. Un vieil avocat avoit une jeune et jolie femme [a]. Un grand seigneur *qui m'en a fait le conte*, dit la reine de Navarre, *mais qui m'a défendu de*

[a] Brant. Dam. Galant. discours I.

[b] Heptamér., troisième journée, vingt-cinquième nouvelle.

le nommer, se trouve à une noce avec cette jeune femme, l'aime, lui plaît, en reçoit un rendez-vous. Le prince (car la reine de Navarre lui donne ce titre, et dit *que la France n'a jamais eu et n'aura jamais de prince mieux fait ni de meilleur air*), le prince arrive seul et de nuit chez l'avocat, il le rencontre sur l'escalier; l'avocat tenoit une bougie à la main, et à la faveur de cette lumière il reconnoît le prince; tandis qu'il s'étonne, le prince prend son parti, lui avoue qu'il est en bonne fortune dans le voisinage et lui demande le secret. « Je me « suis, dit-il, dérobé un moment pour venir, connois- « sant vos lumières et votre capacité, vous charger « d'une affaire importante, mais je meurs de soif, fai- « tes-moi donner à boire. » La femme vient pour servir le prince qui ne la regarde point, et ne s'occupe que de l'affaire dont il étoit venu, disoit-il, entretenir l'avocat; mais dans un moment où le mari étoit allé au buffet pour apporter à boire, la femme à genoux, présentant au prince des confitures, lui dit tout bas : *Entrez dans la garde-robe à droite.* Le prince, après avoir bien remercié l'avocat, et bien assuré la jeune femme qu'elle avoit le meilleur des maris, prend congé d'eux. L'avocat, trop respectueux, veut le reconduire; « qu'allez- « vous faire? dit le prince, oubliez-vous mon secret? Je « dois et je veux être seul, je vous défends de faire un « pas »; il ferme la porte sur lui, entre dans la garde-robe à droite, et passe la nuit chez l'avocat, qui s'applaudit de la confiance qu'un si grand prince lui témoigne et sur ses affaires et sur ses plaisirs. L'intrigue dura long-temps, et le prince prit le parti dans la suite d'entrer chez l'avocate par une porte qui communiquoit à

un couvent; il fit ses arrangements avec les moines, sans leur révéler le fond du mystère; au retour il passoit par leur église; c'étoit toujours à l'heure des matines, il s'arrêtoit dans une chapelle, et n'en sortoit point que les matines ne fussent finies. Ce prince avoit une sœur qui n'étoit occupée que de lui et qui vouloit que tout le monde s'en occupât, elle alloit quelquefois dans ce même couvent et recommandoit son frère aux prières des religieux. *Ah! c'est à nous*, lui dit un jour le prieur, *à nous recommander aux siennes;* « c'est un « saint, comment pourrions-nous appeler autrement « un prince de son âge, qui presque tous les jours quitte « le plaisir et le repos pour venir, comme un simple re- « ligieux, chanter matines avec nous? » La sœur, qui ne reconnoissoit point son frère à cet éloge, ne manqua pas de lui en rendre compte; à ce récit le prince se mit à rire d'une manière qui annonçoit quelque intrigue, et sa sœur, qui, selon les termes de la reine de Navarre, *le connoissoit comme son propre cœur*, le pressa tant de s'expliquer, qu'il lui raconta toute l'histoire. La morale de ce conte chez la reine de Navarre est qu'il n'y a point *d'avocats si malins, ni de moines si fins qu'on ne puisse tromper, quand on aime bien.*

Cette histoire au reste n'a pas une circonstance qui ne soit parfaitement dans les mœurs du temps et dans le caractère du prince. Cette popularité si bien imitée depuis par Henri IV, distingua toujours François I. On ne doit pas même être étonné de cette noce où il se trouve avec la femme d'un avocat, il alloit par-tout. Souvent engagé dans des voyages ou égaré à la chasse, il descendoit familièrement et sans être attendu chez

les seigneurs de sa cour et les gentilshommes de son royaume, quelquefois même chez des gens d'une moindre condition. Son ardeur pour la chasse et son goût pour la galanterie l'y suivoient. » Le plus pauvre gen« tilhomme, disoit-il [a], peut traiter très bien le plus « grand prince, pourvu qu'il lui présente une belle « femme, un beau cheval et un beau levrier. »

Les romanciers lui ont donné pour amuser son loisir en Espagne, une maîtresse nommée Chiméne de l'Infantado, fille naïve, tendre, dont le caractère est piquant et ingénieusement dessiné. Libre par simplicité, sage par principe, elle aime son amant, elle le lui dit, et il n'en est pas plus heureux; elle lui donne des rendez-vous, sans que sa vertu en reçoive la moindre atteinte; elle afflige le prince par ses refus, elle le console par sa tendresse, elle lui fait le sacrifice de sa réputation, elle ne se réserve que sa conscience et son devoir. Le roi tombe dangereusement malade, l'auteur du roman attribue bien moins cette maladie à l'ennui de la captivité, qui devoit lui plaire avec Chiméne, qu'à l'idée douloureuse qu'il étoit peu aimé, puisque Chiméne lui résistoit; elle faisoit plus, elle le pressoit d'épouser la reine de Portugal pour obtenir la paix et la liberté; le roi succombe au chagrin et semble renoncer à la vie. La première fois que Chiméne put le revoir après son danger. « Cher prince, lui dit-elle en fondant en larmes, « vous vouliez donc mourir! Avez-vous cru mourir « seul? Avez-vous pu penser que Chiméne ne vous sui« vît pas »? Mais en même temps elle redoubla d'instan-

[a] Brant. Dam. Galant. discours II.

ces pour le déterminer à épouser la reine de Portugal; elle exigea de lui cet effort au nom de l'amour même; elle lui rappela sa gloire, son devoir, la nécessité de donner la paix à ses sujets; de se redonner lui-même à eux; le roi se rendit à ses raisons, il fut entraîné par l'ascendant de ce généreux et inconcevable amour, il donne la main à la reine de Portugal; au milieu de la cérémonie ses yeux cherchent par-tout Chiméne et ne la rencontrent point : en sortant, il reçoit d'elle un billet : « Vous avez fait ce que vous avez dû faire, j'ai dû « vous y exhorter, je ne dois plus vous voir. »

Elle s'étoit retirée dans un couvent, le roi court à la grille, Chiméne refuse d'y paroître, elle consomme son sacrifice, et l'auteur du roman, pour excuser l'infidélité que François I fit bientôt après à cette amante magnanime, suppose qu'il en retrouve tous les traits dans la jeune de Heilli.

Ce roman a pour titre : *Histoire de Marguerite de Valois, reine de Navarre, sœur de François I.* On y suppose cette reine amoureuse et aimée du connétable de Bourbon, dont elle est deux fois séparée par la jalousie et les intrigues de la duchesse d'Angoulême, sa mère.

Ce pur amour de Chiméne de l'Infantado pour François I n'est qu'une fiction; mais cette fiction a un fondement dans l'histoire du temps. Ce fut Louis XII qui fut aimé ainsi : Thomassine Spinola, noble Génoise, conçut pour lui cet amour dégagé des sens, qui ne s'attache qu'à l'ame, et dont il est tant question chez les poëtes et les romanciers : elle le pria elle-même d'être son *intendio*, elle ne voulut plus vivre que pour l'aimer, même sans le voir. Quand Louis XII quitta Gênes, où il

avoit allumé cette passion, Thomassine ne le suivit point; mais ce prince ayant eu en 1504 une maladie dangereuse, le bruit se répandit en Italie qu'il étoit mort, et la fidèle Spinola en mourut réellement de douleur. Louis XII chargea d'Auton, son historien, de célébrer l'amour et les vertus de sa dame *intendix*. C'est ainsi que d'Auton appelle cette singulière Génoise.

François premier mérita des amis, et il en eut. Dans sa jeunesse, on lui reprocha des profusions envers eux [a], et l'on fit à ce sujet ces deux ou ces quatre vers :

Sire, si vous donnez pour tous
A trois ou quatre,
Il faut donc que pour tous
Vous les fassiez combattre.

Un roi qui donne trop à ses amis, les dégrade, il les réduit au rang des courtisans.

La remarque suivante est peu considérable, mais on peut la faire. Les trois hommes que François I aima le mieux, furent les trois amiraux de son régne, Bonnivet, Brion et d'Annebaut. Bonnivet mourut pour lui à Pavie, nous avons dit (1) comment le roi eut le malheur de causer la mort à Brion; il donna lui-même à sa mort une marque sensible de sa tendresse à d'Annebaut. Le présent qu'il lui fit, fut un tribut flatteur d'estime et de reconnoissance. C'étoit un ami qui honoroit son ami, non un prince qui enrichissoit un courtisan.

[a] Brant., capit. franç., art. Franç. I.
(1) Liv. 5, chap. 4, années 1541—2—3.

L'ami le plus utile de François I fut le connétable de Montmorency, mais il ne sut pas jusqu'au bout être agréable à son maître. Nous avons dit (1) comment son attachement au dauphin, et peut-être des intrigues peu connues, causèrent sa disgrace.

L'ami le plus désintéressé de François I fut Montchenu. Élevé avec François I, il se contenta, dans sa plus grande faveur, de l'office de premier maître-d'hôtel; cet emploi l'attachoit à la personne du roi qu'il aimoit; il n'ambitionna ni fortune ni dignités plus éminentes.

De tous ces amis de François I, le seul auquel on donna le titre de favori, fut l'amiral de Bonnivet. Le peuple conçoit assez ordinairement sous ce titre un homme indigne de sa faveur; ce seroit une injustice à l'égard de Bonnivet. D'autres pouvoient mériter davantage cette faveur, mais il la méritoit; ses services furent d'un citoyen, sa mort fut d'un héros. Observons d'ailleurs que l'amitié du roi pour Bonnivet avoit deux principes vertueux qu'on n'a pas assez estimés; l'un étoit une juste reconnoissance envers le sage Artus de Gouffier-Boissy, frère de Bonnivet, et gouverneur du roi (2); l'autre la tendresse respectueuse du roi pour la duchesse d'Angoulême, sa mère, protectrice déclarée de Bonnivet.

Marot a célébré dans François I (outre les talents d'un grand roi) les vertus d'un particulier aimable, et les qualités qui inspirent l'amitié.

(1) Liv. 5, chap. 4, années 1541—2—3.

(2) Bonnivet fut nommé gouverneur du dauphin François.

Si mon seigneur, mon prince et plus que père,
Qui des Français, François premier se nomme,
N'estoit point roy de sa France prospère,
Ne prince avec, mais simple gentilhomme,
J'irois autant dix fois par-delà Rome,
Que j'en suis loin, chercher son accointance,
Pour sa vertu qui plus fort le couronne (1),
Que sa fortune et royale prestance.
Mais souhaiter cas de telle importance
Seroit vouloir mon bien particulier,
A luy dommage et tort faict à la France,
Qui a besoin d'un roy tant singulier.

Nous avons parcouru les divers points de vue sous lesquels il falloit considérer François I. Nous ajouterons encore quelques traits qui achéveront de le peindre d'une manière plus particulière.

La reine de Navarre raconte une histoire assez remarquable que Brantôme adopte [a]. Ce comte Guillaume de Furstemberg, qui servit tour-à-tour Charles-Quint et François I, et dont on a parlé plus d'une fois dans cet ouvrage, avoit reçu de l'argent (apparemment de l'empereur) pour attenter à la vie du roi, au service duquel il étoit alors; il avoit promis, et il n'attendoit qu'un moment favorable. Le roi négligea long-temps les avis qu'on lui en donna; enfin il y fit attention. Un jour étant à la chasse, il se fait suivre du comte, il s'écarte dans la forêt, et se trouvant seul avec lui, il tire son épée, lui en fait admirer la trempe. « Comte, lui « dit-il, si un homme qui auroit entrepris de m'ôter la « vie connoissoit ce que peuvent mon bras, mon cœur

(1) Ici *n* rime avec *m*, couronne avec Rome, gentilhomme et nomme.

[a] Heptamér., seconde journée, nouvelle 17.

« et cette épée, ne croyez-vous pas qu'il y penseroit à « deux fois? Cependant je le tiendrois pour un lâche, si, « ayant formé ce projet, et se trouvant seul avec moi, « la crainte retenoit son bras. — Le projet, répondit « le comte, seroit exécrable, l'exécution le seroit en- « core plus. » Le roi remit en riant son épée dans le fourreau, et voyant la chasse approcher, il la rejoignit. Le lendemain le comte prend un prétexte, fait des demandes exorbitantes, cherche un refus, l'obtient, et part dans les vingt-quatre heures. « Eh bien, dit le roi « à ceux qui l'avoient averti de l'entreprise du comte, « vous vouliez m'engager à chasser Furstemberg, vous « voyez qu'il se chasse lui-même. » Alors il leur conta l'aventure de la forêt. C'est sa sœur qui rapporte cette histoire, et l'on y reconnoît le caractère de François I; mais les époques ne se rapportent pas. Selon la reine de Navarre, ce fut La Trémoille, gouverneur de Bourgogne, qui donna cet avis au roi et à la duchesse d'Angoulême; on parle aussi de cette aventure devant l'amiral de Bonnivet; mais La Trémoille et Bonnivet étoient morts en 1525, la duchesse étoit morte en 1531, et pendant toute la guerre de 1535, on voit le comte de Furstemberg au service du roi; il auroit donc fallu que le roi eût eu dans la suite l'imprudente générosité d'oublier ce projet, ou la force d'esprit de n'y pas croire.

Ces difficultés s'évanouiroient, si l'on s'en tenoit uniquement au récit de la reine de Navarre, car elle ne nomme point Furstemberg, mais seulement le comte Guillaume, qu'elle dit être de la maison de Saxe. Mais on ne voit point de comte Guillaume de Saxe dans ces temps-là; on n'en voit pas du moins au service de la

France, et le comte Guillaume de Furstemberg est célèbre dans toutes ces guerres. Aussi est-ce à lui que Brantôme attribue le fait raconté par la reine de Navarre, et cette princesse est assez dans l'usage de déguiser les noms.

Le trait qu'on va voir est moins important, il ne peint que la gaieté familière de François I dans sa cour.

Un voleur fouilloit dans la poche du cardinal de Lorraine à la messe du roi, et il vit que le roi l'apercevoit [a]; il falloit de l'audace et de la présence d'esprit pour se tirer d'un tel pas; il se mit le doigt sur la bouche, en regardant le roi qui se tint pour averti de ne rien dire, et qui voulut bien se prêter à cette plaisanterie. Après la messe, le roi tint quelques propos qui engagèrent le cardinal à fouiller dans sa poche, où il ne trouva plus rien. Quand le roi se fut assez amusé de la surprise du cardinal, il voulut qu'on lui rendît ce qu'on lui avoit pris, le voleur avoit disparu, et le roi vit que cet adroit et hardi fripon avoit osé le prendre pour dupe. Cette idée l'amusa bien davantage. *Foi de gentilhomme*, s'écria-t-il, *ce larron m'a fait son complice.*

Un vol ingénieux peut amuser, un mensonge sans esprit révolte doublement. C'est un fait connu de tout le monde, que le Dante ne sachant comment se venger de Charles de Valois qui l'avoit chassé de Florence, imagina de dire dans son *purgatoire* que Hugues Capet, dont Charles de Valois tiroit son origine, étoit fils d'un boucher. Une calomnie a beau être absurde, il faut

[a] Henri Etienne, apolog. pour Hérodote, ch. 15, n. 10. Contes de Bonavent. Des Perriers, conte 20.

s'attendre qu'elle sera répétée; celle-ci le fut par plusieurs auteurs italiens et allemands, entre autres par Agrippa, dans son Traité de la vanité des sciences; elle le fut même par quelques auteurs français. Notre fameux Villon, qui ne respectoit ni les rois ni la vérité, a dit :

> Si feusse des hoirs de Capet,
> Qui fut extrait de boucherie.

Un savant florentin, nommé Aloisio Alamanni, chassé de Florence comme le Dante, mais réfugié en France, où François I le combla de bienfaits, lisoit un jour à ce prince l'endroit du Dante où Hugues Capet dit lui-même :

> Figlivol fui d' un beccaio di Parigi.

François I fut indigné de ce sot mensonge, et dit à Alamanni : *Que je ne revoie jamais ce ridicule auteur*; il voulut en défendre publiquement la lecture dans son royaume; c'eût été peut-être le seul moyen d'accréditer l'imposture. Si François I eût eu cette imprudence, tous les ignorants croiroient aujourd'hui le conte du Dante. Heureusement la colère de François I s'apaisa, le livre resta, mais la calomnie est tombée d'elle-même.

CHAPITRE II.

Mœurs, usages, opinions, etc.

Parmi les traits qué nous allons rassembler, les uns peignent François I, les autres peignent son siècle.

L'accident du tison jeté sur la tête du roi, et dont il fut si dangereusement blessé en 1520, donna lieu à un changement d'usage. On avoit depuis long-temps porté les cheveux longs et la barbe courte. Le roi ayant été obligé par sa blessure de se faire couper les cheveux, prit l'usage des Italiens et des Suisses, qui portoient les cheveux courts et la barbe longue. La cour l'imita, mais le peuple, les corps, et sur-tout les corps de magistrature, conservent le plus qu'ils peuvent les usages antiques. La longue barbe distingua les courtisans, tous les hommes graves se faisoient raser. Le fameux Olivier de Leuville, qui fut depuis chancelier, ne put être reçu au parlement en qualité de maître des requêtes, qu'à la charge de faire couper sa longue barbe, s'il vouloit assister aux audiences. L'université, par un réglement de 1534, défend aux maîtres de laisser croître leur barbe.

Cette importance qu'on veut mettre à des usages indifférents, dont la mode doit seule décider, est un reste de superstition que chaque siècle conserve plus ou moins, à proportion de ses lumières. La philosophie naissante avec tous les arts sous François I n'étoit pas en-

core assez répandue pour dissiper même de plus grandes erreurs. L'astrologie, les présages, les prédictions après l'événement étoient une chose alors très commune. Le lendemain de la bataille de Pavie, tous les astrologues avoient prédit au roi un grand désastre, s'il venoit à passer les monts. Un entre autres l'avoit assuré que ses chevaux boiroient un jour dans la rivière de Madrid, oracle ambigu qu'il ne manqua pas d'interpréter à son avantage. On prit pour mauvais présage le deuil qu'il portoit de la reine Claude, lorsqu'il passa en Italie, en 1524 [a]. La superstition ne néglige rien. Agrippa, dont nous avons parlé, rapporte dans une de ses lettres, que les deux fils de François I étant en otage en Espagne, François fit venir à sa cour un magicien allemand qui se chargeoit de ramener ces deux princes, d'Espagne en France, à travers les airs, comme Habacuc fut transporté par un ange au-dessus de la fosse aux lions.... *Regios pueros reducere per aera, quemadmodum legitur Habacuc cum suo pulmento traductus ad lacum leonum.*

DUEL.

L'esprit de la chevalerie est favorable au duel, et François I qui envoyoit des cartels à Charles-Quint, ne pouvoit guère les défendre à ses sujets. En 1537, il honora de sa présence à Moulins, un duel solennel, dont voici l'occasion. Trois gentilshommes du Berry, Sarzai, Gaucourt et Veniers, qui étoient restés fort tranquilles dans leurs terres, pendant que le roi combattoit et succomboit à Pavie, voulurent perdre d'honneur La Tour-

[a] Antoine de Vera, hist. de Charles-Quint.

Landry, un de leurs voisins [a]. Ils publièrent qu'il avoit pris honteusement la fuite dans cette bataille. Il paroît que tous les trois contribuèrent à répandre ces bruits, La Tour-Landry en accusa particulièrement Sarzai, et le cita devant les juges. Sarzai convint d'avoir tenu ces propos; mais c'étoit, disoit-il, d'après Gaucourt. « Vous « ne vous souvenez donc pas, lui dit Gaucourt, que « c'est vous-même qui m'avez appris ce fait, et qui m'a- « vez dit le tenir de Veniers? » Sarzai ne contesta plus, soit qu'il se rappelât ce que disoit Gaucourt, soit que, peu sûr de sa mémoire, il s'en rapportât plus à celle de Gaucourt qu'à la sienne. Veniers parut à son tour, il soutint à Sarzai que jamais il ne lui avoit rien dit de semblable, Gaucourt alors se trouva hors de procès, et la honte de la calomnie resta incertaine entre Veniers et Sarzai. Le roi ordonna le combat entre eux, et voulut y assister. Les deux gentilshommes entrèrent dans le camp *conduits par leurs parrains, accompagnés de leurs seconds*, observés par les juges du camp avec toutes les cérémonies accoutumées. Ils étoient armés d'un *corselet à longues tassettes, avec des manches de maille et des gantelets, le morion en tête, une épée bien tranchante à la main, et une dague au côté.* Après s'être quelque temps servis de leurs épées, ils s'élancèrent l'un sur l'autre, se saisirent au corps, et tirèrent leurs dagues [b]. Alors le roi *jeta le bâton*, et les juges du camp séparèrent les combattants. Ces juges étoient le comte de saint-Pol, prince du sang, le comte de Nevers, le connétable de Montmorency, et l'amiral d'Annebaut. Le roi dit tout

[a] Mém. de du Bellay, liv. 8.
[b] Mém. de du Bellay, liv. 8.

haut : « J'éteins cette querelle, je pardonne au calom-« niateur, mais quel qu'il soit, il est bien coupable. J'ai « vu La Tour-Landry à la bataille de Pavie; il s'y est com-« porté comme par-tout, en gentilhomme et en homme « de cœur. »

Cette conduite du roi nous paroît digne de remarque, elle est juste et paternelle. Si, en permettant le duel, il suivoit trop les usages de son siècle, il les régloit et les corrigeoit. On ignore le coupable; quel qu'il soit, le roi, pour le punir, le met en danger. Mais il y mettoit aussi l'innocent; c'est pour cela qu'il fait cesser ce danger, dès qu'il le voit devenir pressant. Il venge noblement et avec éclat l'honneur d'un gentilhomme calomnié, il apprend aux rois de quel prix doit être à leurs yeux l'honneur de leurs sujets.

L'habile Charles-Quint ne l'ignoroit pas. Dans un carrousel qu'il donnoit, les seigneurs qui devoient remplir les quadrilles, voulurent exclure un gentilhomme dont la race n'étoit pas irréprochable, ils convinrent entre eux que personne ne le prendroit. L'empereur fut averti de leur complot et de la confusion de ce gentilhomme qui étoit alors dans son antichambre avec les autres; il parut à la porte de sa chambre, et dit tout haut : « que personne ne prenne un tel, je l'ai choisi pour « être de ma quadrille [a]. »

TOURNOIS.

La folie des tournois et des combats à la barrière étoit plus animée que jamais. François I, au commencement

[a] Antoine de Vera, hist. de Charles-Quint.

de son régne, donna des fêtes, dont la magnificence, étonnante pour le temps, n'auroit pu le satisfaire, si elle n'eût retracé quelque image de guerre. Son entrée à Milan, après la défaite des Suisses en 1515, fut célébrée par une de ces fêtes [a]. Les joutes se firent dans la place devant le château de Milan, en présence des dames. Le roi lui-même y voulut jouter, *car*, dit le maréchal de Fleuranges, *il n'y faillit oncques*, Brion y blessa le comte de Saint-Pol d'un coup de lance à l'œil, présage de ce qui devoit arriver à Henri II. On sait ce que disoit de ces exercices un envoyé du grand seigneur: « Si c'est « tout de bon, ce n'est pas assez, si ce n'est qu'un jeu, « c'est trop. »

Le même maréchal de Fleuranges décrit vivement les fêtes qui furent données à Amboise, lorsque Laurent de Médicis, neveu de Léon X, vint tenir le dauphin sur les fonts au nom du pape, et en même temps épouser Madeleine de Boulogne, dont il eut Catherine de Médicis. Fleuranges nous apprend en passant, que Laurent *avoit bien fort la grosse V..... et de fréche mémoire.* Madeleine de Boulogne, étoit jeune et belle, et *quand elle épousa ledict Laurent, elle ne l'espousa pas seul, car elle espousa la grosse V..... quant et quant.* Le banquet, le bal durèrent jusqu'à deux heures après minuit, heure alors plus qu'indue, puis *on mena coucher la mariée, qui estoit trop plus belle que le marié.* Suivent huit jours de combat, *là où estoit le nouveau marié, qui faisoit le mieux qu'il pouvoit devant sa mie* [b]. On assiégea ensuite une grande ville de bois. Le connétable de Bour-

[a] Mém. de Fleuranges.
[b] Mém. du maréchal de Fleuranges.

bon faisoit le siége, le duc d'Alençon défendoit la place, le roi venoit au secours, et s'introduisoit dans la ville avec Fleuranges. Il y trouvoit une nombreuse artillerie; c'étoient de gros canons de bois, « cerclés de fer, qui « tiroient avecque de la poudre, et les boulets, qui es- « toient grosses balles pleines de vent, et aussi grosses « que le cul d'un tonneau, qui frappoient au travers « de ceulx qui tenoient le siége et les ruoient par terre « sans leur faire aucun mal, et estoit chose fort plaisante « à veoir des bonds qu'elles faisoient. » Le roi, le duc d'Alençon et Fleuranges faisoient ensuite une sortie, ils étoient bien reçus par Bourbon et Vendôme; il se livroit là un grand combat, « le plus beau qu'on ait oncques « vu et le plus approchant du naturel de la guerre; mais « le passe-temps ne plut pas à tous, car il y en eust « beaucoup de tués et affolés. » A ces combats *qui tuent et qui affolent*, joignons le tison de Romorentin, le coffre de La Roche-Guyon, la lance de Montgommery, et nous verrons que tous ces jeux *approchoient* trop en effet *du naturel de la guerre*.

Les tournois du camp du drap d'or furent remarquables en ce que personne n'y fut blessé considérablement. Les femmes mêmes se piquoient de briller dans ces dangereux exercices; « Catherine de Médicis en eût « disputé le prix aux seigneurs de la cour les plus « adroits et les plus exercés [*a*]. » La duchesse d'Angoulême y paroissoit aussi quelquefois.

L'affluence des femmes et la galanterie magnifique de François I donnoient un air de fête perpétuelle à la cour, dans son état le plus simple; Louis XI avoit rebuté les

[*a*] M. le président Hénault, François II.

Castillans par sa basse simplicité, François I éblouit Charles-Quint par le luxe de sa maison. On peut ajouter à ce que nous en avons dit tous les détails qu'on trouve dans Brantôme [a] sur la richesse des habits et des ameublements, sur le goût et le choix des tapisseries, sur tous les objets de luxe alors connus. Mais rien ne frappa tant le sobre Charles-Quint, que la somptuosité de la table du roi, et plus encore de celle du connétable de Montmorency. L'empereur admira ce luxe, il le vanta beaucoup, mais il ne l'imita point; bientôt les Français le portèrent jusque dans les camps, et ce fût une des causes de leurs mauvais succès dans la guerre de 1542. Charles jugea qu'il falloit à l'armée des évolutions et non des banquets; du fer et des soldats, non de l'or, et des valets.

DES JUREMENTS.

Les gentilshommes avoient alors un juement ou une formule de serment particulière qui les distinguoit, comme le cri de leurs armes et comme leur devise, et les rois, qui dans ces siècles guerriers se piquoient sur-tout d'être les premiers gentilshommes de leur royaume, avoient aussi cette mauvaise habitude; c'étoit un air cavalier, dont le très cavalier Brantôme paroît faire assez de cas. Louis XI, en qualité de dévot, juroit *la Pâques-Dieu*, Charles VIII, *par le jour-Dieu;* Louis XII disoit à tout moment, *que le diable m'emporte!* Et c'est peut-être le souvenir de ce roi si aimé qui a tant répandu ce jurement dans toute la France. François I,

[a] Capit. franç., art. Franç. I.

ce roi chevalier, juroit toujours : *foi de gentilhomme*, serment qui, dit-on, a depuis inspiré plus de confiance que celui de roi, qui devroit pourtant être le plus sacré. On a marqué la succession de ces quatre princes par leurs jurements dans un mauvais quatrain du temps.

Quand la *Pâques Dieu* décéda. — Louis XI.
Par le jour Dieu lui succéda. — Charles VIII.
Le diable m'emporte s'en tint près. — Louis XII.
Foi de gentilhomme vint après. — François I. [a]

Cet usage a subsisté après eux. Le violent Charles IX juroit tant, qu'il n'est distingué par aucun jurement particulier; Henri IV avoit son *Ventre-Saint-Gris* (1) si connu, qui n'a point été répété, sans doute parcequ'il ne signifioit rien. La timide circonspection de Louis XIII et la décence majestueuse de Louis XIV ont fait disparoître ces restes de l'antique grossièreté.

DES PLAISANTS ET FOUS DE COUR.

On sait que les rois avoient autrefois des fous en titre d'office; Charles-le-Sage lui-même en avoit. On lit cette épitaphe à Saint-Mauris de Senlis : « Cy gist Thevenin « de S. Legier, fol du roi notre sire, qui trépassa le « 1 juillet, l'an de grace 1374. Priez Dieu pour l'ame « de ly. » On conserve dans les archives de Troyes une lettre du même roi Charles V, par laquelle il mande aux maires et échevins : *que son fol étoit mort, et qu'ils eussent*

[a] Brant., art. François I.

(1) Saint-Gris, c'est, dit-on, Saint-François; Ventre-Saint-Gris, c'est un Franciscain; plaisanterie de protestants, qu'on avoit apprise à Henri IV dans son enfance.

à lui en envoyer un autre suivant la coutume. Cette lettre sembleroit prouver que la Champagne étoit en possession de fournir les fous du roi. Ces fous étoient des plaisants qui avoient droit de tout dire et de tout faire, pourvu qu'ils amusassent, mais qui souvent n'amusoient point. *Il est bien plus aisé de tromper les gens que de les faire rire*, dit Clitidas à l'astrologue Anaxarque dans les *Amants Magnifiques*. Cette pièce et la Princesse d'Élide, où il y a aussi un fou de cour, prouvent qu'il y en avoit encore du temps de Louis XIV, et en effet on sait qu'il a eu pour son fou le fameux Langeli.

Cet usage né, comme l'observe M. de Voltaire, du besoin des amusements et de l'impuissance de s'en procurer d'agréables et d'honnêtes dans les temps d'ignorance et de mauvais goût, est un de ceux que François I n'a pas eu la force de réformer.

Dans les Contes de Bonaventure Des Perriers [a], la seconde nouvelle concerne trois fous de François I, nommés *Caillette*, *Triboulet et Polite*. Et la quatre-vingt-dix-huitième roule tout entière sur Triboulet. Ces trois hommes, tels que Des Perriers les représente, étoient plutôt des idiots que des fous. Des Perriers étoit amuseur de la reine de Navarre (1), comme ces trois hommes l'étoient de François I; peut-être envioit-il leurs succès (2); il finit par être plus fou qu'eux, puisqu'il se tua dans un accès de frénésie; mais s'il les a peints au naturel, quel amusement ces malheureux

[a] Contes de Bonav. Des Perriers.

(1) Il étoit son valet-de-chambre.

(2) Des Perriers dit que Triboulet étoit plus heureux que sage.

pouvoient-ils procurer à François I? Ce Triboulet, qui dit un si bon mot sur le passage (1) de Charles-Quint par la France, peut-il être reconnu dans un imbécille qui condamne son cheval à aller à pied pour avoir peté devant le roi, qui vend ce cheval pour avoir du foin, et son foin pour avoir une étrille, qui, ayant suivi le roi à vêpres à la Sainte-Chapelle, et voyant qu'à un profond silence avoit succédé un grand fracas de musique, aussitôt que le célébrant eut entonné *Deus in adjutorium*, etc, va charger de coups ce célébrant, parceque, disoit-il, *c'étoit de lui qu'étoit venue toute la noise, et qu'avant qu'il eût lâché ces deux mots latins, tout le monde étoit tranquille.*

Triboulet avoit été fou de Louis XII avant de l'être de François I. Voici son portrait, fait par Jean Marot, père de Clément.

Triboulet fut un fou de la tête écorné.
Aussi sage à trente ans, que le jour qu'il fut né.
Petit front et gros yeux, nez grand, taillé à vôte (voûte),
Estomac plat et long, haut dos à porter hotte;
Chacun contrefaisoit, chanta, dansa, prêcha,
Et de tout si plaisant, qu'onc homme ne fâcha.

Des pages attachent *Caillette* par l'oreille à un poteau, il se croit condamné à passer là toute sa vie, et il s'y soumet [2]. On lui demande qui l'a ainsi attaché? il n'en sait rien. Si ce sont les pages? oui. S'il les reconnoîtra bien? oui. On les fait tous venir, et chacun proteste que ce n'est pas lui qui a fait ce tour; Caillette sou-

(1) Voir le ch. 1 du liv. 5.
(2) Voir le ch. 1 du liv. 5.

tient que ce n'est pas lui non plus. Je n'y étois pas, disent tous les pages à-la-fois ; je n'y étois pas non plus, dit Caillette. Il faut bien aimer à voir l'humanité dégradée pour s'amuser de tout cela.

Des Perriers fait un meilleur conte de Polite, mais on ne peut le répéter ici non plus que la note de M. de La Monnoye.

M. de La Monnoye croit que *Polite* vient d'*Hippolite*, comme *Bastien* de *Sébastien*, *Colas* de *Nicolas*, *Toinette* d'*Antoinette* ; il croit aussi que de *Polite* on a fait *Politon*, et ensuite *Polisson*. Mais il ne croit point que le mot de *Caillette* vienne du fou de François I. Vers l'an 1440, il y avoit une folle nommée *Calletia*, elle étoit de Gaëte.

Bonaventure des Perriers et Henri Étienne [a] racontent que François I plaisantant avec les seigneurs de sa cour sur le besoin d'argent où il se trouvoit, matière toujours assez peu plaisante, un plaisant lui dit : « Sire, « j'ai deux expédients infaillibles à vous proposer pour « trouver plus d'argent qu'il ne vous en faut; le pre- « mier, c'est de rendre votre office alternatif comme le « sont tant d'autres offices dans votre royaume, et pour « ce seul objet je me charge de vous faire toucher plus « de deux millions; l'autre, c'est de faire vendre à votre « profit les lits de tous les moines du royaume. Eh! dit « le roi, où coucheront cet pauvres moines? Sire, avec « nonnains. »

Henri Étienne raconte encore que l'empereur préparant une grande irruption contre la France (peut-être

[a] Contes de Bonav. Des Perriers. Henri Etienne, apolog. pour Hérod.

étoit-ce en 1536), ses courtisans l'entretenoient des moyens qu'il auroit de repousser cette attaque ; l'un lui souhaitoit un grand nombre de Gascons, l'autre un plus grand nombre de Lansquenets; un conseiller au parlement, nommé Godon, plaisant du temps, lui dit : « Sire, s'il n'est question que de souhaits, je prendrai « la liberté de faire aussi le mien, et il aura du moins « le mérite de ne vous rien coûter. Je souhaiterois seu- « lement de devenir le diable pour un quart d'heure. Et « que feriez-vous? dit le roi. Sire, j'irois tordre le col à « l'empereur. Bon! et n'a-t-il pas de l'eau bénite aussi- « bien que nous pour renvoyer tous les diables du « monde au fond des enfers? Oui, sire, je crois bien « qu'un jeune diablotin qui ne sauroit pas encore son « métier pourroit s'enfuir pour un peu d'eau bénite, « mais un diable qui auroit été autrefois Godon! Toute « l'eau bénite du monde n'y feroit rien. » Bonaventure des Perriers a fait de cette saillie le sujet du cent-unième de ses contes.

Il ne s'agit pas de savoir si tous ces petits traits de gaieté sont bien ingénieux ; tels qu'ils sont, ils peignent l'esprit du siécle et la popularité de François I, voilà leur mérite.

Bonaventure des Perriers, nouvelle quarante-neuvième, rapporte de ce Colin, lecteur du roi, dont nous avons tant parlé, plusieurs bons mots, tous plus mauvais même que les bons mots ordinaires ; en voici un pourtant beaucoup moins mauvais que les autres ; François I (disoit à Colin : « Vos moines de Saint-Ambroise de « Bourges) se plaignent de vous, ils disent que vous les « faites mourir de faim. » Sire, répondit Colin : *hoc*

genus dæmoniorum non ejicitur nisi oratione et jejunio. « Cette sorte de démons ne se chasse que par la prière « et par le jeûne. » (Matth. c. 17, vers. 20.)

Les bons mots de La Roche-du-Maine ont un caractère noble, fier et guerrier (1), qui ne permet pas de confondre ce libre et vaillant capitaine avec les plaisants de cour; et du Châtel qui charmoit la cour par ses conversations éloquentes, n'étoit pas non plus un plaisant.

ANAGRAMME DE FRANÇOIS I.

On avoit alors le goût des anagrammes comme de toutes les bagatelles difficiles, et de toutes les rencontres bizarres; Marot fit celle de François I et il trouva dans *François de Valois, de façon suis royal*, sans autre changement que d'un *V* consonne en *U* voyelle. Sa figure en effet avoit de l'éclat et de la noblesse; son caractère en avoit encore davantage. Il faut tout dire aux amateurs d'anecdotes, car ils veulent tout savoir. Des Perriers [*a*] et M. de La Monnoye ne dédaignent pas de leur apprendre que François I avoit un très beau et très grand nez, que Louis Aleaume, lieutenant-général d'Orléans et bon poëte latin, a dit de ce prince :

> Occupat immenso qui tota numismata naso.
> « La longueur de son nez remplit le médaillon. »

que le peuple l'appeloit *le roi grand nez*, ou *François*

(1) On a vu ses réponses hardies à l'empereur, dans le temps de l'irruption en Provence, liv. 4, chap. 7, année 1536.

[*a*] Contes de Bonav. des Perriers.

grand nez; que Jacques Colin son lecteur avoit au contraire le nez *court et troussé :* que ce Colin voyant dans l'appartement du roi un homme qui avoit l'air fort désœuvré, alla lui demander à quoi il s'occupoit si sérieusement; que cet homme lui répondit brusquement : *à regarder quel est le plus beau nez de ce pays-ci;* et que Colin, feignant de ne l'entendre qu'à moitié, lui dit en lui montrant le roi : *voilà ce que vous cherchez.* Saint-Gelais a rendu le nez de Colin célèbre par cette épigramme contre une femme de son temps :

Pour faire voir en un tableau
Cithérée à la blonde tresse,
Zeuxis print jadis le plus beau
Des plus belles filles de Grèce.
Si tu veux avoir de Lucrèce
Le visage un peu masculin,
Prends le teint de Bauguier Melin
Et de Rohan la bouche humaine,
Le beau nez de Jacques Colin,
Et l'œil de La Roche du Maine.

Passons à un objet plus important.

DU CHOIX DES AMBASSADEURS.

Brantôme a reproché à François I ses ambassadeurs *de robe longue* [a]; en effet, sous son règne, la plupart des ambassadeurs étoient des évêques, des magistrats, des gens de lettres; *car,* dit Brantôme, *il avoit toujours en opinion ces gens savants.* Brantôme prétend (et cela étoit vrai, sur-tout du temps de François I) que dans

[a] Capit. franç., art. Franç. I.

les ambassades il se présente *autant et plus d'affaires chevaleresques et de guerre que d'autres*, et que les ambassadeurs guerriers sont les plus propres à tirer parti des grandes occasions; c'est ce qu'il prouve par la comparaison de deux faits arrivés, l'un sous François I, l'autre sous Henri II.

En 1544, le duc d'Albe, vice-roi de Naples, voulut y établir l'inquisition, entreprise si propre à causer des séditions, qu'elle pourroit presque les justifier. Naples se souleva; les rebelles, résolus de se donner à la France, envoyèrent à Rome demander un chef à du Mortier, ambassadeur de François I. Du Mortier, homme de robe, répondit qu'il en écriroit au roi, et pendant ce temps-là le duc d'Albe accabla les Napolitains.

En 1550, Parme et La Mirandole s'étant révoltées contre le pape Jules III, et contre l'empereur Charles-Quint, eurent recours de même à l'ambassadeur de France à Rome. Cet ambassadeur étoit guerrier, c'étoit de Termes; il se mit à la tête des rebelles, et les défendit contre toutes les forces de l'empereur et du pape; il fit de plus révolter les Siennois le 5 août 1552, et commanda les troupes qu'il fit envoyer à leur secours.

Nous avons rapporté (année 1533) ce que dit Brantôme de la contenance de Velly pendant que son maître étoit si indignement outragé à Rome en plein consistoire par l'empereur; le récit de Brantôme est ridicule dans la forme [a] comme nous l'avons observé, mais son idée peut être juste au fond. Il y a lieu de présumer qu'un de Termes, un Lautrec, un Montmorency eût

[a] Brant., capit. franç., art. Franç. I. Digression contre les ambassadeurs de robe longue.

fait changer de ton à l'empereur, comme Brantôme prétend qu'un marquis du Guast ou un Ferdinand de Gonzague eût joué un tout autre rôle que Granvelle dans la fameuse assemblée où François I fit lire le cartel qu'il adressoit à Charles-Quint. Que peut faire, dit Brantôme, un homme de lettres de plus qu'un homme de guerre, si ce n'est de mieux haranguer une assemblée, *ce qui sent mieux un prédicateur ou un pédant, qu'un ambassadeur de grand roi.* Il se moque avec quelque raison du président du Ferrier, qui, après avoir harangué au concile de Trente (peut-être trop bien, puisqu'il fallut le rappeler), étant ambassadeur à Venise, alloit faire des leçons publiques de droit dans les écoles de Padoue; Brantôme convient pourtant qu'il n'y a jamais eu d'ambassadeurs qui aient mieux soutenu la dignité de ce caractère que le cardinal du Bellay et l'évêque de Dax, François de Noailles; mais c'est que, selon lui, ces deux prélats avoient les inclinations plus militaires qu'ecclésiastiques, et se fussent servis de l'épée aussi-bien que de la langue; on a blâmé, par des raisons de convenance et de décence, l'envoi de l'évêque de Dax Noailles, et de l'évêque de Valence Montluc, à Constantinople; et au contraire Catherine de Médicis, par des raisons de politique, avoit fait un serment qu'elle viola depuis, de n'envoyer jamais d'ecclésiastiques en ambassade à Rome, « lesquels, dit Brantôme, « s'amusent à faire leurs affaires, et se gagner une di- « gnité ecclésiastique ou un chapeau rouge; et sous « cette manigance, complaire si fort au pape et aux uns « et aux autres, que les affaires du roi se laissent en « croupe. »

Bonaventure des Perriers, quarante-sixième nouvelle, place sous François I un conte très connu. Ce prince envoyoit au roi d'Angleterre, *pour lors bien mauvais Français*, ce qui lui arrivoit souvent, un ambassadeur qu'il chargeoit d'instructions un peu hardies. Elles effrayèrent l'ambassadeur, qui dit au roi : « Sire, le « roi d'Angleterre ne respecte rien, il me feroit tran- « cher la tête. — Foi de gentilhomme, s'écria Fran- « çois I, cette tête abattue lui en coûteroit plus de « trente mille de celles de ses sujets. — Je le crois, « Sire, mais de toutes ces têtes, il n'y en a aucune qui « allât si bien sur mes épaules que celle qui y est pré- « sentement. »

ÉTIQUETTE.

Étiquette, grande affaire des cours; il faut bien en dire ici un mot. Les empereurs voulurent long-temps que le titre de *majesté* n'appartînt qu'à eux. Anciennement on l'avoit donné aux rois, aux papes, à de simples princes, à de simples prélats; comme il ne distinguoit presque plus personne, il avoit été abandonné; ce fut alors que les empereurs s'en emparèrent comme d'un titre de l'ancien empire romain. Mais dans chaque Etat les sujets le donnèrent quelquefois à leurs rois, en le refusant à tous les autres rois; quelquefois aussi les rois, pour braver l'empereur, affectèrent de le prendre, et même de se le donner entre eux. Mais ce fut sous François I qu'il fut donné constamment aux rois de France par toutes les puissances et par l'empereur même. Dans le traité de Cambray, où l'empereur fai-

soit la loi, le titre de *majesté* n'est donné qu'à lui; dans le traité de Crespy, où l'égalité étoit un peu rétablie, Charles-Quint est désigné par *sa majesté impériale*, et François I par *sa majesté royale*.

Charles-Quint, roi d'Espagne, ayant pris le titre de *majesté*, parcequ'il étoit empereur, les rois d'Espagne, ses successeurs, quoique privés de la dignité impériale, continuèrent de le prendre; mais Ferdinand et Isabelle ne le prenoient pas ordinairement.

Des instructions données par le roi d'Angleterre Henri VIII au héraut d'armes Clarenceaux, en 1517, nous apprennent que ce héraut d'armes donnoit à son maître le titre de *sa hauteur* [a]. *Hauteur* est apparemment ici pour *altesse*, et l'*altesse* étoit le titre commun des rois avant qu'ils prissent celui de *majesté*. Les rois d'Angleterre, prédécesseurs de Henri VIII, n'avoient ni *majesté*, ni *altesse*, ni *hauteur*: on les appeloit *votre grace*. François I, au *champ du Drap d'Or*, donna le titre de *majesté* à Henri VIII dont il avoit besoin; et insensiblement ce titre devint commun à tous les rois.

Le duc d'Alençon, en écrivant à François I, mettoit *monseigneur*, ne donnoit point de *majesté*, et signoit simplement *Charles*, comme les souverains et les enfants de France. Il est vrai qu'il étoit premier prince du sang, et de plus beau-frère du roi. Il paroît cependant que l'étiquette étoit la même pour tous les princes du sang. En parlant au roi, ils ne l'appeloient que *monsieur*, mais ils écrivoient *monseigneur*.

Une assignation du 15 mars 1519 (1520) pour le

[a] Bib. du roi, manusc. de Béthune, n° 1487, fol. 144.

paiement des archers de la garde du roi, nous apprend que le roi avoit alors une garde de cinq cents archers français, que ces archers portoient des robes différentes en été et en hiver, que leur capitaine étoit Jacques de Crussol.

Une lettre écrite par le roi au chancelier Duprat nous montre combien les formes ont toujours d'empire sur les nations gouvernées par les lois [a]. Le chancelier étoit à la conférence de Calais; François I le presse de revenir, parceque sa présence est nécessaire pour une multitude d'affaires, « principalement pour « recouvrement d'argent, à faulte du sceau, car on ne « veult accepter les lettres et provisions que j'ai or- « données et fait sceller du sceau du secret, et est be- « soing que vous envoyez ici le petit scel par homme « seur et diligemment, et je le mettrai en mes coffres, « et n'en sera scellé que choses très nécessaires. »

ANECDOTES.

Nous rassemblons, sous ce titre, divers traits ou qui nous ont échappé dans un si grand ouvrage, ou que nous n'avons pas trouvé l'occasion de placer.

François I demandant un jour à du Châtel s'il étoit

[a] Lettre du roi, du 15 septembre 1521. Bib. du roi, manusc. de Béthune, n° 1467.

d'extraction noble: « Sire, répondit du Châtel, Noé « dans l'arche avoit trois fils; je ne vous dirai pas bien « précisément duquel des trois je suis descendu. »

Il paroîtroit par une lettre [a] d'un ambassadeur de France à la cour d'Espagne, que Charles-Quint dans sa jeunesse auroit senti quelques atteintes du mal caduc. On apprend par cette lettre que Charles, alors simplement roi d'Espagne, étant à genoux pendant la messe, tomba tout-à-coup sans connoissance, qu'il avoit le visage tout tourné, que pendant deux heures entières on l'avoit cru mort; qu'après l'accès passé il avoit paru en aussi bonne santé qu'auparavant, mais que l'affoiblissement de sa tête lui avoit fait garder la chambre pendant plusieurs jours. C'étoit la seconde attaque de cette espèce qu'il avoit eue depuis deux mois.

Extrait d'une lettre de messieurs de Boysrigault et de Megret, ambassadeurs de François I en Suisse, datée de Soleure, le 28 juin 1532.

« Ainsi que Ferdinand (le roi des Romains) revenoit « de Bohême estant dedans le lict en une ville appelée « Schenerach, le feu se print en son logis, qui le pressa « de sorte qu'il fut contraint se sauver en chemise, « son chapelain fut brûlé avec dix-sept des meilleurs de « ses chevaux, et tout son bagage, et grande quantité « de lettres qu'il avoit en ses coffres. »

Antoine de Vera nous a conservé un trait où l'on

[a] Du 8 janvier 1518 - 1519. Bib. du roi, manusc. de Béthune, n° 8486, fol. 89.

reconnoît l'affabilité politique de Charles-Quint. Ce prince faisoit son entrée à Barcelone; les cinq députés qui représentent le conseil de cette ville, lui envoyèrent dire que dans la cérémonie de l'entrée des rois, ils avoient le privilége de ne descendre jamais de cheval; qu'à la vérité ils n'avoient point encore eu de roi empereur, qu'ils attendoient sur cela ses ordres, et qu'ils étoient prêts à les exécuter. « Qu'ils se gardent « bien, répondit Charles-Quint, de mettre pied à terre; « j'estime plus mon titre de comte de Barcelone que « celui d'empereur des Romains. » Il n'eût point parlé ainsi dans une diète de l'Empire, et cela étoit un peu fort à dire, même à Barcelone. C'est un Espagnol qui rapporte ce trait.

Si l'on en croit encore Antoine de Vera, François I, quelques jours avant la bataille de Pavie, fit dire ou écrivit au marquis de Pescaire: « Vous devez, dit-on, « me venir chercher devant Pavie dans six jours, je « vous en donne vingt, et je vous destine une somme « de vingt mille écus, si vous êtes exact au rendez-« vous; que la supériorité de mes forces ne vous « serve point d'excuse, je vous combattrai à nombre « égal. »

Le marquis de Pescaire répondit deux jours après: « Je ne me suis vanté de rien; un sujet de l'empereur « ne défie point un roi de France, mais il accepte ses « rendez-vous; dans les dix-huit jours qui me restent, « je me présenterai devant Pavie avec dix-huit mille « hommes. Quant aux vingt mille écus, je rends grace « au grand roi qui me les offre, je le supplie de les gar-

« der, peut-être en aura-t-il besoin pour la rançon de « quelque prisonnier important. »

A la mort du comte de Châteaubriant, le roi voulut donner sa compagnie de gendarmerie à Vieilleville, parent de Châteaubriant, et qui fut depuis maréchal de France. Vieilleville la refusa : « Je ne l'ai point encore méritée, dit-il, je veux que vous me la donniez « le jour d'une bataille, après m'avoir vu dans l'action. « Aujourd'hui ce choix n'honoreroit ni vous ni moi. « Vous auriez fait une grace au parent de Châteaubriant, je veux que vos bienfaits rendent justice à « Vieilleville. »

On dit que François I, pour se moquer de la vanité espagnole et de la multitude de titres dont Charles-Quint chargeoit toutes ses dépêches, prit ceux-ci en écrivant à ce prince : *François, premier gentilhomme de France, seigneur de Vanvres et de Gentilly*. On dit à-peu-près la même chose de Henri IV.

Dans la dernière guerre contre les Anglais, ce Montluc dont nous avons parlé attaquoit un fort près de Boulogne. « Voyez-vous, dit-il à sa troupe, cette enseigne des ennemis plantée sur la courtine? Il faut « l'aller prendre. Si quelqu'un de vous recule, je lui « coupe les jarrets. Soldats! traitez-moi de même, si « je ne vous donne l'exemple. » On peut croire que l'enseigne fut prise et le fort emporté.

On trouve dans un des manuscrits de Béthune [a]

[a] Manusc. de Béth., vol. coté 8492, fol. 1 et suiv.

quelques détails sur la marche du duc de Bourbon vers Rome, en 1527, et ces détails confirment ce que nous avons dit du peu d'autorité que l'empereur conservoit sur cette armée. Les soldats ne connoissoient que Bourbon, ils ne suivoient que lui, leur cri de guerre étoit *vive Bourbon le vainqueur;* jamais le nom de Charles-Quint ne se mêloit à ces acclamations. Le projet de Bourbon en allant assiéger Rome, étoit, selon le manuscrit, de faire Clément VII prisonnier, et de ne le relâcher que quand il auroit donné à Bourbon l'investiture du royaume de Naples qui lui avoit été refusée; c'étoit ce refus qui avoit déterminé Bourbon à l'expédition de Rome. Ceci expliqueroit cette lettre où, selon Mézerai, Bourbon disoit à François I « Naples vous « donnera des marques de ma repentance. »

On voit dans la bibliothèque des célestins un compte assez curieux du produit de la trop fameuse croisade de 1517 et 1518 dans le diocèse de Rheims [*a*]. On y apprend que les deniers des restitutions étoit tous affectés à la croisade, c'est-à-dire à ce malheureux trafic d'indulgences qui produisit le luthéranisme. On fit donc de l'article des restitutions une espèce de cas réservé à un certain nombre de confesseurs extraordinaires, nommés pour cela seulement, et auquel tous les autres furent obligés, sous peine d'excommunication, de renvoyer tous les pénitents qui se trouvoient dans le cas de la restitution. Ces confesseurs extraordinaires avoient soin de faire porter les deniers des restitutions aux troncs de

[*b*] Bib. des célest., collect. du sieur Menant, aud. et doyen de la ch. des comptes, tom. intitulé: *Singularités historiques.*

la croisade, et de ne donner l'absolution qu'à ce prix. Ceux à qui les restitutions auroient dû être faites étoient censés avoir fait le sacrifice de leurs droits à la cause commune de l'église.

François I, mécontent du pape, menaçoit le nonce d'introduire le luthéranisme en France, « Sire, lui ré-« pondit le nonce, vous en seriez bien puni. Les chan-« gements dans la religion amènent des changements dans « l'État. L'esprit humain, quand il a une fois bravé une « autorité légitime, ne sait plus s'arrêter. » (Brantôme.) Les termes de cet auteur sont : — « Franchement, Sire, « vous en seriez marri le premier, et vous en prendroit « très mal, et y perdriez plus que le pape; car une « nouvelle religion mise parmi un peuple, ne demande « après que le changement du prince. » Brantôme ajoute que François I embrassa le nonce, et lui avoua qu'il pensoit comme lui.

Varillas rapporte l'anecdote suivante [a] : François I ayant su qu'un de ses valets-de-chambre nommé Mitron se laissoit entraîner à la réforme calviniste, il lui fit des réprimandes si fortes et apparemment si dures, que le valet-de-chambre en perdit l'esprit, et alla se jeter dans un puits.

C'est François I qui a dit que Louis XI avoit *mis les rois hors de page.*

Budée étoit d'une application à l'étude qui ne souf-

[a] Varillas, hist. de Henri II, liv. 1.

froit point de partage, et qui ne savoit point céder aux soins les plus pressants, aux besoins les plus impérieux. Un domestique entre dans le cabinet de Budée, en criant avec effroi que le feu est à la maison : *Avertissez ma femme*, répond tranquillement Budée, *vous savez que je ne me mêle point des affaires du ménage.*

La cour demeuroit depuis long-temps au palais des Tournelles près de la Bastille. La duchesse d'Angoulême trouva ce séjour malsain à cause du voisinage de l'égout; la maison que Nicolas de Neuville, seigneur de Villeroy, avoit alors aux Tuileries, plaisoit à cette princesse par sa situation sur le bord de la rivière [*a*]. François I en fit l'acquisition par échange, en donnant à Villeroy la terre de Chantelou près Montlhery. Cet échange est du 12 février 1519, il fut vérifié le 5 mars suivant. Catherine de Médicis fit bâtir dans la suite sur le terrain de la maison des Tuileries le palais qu'on y voit aujourd'hui.

L'année suivante le roi donna encore à Villeroy, soit en augmentation d'échange, soit pour récompense de services, la maison du Coq, rue d'Autruche [*b*]. Ce don fut vérifié à la charge que Villeroy paieroit deux deniers parisis de cens, et quatre livres parisis de rente.

Le premier président Liset se distinguoit par une sévérité excessive envers les protestants, et par une ami-

[*a*] Ch. des comptes, mém. AA, fol. 275. Voir bib. des célest., collect de M. Menant, auditeur et doyen de ladite ch., t. 7, fol 50.

[*b*] Ch. des comptes, mém. DD, fol. 354. Voir t. 7, fol. 63.

tié trop indulgente pour Béda; Théodore de Bèze fit contre lui cette espèce d'épigramme peu connue et qui est toujours assez bonne, puisque les droits de l'humanité y sont défendus.

Liset monté dessus sa mule,
Trouve un pourceau demi-brûlé;
Tout soudain sa bête recule
Comme s'elle en eût appelé.
Enfin tant y fut reculé
Que monsieur Liset en piquant
Pareillement et quand et quand,
Trancha un chemin tout nouveau.
Vieil pourri au rouge museau,
Deshonneur du siècle où nous sommes,
Ta bête a pitié d'un pourceau,
Et tu n'as point pitié des hommes.

C'est une chose plaisante à considérer que la gradation successive des titres de ce malheureux Semblançai, selon les divers accroissements de sa fortune. Nous pouvons bien avouer dans ce ministre une légère foiblesse, après avoir vengé sa mémoire des noirceurs de la calomnie et des violences de la tyrannie. Heureux encore le gouvernement où la fortune éblouit les parvenus sans les corrompre, et ne leur donne d'autre vice que la vanité.

Jacques de Beaume partagea le 7 janvier 1486 la succession de son père Jean de Beaume avec beaucoup de frères et de beaux-frères, dont plusieurs étoient *marchands* à Tours. Il prend lui-même cette qualité, ainsi qu'un de ses beaux-frères, nommé Pierre Morin, dans un acte qu'ils passèrent ensemble le 12 octobre de la même année.

Le 10 septembre 1496 il se qualifie *noble homme général des finances.*

Le 28 janvier 1497 *honorable homme, sire Jacques de Beaune, conseiller du roi, général de ses finances, seigneur de la Carte.*

Le 12 novembre 1499 *honorable homme et sage sire, Jacques de Beaune, conseiller du roi notre sire, et général de ses finances, seigneur de la Carte et de Balan.*

Le 7 aout 1515 *messire Jacques de Beaune, chevalier, seigneur de Saint-Blançay, chambellan ordinaire du roi.*

Le 4 avril 1524 il ajoute à ces titres ceux de *noble et puissant.*

ANECDOTES OMISES PAR L'AUTEUR.

Au commencement du règne de François I, tous les courtisans avoient la plus longue barbe qu'ils pouvoient avoir: c'étoit alors un ornement de petit-maître; et pour cette raison les gens graves n'en portoient pas. De là venoit que les magistrats étoient obligés, le jour de leur réception, de se faire raser. François Olivier, qui fut depuis chancelier, ne put être reçu maître des requêtes « qu'à la charge de faire couper sa longue barbe, « s'il vouloit assister au plaidoyer. » François I s'étant dégoûté de sa barbe, les magistrats laissèrent croître la leur, parcequ'elle devint vénérable, dès que les courtisans n'en portèrent plus.

SAINT-RÉAL.

J'ai lu dans quelque auteur que François I ayant fait nommer au baptême par les Suisses les trois princes ses fils, ils leur donnèrent les noms des trois enfants de la

fournaise de Babylone, *Sidrac, Misac et Abdenago :* mais on les leur fit quitter ensuite, à ce qu'on dit, pour prendre ceux de *François, de Henri, et de Charles.*

LANGLET DUFRESNOY.

Le cardinal Carpi dit en plein consistoire, après avoir négocié avec François I, que la fortune avoit commis une grande faute en faisant naître ce prince sur le trône et qu'elle l'auroit bien mieux servi en lui donnant les moyens d'y monter.

LÉTI.

On lui rapportoit, comme un crime de lèse-majesté, les murmures du peuple contre une nouvelle taxe qu'on venoit de lui imposer. Laissez-les parler, dit le roi, il faut bien qu'ils aient quelque plaisir pour leur argent.

MÉZERAI.

Il faisoit tant de cas de la noblesse, que lorsqu'il juroit, il disoit : Foi de gentilhomme.

Idem.

Le marquis de Spinola montrant à notre ambassadeur des bottes de François I, que l'on conserve comme un monument de la gloire de Charles-Quint : « vous seriez bien embarrassé, lui dit-il en se moquant, de nous en faire voir autant en France de quelqu'un de nos rois. Le moyen, répondit l'ambassadeur, il faudroit pour cela les pouvoir prendre à la guerre, et vous savez que l'on ne prend pas les gens où ils ne vont point. »

Encyclopédiana.

Le roi (François I) prenoit un plaisir singulier à voir travailler à l'imprimerie. Un jour venant voir Robert Estienne (c'est le premier des Robert, l'auteur du Trésor de la langue latine), il ne voulut point l'interrompre, et attendit qu'il eût achevé. Cela fait voir l'estime et l'amour que ce prince avoit pour ce bel art.

LACAILLE, *dans son Histoire de l'Imprimerie.*

Avec un pareil encouragement faut-il s'étonner si toutes les éditions hébraïques, grecques ou latines de cette érudite famille des Estiennes, sont si correctes, et que toute l'Europe savante nous les dispute encore aujourd'hui plus que jamais au poids de l'or? François I ne se contentoit point d'encourager par des visites l'art de l'imprimerie, il voulut encore avoir ses imprimeurs en titre, et non seulement pour les langues anciennes, mais encore pour la langue française. On a vu que c'est en 1539 qu'il a banni le latin barbare du barreau pour y établir la langue française. Il ne borna point là son zèle pour cette langue, comme on peut en juger par la pièce suivante que nous nous faisons un devoir d'extraire, d'abord pour son importance, ensuite parcequ'il ne paroît point qu'elle ait été connue de nos jours; enfin parcequ'elle est tirée d'un opuscule qui n'est dans aucune des bibliothèques publiques de Paris et dont ne fait point mention le père Niceron, quoiqu'il cite seize ouvrages différents de l'auteur de ce livre. Voici son titre : translation de la langue latine en françoyse, des septiesme et huytiesme livres de Caius Plinius Secûdus, faicte par Loys Meigret Lyonnois. Avec privilége du roi pour cinq ans; acheuées d'imprimer (à Paris)

le vingt cinqiesme iour de mars, l'an mil cinq cens quarante trois auant Pasques. C'est un petit in 8° de CXXXV feuillets, non compris un avis aux lecteurs de 6 feuillets, une table de quatre, et le privilége dont il nous suffira d'extraire les lignes suivantes : Françoys par la grace de Dieu roi de France, sçavoir faisons que nous ayants esté bien et deuement advertis de la grande dextérité et expérience que nostre cher et bien amé Denis Ianot a en l'art d'imprimerie, et es choses qui en dépendent : dont il a ordinairement fait grande profession et mesmement en la langue françoyse, considérant que nous auons ia retenu et fait deux noz imprimeurs, l'un en la langue grecque et l'autre en la latine : ne voulants moins faire d'honneur à la nostre qu'ausdictes deux aultres langues et en commettre l'impression à personnage qui s'en saiche acquiter, ainsi que nous espérons que sçaura très bien faire ledict Ianot, iceluy âvons retenu et retenons par ces présentes nostre imprimeur en la dicte langue françoyse : pour doresenauant imprimer bien et deuement en bon caractere et le plus correctement que faire se pourra, les livres qui sont et seront composez et qu'il pourra recouvrer en la dicte langue... et audict Ianot permis et octroyé par ces présentes, qu'il puisse imprimer tous livres composez en ladicte langue françoyse, qu'il pourra recouvrer, *aprez toutesfois qu'ilz auront esté bien, duement, et suffisamment veuz et visitez et trouvez bons et nou scandaleux....* doné à Paris le douziesme iour d'apuril l'an de grace mil cinq cens quarante troys et de nostre reigne le vingt neufiesme. Cet acte en montrant le zele de François I pour la langue française, prouve aussi

qu'en 1543 la censure en France étoit établie avec toutes ses rigueurs. Ce n'est donc point entre la publication du Télémaque, dont la première édition est de 1699, et celle de la Henriade qui fut publiée pour la première fois en 1723, que la censure a été établie en France comme on l'a dit. Il s'en trouve même des traces dès l'an 1522, comme on va le voir.

On sait que le savant Budé avoit fait sur la monnoie des anciens, et sous le titre *de Asse*, un livre si savant que le docte Erasme en fut jaloux. Les Aldes ne manquèrent point de l'imprimer à Venise dès 1518. François I donna ordre à Budé d'en faire un abrégé en français. Celui-ci obéit et voici le titre de son livre : Summaire ou Épitome du livre *de Asse*, fait par le commandement du roy par maistre Guillaume Budé conseiller du dict seigneur, et maistre des requestes ordinaires de son hostel et par luy présenté au dict seigneur. Le privilége est du septiesme ianvier 1522, le garde de la prevosté de Paris y dit : ce considéré et *veu de nous ledict livre*. Ainsi quoique cet abrégé eût été fait par ordre de François I, et que l'auteur ait été admis à le lui présenter lui-même comme le porte le titre du livre, le prévot de Paris se crut obligé de l'examiner avant de pouvoir accorder le privilége, *veu de nous ledict livre*. Il est donc prouvé que la censure en France remonte jusqu'aux premiers temps des erreurs de Luther, et qu'elle a eu lieu dès les premières années du régne de François I. Ainsi c'étoit dans l'histoire de ce monarque, une lacune que M. Gaillard n'eût pas manqué de remplir, si les deux priviléges que

nous venons de citer fussent venus à sa connoissance; nous avons cru devoir y suppléer.

Note de l'Éditeur.

On a vu dans cette histoire que François I a ordonné, en 1539, que l'on rendît en français la justice qui, depuis la fondation de la monarchie, avoit été rendue en latin; mais l'auteur ne nous a pas dit combien il s'étoit élevé de réclamations de toutes parts. « Il y eut alors, « dit Ramus dans sa grammaire françoyse, de merveil- « leuses complaintes, de sorte que la province envoya « ses députés par devers Sa Majesté pour en remontrer « les grands inconvénients. Mais ce gentil esprit de roy « les delayans (remettant) de mois en mois, et leur « faisant entendre par son chancelier qu'il ne prenoit « point plaisir d'ouir parler en aultre langue qu'en la « sienne, leur donna occasion d'aprendre songneuse- « ment le français; puis, quelque temps après, ils ex- « posèrent leur charge en harangue françoyse. Lors ce « fut une risée de ces orateurs qui étoient venus pour « combattre la langue françoyse, et néantmoins par ce « combat l'avoient aprise, et par effect avoient montré « que puisqu'elle estoit si aisée aux personnes d'aage « comme ils estoient, qu'elle seroit encore plus facile « aux jeunes gens, et qu'il estoit bien séant, combien « que le langaige demeurast à la populasse, néantmoins « que les hommes plus notables estans en charge pu- « blique, eussent, comme en robbe, ainsi en parole, « quelque prééminence sur leurs inférieurs. »

Il est donc incontestable que les gens du barreau, du moins dans les provinces, ne savoient point alors parler

français. Attachés à la seule étude du palais et des affaires civiles, obligés d'entendre le patois de leurs clients, et de le parler avec eux, comme cela se pratique encore dans tout le midi de la France, ne pouvant étudier les lois que dans des livres latins, puisqu'il n'y en avoit point d'autres qui en traitassent; enfin, habitués à plaider en latin, il n'est pas étonnant qu'ils ne possédassent pas le français; et si, de nos jours, l'on voit nos plus habiles avocats consultants être peu aptes à la plaidoirie, parcequ'ils n'ont point l'usage de s'énoncer, quel français dut-on entendre alors au barreau?

M. Bertrand de Cernay, dans sa dissertation: *Combien il est instant d'épurer le style de pratique*, à la suite de son Traité intitulé: *Raison de la syntaxe des participes dans la langue française* [a].

ENFANTS DE FRANÇOIS I.

François I n'eut point d'enfants d'Eléonore d'Autriche sa seconde femme.

Il avoit eu de Claude de France sa première femme, les trois fils dont nous avons parlé.

1° François Dauphin, né au château d'Amboise le 28 février 1517; mort au château de Tournon au mois d'août 1536. Nous avons dit qu'il avoit été accordé le 4 octobre 1518 à Marie d'Angleterre.

2° Henri II, né à Saint-Germain-en-Laye le jeudi 31 mars 1518, mort le lundi 10 juillet 1559.

3° Charles, duc d'Angoulême, puis d'Orléans, né à

[a] Il en va donner une nouvelle édition, que l'on trouvera à la même adresse.

Saint-Germain-en-Laye, le 22 janvier 1522; mort en l'abbaye de Forêt-Montier, près Abbeville, le 9 septembre 1545.

Quatre filles. 1° Louise, née au château d'Amboise le 19 août 1515; morte au même château d'Amboise, le 21 septembre 1517. Elle avoit été promise à Charles d'Autriche (Charles-Quint), par le traité de Noyon du 13 août 1516.

2° Charlotte, née au château d'Amboise le 23 octobre 1516, morte au château de Blois le 8 septembre 1524.

3° Madeleine, née à Saint-Germain-en-Laye le 10 août 1520, mariée dans l'église de Notre-Dame de Paris, le premier janvier 1537, à Jacques Stuart, roi d'Ecosse, cinquième du nom; morte le 2 juillet de la même année.

4° Marguerite, née à Saint-Germain-en-Laye le 5 juin 1523, mariée à Paris, le 9 juillet 1559, à Emmanuel-Philibert, duc de Savoie, morte à Turin le 14 septembre 1574. Elle avoit été accordée le 7 avril 1526 à Louis de Savoie, prince de Piémont, frère aîné d'Emmanuel-Philibert. Ce mariage n'eut point lieu, parceque le duc de Savoie Charles confia ce fils aîné à Charles-Quint pour qu'il fût élevé en Espagne.

Brantôme dit [a] que le roi François I, « eut d'une « grande dame un bâtard, nommé Villecouvin ou Vil- « couvin, auquel, à la prière de cette dame, il donna

[a] Dam. Gal. 8, 1.

« deux cent mille écus en banque qui lui profitèrent « beaucoup, et le mirent en état, lorsqu'il fut devenu « grand, de faire grosse dépense. Il mourut à Constan- « tinople, et son aubeine comme bâtard, fut donnée au « maréchal de Retz qui vérifia la bâtardise, et emporta « le bien contre les prétentions de M. de Téligny, qui « avoit été institué héritier dudit de Villecouvin. »

Le même Brantôme dit « *qu'on croyoit que d'autres « que le roi y avoient travaillé.* »

On ne sait d'ailleurs ni quelle étoit la mère de ce Vilcouvin, ni quel fut son sort à lui-même. Seroit-il cet homme inconnu que Bonaventure des Perriers appelle *bastard d'un très grand seigneur, bastard d'une si grande maison, le bastard par excellence*; et dont il raconte une aventure fort bizarre [a]? Cet homme qui voyageoit beaucoup, marchoit presque toujours sans suite, et déguisé; il avoit pourtant la folie de prétendre que tout le monde étoit obligé de le connoître. Un jour il traversoit à pied une forêt dans le Rouergue, où un homme venoit d'être tué par des voleurs, le prévôt rencontre le bâtard, il le voit en habit de soldat, et lui trouve mauvaise mine, il lui demande d'où il vient? — Que vous importe? — N'êtes-vous pas de ceux qui ont tué cet homme? — Quand cela seroit, qu'en voulez-vous dire? Le prévôt l'arrête, et le mène au prochain village pour lui faire son procès. *Ah!* disoit le bâtard pour toute défense, *vous vous jouez donc à moi! A la bonne heure, je vous laisse faire.* Le prévôt croyant qu'il le menaçoit de ses complices, n'en fut que plus ardent à instruire som-

[a] Contes de Bonav. des Perriers, nouv. 46.

mairement son procès ; il veut l'interroger et commence par lui demander son nom. *On vous l'apprendra*, répond le bâtard ; *ah ! vous êtes un pendeur de gens !* Le prévôt, regardant ces discours comme un aveu du crime, le condamne en effet à être pendu, et le fait conduire au gibet. Le bâtard triomphoit et ne cessoit de dire : *Ah ! vous pendez les gens. « Par le corbieu, monsieur le pré-« vôt, vous ne pendistes jamais homme qui vous coûtât « si cher. Ah ! vous voulez savoir qui je suis, vous le sau-« rez, vous le saurez, je vous en réponds.* » Plus il bravoit, plus le prévôt pressoit l'exécution, afin de prévenir l'arrivée des voleurs, dont il se croyoit menacé. Le bourreau alloit faire son office, et le patient toujours menaçant, étoit déja sur l'échelle, lorsqu'un homme qui se trouva là par hasard, et qui avoit beaucoup vu le bâtard à la cour, le reconnut, et se mit à crier : « Que « faites-vous, monsieur le prévôt? C'est un tel. — Mot, « mot, de par le diable, s'écria le bâtard, laissez faire « monsieur le prévôt, je veux qu'on lui apprenne à pen-« dre les gens. » Le bâtard n'eut point cette satisfaction ; le prévôt ayant entendu son nom, le fit promptement descendre. « Eh non, lui disoit le bâtard, faites-« moi pendre, monsieur le prévôt, je vous en prie, et « toi, que ne le laissois-tu faire? dit-il à son libérateur, « on lui eût appris à pendre les gens. »

On trouve dans les cent nouvelles nouvelles [a] et dans le baron de Fœneste l'histoire d'un soldat au parti bourguignon, qui, pour faire réussir une entreprise contre

[a] Cent nouvelles nouvelles, nouv. 75. Baron de Fœneste, liv. 1, chap. 12.

la ville de Troyes, alors au pouvoir des Armagnacs, se fait prendre par les habitants comme espion, dans l'espérance qu'on le conduira aux fourches patibulaires placées hors de la ville, où le peuple occupé de ce spectacle, sera aisément surpris et restera sans défense, lorsque les Bourguignons cachés, dans un bois voisin, viendront fondre sur lui; cette périlleuse folie fut justifiée par le succès.

Portrait emblématique de François I.

Feu M. le comte de Caylus a donné, en 1765, au cabinet des estampes du roi un portrait original de François I, peint par Nicolo dell'Abbate, élève du Primatice. Le tableau a neuf pouces de haut sur six pouces de large. François I y est représenté debout; il tient d'une main l'épée de Mars, de l'autre le caducée de Mercure, dont il a aussi les talonières; il porte sur la poitrine l'égide de Pallas, sur les épaules le carquois de l'amour, au-dessous est la trompe de Diane. Le peintre a voulu représenter sous ces cinq emblèmes les principaux caractères qui distinguoient son héros.

Ronsard a rendu l'idée du peintre dans ces huit vers.

François en guerre est un Mars furieux,
En paix Minerve et Diane à la chasse,
A bien parler Mercure copieux,
A bien aimer vrai amour plein de grace;
O France heureuse! honore donc la face
De ton grand roi qui surpasse nature.
Car l'honorant, tu sers en même place
Minerve, Mars, Diane, Amour, Mercure.

Chenu a gravé ce portrait avec grace et avec force dans la même grandeur que l'original.

Titre de Grand *donné à François I.*

On ne peut douter que ce titre de *Grand* n'ait été donné à François I, puisque des auteurs contemporains nous l'apprennent et nous en disent même la raison. Théodore de Bèze, qui avoit vingt-huit ans à la mort de François I, dit que ce nom de *Grand* lui fut donné après sa mort [*a*]. Plus haut il dit : « Que d'un « tacite consentement de tous, ce surnom fut attribué « à François I pour la protection qu'il accorda aux let- « tres, plutôt que pour aucun autre exploict. » Il faut observer que Théodore de Bèze n'est nullement favorable à François I qui avoit persécuté sa secte, mais il rapporte un fait dont il a été le témoin.

Brantôme qui avoit environ vingt ans à la mort de François I dit; « Que ce nom de GRAND lui fut donné, « non tant pour la grandeur de sa taille et corpulence, « qui étoit très belle, et magesté royale très riche, « comme pour la grandeur de ses vertus, valeurs, « beaux faits et hauts mérites, ainsi que jadis fut donné « à Alexandre, Pompée, et à d'autres. »

Pasquier qui avoit aussi dix-neuf ou vingt ans à la mort de François I, l'appelle le *Clément et Zélateur des bonnes-lettres.*

Parmi les auteurs plus modernes, Mézeray et plusieurs autres l'appellent *le grand roi et le père des lettres.*

[*a*] Théod. de Bèze, hist. des égl. réform. de France, l. 1.

Bayle parle aussi du titre de *Grand* incontestablement donné à ce prince, mais qui ne lui resta pas. On convient assez généralement que, s'il le mérita, ce fut sur-tout par son amour pour les lettres.

Digitized by Google

TABLE

DES CHAPITRES.

HISTOIRE ECCLÉSIASTIQUE.

LIVRE SEPTIÈME.

page

AVERTISSEMENT. 5

CHAPITRE I. Du Calvinisme. 9

II. Dogmes de Luther et de Calvin; leur conformité, leur différence. 41

III. Expédition de Cabrières et de Mérindol. 59

IV. Établissement des Jésuites. 73

HISTOIRE LITTÉRAIRE.

LIVRE HUITIÈME.

AVERTISSEMENT. 80

CHAPITRE I. Histoire de la littérature en France avant François I. 81

II. Amour de François I pour les lettres. Etablissement du collège royal. 147

III. Des professeurs royaux nommés par François I. 185

IV. Progrès de l'esprit humain dans tous les genres, sous le règne de François I. 225

V. Sciences et arts. Belles-lettres. 266

VI. Mémoires sur quelques hommes célèbres dans les lettres sous François I. 298

LIVRE NEUVIÈME.

CHAPITRE I. Vie privée de François I. 325

II. Mœurs, usages, opinions, etc. 375

ANECDOTES. 393

ENFANTS de François I. 406

TABLE
DES MATIÈRES.

A.

Adrien, précepteur de Charles-Quint, est nommé pape après la mort de Léon X. I. 423. — Il fut plutôt gouverneur de Rome pour l'empereur, que pape. II. 6. — Sa haine contre les Français, *même page*. — Sa mort. 66.

Adorne, doge de Gênes, se retire dans le château qu'il rend lâchement. II. 287.

Aimar de-Prie est grand-maître des arbalétriers de France. I. 170.

Alarçon. Ce capitaine, après la bataille de Pavie, conduit François I au château de Pizzighitone. II. 152.

Albret (Henri d'), roi de Navarre, est fait prisonnier à la bataille de Pavie. II. 154. — Il s'échappe à l'aide d'un travestissement, *même p.*

Alençon (le duc d'). Le roi lui donne le commandement général des troupes de Champagne. I. 338. — Il reprend Mouzon. 347. — Il fuit à la bataille de Pavie; il meurt à Lyon, de honte et de douleur. II. 157. — En lui s'éteint la branche d'Alençon, *même page*.

Alençon (la duchesse d') passe en Espagne, pour consoler et secourir le roi son frère. II. 198. — Elle est très bien reçue, et fait les délices de la cour. 199. *Voyez* Marguerite de Valois.

Alexandrie. La prise de cette place jette la division parmi les alliés. II. 285.

Ambassadeurs. Du choix des ambassadeurs sous François I. IV. 388.

Amboise (Clermont d'), que son courage avoit élevé, dès 23 ans, à la lieutenance de l'avant-garde, est tué à la bataille de Pavie. II. 140.

Anabaptisme (l') trouve un asile en Allemagne. III. 458.

Anagramme de François I. IV. 387.

Anecdotes sur François I. IV. 393, et suivantes.

Angleterre (l'), à l'avènement de François I, se contentoit d'être importante; elle qui autrefois étoit si redoutable. I. 133. — Le roi d'Angleterre, ennemi couvert et dangereux de François I, 250. — Il sollicita l'empire pour lui-même, et ne put obtenir une seule voix. 274. Voyez Henri VIII.

Angoulême (la comtesse d') tâche de faire épouser à François I, son fils, madame Claude, fille aînée de Louis XII, et d'Anne de Bretagne. tom. I. 40. — Devenue duchesse, après avoir contribué à la défection des La Marck, répare sa faute, en ménageant la réconciliation entre les dames de La Marck et de Fleuranges. I. 329. — Après avoir donné les plus grands éloges à la probité du surintendant Semblançai, elle nie avoir reçu de lui 400,000 écus, qui étoient destinés pour l'armée d'Italie; détails sur cette affaire. 465, et suiv. — Elle conçoit une passion malheureuse pour le connétable de Bourbon. II. 14. — Elle lui fait retirer le gouvernement du Milanez. 17. — Elle propose Bonnivet au roi, pour remplacer le maréchal de Lautrec dans le Milanez. 59. — Après la bataille de Pavie, elle gémit et se désespère; mais elle ranime bientôt son courage. 165. — Elle mande tous les princes du sang et tous les gouverneurs des provinces frontières, pour se concerter. 167. — Étant régente, elle se reconnoît débitrice au nom du roi son fils, envers le roi d'Angleterre, de dix-huit cent mille sept cent trente-six écus au soleil. — Sa mort. 367. — Le mal qu'on lui reproche a été fait hors du temps où elle a été revêtue de l'autorité. 368.

Anjou (maison d'). I. 71.

Anjou (deuxième maison d'). I. 74, et suiv.

Anjou (branche bâtarde de la maison d'). 77.

Anjou, (couronne de France, héritière d'). 79. — Ses droits sur le royaume de Naples. 86.

Anne de Bretagne. Son contrat de mariage avec Louis XII. I. 44. — Elle s'oppose au mariage de madame Claude sa fille aînée avec François I. 45. — Elle console Louis XII par son amitié, et le fortifie par son courage. 48.

Aragon (maison d'). I. 71. — Ses droits sur le royaume de Naples. 85.

Aragon, bâtarde. 79.

Aragon, légitime. 82. — Ses prétentions sur le Milanez. 98.

Arouge (d') et Matignon révèlent la défection du connétable de Bourbon. II. 36. — Leur déposition. 41.

Arscot (le duc d') commande les impériaux dans les Pays-Bas. I. 372. — Il fait le siège de Thérouanne. 373.

Aubigny (d') fait prisonnier le général Prosper Colonne, à la prise de Villefranche. I. 175.

Ausbourg. La confession d'Ausbourg distingue la sexte luthérienne de toutes les autres sextes protestantes. III. 472.

AVERSE. Les impériaux en font le siège. II. 324. — Le marquis de Saluces, blessé au genou, capitule, *même page*.

AYALA, un des pages de Charles-Quint, vend son cheval pour donner de l'argent à son père qui étoit alors proscrit; il en est récompensé par l'empereur. I. 327.

B.

BAPAUME est prise et brûlée par le comte de Saint-Pol. I. 368.

BARBEROUSSE (le corsaire) devient grand amiral de l'empire ottoman, fait une descente dans le royaume de Naples, et ravage tout sur sa route. III. 51. — Il s'empare de Nice avec le comte d'Enguien. 185. — N'ayant plus avec lui les Français, il saccage et brûle plusieurs villes. 186. — Il enlève plus de 7,000 malheureux, qui furent réduits en captivité. 187.

BATARD, soldat français de la garnison d'Hesdin, étant fait prisonnier, use d'un stratagème. II. 162.

BAYARD fait monter à cheval ses hommes d'armes, et passe le mont de l'Épervier. I. 174. — Il avertit des divisions des Suisses le connétable de Bourbon. 178. — François I reçoit de sa main l'ordre de chevalerie. 203 et la note. — Gouverneur de Mézières, il défend avec moins de mille hommes cette place démantelée, contre une armée de 35,000 hommes. 339 et suivantes. — Le siège est levé, et le roi lui donne le collier de Saint-Michel. 346. — Il demande à poursuivre les impériaux. 349. — Il accompagne le maréchal de Foix, qui conduisoit en Italie un renfort considérable. 439. — Il ravitaille le château de Crémone. II. 65. — Il étoit l'oracle de l'armée. 79. — Il reçoit un coup d'arquebuse dans les reins, ses paroles au duc de Bourbon, et sa mort. 86. — Ses traits de vertu et son éloge. 87 et suivantes.

BEAUREIN (le comte de) lie une intrigue au nom de l'empereur, avec le connétable, pour le porter à la défection. II. 23.

BEAURIN porte au roi les conditions en quatre articles de sa liberté. II. 195.

BEAUVAIS, gentilhomme normand, par son intrépidité contribue à la prise de Villefranche. I. 175.

BEDA (Noël), syndic de la Sorbonne, répond en substance qu'il faut brûler tous ceux que la Sorbonne a condamnés. III. 537. — Il soulève l'université contre le collège royal. IV. 175.

BELCOD (Jean), dit Jean de Leyde, tailleur d'habits, épouse dix-sept femmes dans une assemblée du peuple. III. 453. — Il saisit le té-

méraire qui blâme cette excessive polygamie, et lui fait couper la tête, *même page*. — Ses folies et ses atrocités. 435, et suiv.

Bellay-Langey (Guillaume du), négociateur habile et infatigable, ne cesse de courir en Angleterre, en France, en Allemagne. II. 422. — Il redemande au duc de Bavière les cent mille écus que le roi avoit consignés entre ses mains. 491. — Il commande la campagne du Piémont, en qualité de gouverneur. III. 137. — Malgré une inégalité de forces, il rend la fortune à-peu-près égale, *même page*. — Sa mort. 143. — Son éloge, *même page*. — Un plus beau est celui qu'en fit l'empereur. 144.

Bellay (Martin du) voit sa compagnie taillée en pièces, et est lui-même accablé sous un monceau de morts. III. 24. — Il fait pendre le gouverneur d'un des châteaux du Montferrat. 144. — Stratagème dont il use. 147.

Bernard (le P.), gardien des cordeliers de Genève, préside une thèse publique, sur le calvinisme, se marie ensuite, et vole son couvent pour assigner un douaire à sa femme. IV. 17.

Berquin, gentilhomme du pays d'Artois, apprend d'Érasme à détester les moines, et à mépriser la scholastique. III. 548. — La faculté de théologie fait l'examen de ses papiers, et condamne plusieurs de ses livres, mais le roi le fait remettre en liberté. 349. — On reprend son procès; il est condamné à faire abjuration en place de Grève, à avoir la langue percée d'un fer chaud, et à être enfermé le reste de ses jours. 558.

Bicoque. Combat de la Bicoque. I. 446, et suiv.

Bonnivet, élevé auprès du roi d'Angleterre, dut sa fortune aux graces de sa figure, et aux agréments de son esprit. I. 251. — Il est nommé à l'ambassade extraordinaire d'Angleterre, pour la restitution de Tournay. 252. — Il est envoyé par François I, pour négocier auprès des électeurs. 272. — A la proclamation de Charles-Quint, il s'enfuit plein de honte à Coblentz. 303. — Avec quelques vertus, il a fait beaucoup de fautes. 351. — Présomptueux, il promet de prendre Saint-Sébastien. 360. — Il remplace le maréchal de Lautrec dans le Milanez. II. 60. — Ne pouvant surprendre Milan, il se propose de l'affamer. 64. — N'ayant pu y réussir, il se retire au-delà du Tésin. 66. — Sa conduite n'est pas aussi répréhensible que beaucoup d'historiens la représentent. 91. — Il est bien accueilli du roi, à son retour du Milanez. 93. — A la bataille de Pavie, il s'élance sur le bataillon des Lansquenets, et y trouve la mort. 147.

— Discussion à son sujet, du récit des divers historiens qui ont décrit cette bataille. 158.

Bossuet. Son mot énergique contre les flatteurs des peuples. IV. 38.

Boulen (Anne de) enchaîne Henri VIII, par des refus attirants, et ambitionne le titre de reine. II. 369.

Bourbon (la maison de), à l'avènement de François I, étoit divisée en trois branches principales; celle de Montpensier. I. 145. — Celle de Vendôme. 146. — Et celle de Carency. 147.

Bourbon (le connétable de) soutient avec sa gendarmerie les lansquenets et les bandes noires, à la bataille de Marignan. I. 191. — Il se voit exposé à une grêle de coups. 196. — Le roi lui donne le gouvernement du Milanez. 219. — Désespérant de sauver les faubourgs de Milan, il croit devoir les détruire. 225. — Il pourvoit à la défense de cette ville, *même page*. — Son retour en France. 243. — Invulnérable du côté de la fortune, il étoit sensible aux honneurs, II. 17. — Le parlement ordonne le séquestre de ses biens. 22. — Charles-Quint le plaint, et irrite sa colère, *même page*. — Ses dissimulations avec Warty, qui étoit venu pour s'informer de sa santé de la part du roi. 33. — Il le charge de lettres pour le roi. 34. — Sa retraite à Chantelle. 35. — Il en part avec toute sa maison, se rend d'abord à Herment, se déguise, passe le Rhône dans un bac, et arrive en Franche-Comté, province appartenante à l'empereur. 40. — Dix-neuf de ses complices sont condamnés à mort par contumace. 43. — Son procès est plusieurs fois suspendu et repris. 55. — Le connétable errant, fugitif, sans équipage, arrive chez l'étranger où il ne laisse point avilir la grandeur de sa maison. 57. — Il partage le commandement de l'armée impériale dans le Milanez. 58. — Il entreprend le siège de Marseille. 150. — Il échoue. Ses regrets d'avoir quitté sa patrie. 108. — A la bataille de Pavie, il fait faire à ses lansquenets un mouvement décisif. 139. — Le corps qui détermine la victoire de Pavie est celui qu'il commande. 146. — Son mot en voyant le corps de Bonnivet sur le champ de bataille. 148. — Il arrive à Milan, il sollicite 30,000 ducats, pour la solde d'un mois. 224. — Sforce lui remet le château de Milan. 225. Il promet, moyennant 20,000 ducats, la vie à Moron, enfermé au château de Pavie, pour avoir soulevé toute l'Europe contre l'empereur. 233. — Celui-ci les refuse, mais voyant l'appareil de son supplice, il les fournit. 234. — Bourbon, après en avoir payé ses troupes, les met en marche, et arrive sous les murs de Rome. 241.

— Le premier coup d'arquebuse, parti des remparts de cette ville, termine ses jours. 242.

Bourbon-Carenci (Bertrand de), frère du duc de Lorraine, et du comte de Guise, qui égaloit déja leur valeur, est tué à la bataille de Marignan. I. 200.

Bourgogne. Des députés des États de cette province déclarent nul le traité de Madrid, comme ouvrage de la violence. II. 211.

Bretagne. Réunion de cette province à la couronne. II. 362.

Brion (l'amiral de) établit son camp entre Turin et Chivas. I. 456. — Il passe la grande Doire, et ce passage est un chef-d'œuvre militaire. 457. — Il reste sur les bords de la Sessia, incertain de la conduite qu'il doit tenir. 479.

Brissac est envoyé à Vitry par le dauphin, avec 200,000 hommes d'infanterie. III. 221. — Il fait une retraite, avec autant de courage que d'habileté. 221.

Bucer (Martin) eût souscrit la confession luthérienne, sans l'article de la cène. III. 474. — Il dresse pour Strasbourg, Memingue, Lindau et Constance, une confession particulière, *même page*. — Il flotte toujours entre Luther et Zuingle. 535.

Bussy d'Amboise (le comte de) est tué à la bataille de Marignan. I. 200.

C.

Calvin. Sa naissance. IV. 9. — Il a une chapelle à douze ans. 10. — Et à seize une cure, *même page*. — Il vend l'une et l'autre, et vient dogmatiser à Paris. 11. — Il se sauve à Angoulême, il erre ensuite de ville en ville, *même page*. — Il va chercher un asile à Férare, chez la duchesse Rénée. 12. — Il s'y déguise sous le nom de Heppeville; il se fait un empire particulier à Genève. 14. — Il y renverse en plein jour les autels, et brise les images. 16. — Ayant peu de facilité à parler, il laisse prêcher, et se met à enseigner la théologie. 20. — Son livre *de l'institution* a de la méthode et de l'ensemble. 22. — Il fait brûler Servet, pour des opinions folles sur la Trinité. 23. — Son esprit d'intolérence fait échouer son projet d'établir au Brésil une colonie de sa secte. 25. — Différentes sectes du calviniste. 37, et suiv. — Il écrit contre le concile avec la violence, les injures et les sarcasmes de Luther. 37. — Parallèle de ces deux réformateurs. 39. — Dogmes qu'ils enseignent, leur conformité, leur différence. 41. — Calvin tire trois conséquences, que Luther n'avoit pas admises sur la *justice imputative*. 47.

Cambray. La paix de Cambray, dite *la paix des dames*. II. 346.
Carignan. Prise de cette ville. II. 508.
Carinan (le), cheval de Bayard, particularités sur cet animal singulier. I. 198, et la remarque.
Carlostad, ami de Luther, veut supprimer l'élévation de l'hostie. III. 427. — Pénétré de l'inutilité des sciences humaines, il ne veut d'autre enseignement que celui de la Bible, dans l'université de Vittemberg. 428. — Il fait jeter par le peuple des pierres et de la boue à Luther. 429. — Il se réfugie en Suisse. 430. — Abandonné de tout le monde, il tombe dans une misère extrême, accablé du mépris public. 431.
Censure. Époque de la censure en France. IV. 405.
Chabannes (le maréchal de) prend le commandement de l'armée du maréchal de Châtillon, et passe l'Andaye à la vue des ennemis. I. 362. — Il force les lignes, et entre triomphant dans Fontarabie. 363. — Il est fait prisonnier à la bataille de Pavie; Castaldo le tue. II. 141.
Chabannes (Antoine de), évêque du Puy, est arrêté à l'occasion de la défection du connétable. II. 40.
Chabot annonce au parlement, de la part du roi, la découverte de la conspiration du connétable. II. 42.
Charles, duc d'Alençon, premier prince du sang, est pourvu par François I du gouvernement de Normandie. I. 144. Voyez Alençon (duc d').
Charles-Quint. Archiduc, il devient héritier des royaumes d'Espagne. I. 231. — Et hérite des droits de la maison d'Aragon, sur le royaume de Naples, *même page*. — Il prodigue des témoignages d'estime et d'amitié à François I. 234. — Et se ligue en même temps avec ses amis déclarés ou secrets. 235. — A travers mille obstacles, il élève sourdement l'édifice de sa grandeur. 261. — Il triomphe de la résistance des électeurs avec l'or des Pays-Bas. 269. — Il est proclamé empereur. 302. — Il passe en Allemagne, malgré la peste, et est couronné à Aix-la-Chapelle. 304. — Son parallèle avec François I, au sujet de la couronne impériale. 306. — Il voit le roi d'Angleterre, après l'entrevue de celui-ci avec François I. 313. — Sa conduite contradictoire. 336. — Il fait le siège de Fontarabie. 353. — Il passe en Angleterre, pour tirer parti des dispositions du roi et de Volsey. 366. — Il promet à ce dernier 12,000 fr. de pension, *même page*. — Il fait sonder Bourbon, et fait briller à ses yeux la

fortune et la vengeance pour le porter à la défection. II. 22. — Il fait un traité avec le roi d'Angleterre et Bourbon. 103. — Il craint que Bourbon, rétabli en France, ne se ressouvienne qu'il est Français. 105. — Après la bataille de Pavie, il paroît d'abord vouloir partager avec l'Angleterre la France. 170. — La fourniture du sel dans le Milanez achève de brouiller l'empereur et le pape. 175. — Il fait rendre au roi, son prisonnier, tous les honneurs dus à son rang. 183. — Craignant d'être généreux, il ne veut voir son prisonnier, le roi de France, qu'après être d'accord sur les conditions. 197. — Il fait transférer les enfants de France à Valladolid. 211. — Il défie François I à un combat singulier. 260, et suiv. — Lautrec s'avançant vers l'État de l'église, l'empereur songe à rendre la liberté au pape. 291 et 294. — Il n'abandonne point le duc de Bourbon, même après sa mort. 344. — Il exige que son procès soit annulé, sa mémoire réhabilitée, et ses biens rendus à ses héritiers. 345. — Il veut paroître juste envers le duc de Ferrare, et clément envers le duc Sforce. 352. — Il semble autoriser le crime de ce dernier sur la personne de l'ambassadeur Merveille. 440. — Il s'engage dans l'expédition de Tunis. 441. — Il épuise dans une négociation tout ce que la politique peut se permettre de mauvaise foi, d'artifice et de détours. 449. — Il est toujours sur le point de conclure, et ne conclut jamais, *même page*. — Il fait sourdement les préparatifs les plus formidables. 452. — Il offre le Milanez pour le duc d'Angoulême, avec une de ses nièces en mariage. 481. — Il résout de faire une irruption en France, par la Provence. 530. — Il fait ranger son armée en bataille, et la harangue. 532. — Sa confiance est telle, qu'il distribue d'avance le gouvernement des provinces, des villes, des châteaux de France, et les dignités et les offices de ce royaume. 535. — Il est justifié au sujet de la mort du dauphin, qu'on prétendoit qu'il avoit empoisonné. 553, et suiv. — Il offre au pape l'investiture du Milanez, pour son neveu. 562. — Sa marche à travers les montagnes est très pénible, et presque toujours troublée par les paysans. 563. — Il pénètre jusqu'à Aix, au milieu des périls et des cruautés. 565. — Issue de sa tentative sur Marseille. 571. — Ne pouvant attaquer aucune des places de la Provence, il résout de pénétrer par le Rhône dans le Languedoc. 577. — Il attaque une tour qui défendoit l'embouchure de ce fleuve, *même page*. — Les paysans provençaux lui font essuyer les plus grandes pertes. 580. — Il fait une seconde fois en personne devant François I. 588. — Cette retraite

vaut une déroute, *même page*. — Il y passe souvent des jours entiers sans manger. III. 10. — Son air calme lorsqu'un jour, logeant dans sa galère qui étoit à l'ancre, on prit des nuages blancs pour les formidables voiles de Barberousse. 62. — Il s'embarque pour Barcelone, après la conclusion du traité de Trève. 65. — Il se dispose à prendre terre à Aigues-Mortes, et demande une entrevue à François I, qui s'y rend. 66. — Il fait demander à François I de passer par la France, pour se rendre dans les Pays-Bas. 73. — A peine guéri, celui-ci va au-devant de l'empereur. 77. — Il laisse tomber aux pieds de la duchesse d'Étampes un diamant d'un très grand prix, qu'il lui fait accepter pour se la rendre favorable. 79. — Il nie avoir promis l'investiture du Milanez. 80. — Autres artifices et intrigues de l'empereur. 81. — Ayant autour de lui toutes ses forces et ses meilleurs généraux, il forme trois camps autour de Landrecies. 171. — Il surprendre Cambray, et moitié persuasion, moitié violence, la citadelle reçoit garnison impériale. 178. — Il prend Saint-Didier, et cherche à passer la Marne. 230. — L'empereur et le roi d'Angleterre furent à peu près également infidèles aux engagements qu'ils avoient contractés par le traité de Londres. 233. — Ayant commencé par être trop sévère envers les protestants, il finit par être indulgent. 573. — Son parallèle avec François I. tom. I. 306, et III. 288.

Chateau-Briant (la comtesse de) règne sur le cœur du roi. I. 352.

Chatelleraut (François de Bourbon, duc de), frère du connétable, est tué à ses côtés, à la bataille de Marignan. I. 200.

Châtillon (Odet de) est fait cardinal. II. 418. — Il est fameux par son apostasie, et par le rang qu'il donna à sa femme qu'il faisoit nommer la comtesse de Beauvais, parcequ'il étoit évêque de cette ville, *même page*.

Chimai (le prince de) dispute au seigneur d'Émeries la seigneurie de la petite ville d'Hierges, dans les Ardennes. I. 327.

Christiern II, roi de Danemarck, monstre ennemi de Dieu et des hommes. I. 257. — Ses crimes n'empêchent pas la France de conclure avec lui une ligue offensive et défensive. 260.

Claude (la princesse), fille de Louis XII et d'Anne de Bretagne, épouse le duc de Valois (François I). I. 48. — Outre la Bretagne, plusieurs comtés et ses droits sur le Milanez, qu'elle porte en dot à son mari, elle lui porte toutes les vertus du roi son père. 49.

Colonne (Prosper). Ce général étant à table, est fait prisonnier chez lui à la prise de Villefranche, ne soupçonnant rien de ce qui se

passoit. I. 175. — Le commandement général de l'armée de la ligue est confié à son expérience. 396. — Il veut avec quelques troupes disputer aux Français le passage du Tésin. II. 62.

Clément VII (Le pape) est fait prisonnier. II. 251. — Il marie sa nièce, Catherine de Médicis, au duc d'Orléans. 415. — Il prévoit sa mort, et désigne son successeur. 420. — Son éloge. 421.

Collége électoral (le) s'assemble à Francfort, pour la nomination d'un empereur. I. 280, et suiv.

Concordat. Histoire du concordat. III. 293.

Confession d'Ausbourg (la) distingue la secte luthérienne de toutes les autres sectes protestantes. III. 472. — Cette confession luthérienne est présentée en latin et en allemand à l'empereur, en 1530. 473.

Constitution et ressources intérieures de la France, à l'avènement de François I. 141.

Corneliers (les) forment le projet chimérique, mais noble, d'une croisade perpétuelle contre les Turcs. I. 477.

Coucy (Charles). D'Annebaut lui remet le commandement de la ville de Turin, libre, paisible, et ravitaillée. II. 529.

D.

Daillon du Lude, exercé dans les guerres d'Italie, est nommé gouverneur de Fontarabie. I. 361.

Damiens, chef de voleurs, veut aller assassiner Soliman dans sa tente, on le fait dévorer par une bête féroce. III. 51.

Descars, dans la défection du connétable, après avoir vu l'appareil de la question, attendrit ses juges par ses gémissements, et est condamné seulement à demeurer deux ans dans Orléans. II. 46.

Descordes, ou Desquerdes, fut le meilleur général de Louis XI. tom. I. p. 52.

Devise de François I, dissertation à ce sujet. I. 478.

Dissertation relative à la conférence de Calais, en 1521. tom. I. 524. — Autre, sur le procès et la mort du surintendant Semblançai I. 539. — Différentes opinions à ce sujet. 540, et suiv.

Dissertation relative au procès entre la duchesse d'Angoulême et le connétable de Bourbon. II. 589. — Autre, concernant les droits de François I sur divers états du duc de Savoie. 595. — Autre, relative à ses droits sur la Provence. 599. — Autre, donnant un éclaircissement sur l'article de la réunion de la Bretagne à la couronne. 601. — Autre, concernant les droits sur le Roussillon et sur le

Luxembourg. III. 586. — Autre sur le supplice des hérétiques sous François I. pag. 589.

Doria (André), parti de Marseille avec quatorze galères, bloque le port de Gènes. II. 286. — Une tempête l'oblige de se retirer à Savonne, *même page*. — Il fut le plus grand homme de guerre de son temps, détails sur sa vie. 306. — Ses plaintes. 312. — Sa défection. 315. — Il ravitaille Naples. 317. — Et fait perdre le royaume de Naples aux Français. 329. — Il fut le dieu de sa patrie, pour n'avoir pas voulu en être le roi. 331. — St.-Pol voulant le surprendre dans son palais, il a le temps de se jeter dans une barque. 333. — Cibo veut attenter à ses jours. III. 277. — Gènes lui offre de construire une citadelle pour sa défense. 278.

Du Bellay (Jean), évêque de Paris, parle sur-le-champ, et presque sans préparation, lors de l'entrevue du roi et du pape. 415.

Du Biez (le maréchal) attaque un corps de six mille Anglais, et les oblige enfin de plier. III. 266.

Duel. Le roi, en 1537, honore de sa présence à Moulins, un duel solennel. IV. 376, et suiv.

Duprat, premier président, conseille au roi de mettre François en possession du duché de Bretagne; il en est disgracié. I. 57. — Il est fait chancelier. 153. — Le roi lui donne l'hôtel de Sienne. 153. — Il embrassoit toutes les parties de l'administration, *même page*. — Courtisan, il sert les fureurs de la duchesse d'Angoulême, à qui il devoit sa fortune. II. 19. — Il intéresse le zèle des magistrats à dépouiller Bourbon. 20.

E.

Éclaircissement sur le lit de justice tenu en 1537, pour la confiscation des comtés de Flandres et d'Artois. I. 583.

Église. Histoire de l'église gallicane, dans le sixième siècle. III. 296. — Dans le douzième. 303. — Dans le treizième. 304. — Dans le quatorzième et le quinzième. 305. — Dans le seizième. 315. — De l'indult, au treizième et quatorzième siècle. 365. — Au quinzième, *même page*. — Au seizième 366.

Enguien (le comte d') joignit la prudence à la bravoure. III. 184. — Ayant vu le nombre des galères de Doria, il s'écarte promptement. 185. — Il s'empare de Nice, avec Barberousse, *même page*. — Il passe le Pô sur un pont de bateaux, et va camper à Villedestellon. 192. — Il s'empare de Carmagnole. 193. — Il gagne la victoire de Cérisoles. 204. — Il fait proposer au roi la conquête du Milanez. 208. — Il fait

une trève de trois mois avec le marquis du Guast ; un coffre qu'on lui jette d'une fenêtre sur la tête occasione sa mort. III. 280.

Erasme s'est déclaré trop hautement contre les luthériens pour qu'ils puissent le compter parmi leurs partisans. III. 441. — Il leur fut trop favorable pour que les catholiques osent le revendiquer. 442. — S'étant entretenu avec Calvin sur les principaux points de sa doctrine, il s'écrie qu'il voit une grande peste s'élever dans l'église contre l'église. IV. 12. — Il donne tous ses soins à l'établissement du collège des trois langues, l'hébreu, le grec et le latin, que venoit de fonder à Louvain Jerôme Busleiden, chanoine de Bruxelles. 159. — François I veut lui confier la direction du collège de France. 160. — Sa première réponse à cette proposition. 162. — Particularités sur ce grand homme. 311, et suiv.

Espagne (l') sembloit à l'avénement de François I, ne s'élever au plus haut degré de gloire et de puissance que pour y élever la maison d'Autriche. I. 124.

Estampes (Anne de Pisseleu, depuis duchesse d'), remplace la comtesse de Châteaubriant. II. 223. — La mort du duc d'Orléans confondant ses espérances, elle rompt le lien de la paix entre l'empereur et le roi. III. 270.

Estourmel (le gentilhomme d') détermine à la résistance les habitants de Péronne, qui vouloient abandonner cette ville menacée par le comte de Nassau. III 6.

Étiquette, à la cour de François I. tom. IV. pag. 391.

F.

Farel, d'abord accueilli à Genève, ensuite chassé de cette ville, en devient le principal ministre. IV. 19.

Farnèse (Alexandre), doyen du sacré collège, ayant été désigné par Clément VII, pour être pape, est élu unanimement. II. 420.

Ferdinand, roi d'Espagne, ce prince fourbe, après avoir englouti la Navarre, menace la Guyenne. I. 47. — Parmi tant de couronnes accumulées sur sa tête, il y en avoit trois qu'il ne portoit que comme successeur de trois bâtards. 125. — Il obtint le surnom de catholique par ses égards, moitié politiques, moitié superstitieux pour le saint siège. 128.

Fleuranges se signale *en jeune aventureux*. I. 185. — Ruse qu'il emploie pour faire prisonniers cent officiers suisses, *même page*. — Le roi lui donne le bâton du maréchal de Foix. II. 208. — Étant

commandant de Péronne, il en brûle les faubourgs. III. 7. — Sa mort. 9.

Florence, au bout d'onze mois de siége, fait une espèce de traité où elle se livre à ses vainqueurs. II. 358.

Foix (Catherine de), son mot à don Jean, roi de Navarre, son mari qui étoit sans talents et sans courage. I. 320.

Foix (le maréchal de) brûle les faubourgs de Parme. I. 401. — Il conduit un renfort considérable en Italie. 434.

Fous (des) de cour. IV. 382, et suivantes.

France (la), les éléments lui font la guerre pendant cinq ans de suite. II. 408. — On a recours aux glands et aux racines de fougères, qui occasionent la peste. 409.

François I. Sa naissance. tom. I. p. 31. — Son éducation. 32. — Il avoit un tempérament plein de feu, capable de toutes les vertus, et de toutes les passions. 33. — Une taille élégante, une physionomie haute et majestueuse, un tempérament robuste. 36. — Négociation pour son mariage, *même page*. — Louis XII conçoit beaucoup de tendresse pour lui, et lui donne le duché de Valois. 43. — Il prend le commandement de l'armée de Navarre. 50. — Fait le siége de Pampelune. 51. — Il est choisi par le roi, pour réparer l'échec de la journée des Éperons. 52. — Il sauve la Picardie. 54. — Il est sacré à Reims. 68. — Ses droits sur Naples. 69. — Sur Milan. 98. — Sur Gênes. 101. — Il signale sa tendresse pour sa mère, et sa reconnoissance envers son gouverneur. 151. — Il décide que la dignité de maréchal de France sera à vie. 152. — Après avoir augmenté le nombre des maréchaux, il le réduit à trois, *même page*. — Il érige le comté d'Angoulême en duché, pour Louise de Savoie sa mère, *même page*. — Il nomme le duc de Bourbon connétable. 153. — Il négocie avec toutes les puissances, qui le félicitent sur son avènement. 154. — Il prend la route de l'Italie, avec la plus belle armée qui eût encore passé les Alpes. 166. — Il crée une chambre nouvelle, composée de vingt conseillers, *même page*. — Il donne la régence à sa mère. 169. — Il donne au connétable l'avant-garde de l'armée, et se réserve le corps de bataille, *même page*. — Ses armes inspirent de la terreur à Léon X. 177. — Il passe les Alpes, et vient avec ses forces réunies camper à Marignan. 179. — Il accorde aux Suisses tout ce qu'ils veulent. 181. — Il gagne la bataille de Marignan. I. 192. — Son cheval y est blessé de deux coups de piques, et ses armes y sont enfoncées, en plusieurs endroits. 195. — Il in-

suite d'un ton badin et flatteur le bâtard de Savoie, Lautrec et Lescun, qui n'étoient pas à la bataille de Marignan. I. 196. — Il déploie toute son ame dans sa lettre à la duchesse d'Angoulême après cette bataille. 202. — Il reçoit de Bayard l'ordre de chevalier. 203 et la note. — Il marche vers Milan, et le cardinal de Sion prend la fuite. 204. — Il fait une pension de 30000 écus à Maximilien Sforce, paie ses dettes, et lui donne un asile en France. 207. — Il fait son entrée dans Milan, à la tête de son armée triomphante. 208. — Il visite les places du duché. 209. — Son entrevue avec Léon X, à Bologne. 213. — Ils se séparent contents en apparence l'un de l'autre. 217. — Le roi affermit la conquête du Milanez, en faisant la paix avec les Suisses. 218. — Il s'engage à payer aux Suisses un million d'écus. 219. — Il donne le gouvernement du Milanez au connétable de Bourbon, *même page*. — Il prodigue des témoignages d'estime et d'amitié à François I. 234. — Il conclot à Fribourg, avec les treize cantons, le traité connu sous le nom de *paix perpétuelle*. 236. — Il s'unit avec la maison de Médicis. 239. — Il traite de nouveau avec Léon X. 246. — Le pape l'invite à la défense de la chrétienté contre les Turcs. 255. — Une imprudence nuit à son parti dans la diète. 295. — Son parallèle avec Charles-Quint, au sujet de la couronne impériale. 306. — Son entrevue avec le roi d'Angleterre, au champ du drap d'Or. 309. — Il est blessé dangereusement à la tête, à Romorentin, dans un badinage innocent. 314. — Il fait avec le pape une ligue pour la défense de l'Italie. 377. — Sa lettre à la duchesse d'Angoulême, sur la bataille de Marignan. I. 482. — Au bruit de l'Europe conjurée, il s'arrache aux voluptés, et s'enflamme de nouveau pour la gloire. II. 12. — Il s'irrite de ce que les jugements ne sont pas plus sévères dans l'affaire du connétable de Bourbon. 47. — Le roi s'étant engagé par le traité de Cambray, de rendre les biens du connétable à ses héritiers, n'en rend qu'une partie à Louis de Bourbon. 55. — Il marche droit à Milan. 111. — On fait le siège de Pavie. 113. — Le siège tourne en longueur, on emploie la sape et la mine. 115. — A la bataille de Pavie, il commet la faute énorme de masquer les batteries. 138. — A la bataille de Pavie, il tue de sa main le dernier de la race des anciens rois d'Albanie. 141. — Il blesse d'Andelot à la joue, *même page*. — Il combat le dernier à la bataille de Pavie. 148. — Son cheval est tué sous lui, *même page*. — Il est fait prisonnier. 149. — Son billet terrible et sublime à sa mère. 150. — Il ne brava pas moins le sort dans sa captivité, que

le péril dans la bataille, *même page*. — Il est conduit en Espagne. 178. — Il court un grand danger au débarquement, *même page*. — Le chagrin, l'ennui, l'abattent, il tombe dangereusement malade. 198. — Paroles qu'il adresse à l'empereur qui, craignant de le perdre, ainsi qu'une riche rançon, se décide à venir le voir. 199. — Il remet à la duchesse d'Alençon, qui revenoit en France, un acte d'abdication. 200. — Il se détermine à signer le traité de Madrid. 201. — Conditions de ce traité, *même page et suivantes*. — Jour et cérémonial de sa délivrance. 205. — Arrivé à Baïonne, il écrit au roi d'Angleterre. 207. — En poursuivant un cerf à Cognac, il tombe de cheval, et se blesse dangereusement. 208. — Il consulte le parlement et les grands sur la validité du contrat de Madrid. 212. — Lui et Henri VIII envoient des hérauts d'armes déclarer la guerre à l'empereur. 257.—Par représailles, il fait mettre au Châtelet Granvelle, ambassadeur de l'empereur. 259. — Il défie Charles-Quint à un combat singulier. 260, et suiv. — Il renonce au duché de Milan, et au comté d'Ast, et au royaume de Naples. 344. — Et à toute souveraineté sur la Flandre et sur l'Artois, *même page*. — Il s'oblige à payer deux millions d'écus d'or, pour leur rançon. 345. — Après la conclusion du traité de Cambray, dit *la paix des dames*, il évite les ministres de ses alliés, redoutant leurs reproches. 347. — Les lettres le détachent des idées de conquête. 361. — Il réforme la justice. 362. — Il unit le duché de Bretagne à la couronne. 366. — Il tâche d'apaiser le pape et le roi d'Angleterre. 376. — Il s'unit à Soliman II. t. II. p. 384. — Les plaintes répandues depuis long-temps dans l'Allemagne y révoltent tous les esprits contre François I. 397. — Il tombe d'accord avec le pape d'avoir une entrevue à Marseille. 414. — Il embellit ce séjour par des fêtes, pour le mariage du duc d'Orléans, avec Catherine de Médicis. 416. — Le pape l'ayant prié de ne plus lui parler de Henri VIII, il le promet et tient parole. 419. — Il désarme par sa médiation, le roi d'Écosse, que les intrigues de l'empereur avoient soulevé contre l'Angleterre. 420. — Il continue ses négociations avec la ligue de Smalcalde. 422. — Il se plaint des efforts de l'empereur, pour lui enlever ses alliés. 430. — Il appelle sur Sforce la vengeance, et écrit à tous les princes de l'Europe. 438. — Le règne de François I offre en tout trois grandes guerres; s'il a été soupçonné d'agression dans la première, Charles-Quint en a été convaincu dans les deux autres. 441. — Il envoie le président

Poyet demander au duc de Sovoie, le passage sur ses terres pour porter la guerre dans le Milanez. 444. — Faisant lever six mille lansquenets en Allemagne, sur la plainte de l'empereur, il fait révoquer l'ordre. 451. — Il déclare qu'il acceptera toujours le duel avec plaisir, pour épargner une plus grande effusion de sang. 477. — Il se prépare toujours à la guerre, mais à une guerre purement défensive. 483. — Il s'attache à défendre ses conquêtes, et à bien défendre la France. 495. — Il établit un camp à Valence, pour pouvoir veiller sur la Provence, et sur le Dauphiné. 536. — Il envoie le maréchal de Montmorency, avec le gros de l'armée, pour établir un second camp devant Avignon. 536. — Il ne met point de bornes aux pouvoirs du maréchal. 537. — Il se rend à ce camp, *même page.* — Il n'est point ému de la prise de Guise, et de la défaite de Montejan. 584. — Mais il est vivement affecté de la mort du dauphin son fils, *même page.* — Toute la France honore la mémoire de ce jeune prince. 549. — Son éloge, *même page.* — Le bruit se répand qu'il a été empoisonné. 551. — Paroles du roi au duc d'Orléans, son second fils. 561. — Il met en état de défense toutes les places du Languedoc, à portée d'être attaquées. 578. — Au camp d'Avignon il est disposé à poursuivre l'empereur jusqu'au fond de l'Italie. III. 9. — Il retourne à Lyon, ensuite à Paris. 12. — Il y tient son lit de justice au parlement. 13. — Il va commander lui-même une nombreuse armée du côté de l'Artois. 16. — Il quitte trop tôt son camp de Pernes, pour revenir à Paris. 20. — La discipline se relâche en son absence. 27. — Il donne le commandement de ses troupes d'Italie à d'Humières. 34. — Et lui envoie de Picardie un renfort considérable, *même page.* — Il arrive à Lyon, prêt à s'engager dans l'Italie, il avoit pourvu au gouvernement et à la sûreté du royaume pendant son absence. 43. — Il conclut un traité d'alliance avec les Turcs. 49. — Il fait une trève capable d'irriter Soliman, et il se forme un congrès à Leucate, sur les frontières du Roussillon. 53. — Il fait le maréchal de Montmorency connétable de France. 56. — Il se rend à Aigues-Mortes, pour une entrevue que lui demande l'empereur. 66. — Il tombe dangereusement malade à Compiègne. 68. — Les Gantois lui offrent de le rendre maître des Pays-Bas, s'il veut les secourir, il refuse avec magnanimité. 72. — Il consent que Charles-Quint passe par la France, pour se rendre dans les Pays-Bas. 73. — Il renvoie son connétable, et emprisonne son amiral au renouvellement d'une guerre. 101. — Disgracie le chancelier

Poyet. 114. — Et le cardinal de Lorraine. 121. — Il fait la guerre du Luxembourg et du Roussillon. 122. — Il envoie le dauphin commander en Roussillon. 127. — Et confie l'armée du Luxembourg au jeune duc d'Orléans, sous la conduite du duc de Guise. 128. — Il fait alliance avec la Suède. 135. — Il charge de la campagne du Piémont Langey, qui commande en qualité de gouverneur. 137. — Il va à la Rochelle apaiser une révolte qui est la seule qui ait troublé son règne. 151. — Il y saisit les cœurs d'admiration et de joie. 153. — Il témoigne son mécontentement de la perte de Carignan. 192. — Il ne regarde point Henri VIII, roi d'Angleterre, comme un ennemi redoutable. 220. — Il laisse éclater sa prédilection pour le duc d'Orléans. 227. — Il est accablé de la nouvelle de la prise de St.-Didier; il parcourt à cheval, avec le duc de Guise, toutes les rues de Paris. 232. — Le roi, en 1545, porte ses principaux efforts du côté de la mer. 244. — Il se rend au Havre-de-Grace, pour voir l'embarquement. 245. — Il fait préparer un festin magnifique sur le plus beau de ses vaisseaux, pour plusieurs femmes de la cour qui l'avoient accompagné. 245. — Il oppose aux Allemands trois puissantes barrières. 262. — Il soupire pour le repos que ses infirmités lui rendent nécessaires. 266. — Il fortifie une multitude de places en Picardie, en Bourgogne, et sur-tout en Champagne. 273. — En 1546, il parcourt toutes les frontières de Bourgogne et de Champagne. 274. — Il crut avoir perdu un frère et un ami, à la mort du roi d'Angleterre. 281. — Sa maladie et sa mort. 285 et suiv. — Charles-Quint fait l'éloge de ce prince. 288. — Parallèle de ces deux monarques, *même page*. — D'abord indulgent avec les protestants, il croit ensuite devoir devenir sévère. 573. — Il protège à Genève ceux qu'il auroit brûlés en France. IV. p. 21. — Il accorde une amnistie aux Vaudois, à condition qu'ils abjureroient dans trois mois. 65. — Sa sévérité contre les Vaudois. 66 et suiv. — Ses chagrins et les remords le consument lentement. 71. — Comme protecteur éclairé des lettres, il efface tous les rois de France ses prédecesseurs. IV. 14. — Il fut élevé au collège de Navarre, *même page*. — Aussitôt qu'il est monté sur le trône, il s'entoure de savants et s'occupe du progrès des lettres. 148. — Il cherche par-tout le mérite avec empressement. 157. — Il veut mettre Érasme à la tête du collège qu'il alloit fonder, et ne s'offense, ni ne se rebute de sa résistance. 164. — Il veut faire bâtir un édifice, qui puisse contenir un très grand nombre de maîtres,

non seulement pour les langues, mais encore pour toutes les sciences. 171. — On fait mille tracasseries, et on le contrarie dans le bien qu'il veut faire aux lettres. 177. — Il nomme des professeurs royaux. 185. — C'est au goût de ce prince, selon de Thou, que nos rois doivent tout ce qu'ils ont de curieux en statues, en tableaux, en tapisseries, en meubles rares, et en pierres précieuses. 269.

François-Xavier (saint), Ignace son ami fut l'heureux instrument de sa conversion. IV. 76.

Franges (le capitaine), qui avoit une réputation de valeur et de hardiesse, rend en moins d'un mois Fontarabie. II. 94.

Frédéric, père de Maximilien, fut le dernier empereur couronné à Rome. I. 267.

Frégose (Octavien), doge de Gênes. I. 163.

G.

Galiot de Genouillac, maître de l'artillerie, renverse des files entières d'ennemis à la bataille de Marignan. I. 191. — Il eut, après le connétable de Bourbon, le plus de part à la victoire de Marignan. 199, et la remarque. — Au siège de Pavie, il dirige si avantageusement son artillerie contre les impériaux, qui s'efforçoient d'entrer par la brèche, qu'il les met dans le plus grand désordre. II. 137.

Gaston de Foix, neveu de Louis XII, fut le *foudre de l'Italie*. I. 47. Il punit l'audace des Suisses, confondit l'orgueil de Jules II, écrasa les forces réunies des Vénitiens, des Romains et des Espagnols, *même page*. — Sa mort est le terme des succès de la France, et le signal de ses infortunes. *ibidem*.

Genève. Calvin s'y fait un empire particulier. IV. 14. — Là les troubles politiques amenèrent le changement de religion. 15. — Les habitants de cette ville se liguent avec le canton de Berne. 16. — Elle consacre par une inscription sur une table d'airain, conservée dans l'hôtel de ville, la proscription solennelle de la religion romaine. 17.

Gouffier-Boisy (Artus de) est chargé de l'éducation de François I. tom. I. p. 34. — Il tourne les dispositions de son élève du côté de l'amour de la gloire. 35. — Et lui fait aimer tous les arts, *même page*. — Il est mis à la tête des affaires. 151. — Il à l'office de grand maître de la maison du roi. 152. — Il meurt de la peste, et sa perte paroît irréparable. 308.

Grammont (Gabriel de), évêque de Tarbes, ambassadeur extraordi-

naire de François I, est relégué par l'empereur à vingt lieues de sa cour. I. 320.

Grignan, gouverneur de Marseille, croit avoir pratiqué des intelligences sûres dans le château de Nice. III. 183.

Guast (le marquis du) fait pendre un soldat à une fenêtre d'où étoit parti le coup qui avoit tué Saluces. III. 36. — Il reprend Albe et Quiéras. 42. — Il envoie dix mille hommes s'emparer du pas de Suze. 44. — Il lève le blocus de Pignerol, repasse le Pô, et se retire sous le canon d'Ast. 46. — Il succède à Antoine de Lève, dans le gouvernement du Milanez. 87. — Il fait assassiner les ambassadeurs Rinçon et Frégose. 89. — Son manifeste à ce sujet. 95, et suiv. — Il marche droit à Carignan, s'en rend maître, et le fortifie. 189.

Guichardin, célèbre historien, est gouverneur de Regge et de Modène. I. 381. — Sa belle défense de Parme. 431.

Guise (Claude de Lorraine, comte de), tige de tous ces héros lorrains, les uns si utiles, les autres si funestes à la France. I. 197. — Son oncle, le duc de Gueldres, lui laisse le commandement des bandes noires, *même page*. — Il reçoit vingt-deux blessures, *même page*.

Guise (le duc de) use d'un stratagème pour faire passer de la poudre au maréchal de Fleuranges, dans Péronne. III. 8. — Sa réponse aux menaces du comte de Nassau. 9.

Gyé (le maréchal de), gouverneur de l'Anjou, fait arrêter des bateaux chargés de meubles précieux, qui descendoient vers Nantes, par la Loire. I. 40. — La reine (Anne de Bretagne), à qui ils appartenoient, en conçoit un grand ressentiment. 41. — Elle lui fait faire son procès par le parlement de Toulouse, qui le suspend des fonctions de maréchal de France, pendant cinq ans, *même page*. Il se retire dans son château du *Verger*, en Anjou. *ibidem*. — Il avoit été gouverneur du jeune comte d'Angoulême (François I). p. 42.

H.

Hallencourt, gentilhomme picard, contribue par sa valeur à la prise de Villefranche. I. 174.

Helvétique (le corps), à l'avènement de François I au trône, sem-

bloit devoir être plutôt ennemi de l'empereur que des Français. t. I. p. 119. Voyez Suisses.

Henri VIII, roi d'Angleterre, fait une descente en Picardie. I. 47. — François I et Charles-Quint le prennent pour juge. 337. — Il veut être l'arbitre de l'Europe. 354. — La France connoissant ses mauvaises intentions, interrompt le paiement de quelques sommes qu'elle lui doit. 365. — Il déclare solennellement la guerre à la France. 367. — Charles-Quint voulant partager la France avec lui, après la bataille de Pavie, Henri VIII se piqua de modération et de générosité. II. 177. — Son divorce. 369. — Le pape prononce contre lui une sentence d'excommunication. 375. — Il rompt tous les liens de l'unité, et se constitue le chef de l'église anglicane. 377. — Sa conduite a paru odieuse à tout le monde. 378. — Il sollicite François I de se soustraire à l'obéissance du saint siège. 419. — Il envoie à l'empereur dix mille Anglais. III. 170. — Il fait en personne le siège de Boulogne. 235. — Ayant entrepris la guerre par caprice, il la finit par raison. 267. — Sa mort. 281. — Son caractère, 283. — Parallèle de ce prince et de François I. 284.

Henri IV, roi de France. Sa lettre à Crillon, qui n'étoit pas à la bataille d'Arques. I. 197.

Hepperville, faux nom que prend Calvin, à Ferrare, parcequ'il avoit déja une célébrité suspecte. IV. 13.

Histoire littéraire de France, avant François I. IV. 80. — Cinquième siècle 81. — Sixième siècle, *même page*. — Septième et huitième siècles .82.—Neuvième siècle. 84.—Dixième siècle. 90.—Onzième siècle. 92.—Douzième siècle. 95.—Treizième siècle. 105.—Quatorzième siècle. 119. — Quinzième siècle. 125.

Hommes de lettres. Mémoires sur quelques hommes célèbres dans les lettres, sous François I. t. IV. p. 298, et suiv.

Horn (le comte de) est tué auprès de Marseille. II. 371.

Humières (d') prend le commandement des troupes françaises à Pignerol. III. 36. — A son arrivée, les Impériaux reculent, et les Français se raniment. 37. — Il lève le siège de la petite ville de Busques. 39.

Hurault (Jacques), évêque d'Autun, est chargé par le connétable de Bourbon d'instructions particulières pour le roi. II. 35. — Il

est arrêté à Lyon, *même page.* — On ne prononça point de jugement contre lui. 44.

I.

Indults. De l'indult. tom. III. pag. 354.

J.

Jacques IV, roi d'Écosse, généreux allié de la France, est tué, et son armée taillée en pièces. I. 48.

Jajellon (la maison de), à l'avénement de François I, portoit avec éclat les trois couronnes de Pologne, de Bohême, et de Hongrie. tom. I. p. 137.

Jésuites. Leur établissement. IV. 73.

Imbercourt (d'), vaillant et infatigable, il est tué à la bataille de Marignan, et ses compagnons lui érigent un tombeau. I. 201, et la remarque.

Jurements. Sous François I, les gentilhommes avoient un jurement, ou une formule de serment particulière. IV. 381. — Jurement de plusieurs de nos rois. 382.

L.

La Baume-Mourevel (Pierre), évêque de Genève, est blâmé des catholiques et des protestants, pour avoir abandonné son église lors du calvinisme. IV. 18.

Larcy, secrétaire du connétable de Bourbon, parcourt les diverses provinces, et sonde parmi la noblesse les plus mécontents de la duchesse d'Angoulême. II. 36. — Il est condamné à mort. 44.

La Garde (le capitaine Paulin, baron de), aventurier illustre, propre à la guerre et aux affaires. III. 180. — Il est envoyé en ambassade à Venise et à Constantinople, *même page.* — Il parvient à se faire entendre, croire et goûter de Soliman. II. 181. — Lui-même il va reconnoître avec quatre galères l'armée navale d'Angleterre, à Portsmouth. 246. — Il poursuit avec ses galères la flotte anglaise. p. 252.

La Palice est dépouillé de l'office de grand maître de la maison du

roi. t. I. p. 152. — Il a en dédommagement le bâton de maréchal de France, *même page.*

La Roche du Maine obtient, par sa fermeté, des conditions honorables pour la ville de Fossan. II. 517. — Ayant obtenu de rester un mois dans la place, et les vivres manquant, il use d'un stratagème pour en procurer à la garnison. 518. — L'empereur prend plaisir à sa conversation gaie et hardie. 519.

La Tremouille (la maison de), ses droits sur le royaume de Naples. I. 87.

La Tremouille est vaincu à Novarre. I. 48. — Il est employé dans les guerres d'Italie, par Louis XII, qu'il avoit fait prisonnier à la bataille de Saint-Aubin-du-Cormier. 62. — Il a la tête et le cœur traversés de deux balles, à la bataille de Pavie. II. 142.

Lautrec (le maréchal de) remplace le connétable de Bourbon, dans le gouvernement du Milanez. I. 244. — Sa jalousie contre le maréchal de Trivulce, jette dans le Milanez le germe des révolutions qu'on y vit éclore. 247. — Le roi lui donne le commandement général du Milanez. 338. — Il gouverne avec une rigueur bien contraire à la clémence de son maître. 379. — Il fait décapiter Christophe Pallavicin, âgé de soixante-quinze ans. 399. — Il passe le Pô et poursuit les confédérés qui lui échappent sans cesse. 411. — Il semble s'attacher à prolonger la guerre. 412. — Il abandonne Milan. 417. — Il entre dans Crémone. 419. — Il semble toucher au moment de réparer ses fautes. 432. — Il propose à son armée de passer la nuit à la vue de la Bicoque, et de renouveler le combat le lendemain. 452. — La défection des Suisses l'empêche de tenir la campagne. 453. — Voyant le Milanez perdu, il prend le parti de revenir en France. 461. — Mal accueilli à la cour, il se plaint qu'on ne lui a pas envoyé les 400,000 écus convenus. 462. — Il remplace Bonnivet dans le commandement de Guyenne. II. 60. — Il défend Bayonne et force l'empereur à une fuite honteuse. 95. — Il poursuit ses conquêtes. 288. — Il est atteint de la peste, et succombe sous le poids de la fatigue et de la maladie. 317. — Les malheurs de l'armée lui crèvent le cœur et le font mourir. 319. — Le petit-fils de Gonsalve lui érige un tombeau de marbre, 320.

Lesparre, frère de Lautrec, a la commission de rétablir le roi de Navarre, don Jean, dans ses États. I. 321. — Il triomphe sans péril

et sans gloire et forme témérairement le siège de Logragno. 323. —Il perd la vue et la liberté. 325.

Lève (Antoine de) reprend Valence, où il tue quatre cents hommes aux assiégés. II, 62. —Il se jette dans Pavie avec trois mille hommes d'infanterie et cent hommes d'armes. 63. —Il fait fondre l'or et l'argent des vases sacrés pour payer les Lansquenets. 123. —Fait subsister ses troupes à force d'extorsions et de nouvelles violences sur les Milanais. 325. —La nuit il escalade Pavie par trois endroits, et l'emporte. 326.

Léon X. Ce pape fut le bienfaiteur de l'Europe. I. 109. — Son entrevue avec François I à Bologne. 213. —Ils se séparent contents en apparence l'un de l'autre. 217. — Il s'alarme plus du génie belliqueux et conquérant de François I, que de l'esprit inconstant de Maximilien. 237. —Il veut un empereur qui ne possède rien en Italie. 273. — Il fait avec le roi une ligue pour la défense de l'Italie. 377. — Il passe de la défiance à la haine, et de la haine à la défection. 379. —Il insulte aux malheurs des Français. 385. — Il entre en guerre ouverte avec les Français. 389. — Il meurt de joie au bout de trois jours de maladie. 421. — Il publie une croisade contre Selim et vend des indulgences. III, 381.

Longueville (maison légitimée d'Orléans de). I. 148.

Longueville (le duc de) achève de flétrir la gloire des armes françaises à la bataille de Guinegaste. I. 18. — Il meurt dans une retraite. 52.

Longueville (le duc de), d'abord marquis de Rothelin, perd la liberté à la journée des éperons. I. 52. — Prisonnier à Londres, il parle de paix, et propose le mariage de Marie, sœur du roi d'Angleterre, avec Louis XII. p. 55.

Louis XII, roi de France; sa mort et son éloge. I. 61. — Il recommande en mourant ses sujets à François I. 64. —Quelques uns de ses bons mots. 66. — Il ne recueillit que des perfidies et des humiliations de ses sacrifices pour la cause commune avec ses alliés. 112.

Lorraine (le duc de), frère aîné du comte de Guise, acquit beaucoup de gloire à Marignan. I. 198.

Loyola (Ignace de), issu d'une des plus grandes maisons d'Espa-

gne, et depuis fondateur des Jésuites, signale au siège de Pampelune une valeur égale à ses vertus. I. 322. — Il y a une jambe brisée d'un boulet de canon. 323. — Il établit les Jésuites. IV. 73 et suiv.

Luther (Martin) remplit l'Allemagne et le Nord de ses dogmes et de ses intrigues. II. 387. — Il entre malgré ses parents chez les Augustins. III. 387. — Les raisons qui l'y engagent annoncent une imagination sensible et prompte à s'enflammer, *même page*. — Par obéissance pour son supérieur et par zèle pour son ordre, il écrit contre les vendeurs d'indulgences. 387. — Son premier acte d'hostilité est d'afficher quatre-vingt-quinze propositions à la porte de l'église de Wittemberg. 388. — Il est cité à Rome. 390. — Il paroît, dispute, proteste, affiche de nuit son appel, et s'enfuit secrètement à Wittemberg. 391. — En 1520, quarante-une de ses propositions sont condamnées. 395. — Sa conduite prouve que ce rebelle en vouloit à toute puissance. 396. Il n'attaque d'abord que les abus d'indulgences; il attaque ensuite les principes de l'église sur la matière de la justification et des indulgences. 397. — Il semble en 1520 vouloir traiter avec le pape de couronne à couronne. 399. — Son caractère étoit d'outrer tout et d'avoir tort, lors même qu'il avoit raison. 401. — Sa fureur contre le papisme. 403. — Il ne ménage aucune des facultés théologiques. 405. — Il accable d'injures Henri VIII, qui vouloit être un théologien. 409. — Cette même année 1520 ses écrits sont brûlés à Rome. 410. — Introduit à la diète en 1521, il fut foible ou prudent. 417. — Après avoir réformé au hasard, il forme dans une retraite où il est tenu caché, un tout systématique des membres épars de sa réforme. 419. — Il fait en langue allemande une traduction du Nouveau Testament. 420. — Il cherche à répandre par-tout, même en Angleterre, cette version si utile à ses desseins. 421. — Il vouloit d'abord attaquer la présence réelle dans le sacrement de l'eucharistie. 425. — Il peint lui-même son tremblement et son horrible battement de cœur dans une dispute qu'il eut avec le diable. 432. — Il épouse secrètement une religieuse, Catherine de Bore, qui y consent. 433. — Il se cache même de ses amis. 443. — Il écrit à l'archevêque de Mayence, prélat très orthodoxe, pour lui conseiller de prendre une femme. 445. — Il se rend arbitre entre les paysans qui s'étoient révoltés et la noblesse. 447. — En dressant les articles de Smalcalde, en 1537, il fit passer en maxime générale que le pape étoit l'ante-christ. 498. — Par la *pacification de Passau*, les luthé-

riens eurent dans tout l'Empire un libre et plein exercice de leur religion. 514. — Luther suffisoit à tout : il accabloit en même temps les docteurs de Louvain de grosses plaisanteries, et les Zningliens de grosses injures. 515. — Sa mort. 516. — Contes ridicules sur cette mort, *même page*. — Réponse de Charles-Quint à ceux qui le pressoient de permettre qu'on démolît le tombeau de ce réformateur. 517. — Le mal qu'il a fait au monde. 518. — L'Europe partagée admirera long-temps sa *magnanimité*, ou détestera son insolence, *même page*. — Sa liberté n'est que de la licence, il décide trop et pense trop peu. 519. — Ce grand ennemi de l'église fait que le pape Adrien VI brave la haine de sa cour en la réformant. 521. — La censure de Sorbonne de 1521 contre Luther est la plus célèbre de toutes. 527.

Luthéranisme. Précis de l'histoire du Luthéranisme. III. 337. — La seconde diète de Spire en 1529, borne considérablement la liberté indéfinie, accordée dans la diète de 1526. 347. — Le Luthéranisme avoit reculé de plusieurs pas, et ses chefs ne le purent souffrir, *même page*. — Les princes luthériens refusent tout secours contre le Turc qui ravageoit la Hongrie. 462. — Du Luthéranisme en France. 524. — Il s'introduit dans Metz, voisine de l'Allemagne. 538. — L'évêque d'Amiens avertit le parlement que l'erreur se répandoit dans son diocèse. 540. — Des iconoclastes percent de coups de poignard une image de la Vierge. 557. — Les hérétiques se multiplient avec les supplices. 559. — A Toulouse, le jour de Pâques 1532, fait arrêter un grand nombre de luthériens. 560. — On y brûle vif un bachelier en droit. 361. — Un dominicain de Rouen, renégat, ayant épousé deux femmes, est condamné à être brûlé. 567. — En 1534, Paris est rempli de placards contre l'eucharistie et contre le clergé. 571. — Histoire du revenant des cordeliers d'Orléans. 574. — Le roi propose une conférence entre Mélancthon et quelques docteurs choisis de l'université de Paris. 581. — Toute nouveauté étoit suspecte à la Sorbonne. 583. — L'université se soulève contre un nouveau bréviaire que le pape avoit approuvé lui-même.

Luxe des seigneurs français au champ du *Drap d'or*. I. 306.

M.

Maillard, lieutenant-criminel, mène le surintendant Semblençay au

gibet, d'un air effrayé et abattu. I. 472.—Vers à ce sujet, *même page.*

Marguerite de Valois (duchesse d'Alençon). La beauté fut le moindre de ses charmes. III. 544. — Elle console François I, son frère, dans sa prison. 545. — Quand elle eut épousé le roi de Navarre, elle donna un asile aux savants, hérétiques ou non, 546.—Elle conserva la foi catholique en souffrant ceux qui la rejetoient, *même page.* — *Les Contes* de cette princesse (*de la reine de Navarre*) conservent encore la plus grande partie de leur agrément. 544. — Son éloge, *même page.* — François I l'appeloit la *Marguerite des Marguerites.* IV. 335. — Sa mort. 336. — Elle fut mère de Jeanne d'Albret, mère d'Henri IV, *même page.*

Marie, sœur de Henri VIII, roi d'Angleterre, épouse Louis XII. I. 57. —Après la mort de ce prince, elle se remarie à Suffolk son amant, et retourne en Angleterre, 60. —Sa mort. 61.

Marot (Clément) se retire à Ferrare auprès de la duchesse, pour échapper à quelques persécutions qu'il éprouve en France. IV. 178.

Matignon et d'Argouge révèlent la défection du connétable. II. 36. —Leur déposition. 41.

Maulevrier-Brezé, grand sénéchal de Normandie et mari de Diane de Poitiers, donne les premiers avis de la conspiration du connétable de Bourbon. II. 54. — Il commande en Normandie en l'absence du duc d'Alençon. 110.

Maxence (l'archevêque de) fait l'ouverture de la diète. I. 281. — Discours qu'il y prononce, *même page et suivantes.*

Maximilien d'Autriche, par son mariage avec Marie de Bourgogne, devient ennemi des Français. I. 115. — Il fut inconstant et irrésolu. 117. — Il se dégoûta de la couronne, et desira la tiare, 128. — Il remet Vérone aux Vénitiens pour cent mille écus. 235.

Médicis (le cardinal Jean de) à force d'adresse et de courage, ramène sa maison triomphante dans Florence. I. 109. — Il parvient au pontificat et prend le nom de Léon X. 109. *Voyez* Léon X.

Médicis (le cardinal Jules de) cousin de Léon X, est élevé au pontificat après la mort d'Adrien. II. 74. — Il prend le nom de Clé-

ment VII, *même page.* — Son éloge. 76. — Il donne 20,000 ducats à l'ambassadeur de Charles-Quint. 77. — Il marie sa nièce Catherine de Médicis avec le duc d'Orléans, et fait lui-même la cérémonie du mariage. 420. — Il prévoit sa mort, et désigne pour son successeur Alexandre Farnèse, qui fut élu unanimement, *même page.*

Médicis (Catherine de) est amenée à Marseille par le duc d'Albanie son oncle, pour épouser le duc d'Orléans. II. 116. — Le pape fait lui-même la cérémonie du mariage, *même page.* — Il donne sept villes et une dot de cent mille écus à l'épousée, qui est sa nièce. 417.

Mélancthon, ami de Luther et d'Érasme, plus ami encore de la paix. III. 442. — Il fait ce qu'on appelle l'*apologie de la confession d'Ausbourg.* 475. — Il écrit au landgrave de Hesse qu'il faut tout souffrir plutôt que d'armer pour la défense de l'évangile. 481. — Vertueux et modéré, il pleure et ne décide rien. 483. — Il dit à sa mère qui le consultoit, de ne rien changer à ses prières, et de laisser disputer les docteurs. 488. — Il croit pouvoir accorder au pape sur les évêques la supériorité qu'il a déja de droit humain. 499. — A la mort de Luther, il gagne un rang dans la réforme, et en est en quelque sorte le patriarche. 521.

Mémoires sur quelques hommes célèbres dans les lettres, sous François I, tom. IV. 208 *et suivantes.*

Merveille, gentilhomme milanais, vient en France sous Louis XII, et y fait une fortune considérable par les bienfaits de ce roi et de François I. tom. II. 432. — Son histoire et son assassinat, *même page et suivantes.*

Mézerai. Son zèle amer contre les favoris. I. 360. — Il est assez ami du merveilleux. 384.

Milan. Cette ville est assiégée. I. 205. — Le siége est levé, et les Allemands songent à la retraite. 228. — Le tonnerre y tombe sur le magasin général des munitions de guerre; l'explosion est épouvantable. 384. — Au siége de cette ville, plus de cent mille personnes manquèrent de pain pendant huit jours. II. 67.

Milan (Sforce, duc de) fait trancher la tête à l'ambassadeur Mer-

veille, et fait exposer son corps dans la place de Milan. II. 435. — Tout est inexplicable dans ce procédé. 436.

Milanez. Première conquête du Milanez sous Louis XII, tom. I. 95. — Deuxième conquête, sous Louis XII. 96. — Troisième conquête, sous Louis XII. 97.

Montmorency (le maréchal de) est choisi pour aller recevoir les fils de François I en Espagne. II. 349. — Il prend les devants avec le dauphin pour accélérer la marche des troupes sur Lyon. III. 41. — Il force le pas de Suze. 45. — Il est fait connétable de France. 56. — Il est disgracié. 102.

Montpezat, prisonnier français, s'offre à François I pour le déshabiller après la bataille de Pavie; le roi y consent, se charge de sa rançon, et la fortune de ce gentilhomme est décidée. II. 153. — Il devient maréchal de France, *même page*.

Morette (le comte de) va trouver François I à Lyon, avec un paysan qui découvre une route pour passer les Alpes; I. 172. — Ils guident ensemble les premiers capitaines français avec leurs hommes d'armes à travers le mont de l'Épervier. 174.

N.

Nassau (le comte de) s'empare du château de Cléry, avant d'assiéger Péronne. III. 7.

Navarre veut faire sauter le château de Milan, I. 206.

Nevers (la duchesse de), sœur du comte d'Enguien, présente au roi la montre du marquis du Guast, trouvée parmi ses bagages après la bataille de Cérisoles. . 206. — Son mot en la présentant, *même page*.

Nord (les États du) à l'avènement de François I n'avoient presque point d'influence sur les affaires du reste de l'Europe. I. 137.

O.

Orange (Philibert, dernier prince d'). Cause de sa haine contre les Français. II. 245. — Sa mort et son éloge. 356.

Orléans (maison d'). Ses prétentions sur Milan. I. 98.

Orléans (le duc d'), fils de François I, s'empare de Damvilliers. III. 129. — Il meurt d'une fièvre maligne, 268. — Son éloge. 269.

Osma (l'évêque d'), confesseur de Charles-Quint, lui conseille de renvoyer, sans rançon, le roi son prisonnier. II, 194.

Outreau. Les Anglais insultent le fort d'Outreau. III. 263. — Les maladies contagieuses se mettent dans ce fort, où il mouroit quelquefois jusqu'à cent-vingt soldats par jour. 264.

P.

Palavicini, seigneur milanais, accompagne Budée dans son ambassade à Rome. I. 162. — Lautrec le fait décapiter à l'âge de soixante-quinze ans. 399.

Pape (le) veut être neutre dans la ligue pour la défense de l'Italie. I. 160.

Passau. *La pacification de Passau* accorde aux luthériens dans tout l'Empire un libre et plein exercice de leur religion. III. 514.

Paul III montre un zèle vraiment paternel, purement pontifical pour concilier les deux rivaux. III. 64. — Son ardeur pour l'agrandissement de la maison Farnèse, *même page*.

Paulin. *Voyez* La Garde.

Pavie est forcée et pillée, et le château se rend. C'est le terme des succès des alliés et du zèle des Vénitiens. II. 329.

Perrot de Warty est envoyé par le roi au connétable de Bourbon pour s'informer de sa santé, mais sur-tout pour veiller sur sa conduite. II. 31.

Peste (la) ayant commencé à se faire sentir à Biagrasso avant qu'on en fît le siége, les dépouilles de cette ville portées à Milan y font périr cinquante mille personnes en quelques mois. II. 83.

Pescaire (le marquis de). A peine guéri des blessures qu'il avoit reçues à la bataille de Pavie, s'empresse d'aller faire sa cour au roi, qui l'accueillit de la manière la plus flatteuse. II. 151. — Il meurt à trente-six ans. 192.

Philippe, landgrave de Hesse, consulte les docteurs de la réforme

pour épouser une seconde femme sans quitter la première. III. 500. — Ceux-ci lui font une réponse conforme à ses desirs, et la signent au nombre de huit. 501.

Philippe, lieutenant de sa compagnie, arrête avec une poignée de soldats toute l'armée impériale. I. 329.

Plaisants et fous de cour (des). IV. 382.

Pompérant reste seul avec Bourbon, lorsque celui-ci sort de France. II. 38. — Il sauve le roi à la bataille de Pavie. 149.

Poucher (Étienne), évêque de Paris, remet les sceaux sans regrets, comme il les avoit maniés sans reproches. I. 153.

Portugal (le), à l'avènement de François I, n'étoit important dans l'Europe que par la découverte d'une route par mer aux Indes orientales. I. 132.

Princes du sang (les), si factieux sous Charles VI, se souvenoient sous Louis XII, qu'ils étoient les soutiens naturels du trône. I. 143.

Procès des Ducs de Wirtemberg contre Ferdinand, roi des Romains. II. 423 *et suivantes.*

Professeurs royaux nommés par François I *en langue hébraique.* Paradis, vénitien de naissance, et Guidacerio, né en Calabre. IV. 185 *et suivantes.* — Vatable, du diocèse d'Amiens. Galigny, lorrain. 191. — Bertin-le-Comte, *même page.* — Mercier, languedocien; il étoit un prodige d'érudition. 192. — *En langue grecque*, Danès, parisien. 194. — Toussaint, de Troyes en Champagne, disciple de Budée. 177. — Strazel, flamand; il est célébré par Voulté, poëte de Reims. 199. — Cheradam; il étoit de Sées. 200. — Coroné, de Chartres, *même page.* — *En éloquence latine*, Le Masson, d'Arlon, dans le Luxembourg. 201. — Galland, principal du collége de Boncourt, qu'il fit bâtir. 202. — Professeurs *de mathématiques.* Poblacion, espagnol. 203. — Finé, le restaurateur des mathématiques en France, fils d'un médecin de Briançon. 204. — Postel, savant, qui enseigna en même temps les langues orientales. 205. — Particularité sur cet homme singulier. 205 *et suiv.* — Duhamel, normand, auteur de plusieurs commentaires, professeur *en philosophie grecque et latine.* Vicomercato, né à Milan, grand péripatéticien. 209. — Professeur *en médecine et en chirurgie.* Vidus-Vidius, florentin, médecin de François I. 210.

PROGRÈS de l'esprit humain dans tous les genres, sous François I. tom. IV. 226. — *Théologie*, *même page*. — *Législation*, *jurisprudence*. 227 *et suiv.* — *Guerre*. 224. — *Marine*, *navigation*, *commerce*. 240. — *Finances*. 260. — *Sciences et arts*, *belles-lettres*. 265 et *suivantes*.

PROSPER, grand capitaine, éperduement amoureux à quatre-vingts ans de la donna Chiera, ne se laisse point dominer par cette femme que Bonnivet avoit fait gagner pour les Français par Visconti (Galéas), son amant. II. 70 *et suivantes*.

R.

RAMUS, le plus célèbre de tous les professeurs du collège de France; détails sur ce savant. IV. 214 *et suivantes*.

RÉNÉE (la duchesse de Ferrare), ayant écouté les luthériens, écoute Calvin. IV. 13. — Elle s'attache Marot, attire les savants et recueille les hérétiques exilés, *même page*.

RÉFORME. Les chefs de la Réforme ne songent qu'à la faire triompher à Spire. III. 460. — La diète de cette ville fait époque dans l'histoire de la Réforme, *même page*. — Huit docteurs de la Réforme signent la dispense pour le contrat de mariage de Philippe, landgrave de Hesse, avec Marguerite de Saal. III. 503.

RHODES est assiégée et prise par Soliman II. tom. I. 474.

ROME est le théâtre de toutes les horreurs pendant deux mois. II. 246 *et suivantes*. — La peste finit par ravager cette ville. 251.

ROYE (le comte de) est tué à la bataille de Marignan. I. 200.

S.

SAINT-POL (le comte de) baigné dans son sang à la bataille de Pavie, dut la vie à l'avarice d'un soldat espagnol. II. 155. — Il fait sa jonction avec les fédérés sur les bords de l'Adda. 228.

SAINT-VALLIER (le comte de) a le plus de part à la confiance du connétable de Bourbon, son parent et son ami. II. 25. — Remontrances qu'il lui fait. 26. — Il fut le plus sévèrement jugé de tous les complices du connétable. 48. — Il monte sur l'échafaud en place de Grève, sa grace arrive, et la peine de mort est commuée en une

prison perpétuelle. 52. — Explication du proverbe : La fièvre de Saint-Vallier. 53.

Sadoles dans son diocèse de Carpentras, paroît comme un Dieu sauveur au milieu des bourreaux fanatiques et des victimes révoltées. IV. 35. — Ses principaux ouvrages annoncent son caractère. 323. — Et leurs titres, *même page.*

Saluces (le marquis de) a le commandement des troupes qui étoient dans le Piémont. II. 500. — Il étoit aimé du roi, avec lequel il avoit été élevé, *même page.* — Il prend le parti de la trahison, et en avoue les motifs à son intime ami. 501. — Les Français font la conquête de presque tout son petit état. 524. — Il va voir son frère aîné au château de Carmagnole; il l'invite à le suivre au château de Valférière, où il le retient prisonnier. 525. — Il est tué au siége du château de Carmagnole. III. 26.

Sancerre (le comte de) est tué à la bataille de Marignan. I. 200.

Savoie (les ducs de), sous François I, ne possédoient ni le marquisat de Saluces, ni le Montferrat. I. 115.

Savoie (le duc de) invite cent des principaux officiers Suisses à venir à Turin, sous prétexte de fêtes. I. 185. — Il obtient son agrandissement réel par l'acquisition du comté d'Ast. II. 359.

Savoie (le bâtard de) est fait grand-maître de la maison du roi à la place de Boisy. I. 308. — Il expire à la bataille de Pavie. II. 146.

Saxe (l'électeur de), si digne de porter la couronne impériale, s'en montre plus digne encore en la refusant. I. 301. — Les électeurs s'en référant à lui pour la nomination de l'empereur, il nomme le roi d'Espagne, *même page.*

Scheiner (Mathieu), évêque de Sion, dans le Valais, prélat belliqueux, étoit de basse extraction. I. 123. — Élevé au cardinalat par Jules II, il sert ses fureurs contre la France, *même page.*

Sédition en Espagne; elle commence par Valladolid, et s'étend bientôt avec une rapidité effrayante. I. 317 et suiv.

Semblançai, surintendant. Son affaire au sujet de quarante mille écus qu'il soutient avoir comptés à la duchesse d'Angoulême. I. 466 et suiv. — Pour prix des longs services qu'il a rendus à plusieurs rois, il périt d'un supplice réservé aux hommes les plus vils. 471. — Sa

fermeté contraste avec l'air abattu du lieutenant-criminel Maillard, 472.

Sforce (Maximilien). Ses prétentions sur Gênes, comme duc de Milan. I. 163. — Il s'enferme avec quelques Suisses dans le château de Milan. 205. — Après vingt jours de siège, il remet aux Français les châteaux de Milan et de Crémone, 207. — Il renonce à ses droits sur le duché, et le roi lui donne un asile en France. 207.

Senerpont attaque le cavalerie anglaise, la met en fuite, et fait soixante-quinze prisonniers, tous vêtus de casaques de velours chamarrées d'or et d'argent. III. 265.

Sickinghen, gentilhomme obscur, lève une petite armée, et devient un ennemi redoutable à l'empereur. I. 297. — Il recherche l'amitié de la maison de La Marck, 298. — Sa chevalerie héroïque. 299. — Il dresse des embuches aux ambassadeurs français pour leur enlever les restes de l'argent échappé à l'avidité des électeurs. 303.

Servet. Calvin le fait brûler pour ses opinions sur la Trinité. IV. 23.

Sobriquet de François I. IV. 287 et suiv.

Selim, empereur des Turcs; ses conquêtes et ses vastes projets. I. 254. — L'effroi qu'il inspire. 255.

Soldats (huit) défendent le château de Crémone pendant plus de dix-huit mois. II. 65.

Sion (le cardinal de), ennemi implacable des Français et de la paix. I. 182. Sa harangue aux officiers suisses, *même page*. — Il s'enfuit chez l'empereur, 204. — Il porte seize mille écus aux Suisses de la part de Maximilien. 228. — Sa haine contre les Français. 263 et suivantes.

Soliman II, le plus grand des empereurs turcs après Mahomet II, recule de plus en plus les bornes de son empire vers l'occident. I. 474, et II. 381. — Il se prépare à faire une irruption en Hongrie. II. 393. — Il entre en Hongrie à la tête de cent cinquante mille hommes. Sa victoire près d'Essex. III. 51.

Spire. La diète de Spire. III. 214. — On refuse d'y entendre François I. *même page*. — Les chefs de la réforme ne songent qu'à la faire triompher dans cette ville. 460. — La diète de Spire en 1529

forme une époque dans l'histoire de la réforme, *même page et suivantes.*

Suffolk (Charles Brandon, duc de), favori de Henri VIII, roi d'Angleterre, et de Marie sa sœur, accompagne en France cette princesse qu'il aimoit et qui venoit épouser Louis XII. tom. I. 57. — Il passe la mer à la tête de quinze mille anglais. II. 97. — Il brûle Roye et attaque Montdidier. 99. — Il la brûle aussi, et se retire en Artois. 102. — Il est tué à la bataille de Pavie, et la France perd en lui un allié utile. 140.

Suisses (les) ravagent les États du duc de Savoie. I. 165. — Ils occupent le pas de Suze. 170. — Ils pillent Chivas, qoi leur ferme ses portes, et Verceil qui leur ouvre les siennes. 177. — Ils rentrent dans le canton de Berne. 178. — François I leur accorde tout ce qu'ils veulent. 181. — Ils se déterminent à suivre le plan d'infidélité que leur trace le cardinal de Sion. 184. — Ils marchent vers Carignan. 186. — Ils perdent plus de quinze mille hommes à la bataille de Marignan. 194. — Ils s'accordent mal avec les Italiens de la garnison de Milan. 207. — Ils font valoir auprès de l'empereur leur inaction au combat de la Bicoque. 456. — Près de vingt mille s'engagent au service du roi, qui donne un collier d'or à chaque capitaine. 533.

T.

Tableau de l'Empire germanique, relatif à l'histoire de François I. tom. I. 489.

Talmont (le prince de) qui promettoit de balancer la gloire de son père, est tué à la bataille de Marignan. I. 100.

Thérouanne est brûlée en 1513 par les Anglais et par les Impériaux. I. 254.

Tournois. La folie des tournois étoit plus animée que jamais sous François I. tom. IV. 337 et suiv.

Tournon (François de), archevêque d'Embrun, qui devint cardinal, fut un des ambassadeurs pour négocier la rançon du roi. II. 198. — Le roi, près de mourir, lui rend le témoignage le plus flatteur. III. 286.

Trans (le baron de) à la bataille de Pavie, s'indigne que son fils qui,

avoit combattu avec beaucoup de courage, eût quitté l'affaire, lui demande où est le roi. *Je n'en sais rien*, lui répond le jeune homme. *Allez l'apprendre.* Celui-ci rentre dans la mêlée, et meurt sous les yeux du roi. II. 144.

Trèves (l'archevêque de) embrasse hautement les intérêts du roi de France, qui sollicite la couronne impériale. I. 278. — Son discours à la diète. 286 et suiv.

Triboulet avoit été le fou de Louis XII, avant de l'être de François I. tom. IV. 384. — Son portrait, *même page.*

Trivulce (le maréchal de) a combattu dans dix-sept batailles. I. 195. — Son mot sur celle de Marignan, *même page.* — Il est à la tête des Guelphes. I. 248. — On le noircit dans l'esprit du roi. 248. — Il veut se justifier; rebuté du roi, il meurt de chagrin. 249.

Trivulce (Théodore) après la bataille de Pavie sauve deux mille hommes qui étoient restés pour la garde de Milan. II. 157.

Turquie. La puissance ottomane à l'avènement de François I, prenoit tous les jours de nouveaux accroissements. I. 138.

V.

Varillas abuse de la liberté de conjecturer, que lui laisse la discordance des historiens. I. 243. — Il ignore entièrement l'histoire de la comtesse de Châteaubrillant. I. 339.

Vandenesse, généreux emule de Bayard, reste dans Côme avec cinquante hommes d'armes et cinq cents fantassins français. I. 418. — Il va joindre Lautrec. 419.

Vaudemont (le comte de) est tué à la bataille de Pavie. II. 140.

Vaudois. Leur secte ne remonte qu'à l'an 1160. IV. 55. — En 1538 on comptoit jusqu'à dix mille maisons de Vaudois, tant en Provence que dans le Comtat, 64. — Persécution qu'ils éprouvent, *même page.*

Vénalité (la) des charges. On en trouve quelques traces sous Louis-le-Hutin. I. 167. — Elle est renouvelée en 1515, *même page.* — Elle fait regretter Louis XII. 169.

Vénitiens (les). Leur puissance et l'étendue de leur commerce. I. 110. — Ils n'accordent leur alliance à Louis XII, qu'au prix d'un

nouveau démembrement 111. — Ils pressent le roi de renouveler avec eux la ligue qu'ils avoient faite avec Louis XII. 157. — Ils restent seuls alliés des Français en Italie. II. 9. — Ils s'unissent à la maison d'Autriche contre les Français. 10. — Ils envoient des députés pour féliciter le roi sur sa délivrance. II. 209 — Il fait avec eux un nouveau traité. 256 — Ils veulent que le Milanez reste au duc Sforce et que Gênes soit libre. 339. — Ils sont obligés de rendre Ravennes et Cervia au saint-siége, d'évacuer toutes les places du royaume de Naples, et de fournir beaucoup d'argent à l'empereur.

Vergerio (Angelo). Son écriture grecque fut trouvée si belle, qu'il eut le titre d'*écrivain en grec*. IV. 180.

Vérone est réduite à la famine par Lautrec. I. 235. — L'empereur la remet aux Vénitiens pour cent mille écus, *même page*.

Vie privée de François I. tom. IV. 325. — On y montre le fils, le mari, le père, le frère, l'amant, l'ami, enfin l'homme. 326 et suivantes.

Villers, de l'Ile-Adam, grand-maître des chevaliers de Saint-Jean-de-Jérusalem, défend Rhodes avec courage, prudence et activité. I. 474.

Vin (le), devenu une masse solide par la violence de la gelée, se vendoit au poids en 1544. III. 23.

Vitri (le Brûlé) est sur la petite rivière de la Saux, et Vitri-le-Français sur la Marne. III. 222. — Il est brûlé par le comte de Furstemberg. 223. — Celui-ci, fait prisonnier, est envoyé à la bastille, d'où il ne sort qu'en payant une rançon de trente mille écus. 230.

Visconti (Galéas) sert dans l'armée française. II. 70.

Vitelli, commandant les troupes de Florence, s'empare sans effort de Plaisance et de Parme, I. 421.

Volsey, ministre, fils d'un boucher, gouvernoit despotiquement l'Angleterre. I. 137. — Beaucoup d'historiens ne lui donnent que des vices, *même page*. — Charles-Quint lui promet une pension de 12,000 francs. 366.

Voulté, poëte latin, de Reims. Il célèbre Vatable et François I. t. IV. 189.

WIGHT (l'Ile de). La flotte française y arrive le 18 juillet 1544. III. 147.

X.

XIMENÈS, ambassadeur en Espagne, fut un prélat vertueux, et un mioistre sublime. I. 320.

Z.

ZUINGLE, rival de Luther, adopte une partie du système de Carlostad sur l'Eucharistie. III. 430. — Jaloux de Luther, il lui dispute la gloire d'avoir été le premier réformateur. 463. — Étant pasteur à Zurich, il étoit devenu l'apôtre d'une partie de la Suisse, où il se rendit indépendant de Luther, *même page*. — Il fut acre et dur comme réformateur. Son activité sourde déconcerta presque la turbulente audace de Luther. 464. — Plus ignorant et moins véhément que Luther, il fut obligé de céder sur beaucoup d'articles. 465. — Il refuse de recevoir la confession luthérienne, il en envoie une particulière au nom de la Suisse, dont il est l'apôtre. 473. — Il dédie à François I son livre *de la vraie et de la fausse religion*, et son *exposition de la foi chrétienne*. *même page*. — Bossuet l'appelle grand architecte de subtilités. 474.

FIN.

BIBLIOTECA NAZIONALE
Fondo
Reale Savoia Aosta
Napoli
546920

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

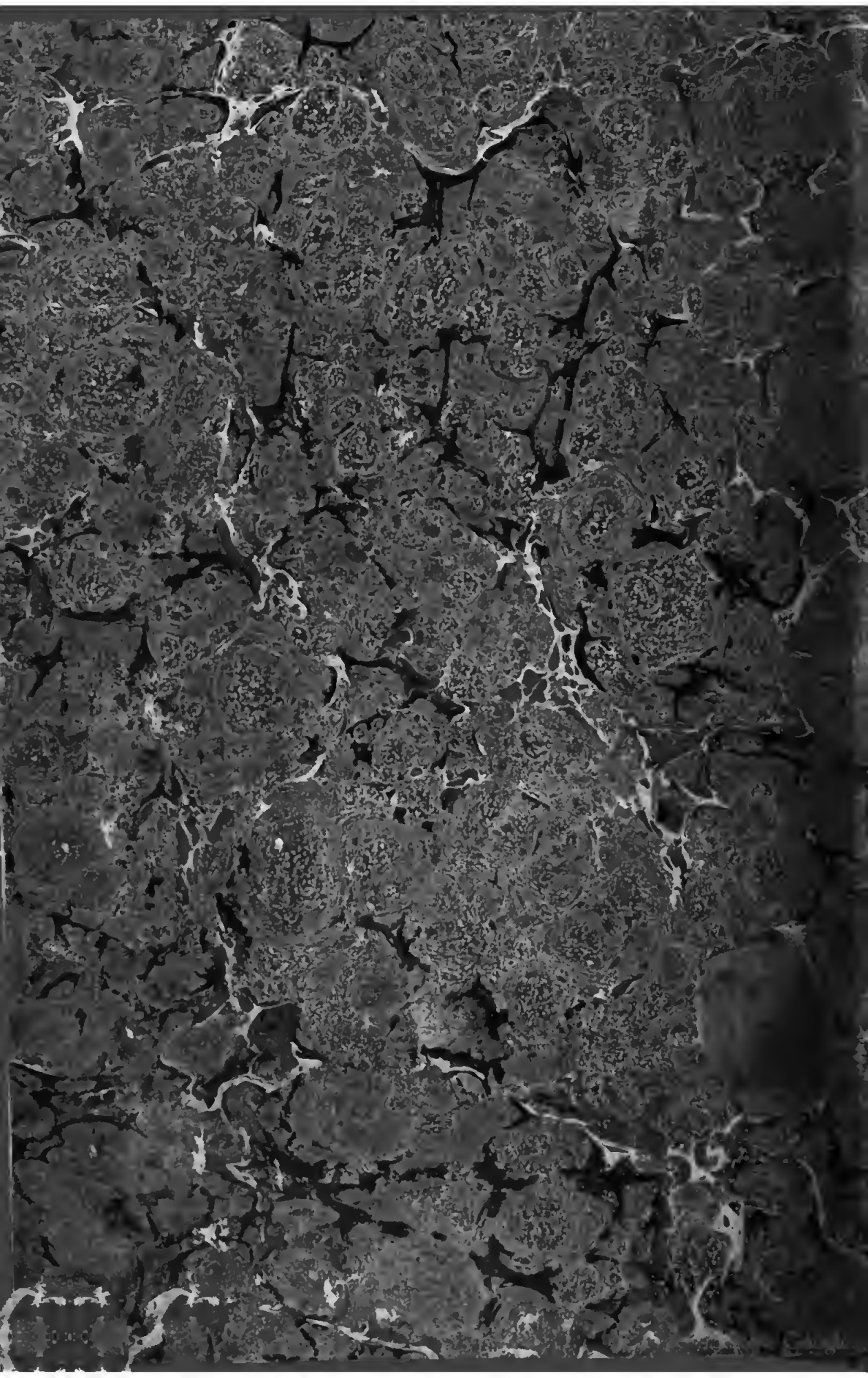

Digitized by Google

BIBLIOTECA